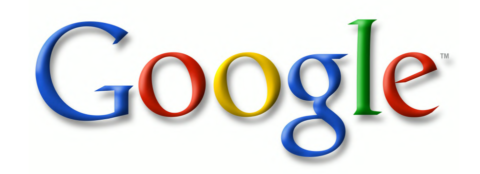
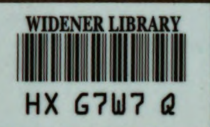
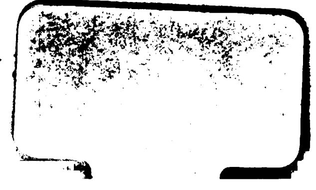






HISTOIRE

DE

FRANÇOIS PREMIER.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE CIVILE, POLITIQUE ET MILITAIRE.

DE L'IMPRIMERIE DE J. M. EBERHART,

RUE DU FOIN SAINT-JACQUES, N° 12.

HISTOIRE

DE

FRANÇOIS PREMIER,

ROI DE FRANCE,

DIT LE GRAND ROI ET LE PÈRE DES LETTRES;

PAR GAILLARD,

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE ET DE CELLE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

NOUVELLE ÉDITION,

AVEC PORTRAIT.

TOME SECOND.



A PARIS,

CHEZ J. L. F. FOUCAULT, LIBRAIRE,

RUE DES NOYERS, N° 37.

1819.

HISTOIRE

DE

FRANÇOIS PREMIER,

SUITE DU LIVRE SECOND.

CHAPITRE QUATRIÈME.

EXPÉDITION du Milanès sous le Maréchal de Lautrec, pendant les années 1521 *et* 1522.

FRANÇOIS I avoit cru devoir prendre la défense du duc de Wirtemberg, contre ces villes liguées de Suabe, dont les troupes, en se vendant à Charles, et en s'approchant de Francfort, avoient déterminé son élection; cette tentative ne fut pas heureuse; elle ne servit qu'à faire dépouiller plus pleinement le duc de Wirtemberg de ses états; et, afin qu'il perdît l'espérance d'y rentrer, les villes de Suabe les vendirent à l'Empereur. Cet incident, d'ailleurs peu important dans l'universalité des affaires, acquit cependant de la considération à Charles-Quint, en Allemagne, et flatta les Allemands, parce que c'étoit un avantage remporté chez eux sur le rival auquel ils venoient de le préférer.

1521.

Guicciard, liv. 13.

1521. L'Italie avoit éprouvé divers changemens depuis 1519. La mort de Laurent de Médicis avoit laissé le Pape seul administrateur des états de Toscane et d'Urbin; ce pontife, bien loin de restituer Modène et Regge au duc de Ferrare, avoit fait sur Ferrare même une entreprise, mais qui n'avoit pas réussi; il eût voulu être le seul souverain de l'Italie; il avoit sur-tout, comme son prédécesseur, le projet d'en chasser tous les étrangers, projet vaste et noble qui demandoit la conduite la plus prudente, la plus active, et le talent le plus rare pour profiter des conjonctures. Les deux puissances qui possédoient les deux grands états situés aux extrémités de l'Italie, c'est-à-dire, le Milanès et le royaume de Naples, étoient très-formidables, mais elles étoient essentiellement ennemies; c'étoit sur leurs discordes que Léon X fondoit ses espérances; il se flattoit de les détruire l'une par l'autre. Telles étoient du moins ses vues, selon Guichardin qui les avoit apprises de son ami le cardinal de Médicis, cousin et conseil du Pape, et depuis pape lui-même sous le nom de Clément VII. Pour réussir, il falloit s'allier successivement avec l'une et l'autre puissance; les appuyer, les quitter tour à tour et toujours à propos; n'en servir jamais aucune utilement; s'emparer de la balance pour y mettre des poids toujours funestes au parti le plus heureux; conserver cependant les apparences de la fidélité en changeant toujours, de la justice en trahissant tous ses engagemens, de l'amour de la paix, en irritant, en éternisant les haines; personnage délicat, labyrinthe embarrassant, dans les détours duquel il étoit bien difficile de saisir avec précision la route tortueuse qui devoit mener au succès. Les politiques juge-

ront si Léon X s'est égaré dans ses démarches, ou si les variations que nous allons y remarquer étoient toujours celles que la prudence lui dictoit relativement à chaque conjoncture; observons seulement qu'à travers les grands intérêts éloignés et généraux qui peuvent agir constamment sur l'esprit des hommes, mais qui n'y agissent jamais puissamment, il se trouve toujours des intérêts particuliers, petits, mais présens, qui les entraînent; tels étoient, pour le Pape, celui de reprendre Parme et Plaisance, celui d'enlever au duc de Ferrare, ses états, celui d'obliger le Milanès de se fournir de sel à Cervia, etc., petites vues, si on les compare au projet de chasser de l'Italie tous les étrangers; il faut voir maintenant ce que le conflit des intérêts généraux et particuliers produisit dans la conduite de Léon X.

1521.

On a déjà dit qu'il n'avoit point contribué à élever Charles-Quint au trône de l'Empire, parce qu'il ne vouloit point un empereur puissant. S'il n'avoit pu réussir à traverser son élection, il pouvoit du moins l'embarrasser beaucoup, en refusant de le reconnoître, ou en exigeant qu'il renonçât au royaume de Naples. Il parut d'abord disposé à prendre ce dernier parti; on crut qu'il se tourneroit du côté du roi de France; il fit avec lui un traité secret, par lequel il promettoit non-seulement de ne plus reconnoître Charles-Quint pour roi de Naples, mais encore d'aider François I à conquérir ce royaume, sous trois conditions à la vérité un peu dures:

Guicciard, liv. 14.

La première, que le roi céderoit au S.-Siège la ville de Gaëte, et toute la partie du royaume de Naples



1521. renfermée entre le Gariglian et les confins de l'état de l'Eglise.

La seconde, que le reste du royaume de Naples seroit possédé, non par le Roi, mais par son second fils Henri.

La troisième, que le Roi donneroit du secours au Pape contre les feudataires rebelles au Saint-Siège, c'est-à-dire, que le Roi, qui avoit déjà si mal défendu le duc de Ferrare, son allié, contre le Pape, devoit encore prêter les mains à son oppression, car c'étoit le duc de Ferrare en particulier que cette clause regardoit, ainsi que le duc d'Urbin, et en général les feudataires rebelles au Saint-Siège, étoient ceux qui défendoient leurs états contre le Pape.

De ces trois conditions, la première et la dernière concernoient l'intérêt présent du Pape, celui de s'étendre et de jouir; la seconde son intérêt éloigné, celui de placer sur le trône de Naples, déjà fort affoibli, un prince foible qu'on pût en chasser plus aisément dans la suite, encore avoit-il rapporté cette clause à son intérêt présent, en stipulant que la partie du royaume de Naples où régneroit le jeune Henri seroit gouvernée par un légat apostolique, résidant à Naples, jusqu'à ce que ce prince fût majeur.

Le Roi fit en même temps avec le Pape une ligue pour la défense de l'Italie, et il se chargea d'y faire entrer les Vénitiens, qui persévéroient toujours dans son alliance dont ils s'étoient si bien trouvés.

On prenoit cependant des mesures pour entrer au royaume de Naples, et le Roi devoit, dans l'espace de trois semaines, donner une réponse décisive sur les arrangemens de détail que le Pape lui avoit proposés

pour cette expédition; mais, soit que le Roi commençât dès lors à négliger ses affaires, soit que, par égard pour la médiation du roi d'Angleterre, qui par jalousie travailloit au rétablissement de la paix, il abandonnât le projet sur Naples, soit qu'enfin il ne crût point le traité sincère de la part du Pape, deux mois se passèrent sans que le Pape reçût de ses nouvelles; les Vénitiens n'entroient point dans la ligue conclue pour la défense de l'Italie. De plus, les intelligences ou connues ou soupçonnées du Pape avec le Roi ayant attiré quelques troupes Napolitaines sur les terres de l'Église, le Pape avoit été obligé de faire venir un corps de six mille Suisses pour le leur opposer, ou plutôt, si l'on en croit Guichardin, le Pape ayant commencé par faire venir les Suisses avant qu'il y eût aucun mouvement dans l'Italie, *les Napolitains, qui avoient pris ombrage de l'arrivée* de ces troupes étrangères, entrèrent sur les terres de l'Église. Quoi qu'il en soit, le Pape et le Roi devoient soudoyer ces Suisses à frais communs; cependant le Roi, ayant fourni son contingent le premier mois, discontinua de payer, parce qu'on lui fit entendre, non sans quelque apparence de vérité, que ces Suisses étoient moins destinés à la conquête du royaume de Naples, qu'à quelque entreprise secrète sur le Milanès. Cette cessation de paiement jeta le Pape dans l'embarras et dans la défiance. Il soupçonna quelque traité secret ou conclu ou médité entre l'Empereur et le Roi; il fit des plaintes amères de l'infidélité de ce dernier; il lui reprocha tout ce qu'il prétendoit avoir fait pour lui; le Roi fit aussi quelques reproches, les esprits s'aigrirent, les griefs ecclésiastiques se joignirent aux griefs politiques; d'un côté, Lautrec et l'évêque de Tarbes,

1521.

Sleidan, Commentar. liv. 3.

Guicciard, liv. 14.

1521. qui gouvernoient les affaires de l'Église dans le Milanès, ne recevoient pas avec assez de respect les bulles du Pape pour la distribution des bénéfices; de l'autre, le Pape avoit refusé quelque chapeau demandé par le Roi.

Le Pape, comme le plus irrité, passa rapidement de la défiance à la haine, et de la haine à la défection. En vain le prince de Carpy, ambassadeur du Roi auprès du Pape, excusoit son maître, interprétoit tout ce qu'il avoit fait et tout ce qu'il avoit négligé de faire, flattoit le Pape, promettoit, conjuroit, le Pape ne put jamais être ramené. Ses plaintes, contenues dans une lettre écrite par le prince de Carpy au Roi, le 14 juin 1521, sont remarquables par le ton que le Pape (1) y prend partout d'un père outragé et affligé qui punit en gémissant un fils coupable.

Pendant que ce levain d'aigreur fermentoit, et avant que le Pape se fût entièrement ou du moins publiquement détaché de l'alliance des François, il se présenta diverses conjonctures qui pouvoient l'autoriser à éclater. Le maréchal de Lautrec gouvernoit depuis long-temps le Milanès, avec une rigueur bien contraire à la clémence de son maître; les proscriptions avoient dépeuplé Milan, les bannis étoient en si grand nombre, qu'on les voit jouer un rôle dans l'histoire, se rassembler, former des entreprises, et susciter beaucoup d'affaires aux François. On remarqua que la plupart de ces bannis étoient les plus riches citoyens du Milanès; on se souvenoit encore avec horreur de la mort malheureuse du maréchal de Trivulce, dont Lautrec avoit été la cause, et dont Lescun, frère de Lautrec,

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

(1) Manuscrits de Béthune, nº. 8493, fol. 3.

avoit profité. Le maréchal de Lautrec étant allé à la cour pour épouser la fille du comte d'Albret d'Orval, Teligny, sénéchal du Rouergue, avoit d'abord commandé à sa place. Sous son administration sage et douce on n'avoit point entendu parler de ces révoltes qui, sous le maréchal de Lautrec, avoient si souvent servi de prétexte à des bannissemens et à des supplices; mais Teligny ne commandoit qu'en attendant que Lescun (qu'on nommoit alors le maréchal de Foix) vînt remplacer Lautrec, son frère. A L'arrivée du maréchal de Foix, les troubles, les bannissemens, les confiscations recommencèrent; le nombre des mécontens s'accrut, il s'éleva des révoltes plus réelles peut-être que toutes celles qu'on avoit punies jusqu'alors. Le maréchal de Foix en craignit les suites, mais au lieu de les prévenir *par la douceur, voie presque infaillible quand elle ne ressemble pas trop à la foiblesse*, il crut devoir redoubler de sévérité et pousser à bout les mécontens; il sut que quelques bannis du Milanès s'étoient attroupés à Busseto, petite place appartenant à un seigneur d'une des plus puissantes maisons du Parmesan, nommé Christophe Pallavicin, il lui dépêcha un Crémonois, nommé Cardin, pour l'avertir que c'étoit manquer essentiellement au Roi, que d'accorder une retraite à ses sujets rebelles. Cette commission, qui ne sembloit pas devoir être périlleuse, coûta la vie à Cardin. Les bannis persuadèrent à Pallavicin que cet homme étoit venu pour le surprendre; Pallavicin, sur ce soupçon, le fit arrêter et appliquer à la question: la violence des tourmens lui arracha un aveu faux ou sincère du projet dont on l'accusoit; sur cet aveu, Pallavicin, comme s'il eût craint de ne point assez braver le maréchal de

1521.

Guicciard, l. 14.

1521. Foix, voulut que Cardin fût condamné sur le champ à la mort. Ses juges, plus prudens ou plus équitables, refusèrent leur ministère à cette violence. Pallavicin le jugea lui-même, le condamna à être pendu, et le fit exécuter. Il fallut fuir après ce coup hardi, Busseto n'étoit point une place qui pût dérober les rebelles à la vengeance du maréchal de Foix; il se sauvèrent à Regge, où se rendit Jérôme Moron, ce célèbre chancelier du Milanès, mécontent du gouvernement des de Foix, et irrité du refus qu'on lui avoit fait d'une charge de maître des requêtes après la lui avoir promise. Il ne cessoit de cabaler auprès du Pape, de l'Empereur, et de tous les souverains d'Italie, en favèur de ce François Sforce, que le cardinal de Sion avoit emmené en Allemagne, lorsque les François avoient fait le siège de Milan. Ce jeune prince, que la renonciation de Maximilien, son frère, rendoit héritier des droits de sa maison sur le Milanès, étoit resté à Trente, où il attendoit les évènemens.

C'étoit Guichardin, auteur de la célèbre histoire des guerres d'Italie, qui étoit alors gouverneur de Regge et de Modène; Regge étoit sans défense, et le maréchal de Foix crut qu'en se présentant à main armée devant cette place, il intimideroit le gouverneur, qu'il ne croyoit rien moins que guerrier, et l'obligeroit à lui remettre les bannis; il ne considéra peut-être pas assez combien cette démarche ressembloit à une hostilité marquée. Guichardin, qui l'avoit prévue, avoit mandé Guy-Rangon avec un corps de troupes qu'il commandoit dans le Modénois, et Moron avoit fait à la hâte quelques levées aux portes de Regge. Le maréchal de Foix s'avance vers Regge du côté de Parme; il envoie

Belcar., l. 16, n. 39.

demander une entrevue au gouverneur; et, craignant que les bannis ne se sauvassent par la porte dite de Modène, qui étoit du côté opposé, il fit passer un corps de troupes vers cette porte; le gouverneur indiqua, pour le lieu du rendez-vous, la poterne du Ravelin de la porte dite de Parme. Le maréchal, sur la foi de l'alliance qui étoit entre le Pape et le Roi, osa s'y engager, suivi de quelques gentilshommes. Tandis qu'il se plaint de ce qu'on accorde un asyle aux ennemis de son maître, et que le gouverneur se plaint de ce qu'il fait entrer des troupes sur les terres du Pape, la porte de Modène s'ouvre pour recevoir une voiture de farine; les troupes que le maréchal avoit placées du côté de cette porte ne purent voir une si belle occasion de s'emparer de la place, et la laisser échapper; elles essayent d'entrer, on les repousse avec vigueur, la porte se referme, l'alarme se répand en un instant dans toute la place, on crie à la trahison, on tire sur la suite du maréchal de Foix, on eût tiré sur le maréchal lui-même, sans la crainte de blesser ou de tuer le gouverneur. Alexandre Trivulce (1), qui avoit fortement combattu le projet que le maréchal avoit formé de poursuivre les bannis jusque dans Regge, fut blessé d'un coup d'arquebuse dont il mourut deux jours après, les autres s'enfuient, le maréchal inquiet ne sait s'il doit rester ou fuir; cependant, Guichardin, sage et tranquille au milieu du tumulte, fait cesser les décharges, prend le maréchal par la main, et le fait entrer dans le ravelin, suivi d'un seul gentilhomme françois (2), afin

1521.

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

(1) Neveu du fameux maréchal Jean-Jacques Trivulce.

(2) Nommé la Mothe-Grouin.

1521. qu'il réponde de la conduite de ses gens; le bruit court aussitôt parmi les François que le maréchal est détenu prisonnier. A cette nouvelle, l'effroi s'empare des uns, la rage des autres; ceux-là fuient en désordre vers Parme, jetant leurs lances et leurs armures pour n'être point retardés; ceux-ci veulent donner l'assaut aux murs de Regge et frémissent de ne pouvoir le faire; d'autres délibèrent et attendent; enfin le maréchal leur est rendu, mais les bannis sont conservés.

Guicciard, liv. 15.

Le maréchal, sentant qu'il avoit fourni au Pape les prétextes de rupture qu'il cherchoit peut-être, lui dépêcha promptement La Mothe-Grouin, pour s'excuser et lui rendre compte des motifs de sa démarche: le Pape ne voulut rien entendre, il accabla la Mothe-Grouin de reproches, il protesta que toute alliance avec les François étoit désormais rompue, il assembla le consistoire, il y tonna contre la France, il y excommunia le maréchal de Foix, il y prouva que l'intérêt de la religion et celui de l'Italie exigeoient qu'il agréât les propositions que lui faisoit dom Juan Manuel, ambassadeur de Charles-Quint; cependant les auteurs qui pourroient être les plus favorables au Pape, conviennent que son traité avec l'Empereur étoit consommé avant l'affaire de Regge, et que dom Juan Manuel fit seulement semblant de négocier alors auprès du Pape l'alliance déjà conclue.

Milan éprouva vers le même temps une aventure horrible. Le tonnerre tomba sur le magasin général des munitions de guerre qu'on devoit distribuer dans les différentes places du Milanès, et pour le transport desquelles les dames de Milan, voyant qu'on manquoit de chevaux, avoient eu le zèle d'offrir ceux de leurs carrosses. Il y avoit deux cents cinquante milliers de

poudre, douze cents pots à feu, six cents lances à feu et une provision de sel pour cinq ans. L'explosion fut épouvantable; une tour du château sauta en l'air, toutes les maisons contiguës au château furent renversées, toutes celles de la ville furent ébranlées jusqu'aux fondemens; on voyoit voler çà et là des masses énormes; de grosses pierres furent emportées jusqu'à cinq cents pas; le peuple consterné couroit de rue en rue en poussant des hurlemens affreux et se précipitait au-devant de la mort en voulant l'éviter. Le bruit de la poudre enflammée, le choc et le fracas des ruines, les éclats de la foudre qui ne cessoit de gronder, les cris lamentables des mourans faisoient frémir de douleur et de crainte ceux même qui étoient les plus éloignés du danger. Richebourg, commandant du château, trois cents soldats de la garnison, plusieurs bourgeois, qui étoient venus se promener sur l'Esplanade, furent écrasés. Guichardin rapporte une circonstance merveilleuse, que Mézerai, assez ami du merveilleux, recueille avec soin, et qui se trouve souvent dans la liste des prodiges dont les historiens Romains sont remplis, c'est que pendant tout ce renversement le ciel étoit d'une sérénité parfaite; cette circonstance, qui s'accorde avec celle de la promenade des bourgeois sur l'esplanade, étant réduite à sa juste valeur, peut signifier que sur le soir d'un beau jour l'orage se déclara promptement, et que le premier coup de tonnerre fut celui qui tomba sur le magasin; ce jour funeste fut le 29 juin, fête de S. Pierre et de S. Paul. Si les mécontens et les partisans de l'Empereur eussent été moins consternés, ils auroient pu facilement s'emparer du château; les François et quelques sénateurs attachés à

1521.

Mezerai, Abr. Chronolog.
Belcar., l. 16, n. 40.

1521. la France s'y rassemblèrent avec empressement, et y firent la garde jusqu'à l'arrivée d'une compagnie de cent hommes d'armes qu'on fit venir de Novare; les brèches furent promptement réparées.

Belcar., l. 16, n. 41. Léon X eut la barbarie d'insulter à ce malheur des François; il le représenta comme un trait éclatant de la vengeance divine, qui avoit choisi le jour de la fête de S. Pierre pour frapper les ennemis du successeur de cet apôtre. Ce qu'il dit dans cette occasion peut bien avoir donné lieu à l'histoire du ciel serein pendant l'orage.

Le Pape et l'Empereur, avant de rendre leur traité public, avoient tenté de surprendre Gênes et le Milanès, par le moyen des intelligences que les bannis conservoient dans les principales places de cet état. Les Adornes et les Frégoses étoient depuis long-temps, à Gênes, les chefs de deux factions contraires; les Frégoses triomphoient alors par la protection de la France; Octavien Frégose étoit doge, ou plutôt, comme on l'a dit, gouverneur perpétuel pour le Roi : les Adornes exilés s'étoient retirés dans le royaume de Naples, d'où ils entretenoient des intelligences dans Gênes ; Jérôme Adorne, ayant mis en mouvement tous les amis qu'il avoit, soit dans Gênes même, soit dans toutes les places de la côte nommée la Rivière de Gênes, parut tout d'un coup à la vue de cette côte avec deux mille Espagnols distribués dans cinq galères du royaume de Naples, deux de l'état Ecclésiastique, quatre brigantins, et quelques autres navires. Ils espéroient escalader Gênes pendant la nuit, leurs vaisseaux étoient remplis d'échelles préparées pour ce dessein; mais le jour les surprit, d'ailleurs la vigilance de Frégose fit avorter leur projet, dont il fut averti malgré la précaution qu'ils avoient prise d'en-

fermer au château-neuf de Naples tous les marchands génois qui tombèrent entre leurs mains, et de retenir sur les terres de l'Eglise tous les courriers et messagers qui passoient. Grâces aux soins de Frégose, rien ne remua ni dans la ville ni sur la côte, la flotte ennemie fut obligée de se retirer sans avoir rien entrepris ; elle perdit plusieurs soldats, et même quelques officiers considérables (1) qui furent atteints par le canon de la place, dont la flotte s'étoit trop approchée. 1521.

Le Pape, sur les plaintes que fit le prince de Carpy de cette expédition, répondit qu'il n'y avoit eu aucune part ; que si ses galères avoient suivi les galères d'Espagne, (2), elles l'avoient fait sans son aveu, et pour faire quelque gain qui pût leur tenir lieu de l'argent qu'il ne pouvoit pas leur donner.

Dans le même temps les bannis avoient formé le projet d'attaquer à la fois Côme, Milan, Crémone, Parme et Plaisance. L'entreprise sur Côme fut la première qui éclata. Mainfroi Pallavicin, parent de Christophe, et un chef de parti errant dans les montagnes, nommé Matto de Brinzi, ayant fait embarquer sur le lac de Côme un corps nombreux de lansquenets et d'Italiens, choisirent pour prendre la place un jour où des réjouissances publiques qui se célébroient hors de la ville en faisoient sortir la plupart des habitans. Le gouverneur, brave capitaine Basque, nommé Garrou, en étoit sorti lui-même ; tout-à-coup il entend sonner l'alarme, il aperçoit le détachement ennemi,

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

(1) Lettre d'Octavien Frégose au Roi, du 28 juin 1521. Bibliothèque du Roi, manuscrits de Béthune, n°. 8486, fol. 12.

(2) Lettre du prince de Carpy au Roi, du 29 juin 1521. Bibliothèque du Roi, manuscrits de Béthune, n°. 3469, fol. 265.

1521. il rentre précipitamment dans la ville, et, se défiant de quelques bourgeois, il les mêle avec des soldats qu'il range le long des murailles, il rend inutiles par cette adresse, les intelligences que l'ennemi pouvoit avoir dans la place; Pallavicin et Matto se retirent, ils vont camper près de la ville, dans l'espérance qu'un bourgeois, nommé Antoine Rusquo, les introduira pendant la nuit par une ouverture qu'il devoit faire à la muraille derrière sa maison; mais Garrou, ayant observé tous les mouvemens des ennemis, et ayant reconnu leur camp, remarqua que la garde y étoit négligée; il fait une sortie avec deux cents hommes, trouve les ennemis presque tous endormis (1), en passe une partie au fil de l'épée, met le reste en déroute; les uns se jettent précipitamment dans les barques qu'ils trouvent sur les bords du lac, les autres se cachent dans les montagnes, Pallavicin et Matto prennent ce dernier parti; mais Garrou, qui connoissoit tous ces détours, s'embarque sur le lac et arrive avant eux vers un défilé par lequel ils devoient passer; il les arrête avec tous les Italiens de leur suite, et donne la liberté aux lansquenets. Pallavicin et Matto sont conduits à Milan, où leur procès est instruit avec rigueur. Pallavicin comptoit en vain sur les avantages de sa naissance, il ne put échapper au plus horrible supplice, il fut écartelé ainsi que Matto, et plusieurs autres citoyens considérables du Milanès, qui avoient été ou pris avec eux, ou dénoncés par eux comme leurs complices. Le maréchal de Foix se rassasia de

(1) Ils croyoient n'avoir rien à faire avant que Rusquo vînt les introduire dans la ville, et ils ne s'attendoient à rien moins qu'à être attaqués.

vengeances cruelles, et combla le désespoir des malheureux Milanois; le supplice fut le partage de tous ceux qui avoient eu les moindres relations avec Moron, l'âme de toutes ces intrigues, et le véritable chef des mécontens. Les autres entreprises formées sur les principales places du Milanès, ou ne furent point tentées, ou furent découvertes, prévenues et punies. 1521.

Lorsque le Pape crut les esprits des Milanois disposés par ces rigueurs à une révolution générale, lorsque l'affaire de Regge eut fourni les prétextes dont il croyoit avoir besoin, enfin lorsqu'il eut vu le mauvais succès de l'artifice et des tentatives secrètes, il leva le masque, entra en guerre ouverte avec les François, et rendit public le traité qu'il avait fait avec l'Empereur.

L'objet principal de ce traité, étoit de chasser les François du Milanès et d'y rétablir François Sforce sous la protection de l'Empire, sous la condition que Parme et Plaisance seroient réunies au domaine ecclésiastique, et que l'état de Milan et de Gênes se fourniroit de sel aux salines de Cervia; Charles-Quint prit envers et contre tous la défense de la maison de Médicis, et de la république de Florence; il promit de seconder le Pape contre ses vassaux rebelles (on a déjà dit ce que signifioit ce terme) et nommément contre le duc de Ferrare, de donner dix mille ducats de pension au cardinal de Médicis sur l'archevêché de Tolède (1), et des terres du même revenu dans le royaume de Naples au bâtard (2) qu'avoit laissé

Sleidan, Commentar. liv. 3.

(1) Il venoit de vaquer par la mort du cardinal de Croüy, neveu de Chièvres.

(2) Il se nommoit Alexandre. Ces deux articles ne sont pas ex-

1521. Laurent de Médicis, neveu du Pape. L'Empereur consentit aussi à augmenter le cens qu'il devoit au Pape pour le royaume de Naples. Le Pape reçut la haquenée blanche en signe de vasselage, et releva l'Empereur de l'incompatibilité tant alléguée du royaume de Naples avec l'Empire.

Charles-Quint tiroit deux avantages de ce traité, le premier, d'être reconnu à la fois par le Pape pour Empereur et pour roi de Naples, le second de rendre presque impossible aux François toute irruption dans le royaume de Naples, en les chassant entièrement de l'Italie; François Sforce paroissoit y gagner une couronne, et il n'y gagnoit en effet qu'une protection aussi dure et aussi onéreuse que l'avoit été celle des Suisses pour Maximilien son frère; le Pape y gagnoit tout, le recouvrement de Parme et de Plaisance, la facilité d'usurper l'état de Ferrare, l'augmentation du cens de Naples, l'agrandissement de sa maison, l'expulsion des François remplacés dans le Milanès par un petit souverain qu'il seroit aisé de dépouiller un jour. L'Empereur étoit à la diète de Wormes lorsque ce traité fut signé, Chièvres y étoit avec lui. Ce sage ministre qui, de concert avec son ami Boisy, n'avoit cessé de travailler à la paix, et qui mettoit sa gloire à écarter de l'Europe les orages que la mésintelligence de ces deux grands monarques lui préparoit, ne fut point consulté sur cette fatale alliance, il ne l'apprit qu'après la conclusion; il vit bien que son indocile élève s'affranchissoit de ses foibles liens, que les maximes

primés dans le traité; c'étoient sans doute des articles secrets. On pourroit les regarder comme indiqués par l'art. 14 de ce traité. (Voir dans le corps diplomatique, T. IV. ce traité qui est du 8 mai 1521.)

de son administration étoient changées, que Charles-Quint et François I alloient se livrer à toute leur haine, et que leurs flatteurs ne cesseroient de la nourrir. Il pleura son crédit tombé; il pleura plus amèrement encore la tranquillité de l'Europe détruite; il pleura sur tant de sang que l'ambition de deux hommes alloit verser. Ce chagrin vivement senti, joint à la douleur de la mort encore récente de son neveu (le cardinal de Croy), le précipita en peu de jours au tombeau. On dit qu'au milieu de l'agonie, l'esprit toujours frappé des calamités qu'il prévoyoit, il s'écrioit : *Ah! que de maux!* et qu'il expira en prononcant ces tristes et prophétiques paroles. 1521.

Les deux puissances ennemies ne tardèrent pas à les justifier, et bientôt on vit éclater en Champagne, en Picardie, en Navarre, en Allemagne toutes les hostilités dont nous avons parlé.

La Bourgogne, à cause des prétentions que la maison d'Autriche avoit au duché, et la France au comté, restes des querelles qu'avoient produites la succession de Bourgogne, sembloit devoir être un des théâtres de la guerre; elle eut pourtant le privilège de vivre en paix; elle l'obtint en considération du corps Helvétique, que le voisinage intéressoit au sort de ces provinces. Il y eut à leur égard un traité de neutralité conclu entre François I (1) et Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, qui étoit restée en possession de la Franche-Comté.

Du côté de l'Italie les nouveaux confédérés se disposoient à entrer dans le Milanès par le Parmesan et le

(1) A Saint-Jean de Laune le 8 juillet 1522.

1521. Plaisantin ; il leur étoit important d'avoir pour ami dans ces contrées le marquis de Mantoue (Frédéric de Gonzague). Ce seigneur avoit été attaché à la France dès le règne de Louis XII. François I lui avoit donné le collier de Saint-Michel et une compagnie de cent hommes d'armes ; mais du Réfuge, lieutenant de cette compagnie, prétendant qu'on n'avoit donné au marquis de Mantoue qu'un simple titre d'honneur, usurpoit le commandement, disposoit de tout dans la compagnie, nommoit aux places de guidon, d'enseigne, etc. Les confédérés profitèrent du mécontentement que cette conduite inspiroit au marquis de Mantoue, pour l'attirer à la ligue, en lui offrant la dignité de gonfalonier ou capitaine général des troupes de l'Eglise, qu'il accepta. C'étoit chez le marquis de Mantoue que s'étoit retiré ce malheureux François Marie de la Rovère, après la perte de son duché d'Urbin ; le marquis de Mantoue, ne pouvant le secourir contre le Pape, le nourrissoit du moins, il lui donnoit une pension de mille écus ; cette pension fut supprimée ; et la Rovère, chassé de son asyle, vint s'offrir aux François avec toute sa misère, et leur demander de l'argent et de l'emploi ; il s'adressa au maréchal de Foix, il le pria de lui faire donner quinze cents écus pour pouvoir retirer de Mantoue sa femme et son fils, qu'il craignoit que le marquis ne livrât au Pape, s'il lui laissoit le temps de prendre des engagemens plus étroits avec la ligue. Le maréchal écrivit au Roi en sa faveur : *Je vous advise*, dit-il, (1) *qu'il a si très-grant envye de vous faire service que impossible seroit de plus ; mais*

(1) Lettre de M. de Lescun au Roi, du 22 juillet 1521. Bibliothèque du Roi, manuscrits de Béthune, n. 8493, fol. 33.

il est pauvre comme Job, et m'a affermé qu'il n'avoit quand il est arrivé que quinze écus. Le maréchal, touché de compassion, lui avança quinze cents écus, dussent-ils être à sa charge, si le Roi en désapprouvoit l'emploi. 1521.

Le duc de Ferrare, d'un autre côté, armoit pour recouvrer, s'il pouvoit, Modène et Regge; les François ne cessoient de l'animer à cette expédition.

Les Suisses avoient alors trop d'influence sur les affaires de l'Europe en général, et sur celles du Milanès en particulier; ils pouvoient fournir au parti qu'ils favoriseroient des secours trop puissans et trop décisifs, pour qu'on ne s'empressât pas de part et d'autre à les gagner. Dans les traités qu'ils avoient faits jusqu'alors avec la France, ils avoient toujours excepté le Pape et l'Empereur du nombre des puissances contre lesquelles ils seroient obligés de se déclarer; il s'agissoit donc alors de décider entre des puissances également alliées du corps Helvétique : la neutralité sembloit le parti le plus convenable aux conjonctures, mais la vente des soldats étoit le grand objet de commerce des Suisses, et la neutralité les en eût privés. Ils résolurent donc d'appuyer la cause qui leur paroîtroit la plus juste; ils furent d'ailleurs sensibles à l'orgueil de citer, en quelque sorte à leur tribunal, les plus grandes puissances de l'Europe. Le cardinal de Sion vivoit encore; il haïssoit plus que jamais les François; il étoit à Zurich; où il répandoit l'argent, prodiguoit les promesses, et déployoit sa dangereuse éloquence; il peignoit le Roi comme un schismatique, comme un ennemi déclaré du Pape et de l'Eglise, comme un perturbateur odieux du repos de l'Europe. L'affaire de Regge étoit représentée comme un attentat énorme, comme une hostilité

1521. violente; toute la haine de l'agression étoit rejetée sur le roi de France, et on alléguoit en preuve la conduite du roi d'Angleterre, qui, aussi mécontent que François I de n'avoir pu obtenir l'Empire, n'auroit pas manqué de s'unir avec lui contre l'Empereur, pour peu que celui-ci eût pu être regardé comme l'agresseur.

Les ministres de France, Lamet et Des Reaux, négocioient à Lucerne, y détruisoient toutes ces accusations; donnoient aux Cantons la liste des bienfaits du Roi envers le Saint-Siège, et des ingratitudes du Pape; ils chargeoient l'Empereur par une récrimination naturelle des infractions qu'on imputoit à leur maître. Les Suisses, prévenus d'abord par les discours du cardinal de Sion, crurent ensuite voir la vérité du côté du Roi, et surent très-mauvais gré au Cardinal de les avoir trompés; ils se rappelèrent la conduite qu'il avoit tenue en 1515, et qui leur avoit attiré l'échec de Marignan; ils tinrent une diète à Lucerne (au commencement d'août), l'évêque de Veroli Ennio y comparut pour le Pape, et demanda huit mille soldats. Des Reaux y comparut aussi, et en demanda encore plus pour le Roi. L'ambassadeur du Pape eut le désagrément d'entendre les Cantons lui reprocher les calomnies dont les agens du Pape avoient osé noircir le Roi, lui déclarer que, les secours de la république Helvétique étant dus à la justice et non au mensonge, ils seroient accordés au Roi et refusés au Pape; qu'on ne verroit jamais les Suisses réunis sous les mêmes drapeaux avec les lansquenets qui étoient en grand nombre dans l'armée de la ligue (1), qu'ils alloient

(1) Lettre de M. Des Reaux à M. Robertet, du 3 août 1521. Bibliothèque du Roi, manuscrits de Béthune, n°. 8469, fol. 199.

ordonner au cardinal de Sion de sortir de la Suisse pour toujours. 1521.

Cependant cette décision n'avoit point été unanime; les intrigues du cardinal de Sion avoient prévalu dans plusieurs cantons. il avoit gagné celui de Zurich, qui avoit déclaré (dès le 25 mai) qu'il n'entreroit point dans l'alliance que le Roi pourroit renouveler avec les Treize-Cantons (1). D'ailleurs le maréchal de Foix, dans les levées qu'il fit en Suisse, témoigna pour certains cantons une prédilection dont les autres se vengèrent en acceptant l'argent du cardinal de Sion, et en fournissant des secours à la ligue; de ce nombre furent Lucerne, Ury, Schwitz et Underwald; de là vient que dans cette guerre on voit les Suisses servir presque également dans les deux armées ennemies.

Les Vénitiens, encore fidèles à leur alliance avec les François, sur le bruit de toutes les entreprises qui se formoient contre le Milanès, envoyèrent Théodore Trivulce avec quatre cents lances et un corps considérable de cavalerie-légère qui joignirent le maréchal de Foix; mais ils ne purent, ou peut-être de peur d'attirer la guerre sur les terres de la Seigneurie, ils ne voulurent pas empêcher les lansquenets, arrivés à Trente, d'aller joindre l'armée des Confédérés qui s'assembloient dans la Romagne. Guicciard, liv. 14.

Ainsi donc les François, appuyés par les Vénitiens, par une partie des Suisses, et chargés de la défense du duc d'Urbin et du duc de Ferrare, avoient à combattre en Italie, les Espagnols, le Pape, les Florentins,

(1) Lettre de la ville de Zurich à François I. Manuscrits de Béthune, vol. coté 8489, fol. 21.

1521. François Sforce, le marquis de Mantoue, et une autre partie des Suisses.

Le commandement général de l'armée de la ligue Papale fut confié à l'expérience éprouvée de Prosper Colonne, à qui la surprise de Villefranche avoit fait moins de tort qu'elle n'avoit fait d'honneur aux François; les Espagnols étoient commandés sous lui par dom Ferdinand d'Avalos, marquis de Pescaire, déjà son égal, pour le moins, dans l'art de la guerre; le marquis de Mantoue étoit gonfalonier, comme il avoit été en France capitaine de cent hommes d'armes, quoiqu'il fût censé avoir le commandement particulier des troupes de l'Eglise, il étoit subordonné, non seulement à Prosper Colonne et au marquis de Pescaire, mais encore à Guichardin, commissaire général de l'armée. Jérôme Adorne commandoit les deux mille Espagnols qu'il avoit ramenés de sa stérile navigation sur les côtes de Gênes; Antoine de Lève, soldat de fortune qu'un mérite éminent élevoit aux honneurs militaires et qui, en 1503, avoit vaincu d'Aubigny à la seconde bataille de Seminare, commandoit quatre cents lances qu'il avoit amenées du royaume de Naples; Jean de Médicis (1), qui avoit fait ses premières armes dans la guerre d'Urbin en 1517, et qui déployoit alors le courage et les talens d'un héros, commandoit la cavalerie-légère du Pape; le comte Guy Rangon étoit capitaine-général de l'infanterie de l'Eglise, Vitelli avoit la conduite des troupes Florentines. La multipli-

(1) Il étoit d'une branche cadette de la maison de Médicis, qui s'assit encore plus solidement que l'aînée sur le trône de Florence; il fut père de Cosme second, qui porta le premier le titre de *grand duc de Toscane*.

cité de ces chefs particuliers pouvoit être indifférente, leur mérite pouvoit être utile; mais le partage du pouvoir entre les deux généraux Colonne et Pescaire, fit naître parmi eux une mésintelligence qui éclata souvent, et dont les François pouvoient profiter. Ces deux hommes étoient d'un caractère opposé; Colonne, prudent, mesuré, temporiseur comme Fabius, et comme lui taxé de timidité; Pescaire, vif, ardent, présomptueux, capable de témérité, joignant d'ailleurs la ruse italienne à la fierté espagnole. Colonne étoit particulièrement attaché au Pape, Pescaire à l'Empereur; les vues de ces deux puissances, quoique réunies dans cet instant, n'étoient pas exactement les mêmes. 1521.

Cette armée étoit d'environ dix-huit mille hommes d'infanterie et de douze cents hommes d'armes, sans compter les bannis, qui avoient des intelligences dans toutes les places du Milanès, et dont le courage enflammé par la fureur sembloit propre à produire de grandes choses. Moron étoit dans l'armée. Tous les corps particuliers se réunirent à Bologne, où les chefs délibérèrent sur les opérations de la campagne.

Le maréchal de Foix, voyant une guerre ouverte succéder dans le Milanès aux entreprises secrètes, écrivoit d'un côté au Roi qu'il avoit pourvu à tout; qu'il rioit des projets de l'ennemi; qu'il étoit disposé à le bien recevoir; qu'il avoit plus de Suisses qu'il n'en vouloit : d'un autre côté il appeloit à grands cris le maréchal de Lautrec son frère, pour lui remettre son gouvernement orageux, et se décharger sur lui du poids des évènemens; mais le maréchal de Lautrec ne se pressoit pas de se rendre à ses invitations; il sentoit, il disoit, il répétoit sans cesse que, sans argent, on

1521. ne pourroit conserver le Milanès, parce que les Suisses mal payés déserteroient, et le laisseroient sans défense au moment où leurs secours seroient le plus nécessaires. Lautrec connoissoit d'ailleurs les dispositions de la duchesse d'Angoulême à son égard, il savoit qu'elle auroit voulu faire donner au bâtard de Savoye, son frère, le commandement de l'armée d'Italie, et détruire tout le crédit de la maison de Foix ; il la croyoit capable de traverser ses travaux dans le Milanès, pour se ménager le plaisir perfide de lui attribuer les disgrâces des armes Françoises ; il s'obstinoit à ne vouloir quitter la cour que quand il auroit reçu tout l'argent dont il croyoit avoir besoin ; il ne partit enfin que sur les assurances réitérées du Roi, de la duchesse d'Angoulême, de la comtesse de Château-briant, du chancelier Duprat, et du sur-intendant Semblançai, que, peu de jours après son arrivée à Milan, il y recevroit quatre cent mille écus qu'il demandoit.

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

Lautrec (1), arrivé à Milan, loin de blâmer les rigueurs de son frère, voulut encore y ajouter ; il commença par donner à cette ville un spectacle douloureux et terrible ; il fit traîner à l'échafaud et décapiter un vieillard de soixante et quinze ans, d'une naissance illustre, allié aux plus grandes maisons d'Italie, et particulièrement à celle de Médicis. C'étoit ce Christophe Pallavicin qui avoit si légèrement immolé Cardin à ses soupçons; il avoit eu le malheur de tomber entre les mains des François dès les premières hostilités :

(1) Ce général étoit d'une sévérité inflexible, il aimoit à punir. On voit dans une de ses lettres qu'il s'oppose de tout son pouvoir à la grâce que le Roi vouloit accorder aux bannis et aux rebelles du Milanès.

son supplice révolta ceux même qui n'avoient point été frappés du supplice plus cruel de Mainfroi Pallavicin, son parent; c'est que Mainfroi n'étoit qu'un aventurier, et qu'il avoit été pris les armes à la main dans une entreprise qu'on pouvoit taxer de trahison, au lieu que Christophe avoit cru punir un complot formé contre lui, et n'avoit été cruel que par crédulité. Ce qui mit le comble à l'indignation publique, fut le motif odieux de cette violence sur lequel il ne fut plus possible de se méprendre, lorsqu'on vit la riche confiscation des Pallavicin donnée par le maréchal de Lautrec au maréchal de Foix, son frère. Tous les François modérés et bien intentionnés vouloient qu'on se contentât d'envoyer Pallavicin en France pour y servir d'otage; la plupart des sénateurs de Milan refusèrent de signer sa sentence, comme les juges de Busseto avoient refusé de signer celle de Cardin.

1521.

Les Confédérés, pour venger les Pallavicins, pour servir le Pape et pour ne point laisser derrière eux de place ennemie, se déterminèrent à faire le siège de Parme; ce ne fut qu'après bien des incertitudes et des longueurs, les chefs s'étant partagés sur le plan des opérations, les uns ayant opiné pour le siège de Parme, les autres pour qu'on s'avançât vers le Bô, qu'on surprît Plaisance, place moins forte et moins défendue que Parme, qu'on y passât le Pô, et qu'on marchât directement vers Milan, sans s'arrêter à faire des sièges. Ce dernier avis, qui était celui de Colonne, avoit même prévalu; mais, lorsqu'on voulut se mettre en marche, il s'éleva entre Colonne et Pescaire une contestation semblable à celle qui s'était élevée entre le connétable de Bourbon et le duc d'Alençon au pas-

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

Belcar., liv. 16, n. 43

1521. sage de l'Escaut. Colonne, en qualité de général, prétendit être à la tête de l'avant-garde, Pescaire soutint que lui seul avoit droit de commander l'infanterie Espagnole dont cette avant-garde étoit composée; la querelle fut vive, Brantôme et Varillas, pour embellir cette histoire, disent que le fougueux Pescaire s'emporta jusquà tirer l'épée contre Colonne, quoique ce général fût son oncle (1); l'effet de cette division fut de réunir tous les esprits en faveur du siège de Parme, où il n'y avoit point d'avant-garde à conduire; mais Prosper, qui n'avoit ni cru ni voulu faire une guerre de sièges, n'étoit point muni de l'artillerie nécessaire, il fallut en faire venir de Bologne.

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

Ces lenteurs donnèrent le temps aux François de mettre la place en état de défense; plusieurs braves capitaines, tels que Pontdormy, le prince de Bozzolo (2), le maréchal d'Aubigny, s'y enfermèrent avec leurs compagnies d'hommes d'armes et d'autres troupes; le maréchal de Foix vint y commander en personne, en attendant que son frère eût pu rassembler les troupes qui devaient lui arriver de France, de Venise et de Suisse.

Le maréchal de Foix brûla les fauxbourgs de Parme, désespérant de les défendre. La rivière de la Parma qui traverse cette ville du sud au nord, la divise en deux parties inégales, dont la moindre, située au couchant, du côté de Plaisance, est principalement habitée par le peuple, et se nomme le *Codiponte*. Comme

(1) Il étoit l'oncle de sa femme, à la mode de Bretagne; Pescaire avoit épousé Victoire Colonne, fille de Fabrice Colonne, cousin-germain de Prosper.

(2) Seigneur Milanois.

cette partie étoit aussi la plus foible de la place, ce fut celle que les Confédérés attaquèrent d'abord avec d'autant plus de raison, que par-là ils ôtoient à la place toute communication avec Plaisance et le Milanès ; lorsqu'au bout d'un temps fort long leur foible artillerie eut fait quelques brèches, ils livrèrent jusqu'à trois assauts où ils furent repoussés; cependant le maréchal de Foix, ne croyant pas pouvoir garder le Codiponte, se jeta dans la partie de la ville située au delà de la Parma ; les Confédérés, instruits de sa retraite, entrèrent dans le Codiponte, les uns par les brèches, les autres par escalade; les habitans les reçurent avec une joie, qui attestoit leurs dispositions à l'égard de la France. Le maréchal de Foix cherchoit à ralentir l'ardeur des assiégeans par de vaines négociations que le prince de Bozzolo faisoit semblant d'entamer avec le marquis de Pescaire; en même temps il mandoit au maréchal de Lautrec que pour peu qu'il différât, il trouveroit la place rendue aux ennemis. 1521.

Lautrec parut enfin sur la rive ultérieure du Pô avec une armée encore foible (1). Il fondoit sa principale espérance sur sept mille Suisses qui l'avoient déjà joint et qui devoient être incessamment suivis de six mille autres; mais ces sept mille Suisses pensèrent l'empêcher de secourir Parme, par le refus qu'ils firent

(1) Il avoit cinq cents lances Françoises, quatre mille hommes d'infanterie arrivés de France sous la conduite de Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, père de la fameuse Diane, quatre cents gendarmes, et quatre mille fantassins Vénitiens que commandoient Théodore Trivulce et André Gritti; le duc d'Urbin et Marc-Antoine Colonne, neveu de Prosper, servoient dans l'armée Françoise comme volontaires.

de passer le Pô avant l'arrivée de leurs compatriotes. 1521. Lautrec fut long-temps réduit à faire de petites marches en côtoyant toujours ce fleuve; il le passa pourtant enfin et s'approcha de Parme dans l'intention de livrer bataille.

Vers le même temps, on apprit que le duc de Ferrare (1), à la tête de cent gendarmes, de deux cents chevau-légers, et de deux mille hommes d'infanterie, faisoit une diversion dans le Modénois, qu'il s'étoit emparé de Final et de San-Félice, qu'il paroissoit menacer Modène; il fallut détacher de l'armée des Confédérés le comte Guy-Rangon avec deux cents chevau-légers, et huit cents hommes d'infanterie choisis pour se jeter dans la place.

Belcar., liv. 16, n. 44.

Cependant Parme résistoit toujours, le maréchal de Foix se défendoit avec d'autant plus de courage, qu'il voyoit le secours approcher; sa constance, l'arrivée de Lautrec, l'expédition du duc de Ferrare, le détachement qu'il avoit fallu envoyer à Modène, les renforts qu'il faudroit y envoyer encore, si l'armée Ferraroise grossissoit, la mésintelligence de Colonne et de Pescaire, tout contribua dès lors à répandre le découragement parmi les Confédérés; la défiance, fille du malheur, vint encore les diviser. Les Impériaux se persuadèrent que si le recouvrement de Parme et de Plaisance procuroit d'abord au Pape tout le fruit qu'il pouvoit recueillir de la guerre, il deviendroit plus froid sur les intérêts communs, qu'il ne seconderoit plus de si bonne foi les alliés dans la conquête du Milanès, que peut-être même, passant à l'infidélité,

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

(1) La rupture de François I avec le Pape attachoit plus que jamais le duc de Ferrare au parti de la France.

il feroit sa paix particulière avec les François, pour s'assurer par un traité la possession de ces deux places. 1521.
En effet, peu de temps après, Léon X entama une négociation secrète avec l'ambassadeur de France; mais ces soupçons étoient prématurés; ils étoient même alors d'autant plus injustes, que Colonne, l'homme de l'armée le plus attaché au Pape, après Guichardin, avoit fait malgré lui le siège de Parme, et que c'étoit lui qui avoit proposé d'aller droit à Milan.

Au milieu de ces mouvemens d'inquiétude et de crainte, on tint conseil pour examiner si on continueroit le siège. Tous les chefs à l'envi exposèrent, exagérèrent les périls, les difficultés de cette entreprise; on alloit se voir serré entre la place et l'armée françoise, Lautrec alloit bloquer le camp des Confédérés : plus de *fourrages, plus de convois à espérer sans combat*; Lautrec du côté du Milanès, le duc de Ferrare du côté des états de l'Eglise alloient fermer tous les passages aux vivres; une affaire générale pouvoit détruire l'armée, un blocus ne pouvoit manquer de l'affamer; on insistoit avec affectation sur tous ces inconvéniens, mais un reste de pudeur retenoit encore, on n'osoit risquer le mot de retraite; Pescaire fut plus franc: « Je vois bien, dit-il, Messieurs, que nous sommes « tous d'accord sur le parti qui reste à prendre, et « qu'il n'y a plus que le mot qui nous coûte. Eh bien! « je le prononce, je soutiens qu'il faut lever le siège, « tandis que nous le pouvons encore sans un extrême « péril. » J'allois le dire, répondit Prosper, et je suis « charmé que vous m'ayez prévenu. » Vitelli fut du même avis. Antoine de Lève en fut aussi, mais il se fit du moins l'honneur de demander si, en quittant Parme,

1521. on ne feroit pas bien d'aller attaquer Lautrec; « Ce « seroit un coup de désespoir, répondit-on unanime- « ment, et l'armée n'est point réduite à ces violentes « ressources. Si elle ne doit point continuer un siège si « difficile à la vue d'une armée supérieure, elle doit « encore moins attaquer cette armée en restant ex- « posée aux sorties que les assiégés ne manqueroient « pas de faire; mais elle peut, en s'éloignant et en « attendant un renfort nécessaire, retrouver des con- « jonctures plus heureuses. »

Guichardin écoutoit tout en silence; cependant Colonne et Pescaire, qui n'étoient pas sans inquiétude sur ce que le Pape pourroit penser de la levée d'un siège auquel il avoit tant d'intérêt, eurent ensemble un long et secret entretien, à la suite duquel ils demandèrent à Guichardin ce qu'il croyoit que le Pape penseroit du parti qu'on alloit prendre. Guichardin saisit cette occasion de les engager à révoquer une résolution si humiliante. « Souvenez-vous, dit-il à Pescaire, qu'hier au soir vous nous assuriez que ce jour « nous verroit maîtres de Parme. « Nous ne pren- « drons Parme, reprit Pescaire, ni aujourd'hui, ni de- « main, ni après-demain; cependant Lautrec s'avance, « nous serons bloqués dans notre camp, la retraite « deviendra impossible. » Prosper en dit autant; Guichardin n'osant avoir un avis contraire à celui de deux généraux si célèbres, se contenta de répondre : « Il ne « faut point douter que cette nouvelle n'afflige et « n'irrite le Pape, mais s'il étoit ici, s'il voyoit comme « vous, l'impossibilité de réussir, et le danger de per- « sister, il approuveroit peut-être votre avis. »

Cependant Guichardin ne se rebuta point encore;

il alla trouver Moron dont il connoissoit le zèle et l'esprit de ressource; tous deux firent leurs efforts pour regagner Prosper, ils le forcèrent d'assembler de nouveau le conseil et d'y admettre tous les capitaines qui n'avoient point été appelés au premier; mais Pescaire refusa de s'y trouver, il s'en tint à sa première résolution, il fit démonter les batteries et commencer la retraite; ces démarches entraînèrent le reste de l'armée. Ce même Pescaire osa pourtant écrire au Pape qu'il avoit combattu de tout son pouvoir la levée du siège de Parme, qu'il ne falloit l'imputer qu'à la lâcheté de Prosper, et qu'on ne pouvoit attendre aucune entreprise courageuse d'un général si froidement circonspect. On sent tout ce que cette lettre dut ajouter à la haine réciproque des deux généraux.

1521.

Belcar., l. 16. n. 45.

Pour en arrêter les suites et pour s'assurer que les intérêts du Saint-Siège seroient consultés dans les opérations, le Pape se hâta d'envoyer à l'armée le cardinal de Médicis.

La retraite de cette armée, qui recula d'abord (1) jusqu'aux portes de Regge (2), eût pu être considérablement troublée, si Lautrec plus vigilant eût vu avec quelle précipitation tumultueuse elle se faisoit, s'il eût

(1) Mézerai, dans sa grande histoire, dit que les Confédérés, ayant levé le siège de Parme, repassèrent tumultueusement le Pô, et reculèrent jusque sur la Lenza près de Regge; s'ils reculèrent vers Regge, comme cela est certain, ils ne passèrent point le Pô, puisque Parme est entre ce fleuve et Regge.

(2) A l'occasion de cette fuite, la duchesse d'Angoulême écrivit à Robertet: « Le Pape, dans ses lettres, appelle toujours mon fils « *le François*, sans daigner joindre à ce nom le titre de Roi; il doit « bien le reconnoître à présent pour duc de Milan tout au moins. (Bibliothèque du Roi. Manuscrits de Béthune, n°. 8503, fol. 15.)

1521. été instruit de quelques troubles excités par les lansquenets et auxquels il donna le temps de se calmer, en s'amusant à battre, inutilement, l'inutile château de Roqueblanque.

Une lettre de l'évêque de Tarbes, chargé des affaires ecclésiastiques dans le Milanès, nous apprend qu'on découvrit vers ce temps une conspiration formée contre Milan par les bannis, et dont les circonstances ont été inconnues à tous les historiens; les Viscontis (1) en étoient l'âme, l'évêque d'Alexandrie (2) en étoit le chef. Il s'étoit répandu un faux bruit que Parme avoit été obligé de se rendre aux Confédérés. Cette nouvelle ayant encouragé les Bannis, l'évêque d'Alexandrie s'avançoit vers Milan avec quinze cents hommes d'infanterie et deux cents chevaux; il marchoit à la faveur de la nuit par des routes détournées, et devoit se trouver au point du jour à une porte de Milan; les mécontens qui étoient dans la place s'assembloient par pelotons, pour se joindre aux troupes de l'Evêque et leur livrer cette porte. Il y avoit cent hommes cachés dans la maison d'un des habitans, nommé Alexandre Dappian, un autre détachement de deux cents hommes occupoit des jardins autour de cette même porte. Tout devoit se réunir à l'arrivée de l'évêque d'Alexandrie; un autre conjuré, nommé Mapello, devoit ouvrir une autre porte, on devoit courir au palais de l'évêque de Tarbes, égorger ce prélat, faire un massacre général des Guelphes, c'est-à-dire, de Fran-

(1) Ces Viscontis, comme on l'a dit dans l'introduction, n'étoient pas de la branche ducale, et il ne paroît pas qu'ils prétendissent au trône de Milan par les droits de la naissance.

(2) Du même nom de Visconti.

çois et de leurs partisans. L'évêque d'Alexandrie, s'approchant de la ville, fut fort surpris d'y entendre de grandes décharges d'artillerie et des sons de cloches qui annonçoient des réjouissances publiques. En effet, Lautrec avoit mandé à l'évêque de Tarbes la levée du siège de Parme, et l'avoit chargé de faire célébrer à Milan cet heureux succès par des fêtes; ce fut ainsi que les bannis apprirent la levée du siège de Parme; ils apprirent en même temps qu'on faisoit à Milan une garde exacte et dans la ville et à toutes les portes; ils désespérèrent alors du succès de leur entreprise, ils envoyèrent cependant prier les conjurés enfermés dans la maison de Dappian et ceux qui étoient dans les jardins, de ne point perdre patience, et de rester où ils étoient, jusqu'à ce qu'on eût trouvé un moment favorable pour surprendre la vigilance des sentinelles; mais ces conjurés, voyant le jour paroître, craignirent d'être aperçus; c'étoient pour la plupart des bourgeois, des artisans peu propres à un coup de main, qui avoient tout à craindre s'ils étoient connus, et qui, dans l'incertitude du succès, ne vouloient pas perdre les heures du travail; ils se retirèrent chacun dans leurs maisons; l'évêque de Tarbes en effet fut averti de ces attroupemens par des espions; il envoya dans la maison de Dappian, on n'y trouva qu'une femme et qu'un enfant qui avouèrent ce qui s'étoit passé la nuit précédente; on ne trouva personne non plus dans les jardins, on arrêta ce Mapello qui devoit livrer une porte, les tortures ne lui arrachèrent aucun aveu. Le capitaine Sillac fut envoyé avec des chevau-légers contre les Bannis commandés par l'évêque d'Alexandrie; il les poursuivit le long du Tésin jusqu'au lac

1521.

1521. Majeur et jusqu'à Sesto, place qui appartenoit aux Viscontis; les habitans de Sesto fournirent des bateaux aux Bannis pour se sauver par le lac; les François, pour les en punir, entrèrent dans Sesto et le saccagèrent, les bannis se réfugièrent comme ils purent chez les plus puissans d'entre eux, dont les châteaux furent aussi pour la plupart saccagés et brûlés par la troupe de Sillac. On publia dans tout le duché une défense de donner asyle aux Bannis, et un ordre de les poursuivre à outrance, et de sonner le tocsin contre eux; il eût mieux valu peut-être les rappeler et leur pardonner.

Cependant l'armée des Confédérés s'augmentoit de six mille hommes d'infanterie Italienne qu'on levoit de jour en jour; elle alloit aussi recevoir douze mille Suisses, que les instances de l'évêque de Veroli et les intrigues du cardinal de Sion lui avoient procurés, et qui étoient alors en marche sous la conduite de ce cardinal; mais de ces deux secours, le second n'étoit point encore reçu, le premier se recevoit pour ainsi dire par morceaux, et ne mettoit point l'armée en état de reparoître devant Parme et Plaisance, à la vue du même ennemi devant qui elle venoit de fuir; elle prit le parti sage et hardi d'aller tenter de plus heureux hasards au delà du Pô, dans un pays qui, n'ayant point encore éprouvé les ravages de la guerre, fourniroit des vivres en abondance; on passa le Pô un peu au-dessus de Bersello, sans que Lautrec, dont la vigilance fut toujours endormie dans cette expédition, se mît en devoir d'en disputer le passage; il le pouvoit aisément; il avoit des pontons rassemblés auprès de Crémone; une partie de son armée pouvoit passer promptement sur ces pontons vers la rive ultérieure et

en défendre ensuite l'abord aux Confédérés, tandis que l'autre partie de l'armée Françoise, qui seroit restée en deçà du Pô, attaquant en queue les Confédérés dans le moment du passage, les eût mis en désordre. Les Confédérés l'avertirent même en quelque sorte de leur projet malgré eux. Dans la crainte d'être prévenus, ils détachèrent Jean de Médicis avec quelques troupes pour aller brûler pendant la nuit les pontons de Lautrec. Médicis ne put arriver qu'après le soleil levé; on l'aperçut, et les bateliers mirent les pontons en sûreté. D'après ces mouvemens, il étoit aisé de juger que les Confédérés vouloient passer le Pô, et tout autre que Lautrec auroit eu les yeux ouverts sur leurs démarches; cependant toute l'armée des Confédérés employa tranquillement un jour entier et une partie de la nuit à passer le Pô; puis, laissant le Crémonois à gauche, elle s'avança, en côtoyant l'Oglio, vers les frontières des Vénitiens, par un pays où aucune place forte ne pouvoit l'arrêter. Cette marche savante, dont l'idée étoit de Prosper, avoit deux objets, l'un de recevoir les Suisses qui arrivoient par le pays des Grisons, l'autre d'effrayer par l'approche du péril les Vénitiens déjà ébranlés, qui commençoient à s'excuser auprès du Pape de leurs liaisons avec les François; « ils ne les entretenoient, disoient-ils, que « par égard pour d'anciens engagemens qu'ils ne pouvoient violer; mais leur respect pour le Saint-Siège « sauroit mettre des bornes à tous les engagemens « qui pourroient lui être contraires. » 1521.

C'est ainsi que les politiques peuvent compter les uns sur les autres. Les Vénitiens, alliés de la France, traitent avec le Pape son ennemi; le Pape, allié de l'Em-

1521. pereur, traite avec la France; la France elle-même traitoit dans le même temps avec l'Empereur, toujours une négociation particulière tend en secret à détruire les traités publics. Tout allié puissant est traître et trahi tour à tour; il n'y a d'alliés sûrs que les foibles et les opprimés, dont la fidélité ne vaut pas la peine d'être tentée.

Lautrec, ayant passé trop tard le Pô, poursuivoit de loin les Confédérés qui lui échappoient sans cesse; il les joignit enfin près de Rebec, toujours sur les bords de l'Oglio, et se disposoit à troubler leur marche le lendemain; son arrivée et la difficulté de transporter de l'artillerie dans le chemin qui restoit à a ire pour s'approcher du pays des Grisons, déterminèrent les Confédérés à rester dans ce poste pour y attendre les Suisses. Cette situation étoit très-périlleuse; les Suisses pouvoient tarder beaucoup, les vivres devoient manquer aisément dans un pays ennemi, à la vue d'une armée supérieure; le danger étoit même plus grand qu'on ne le croyoit. Rebec est entièrement dominé par Pontevico, ville située sur l'Oglio, à la rive opposée : cette ville appartenoit aux Vénitiens; les Confédérés comptoient un peu trop sur les soumissions politiques que la Seigneurie avoit récemment faites au Saint-Siège, et sur quelques négociations à peine entamées. Gritti et Trivulce étoient toujours dans l'armée Françoise, les Confédérés n'en étoient point émus, ils espéroient une défection prochaine de leur part; ils l'espéroient en vain, ils virent dès le troisième jour Lautrec transporter une partie de son canon de l'autre côté de l'Oglio et le faire entrer dans Pontevico, en présence de Gritti qui feignit de s'y opposer, mais qui évidem-

ment y consentoit. Les Confédérés alloient être exposés au feu de cette place, et ne pouvoient l'éviter qu'en s'exposant à tous les coups de l'armée Françoise; ce moment sembloit être celui de leur ruine, ils s'y attendoient eux-mêmes, mais les évènemens confondent quelquefois toutes les règles de la prévoyance humaine; on laissa les Confédérés décamper tranquillement pendant la nuit, en ordre de bataille, menant leurs bagages devant eux. Leur marche fut respectée, rien ne fut attaqué ni même insulté; ils arrivèrent à Gabionetta sur les frontirèes du Mantouan, et avouèrent qu'ils avoient miraculeusement évité une perte inévitable. Ce fut encore une faute grossière que la France eut à reprocher à Lautrec et que la duchesse d'Angoulême put opposer au crédit de la comtesse de Château-Briant; il sembloit que Lautrec s'attachât à prolonger la guerre, qu'il prît plaisir à laisser échapper les ennemis de ses mains, content de les voir fuir devant lui, et sûr de les retrouver quand il voudroit; il avoit eu la fortune et la victoire en sa puissance, il avoit eu jusqu'au choix de la manière de vaincre; soit qu'il attaquât les Confédérés dans leur camp, soit qu'il attendît que la faim les en chassât, leur sort ne dépendoit que de lui. Tous les officiers de son armée le pressèrent de donner du moins au moment de la retraite; il résista toujours, soit par pure indocilité, soit par d'autres motifs qu'on ne sait pas; les Suisses de son armée lui demandèrent en murmurant les gratifications qu'on avoit coutume de leur donner après le gain d'une bataille; ils disoient qu'il n'avoit pas tenu à

1521.

1521. eux que la guerre n'eût été terminée, que le caprice du général ne devoit pas les frustrer des avantages que le sort offroit à leur valeur; Lautrec avoit mérité ces affronts.

Il s'empara du poste que les ennemis avoient quitté, de ce poste qui le condamnoit, et dont la connoissance plus parfaite fit encore mieux sentir le prix de l'occasion qu'il avoit laissé perdre.

Tout ce qui arriva dans la suite, dut faire repentir Lautrec de son opiniâtreté, et doit servir à jamais de leçon aux généraux, s'il en est, qui, par des vues odieuses, soient capables de se refuser à des avantages décisifs; ils doivent apprendre que la fortune se venge quelquefois, non-seulement par des refus éternels, mais encore par les plus sanglans outrages, du mépris qu'on fait de ses faveurs offertes; le reste de cette guerre du Milanès ne fut plus pour Lautrec qu'un tissu de disgrâces à peine interrompues par quelques légers succès, qui ne servoient qu'à rendre ces disgrâces plus cruelles.

Les Suisses que les Confédérés attendoient arrivèrent à Coire, et demandèrent seulement un corps de cavalerie, qui, assurant leur marche, facilitât la jonction; Prosper détacha aussitôt quelques escadrons de chevau-légers, qui, volant plutôt qu'ils ne passèrent sur les terres de la Seigneurie, trompèrent à la fois la vigilance et des Vénitiens et des François; en vain Pontdormy, avec deux compagnies de gendarmes et douze cents hommes d'infanterie, alla occuper près du lac d'Istria un poste par où les Suisses devoient passer; ce poste fut forcé, les Suisses arrivèrent avec ce petit avan-

Mém. de Du Bellay., liv. 2.

tage au camp des Confédérés. Le cardinal de Sion étoit à leur tête (1). 1521.

Les Confédérés, ayant reçu ce renfort, ne bornèrent plus leurs projets à une simple défense. Bientôt une révolution, à laquelle leur adresse contribua autant que leur bonheur, vint encore ranimer leur audace. Les Suisses voyoient depuis long-temps avec indignation qu'au mépris des recès de leurs diètes, au mépris de la décence publique et des liens patriotiques, leurs sujets, entraînés par des intrigues particulières, se partageoient à leur gré entre les différentes puissances et s'exposoient souvent à tremper leurs mains dans le sang de leurs concitoyens; il y avoit alors douze mille Suisses dans l'armée des Confédérés et treize mille dans l'armée Françoise, tous prêts à s'entr'égorger; la république Helvétique voulut absolument faire cesser ce scandale, elle envoya des ordres à tous les Suisses des deux armées de revenir dans leurs pays. Le cardinal de Sion, qui veilloit à tout, fut instruit de cette réso-

(1) « Alors on vit dans cette armée, dit Guichardin, deux légats, le cardinal de Médicis et le cardinal de Sion, qui faisoient « porter devant eux leurs croix d'argent, au milieu d'une foule « de blasphémateurs, de meurtriers et de voleurs. »

Ce tableau de l'armée Pontificale et Impériale paroît un peu chargé; si Guichardin n'a prétendu que peindre une armée en général, c'est une déclamation peu digne de la sagesse de ce grand historien.

Le cardinal de Médicis, dévot et scrupuleux, se plaignoit souvent des déréglemens des soldats, et des désordres qu'ils commettoient; le marquis de Pescaire, ennuyé de ses plaintes, lui dit: *M. le Légat, mettez-vous bien dans la tête que Mars et J. C. sont essentiellement brouillés ensemble, et que notre métier ne peut être asservi aux loix rigoureuses de la justice et de l'Evangile.* Comment donc des chrétiens font-ils la guerre? mais comment des hommes la font-ils?

1521. lution et sut en tirer parti. Le courrier dépêché à l'armée Françoise signifia l'ordre de la république, aussitôt tous les Suisses obéirent et quittèrent l'armée; mais le courrier qu'on envoyoit à l'armée des Confédérés, arrêté et gagné par le cardinal de Sion, ne publia point l'ordre dont il étoit chargé : ainsi tous les Suisses de l'armée Confédérée restèrent. C'étoit déjà beaucoup, ce ne fut pas tout encore. L'ordre que les Suisses de l'armée Françoise avoient reçu, ne leur apprenoit pas qu'on eût adressé un pareil ordre à ceux de l'armée Pontificale. Le cardinal de Sion profita de leur ignorance, il leur persuada que la république avoit reconnu la justice de la cause des Confédérés, que c'étoit aux seuls François qu'elle refusoit des troupes, et qu'en prenant parti dans l'armée des Confédérés, les Suisses rempliroient le véritable esprit de l'ordre qu'ils avoient reçu; ces raisons, appuyées de l'argent du Cardinal, persuadèrent les Suisses, qui passèrent presque tous du camp des François au camp des Confédérés. Le maréchal de Lautrec, leur ayant en vain rappelé leurs sermens et reproché leur infidélité, se vit réduit à une guerre de défense; il se retira vers Milan dont il fit relever à la hâte les fortifications; le Roi, qui avoit tout remarqué, lorsque six ans auparavant il avoit si glorieusement fait la guerre dans ce pays-là, lui manda de veiller principalement sur l'Adda et d'en disputer le passage aux Confédérés; Lautrec, dans ses lettres orgueilleuses, l'assuroit que les ennemis ne passeroient jamais cette rivière, qu'il sauroit les en empêcher; il accompagnoit ces promesses de bravades dédaigneuses sur la timidité de Colonne, sur l'inexpérience de Pescaire. Pour toute réponse les ennemis

Belcar., l. 16, n. 47.

passèrent l'Adda, Moron et les autres bannis, qui avoient une connoissance particulière du pays, leur ayant indiqué un endroit mal gardé, où ils trouvèrent des bateaux cachés dans des roseaux; ils mirent en fuite le comte de Pepolo (1) qui s'étoit posté avec un corps de troupes vers l'endroit où il avoit cru que le passage pourroit être tenté; ils pénétrèrent au fond du Milanès, ils forcèrent Lautrec d'abandonner la campagne et d'aller se renfermer dans Milan après avoir jeté une garnison considérable dans Crémone. 1521.

Tandis que les Confédérés délibéroient sur les opérations d'une campagne qui ne pouvoit désormais qu'être heureuse, un paysan vint se présenter à eux sous la forme de ce spectre politique dont l'apparition avoit fait tourner la tête à notre malheureux roi Charles VI; mais, au lieu de menacer, celui-ci encourageoit; il ordonnoit de la part de Dieu aux Confédérés de marcher droit à Milan; il promettoit que cette ville ouvriroit à l'instant ses portes au son de toutes les cloches; il avoit l'air, le ton, l'enthousiasme d'un prophète, et, ce qui est essentiel à ces sortes de machines, il disparut tout d'un coup. Un des meilleurs moyens de vérifier ces sortes de prédictions, c'est d'y croire, et on crut à celle-ci; ceux pourtant à qui cet homme parut moins envoyé de Dieu que des mécontens, restés en foule dans Milan, n'eurent guère moins d'ardeur et d'assurance que les autres; ils comprirent que ces mécontens devoient exciter des soulèvemens dans la ville à l'arrivée des Confédérés. On courut donc à Mi-

(1) Paul Jove dit que le comte de Pepolo envoya demander du secours à Lautrec, mais que Lautrec dormoit, et que ses valets de chambre ne voulurent jamais le réveiller.

1521. lan. Le marquis de Pescaire avec ses Espagnols arrive le premier à l'entrée d'un des fauxbourgs vers le commencement de la nuit; il épouvante et dissipe le corps-de-garde composé de Vénitiens, il se saisit de la barrière. Théodore Trivulce, un des chefs des Vénitiens, apprend tout ce désordre dans son lit où une maladie le retenoit; il se leve à la hâte, tout foible, tout languissant qu'il étoit; il se traîne mal accompagné, mal armé au devant de la captivité, il eut du moins la gloire de ne l'avoir pas attendue dans son lit; on l'entoure, le nombre l'accable, il est pris avec Jules de S. Severin et le marquis de Vigevano. Le maréchal de Foix, qui depuis long-temps avoit joint son frère, étoit aussi dans son lit et pensa y être pris; le maréchal de Lautrec se promenoit en robe-de-chambre dans la place; les factieux, à la faveur de tant de négligence, se rassemblent, remplissent la ville de troubles, y introduisent les Impériaux. Le maréchal de Lautrec abandonne la ville, et, rassemblant en tumulte toutes ses troupes sur l'esplanade du château, il en laisse une partie dans cette forteresse sous le commandement de Mascaron, capitaine Gascon, il se sauve avec le reste à Côme; André Gritti l'y suit avec ses Vénitiens, tandis que le cardinal de Médicis, qui avec les Italiens avoit suivi de près Pescaire, entroit comme en triomphe dans la ville de Milan. Cette malheureuse capitale fut pendant dix jours en proie aux horreurs du pillage, les bannis vengeant avec fureur sur les partisans de la France tous les maux qu'ils avoient soufferts.

Belcar., l. 16, n. 46.
Mém. de Du Bellay, liv. 2.

La ville de Crémone, apprenant le désastre des François dont elle détestoit le joug, se hâta de se rendre aux Confédérés.

Le maréchal de Lautrec ne se crut pas même en sûreté dans Côme, lorsqu'il vit le marquis de Pescaire, qui ne perdoit pas un instant, s'avancer pour en faire le siège ; il en sortit, et y laissa le frère du maréchal de Chabannes, le brave Vandenesse, ce généreux émule de Bayard, avec cinquante hommes d'armes seulement et cinq cents fantassins François (alors mauvais soldats). Pour lui, il alla passer l'Adda vers l'endroit où cette rivière sort du lac de Côme, et il se retira sur les terres de la Seigneurie avec ses troupes et celles des Vénitiens. 1521.

Le marquis de Pescaire pressa la ville de Côme avec tant de vicacité, il la canonna si fortement, qu'au bout de dix ou douze jours, elle fut obligée de capituler, malgré toute l'audace et toute la valeur de Vandenesse; il fut arrêté que la garnison sortiroit avec armes et bagages et qu'elle pourroit se retirer sur les terres des Vénitiens. Les assiégeans, introduits dans la ville en vertu de cette capitulation, la pillèrent indignement, firent mille insultes aux habitans, poursuivirent même les soldats de la garnison dans leur retraite et les dépouillèrent. Vandenesse, témoin de cette perfidie, en avoit le cœur percé de rage et de douleur; Pescaire arrêta le pillage, fit rendre aux François ce qui leur avoit été pris, et n'oublia rien pour persuader qu'il n'avoit eu aucune part à cette violence. Vandenesse ne crut ni les protestations sincères ni la réparation suffisante, il en demanda une autre, il envoya au marquis un cartel de défi, dans lequel il lui reprochoit son manque de foi; Pescaire y répondit par un autre cartel, suivant l'usage de ce temps, qui vouloit que les cartels fussent réciproques; le combat ce- Belcar., l. 16, n. 50.



1521. pendant n'eut point lieu; on s'accusa de part et d'autre de l'avoir évité; ce qu'il y a de certain, c'est que ni Vandenesse ni Pescaire n'étoit capable de crainte, mais peut-être la réflexion leur fit-elle sentir qu'ils pouvoient rendre à leurs maîtres des services plus utiles.

Vandenesse alla joindre Lautrec sur les terres de la Seigneurie. Il étoit bien dur et bien humiliant d'être réduit à chercher un asyle, et de ne porter à ses alliés que le fardeau d'une disgrâce à partager; les Vénitiens s'ennuyèrent bientôt de voir l'armée Françoise vivre à discrétion sur leurs terres; on craignit de lasser leur amitié, et l'on résolut de s'avancer vers Crémone, dont Janot d'Herbouville défendoit encore le château contre les rebelles, qui s'étoient emparés de la ville pour les Impériaux, et qui s'y fortifioient de jour en jour. Quelques troupes que Lautrec jeta dans le château mirent d'Herbouville en état de livrer l'assaut à la ville. Les habitans soutinrent le premier avec courage et avec succès, mais ils prévinrent le second par une capitulation; les rebelles obtinrent la permission de se retirer où il leur plairoit. Le maréchal de Lautrec entra dans Crémone, il recueillit ce prix de sa diligence, vertu à laquelle il sembloit avoir renoncé depuis long-temps, et qu'il retrouva fort à propos dans cette conjoncture; il est certain que pour peu qu'il eût laissé respirer les rebelles il n'auroit plus été possible de les réduire.

Lorsque ce petit avantage l'eût tiré de l'accablement où tant de pertes l'avoient plongé, il se hâta d'envoyer en France le maréchal de Foix son frère, pour représenter la situation des affaires du Milanès, et l'impos-

sibilité de défendre ce pays sans un prompt et puissant secours; le maréchal de Foix eut bien des affronts à dévorer à la cour; on n'y étoit que trop bien instruit des fautes de son frère et des siennes : le Roi lui reprocha son imprudence, son avidité, ses violences, les proscriptions intéressées de tant de citoyens considérables, le supplice des Pallavicins, etc. Tandis que le maréchal de Foix se justifioit avec peine, que la duchesse d'Angoulême l'accusoit avec hauteur, que la comtesse de Château-Briant l'excusoit avec précaution, que tous les bons citoyens sentoient et prouvoient la nécessité de porter dans le Milanès des secours qui en empêchassent la perte entière, Lautrec pourvoyoit, autant qu'il le pouvoit, à la sûreté du peu de places qui lui restoient; il jetoit des troupes dans Pizzigitone, dans Crémone, etc., mais il ne pouvoit arrêter les conquêtes des Confédérés en-deçà et au-delà du Pô, et presque toujours ces conquêtes étoient l'effet de la haine que les de Foix avoient inspirée; Lodi se soumit, les habitans de Pavie, aussitôt qu'ils virent paroître les Impériaux, déclarèrent à la garnison (1) que, si elle osoit se défendre, ils alloient la livrer à l'ennemi, et qu'elle ne pourroit manquer d'être passée au fil de l'épée : il fallut qu'elle sortit précipitamment de la place; elle s'enfuit à Ast. Alexandrie se fit aussi prendre elle-même, elle n'avoit point de garnison, les habitans se gardoient, Colonne le sut, et jugea qu'il seroit aisé de les gagner. La faction Gibeline, qui dominoit dans cette ville, eût dû être contraire au Pape, si elle se fût souvenue de son origine; mais tout étoit

1521.

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

(1) Elle consistoit dans la seule compagnie d'hommes d'armes du comte de S. Pol.

1521. changé : les anciens intérêts, les anciens sentimens avoient disparu, les Gibelins alors détestoient les François, ils dissimulèrent leur haine pour la mieux signaler, ils parurent zélés pour la défense, ils proposèrent une sortie, on l'approuva; ils la firent, ils eurent soin d'être repoussés, et les Impériaux, en les poursuivant sans leur nuire, furent introduits dans la place.

Dans ce torrent de bonne fortune, Vitelli (1) s'empara sans effort de Plaisance et même de Parme, cette dernière place étant restée sans défense depuis que Lautrec en avoit fait sortir le maréchal de Foix son frère, et le prince de Bozzolo.

Le Pape reçut à la fois toutes ces heureuses nouvelles; il en ressentit une joie qui, par son excès même, lui fut, dit-on, funeste. Il avoit dit plusieurs fois qu'il mourroit content, pourvu qu'il vît Parme et Plaisance enlevés aux François; ce mot sembla le condamner. Il mourut le 2 Décembre, au bout de trois jours de maladie. Les uns attribuèrent sa mort à ce saisissement de joie, les autres accusèrent Barnabé Malespine son camérier, qui faisoit l'office d'échanson, de l'avoir empoisonné. Un grand pape peut-il mourir jeune d'une mort naturelle? cependant il paroît certain qu'il fut étouffé par un catarrhe violent, accompagné d'une fièvre continue.

Belcar., l. 16, n. 37.

Cet évènement, si important dans les conjonctures, pouvoit changer entièrement la face des affaires; il ouvroit un nouveau théâtre où les talens politiques de l'Empereur et du roi de France devoient s'exercer à l'envi. La brigue Impériale et la brigue Françoise al-

(1) Vitelli étoit celui qui commandoit les troupes de Florence dans l'armée de Confédérés.

loient partager tout le sacré collège. Le ministère François pouvoit regagner en Italie ce qu'il avoit perdu en Allemagne. Indépendamment de l'intérêt toujours si pressant de conserver ou de recouvrer la considération, un intérêt plus pressant encore devoit tourner vers le conclave toutes les vues des deux cabinets rivaux. Il y avoit lieu de penser que le Pape, quel qu'il dût être, embrasseroit le parti auquel il seroit redevable de son élection. 1521.

Quoique l'âge de Léon X (1) ne parût laisser aux ambitieux que des espérances très-éloignées, quelques cardinaux avoient fait éclater d'avance leurs prétentions à la tiare, le cardinal Volsey n'avoit favorisé le parti de l'Empereur que dans l'espérance d'être appuyé de la brigue Impériale à la première vacance. Léon X, d'un autre côté, avoit fait des dispositions pour assurer le pontificat après sa mort au cardinal de Médicis, son cousin; c'étoit dans cette vue qu'il avoit porté un décret par lequel tous les bénéfices que possédoit celui qui étoit élu pape, devoient être partagés entre les cardinaux; or le cardinal de Médicis étoit de tout le sacré collège celui qui en possédoit le plus. La concurrence fut donc d'abord ouverte entre ces deux cardinaux.

Mais le cardinal de Médicis avoit contre lui son nom même, et sa qualité de cousin du Prédécesseur, qui faisoient craindre aux cardinaux de rendre en quelque sorte la tiare héréditaire dans une maison puissante; le cardinal Volsey eut contre lui la faction même de l'Empereur sur laquelle il avoit tant compté; il n'a-

(1) Il n'avoit que quarante-six ans.

1521. voit pas manqué, aussitôt après la mort de Léon, d'écrire à l'Empereur pour lui rappeler ses promesses; Richard Pacé, le grand négociateur de l'Angleterre, avoit en même temps, par son ordre, quitté Venise, où il ne servoit que son maître, pour aller à Rome servir ce cardinal ambitieux; mais la fausseté habile de la faction Impériale trompa la pénétration de ce ministre; elle paroît même avoir échappé à l'œil perçant des Italiens; Guichardin représente l'élection qui fut faite dans ce conclave comme un de ces coups singuliers du hasard, dont on ne peut rendre raison. Cette raison se trouve dans la finesse de la trame qui fut ourdie par les cardinaux du parti de l'Empereur; ils ne vouloient nommer ni le cardinal de Médicis ni le cardinal Volsey, mais cet Adrien qui avoit été précepteur de Charles V, et qui avoit gouverné l'Espagne en son absence. Il devoit toute sa fortune à l'Empereur, et s'il alloit encore lui devoir la papauté, pourroit-il ne pas seconder aveuglément tous ses projets? D'un autre côté comment proposer l'élection d'un homme qui, ayant passé toute sa vie en Flandre et en Espagne et n'ayant jamais paru en Italie, n'y étoit connu de personne, plus décrié d'ailleurs par les troubles d'Espagne qu'illustré par les dignités accumulées sur sa tête? Comment oser nommer son nom étranger et obscur par préférence à tant de noms illustres, d'origine Italienne, et bien plus capables de soutenir la majesté du trône pontifical? comment enfin espérer que le professeur de Louvain se transformât tout-à-coup en un grand prince qui sût concilier tant d'intérêts contraires, marcher d'un pas ferme et libre à travers tant de puissances divisées, gou-

verner l'Italie en paix, agiter ou calmer l'Europe par les ressorts de sa politique? 1522.

Tels étoient les obstacles qui s'opposoient à l'élection d'Adrien; il n'y avoit peut-être qu'un moyen de les surmonter, c'étoit d'embarrasser tellement le scrutin par des intrigues secrètes et d'opposer tant de suffrages au parti qui paroîtroit prépondérant, que les cardinaux, égarés dans ce labyrinthe, fussent trop heureux de trouver le fil qu'on leur présenteroit à propos pour en sortir. Le cardinal de Médicis, malgré les raisons d'exclusion dont on a parlé, paroissoit alors le sujet le plus éligible. Il avoit été nourri dans les affaires, il avoit participé, quelquefois même présidé aux principales délibérations d'un des plus habiles pontifes, il avoit seul la clef des projets de Léon X et des divers cabinets de l'Europe. Sa maison étoit une des plus puissantes de l'Italie, elle avoit l'intérêt le plus sensible à la pacification de cette contrée. La Toscane et le Saint-Siège n'avoient formé qu'un seul état sous le gouvernement de Léon; il étoit dangereux de les diviser, d'ailleurs les grandes promotions que Léon X avoit faites, et les bénéfices que le cardinal de Médicis laisseroit à partager rendoient sa brigue puissante; la faction Impériale s'attacha donc à entasser des poids contraires dans la balance, elle embrassa hautement le parti du cardinal Volsey, tandis qu'elle cabaloit secrètement et efficaçement pour Adrien. Par cette conduite adroite, elle persuadoit à Volsey que l'Empereur lui tenoit parole, elle l'endormoit et l'empêchoit de prendre d'autres mesures.

Pâques le 20 avril.

On alloit tous les jours au scrutin sans rien conclure, Médicis et Volsey avoient tour à tour l'avan-

1522. tage; il ne s'élevoit pas une voix en faveur d'Adrien, mais aucun des compétiteurs ne l'emportoit irrévocablement; une intrigue toujours subtile combinoit les suffrages en mille manières, dont aucune n'étoit décisive.

Les cardinaux s'ennuyèrent enfin de ce flux et reflux de suffrages inutiles; la brigue d'Adrien, croyant avoir acquis toutes les forces dont elle avoit besoin (1), un cardinal le nomma tout à coup avec un air d'inspiration affecté; il fut appuyé à l'instant par le cardinal de Saint Sixte que suivirent les cardinaux Colonne, Cavalieri, Monti, Frustio, etc. Il eut d'abord plus de vingt-six voix, toutes du parti de l'Empereur, c'étoient déjà plus des deux tiers; les autres cardinaux, qui n'étoient pas du secret, voyant la pluralité des voix si parfaitement décidée, y joignirent les leurs; de sorte que l'élection du pape qui prétendoit le moins à la tiare, et qui devoit le moins y prétendre, se fit d'un consentement unanime. Tous les cardinaux, ceux même qui étoient du secret, s'en étonnèrent, quelques uns s'en indignèrent, les Romains en furent humiliés et irrités: lorsque les cardinaux passèrent sur le pont Saint-Ange, en sortant du conclave, le peuple les accabla d'injures et de malédictions; le cardinal de Gonzague, se tournant vers lui, s'écria: *Vous êtes trop bons de vous en tenir aux injures, nous méritons d'être lapidés.*

Guicciard, liv. 4.

Les François, qui avoient tant d'intérêt de traverser l'élection d'un pape dévoué à l'Empereur et de faire élire un de leurs amis, n'eurent pas même un parti

(1) Bibliothèque du Roi, manuscrits de Béthune, n°. 8500, fol. 95.

dans le conclave. On avoit prévenu l'arrivée des cardinaux de Bourbon et de Lorraine ; ils étoient partis pour Rome, il apprirent en chemin que l'élection étoit faite. Nouvel avantage éclatant de la politique de Charles sur celle de François ; la prévoyance du premier avoit embrassé jusqu'aux hasards, tout étoit disposé d'avance, et, dès le temps de la mort de Léon X, la brigue Impériale étoit prête. 1522.

En attendant qu'Adrien reçût la nouvelle de son exaltation et vînt prendre possession de la tiare, les cardinaux partagèrent entre eux l'administration des affaires.

La mort de Léon X avoit donné lieu à diverses révolutions ; le cardinal de Médicis, dans l'incertitude des évènemens, avoit cru devoir licencier les troupes Pontificales, et avoit pris précipitamment la route de Rome pour veiller à ses intérêts dans le conclave ; cet affoiblissement des Confédérés avoit arrêté le cours de leurs conquêtes ; l'argent commençoit d'ailleurs à leur manquer, et sans argent comment retenir les troupes mercenaires qui étoient en si grand nombre dans l'armée ? Les Confédérés avoient toujours compté sur les trésors de Léon X. Ce pontife avoit fait presque seul tous les frais de la guerre. François-Marie de la Rovère profita du moment où il étoit sans ennemi, pour rentrer dans son duché d'Urbin ; sa valeur, sa pauvreté, ses infortunes le rendoient intéressant ; cinq ou six cents hommes de bonne volonté s'attachèrent à lui sans intérêt, sans solde ; il reconquit avec eux presque tout son duché en peu de jours. Les Baglions s'efforçoient aussi de rentrer dans Pérouse ; le duc de Ferrare étoit encore en armes pour recouvrer ses états. D'un autre côté les Confédérés

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

Belcar. l. 16.

1522. avoient à rendre compte à la république Helvétique de ses ordres interceptés et violés, de ses soldats trompés et débauchés; les Confédérés s'étoient flattés de lui faire approuver cette supercherie, d'en tirer encore de nouveaux secours et de la détacher entièrement du parti de la France; ils lui députèrent dans ce dessein l'évêque de Vérone et quelques Seigneurs Milanois du parti des Impériaux. Ces ambassadeurs, étant arrivés sur les frontières de la Suisse, crurent qu'après les sujets de plainte qu'on avoit donnés à la république, l'intérêt de leur sûreté exigeoit qu'ils prissent des passe-ports avant de passer outre. L'évêque de Vérone seul fut plus hardi; les caractères d'évêque et d'ambassadeur réunis en sa personne lui persuadèrent qu'il n'avoit rien à craindre; il se trompa, les Suisses le firent arrêter pour être entré, disoient-ils, sans passe-port dans un pays allié des François. Ils étoient justement indignés de la surprise faite à leurs sujets. Le cardinal de Sion en réunissant tous les Suisses des deux armées dans l'armée Impériale, par le stratagème hardi dont on a parlé, n'avoit peut-être rien fait que de légitime contre les François ses ennemis, mais il avoit manqué essentiellement à la république dont il étoit membre, et cette république sentit vivement une injure qui rappeloit et aggravoit tous les torts passés du Cardinal; les cantons même qui lui avoient été le plus attachés, tels que Lucerne, Ury, Schwitz et Underwald, l'abandonnèrent (1). On ne donna point de passe-ports aux ambassadeurs

(1) Les advoyers de Lucerne, dans une lettre du 3 octobre 1521, l'appellent *le faux et traître cardinal*, et se plaignent amèrement de quelques levées qu'il leur avoit extorquées. Manuscrits de Béthune, vol. coté 8496, fol. 23.

que les Confédérés avoient envoyés avec l'évêque de Vérone, on ne voulut point les entendre, on accorda au contraire aux François seize mille hommes qu'ils demandèrent et que le Bâtard de Savoye, le maréchal de Chabannes (1), le grand-écuyer Saint-Severin, etc. avoient eu ordre d'aller lever en Suisse sur les remontrances du maréchal de Foix. 1522.

Tout sembloit vouloir prospérer aux François; les Suisses étoient désormais pour eux et pour eux seuls; le zèle des Vénitiens se réchauffoit et préparoit de nouveaux secours; on rassembloit aussi en France un renfort considérable pour l'Italie; les Confédérés étoient sans argent et presque sans troupes; obligés de laisser partir les Suisses et les Grisons que leur république rappeloit et qu'ils ne pouvoient payer, privés des troupes Italiennes que le cardinal de Médicis avoit licenciées, il fallut à leur tour qu'ils quittassent la campagne. Cependant Colonne et Moron ne s'abandonnèrent point dans cette extrémité; Colonne mit sa cavalerie en quartier d'hiver dans les duchés de Parme et de Plaisance; l'infanterie tant Espagnole qu'Allemande fut distribuée dans toutes les places du Milanès dont la Ligue s'étoit emparée. Jérôme Adorne fut envoyé en Allemagne pour faire de nouvelles levées de lansquenets. Moron, prenant le titre d'ambassadeur de François Sforce, courut à Milan avec Colonne pour chercher de l'argent et pour achever de soulever tous les esprits en faveur du maître (2) sous lequel il espéroit gouverner; un moine enthousiaste ou fourbe

(1) Bibliothèque du Roi, manuscrits de Béthune, n°. 8491, fol. 136.

(2) François Sforce.

1522. lui prêta le secours de ses fureurs éloquentes. C'étoit un Augustin, nommé André (1) de Ferrare; ce fougeux orateur imprima si fortement dans toutes les âmes l'horreur du nom François et l'amour de Sforce, il persuada si pleinement la nécessité de sacrifier tout pour s'assurer de l'expulsion des François, il étala d'une manière si frappante tous les signes du courroux céleste contre ce peuple ennemi, que chaque citoyen s'empressa de contribuer aux frais d'une guerre qui paroissoit si sainte et si juste; tous se disputoient l'honneur de porter la première et la plus forte offrande. L'enthousiasme alla si loin que des pauvres, qui n'avoient que deux écus, en portoient un, et consentoient à manquer du nécessaire, pourvu que les François fussent chassés du Milanès. On sent combien ces effets de l'éloquence d'André de Ferrare étoient préparés par la disposition des esprits, naturellement soulevés contre le joug cruel des de Foix, et ceci doit prouver de plus en plus que la rigueur est un moyen inefficace pour s'assurer de la fidélité des sujets, surtout des sujets conquis. L'effet que la rigueur produit ne dure qu'autant que la puissance de celui qui l'emploie. La haine, qu'elle irritoit en l'enchaînant, éclate avec fureur au premier revers, la clémence seule auroit pu l'étouffer.

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

Belcar., l. 17, n. 4.

Guichardin ne servit pas moins bien la cause commune par sa belle défense de Parme. Les François avoient regardé la vacance du Saint-Siège comme une occasion favorable de reprendre cette place. Pendant ces interrègnes, les peuples se piquent peu d'un zèle

Belcar., l. 16, n. 52.

(1) Guichardin et Beaucaire l'appellent André Barbato.

dont l'objet est encore incertain, les gouverneurs songent plus à leurs intérêts qu'à la sûreté des places. 1522.
Guichardin, alors gouverneur de Parme, pensa plus noblement; il mit sa gloire à mériter la confiance dont on l'avoit honoré. Chargé par les Médicis ses amis de la garde de cette place au nom du Saint-Siège, il crut devoir la conserver au Saint-Siège, dût-il être occupé par un ennemi des Médicis. Rien n'est plus beau que le récit de cette défense dans l'histoire des guerres d'Italie; on voit dans la conduite de Guichardin tout ce que peut l'intrépidité dirigée par la prudence; on voit ce gouverneur, seul exactement instruit des forces des assiégeans que la crainte exagéroit aux assiégés, animer des soldats qu'il ne pouvoit payer, rassurer le peuple épouvanté, résister jusqu'à trois fois aux remontrances, aux instances, aux menaces du conseil de ville impatient de se rendre. Le conseil enfin lui déclare que, puisqu'il s'obstine à vouloir périr, les habitans ont résolu de capituler sans lui. Pendant qu'on lui signifie cette délibération, il s'élève de grands cris des remparts et de tous les corps-de-garde des portes; on entend sonner les cloches de la haute-tour; c'étoit le signal de l'assaut; on aperçoit les François qui, sortant du Codiponte dont ils s'étoient emparés, s'avançoient avec leurs échelles vers le corps de la place. Guichardin, pour toute réponse aux députés du conseil de ville, vole à la défense des remparts, tout le monde le suit. Tout s'anime par son exemple, la garnison est inébranlable, les habitans fidèles, tout combat jusqu'aux moines, les femmes portent à leurs défenseurs des rafraîchissemens sur les murailles, les François sont repoussés et lèvent le siège. Guichardin eut seul la gloire

1522. Belcar., liv. 6. de ce succès, il ne la partagea point avec les généraux du Saint-Siège, dont aucun n'osa ou ne voulut lui envoyer les secours qu'il demandoit.

Le détachement de l'armée Françoise qui avoit fait le siège de Parme (1) repassa promptement le Pô et alla rejoindre le gros de l'armée entre Milan et Crémone. Cette armée grossissoit tous les jours; les Suisses l'avoient jointe; Jean de Médicis, dont Léon X soudoyoit autrefois les troupes, se voyant sans emploi par sa mort, avoit d'abord voulu offrir ses secours à Sforce, mais les François l'avoient attiré à eux par des bienfaits plus considérables et des établissemens plus solides (2).

Lautrec sembloit toucher au moment de réparer ses fautes et ses malheurs. Les forces combinées de France et de la Seigneurie se disposoient à ouvrir la campagne par les plus brillantes expéditions. On commença cependant par une faute, mais elle ne put être imputée à Lautrec; il avertit les Vénitiens de s'opposer au passage de six mille lansquenets que Jérôme Adorne conduisoit par le Bergamasque, le Bressan et le Mantouan; mais les Vénitiens, croyant avoir assez fait pour la cause commune en joignant leurs troupes à l'armée Françoise, ne voulurent point en envoyer de nouvelles contre Adorne.

Le château de Milan n'avoit point été entraîné par la révolution qui avoit mis la ville au pouvoir des Impériaux; le commandant (Mascaron), que Lautrec

(1) Sous la conduite du prince de Bozzolo et de Marc-Antoine Colonne.

(2) Ses troupes consistoient en 3000 hommes d'infanterie et 200 chevaux.

y avoit laissé lorsqu'il avoit fui de cette capitale, s'y défendoit encore. L'armée Françoise et Vénitienne alla droit à Milan pour délivrer le château et reprendre la ville, car c'étoit toujours du sort de cette place que dépendoit celui du duché. La ville se rendoit facilement au vainqueur, mais le château étoit un asyle sûr pour le vaincu, et on ne se regardoit comme vraiment duc de Milan, que lorsqu'on avoit réuni ces deux parties de la capitale. Colonne avoit relevé avec une diligence incroyable les murailles de la ville; et, pour empêcher tout secours de pénétrer dans le château, il l'avoit enfermé d'une double circonvallation, et le tenoit investi de tous côtés. Tandis que Lautrec observoit ces nouvelles fortifications, accompagné de ses principaux officiers que l'éclat de leurs armes et la beauté de leurs plumes faisoient remarquer sans qu'on pût les connoître, un grand coup de coulevrine, parti des retranchemens, emporta Marc-Antoine Colonne (1), qui commandoit la cavalerie légère de France, quoiqu'il fût neveu de Prosper. C'étoit un des meilleurs officiers de l'armée Françoise. Brantôme dit que ce fut Prosper (2) lui-même qui pointa la coulevrine, et qu'il pensa mourir de douleur, quand il sut qu'il avoit tué son neveu. Le même coup brisa la tête de Camille Trivulce, fils naturel du célèbre maréchal de ce nom, jeune homme de grande espérance; son sang et sa cervelle rejaillirent sur Pontdormy et sur Lautrec lui-même.

1522.

Le 4 mars 1522.

Belcar., liv. 17, n. 5.

(1) C'est celui qui avoit si bien défendu Vérone contre les François et les Vénitiens; il avoit passé depuis au service de France.

(2) Hommes illustres et capitaines étrangers, art. Fabrice et Prosper Colonne.

1522. Celui-ci, ayant bien reconnu ces lignes, désespéra de les forcer. Il alla établir son camp à Cassano, à quelques lieues de Milan, pour arrêter six mille autres lansquenets que François Sforce lui-même amenoit du Trentin; Sforce passa sur les terres des Vénitiens aussi impunément qu'Adorne y avoit passé; il entra dans le Montouan, passa le Pô à Casal-Maggiore, gagna Plaisance par le Parmesan, et, y repassant le Pô, s'avança jusqu'à Pavie pour y attendre une occasion favorable de pénétrer jusqu'à Milan. Mais la situation du camp de Lautrec, entre Pavie et Milan sur la route même de Pavie, rendoit cette entreprise impossible, et le dégât que faisoit sa cavalerie légère autour de Milan, affamoit insensiblement cette ville. Lautrec sut qu'un grand convoi venoit du Parmesan et du Plaisantin à Milan sous une puissante escorte; il envoya pour l'enlever Montmorenci et Du Refuge avec cent hommes d'armes et deux cents arquebusiers. Du Refuge, s'étant mis à la tête des coureurs, rencontra les ennemis et les chargea imprudemment, sans en donner avis à Montmorenci qui le suivoit de près avec le reste de la troupe. Du Refuge fut mis en déroute, et sa fuite tumultueuse alloit entraîner la troupe de Montmorenci, si celui-ci n'eût tout réparé par une manœuvre habile; il vit de loin Du Refuge qui fuyoit vers lui le long du grand chemin, et que l'ennemi poursuivoit; il s'ouvrit promptement, jeta ses arquebusiers sur les deux côtés du chemin, laissa passer Du Refuge, se referma aussitôt, et fit face aux ennemis, tandis que Du Refuge, à l'abri de tout danger, se rallioit tranquillement derrière lui : le convoi fut enlevé, l'escorte fut détruite. Le lieutenant, l'enseigne, le guidon et

Mém. de Du Bellay. liv. 2.

plusieurs gendarmes de la compagnie de Raimond de Cardonne, vice-roi de Naples, furent fait prisonniers. 1522.

Au milieu de la joie que donnoit aux François cet avantage, Lautrec apprit que le maréchal de Foix lui amenoit de France un renfort considérable, et, avec ce renfort, deux hommes qui valoient seuls une armée; l'un étoit Pierre de Navarre, l'autre le chevalier Bayard (1). Ils avoient pris la route de Gênes, et ils ne pouvoient aller joindre Lautrec qu'à travers la Lomeline, dont les Impériaux étoient en possession. Cette circonstance jeta Lautrec dans l'incertitude. Sa jonction avec le maréchal de Foix devoit être son principal objet, mais s'il abandonnoit son poste pour aller à la rencontre de son frère, il ouvroit au duc Sforce le chemin de Milan, et il étoit dangereux de laisser entrer dans cette capitale un prince dont le nom étoit si cher aux peuples; Lautrec prit le parti de rester dans son camp, et d'envoyer au devant du maréchal de Foix ces mêmes Montmorenci et Du Refuge qui venoient de se signaler par la prise du convoi ennemi; il leur donna trois mille Suisses, mille fantassins Milanois, deux cents hommes d'armes, et quatre pièces d'artillerie. Il falloit que cette petite armée passât le Tésin à Porto-Falcone. On n'y trouva qu'un seul bac, on fut obligé de se diviser. Le bac alloit et revenoit sans cesse d'une rive à l'autre; l'infanterie passa la première avec l'artillerie, le bac devoit ensuite venir prendre les gendarmes. L'empressement des soldats à se jeter dans le bac, en fit d'abord noyer

Belcar., l. 17, n. 6.

(1) Je tiens par votre seule arrivée votre camp renforcé de deux mille hommes, disoit au chevalier Bayard, avant la bataille de Ravenne, le brave dom Pedro de Paz, Espagnol et par conséquent ennemi. Hist. du chevalier Bayard.

1522. un grand nombre; mais ce ne fut là que le moindre malheur. Le batelier étoit né sujet de l'Empereur, il haïssoit les François, il saisit l'occasion de leur nuire et de servir son maître; des idées de fortune se présentèrent à lui, il dissimula d'abord son projet, il passa et repassa plusieurs fois fidèlement, jusqu'à ce qu'il eût entièrement séparé l'infanterie de la gendarmerie; Alors feignant de repasser à la rive gauche pour prendre la gendarmerie, lorsqu'il fut au milieu de la rivière, il abandonna son bac à la rapidité naturelle du cours du Tésin, et se rendit en peu de temps à Pavie, où passe cette rivière, lorsqu'elle est prête à se jeter dans le Pô; il alla rendre compte à Sforce de l'état où il avoit laissé le détachement François : Montmorenci étoit à la tête de l'infanterie qui avoit passé à la rive droite; Du Refuge étoit resté sur la rive gauche avec la gendarmerie qui n'avoit pu passer.

Sur l'avis du batelier, le marquis de Mantoue, qui étoit à Pavie avec François Sforce, partit à la tête de quatre mille lansquenets, de deux mille fantassins Italiens, et de quelques compagnies de gendarmes, pour aller accabler l'infanterie Françoise, que la cavalerie ne pouvoit soutenir. Cependant les François qui avoient aisément compris le projet du batelier, avoient remonté vers la source du Tésin, pour chercher quelque autre bac ou quelque pont où la cavalerie pût passer; l'Infanterie qui étoit à l'autre rive, voyant la cavalerie remonter, avoit pris le même parti, pour s'éloigner tant qu'elle pourroit de Pavie, et se rapprocher de sa cavalerie. Bientôt on vit le marquis de Mantoue qui s'avançoit; déjà il étoit à la portée du canon, et Montmorenci, toujours avec sa seule infanterie, ne

pouvoit lui échapper ; Montmorenci fit ce qu'il put dans cette extrémité, il mit entre l'ennemi et lui un large fossé, il se disposoit à vendre chèrement sa vie ; Du Refuge eut le bonheur de prendre sa revanche du secours utile que Montmorenci lui avoit prêté dans l'expédition du convoi ; il passa promptement le Tésin au premier bac, et bientôt on vit sa cavalerie, développée avec beaucoup d'art et présentant un front plus menaçant que formidable, s'avancer au grand trot à la défense de Montmorenci. Les Impériaux avoient toujours craint de se commettre avec la cavalerie Françoise ; le marquis de Mantoue d'ailleurs étoit timide, il retourna lâchement à Pavie sans avoir rien tenté : le détachement François pénétra sans obstacle dans la Lomeline, et alla faire le siège de Novare pour frayer une route plus sûre et plus facile au maréchal de Foix.

1522.

Mém. de Du Bellay, l. 2.

Le gouverneur de cette place étoit le comte Philippe Torniello, fameux par les cruautés qu'il exerçoit sur les François qui tomboient entre ses mains. Nos historiens le représentent comme un de ces brigands féroces dont les Thésée, les Hercule, les Philoctète délivroient autrefois la terre ; on prétend qu'après avoir plongé les prisonniers François dans des cachots, il leur ouvroit le ventre, leur dévoroit le cœur et faisoit manger l'avoine à ses (1) chevaux dans leurs entrailles déchirées et palpitantes. Le château tenoit encore pour les François, et le château et la ville s'assiégeoient réciproquement comme à Milan ; la ville s'étoit munie

Guicciard, liv. 14.

(1) Il semble, par la manière dont Dupleix s'exprime, qu'il ait cru Torniello innocent de ces cruautés ; mais ce seroit trop s'éloigner du récit de Du Bellay qui l'accuse nommément.

1522. de forts retranchemens, qui ne permirent pas à la garnison du château de seconder les assiégeans par des sorties. Du Refuge, qui dirigeoit l'artillerie, eut une jambe fracassée de l'éclat d'une coulévrine trop chargée qui creva : il en mourut peu de jours après; Montmorenci continua seul le siège, il augmenta son artillerie de quelques pièces, qu'il tira du château, et il fit à la ville une brèche assez grande pour pouvoir donner l'assaut; il avertit les Suisses de s'y préparer; ceux-ci, par un de ces caprices qui leur étoient assez ordinaires, et dont l'excès apprit enfin aux François à former une infanterie nationale, répondirent qu'on les trouveroit toujours prêts à combattre en plaine campagne, mais qu'ils n'entendoient rien à la guerre de sièges et qu'ils n'étoient point tentés d'apprendre cet art. On eut bien de la peine à obtenir qu'ils escortassent ceux qui monteroient à l'assaut, et qu'ils se missent en bataille pour les soutenir. La gendarmerie fut obligée de mettre pied à terre pour remplacer les Suisses; quand la garnison du château vit les gendarmes François montés au haut de la brèche, elle les aida par de violentes décharges de toute son artillerie, qui balayèrent entièrement les remparts; les assiégés se retirèrent dans un retranchement ultérieur, d'où ils firent à leur tour un feu terrible qui emporta beaucoup de François; mais les gendarmes, s'étant coulés le long du retranchement, abattirent quelques maisons par derrière, prirent l'ennemi en queue et l'enveloppèrent facilement. Alors les Suisses, qui n'avoient point voulu prendre part à l'assaut, vinrent en prendre au pillage; ils firent un massacre horrible et des bourgeois et des soldats. Plusieurs des habitans, convaincus d'avoir été les ministres des

cruautés de Torniello, furent pendus : Torniello lui-même fut pris, on eut la générosité de ne le pas faire servir à son tour de ratelier aux chevaux, on ne lui fit même aucun mal. 1522.

Après la prise de Novare (1), rien n'arrêta la jonction de Montmorenci avec le maréchal de Foix ; on prit en passant Vigevano, et l'on se hâta d'aller trouver Lautrec à Cassano.

Lautrec n'avoit pas si bien rempli l'objet qui l'avoit fait rester dans ce poste ; Sforce avoit trompé sa vigilance toujours trop peu active ; il étoit sorti de Pavie pendant la nuit à la tête de ses lansquenets, et, prenant un long détour pour éviter le camp de Lautrec, il s'étoit rendu à Sesto où Prosper Colonne, avec lequel il avoit concerté cette marche, étoit venu à sa rencontre : ils étoient allés ensemble à Milan ; François Sforce y avoit été reçu avec des transports de joie. On se flattoit de voir revivre en lui ce premier François Sforce dont le gouvernement avoit été si glorieux et si doux. Son arrivée redoubla le zèle et la constance des Milanois.

Toutes les jonctions étant ainsi faites, les deux armées étoient en état de tenter le sort des armes ; elles n'étoient qu'à une très-petite distance l'une de l'autre, leurs forces étoient à peu-près égales, tout annonçoit un évènement décisif. Colonne, persuadé qu'il perdoit sa gloire à s'enfermer dans des murailles, sortit de Milan et tint la campagne ; Lautrec, indigné que Sforce lui

(1) La duchesse d'Angoulême, dans une lettre du 5 avril 1522, félicite Montmorenci sur la prise de Novare qu'elle représente comme une conquête très-glorieuse, et en effet elle étoit très-importante pour la jonction. (Bibliothèque du Roi, manuscrits de Béthune, n°. 8506, fol. 34.)

1522. eût échappé, voulut s'en venger sur Pavie; il crut que le départ même de Sforce avec ses lansquenets en rendroit la prise plus aisée. Sforce, en partant, avoit laissé au marquis de Mantoue deux mille hommes d'infanterie et trois cents chevaux pour la garde de cette place. Lautrec pressa ce siége si vivement, son artillerie et celle des Vénitiens battirent la place avec tant de vigueur, que les brèches permirent bientôt de livrer l'assaut : on disposa tout pour cette expédition, mais Sainte-Colombe, ce lieutenant de la compagnie de Lautrec, qui, par son avarice et ses mauvais conseils, avoit causé en Espagne les malheurs de Lesparre, exécuta mal les ordres dont dépendoit le succès de l'assaut; deux mille hommes d'infanterie qu'il commandoit ne soutinrent point, comme ils devoient le faire, quatre cents archers que commandoit Riberac, guidon de la même compagnie de Lautrec, et Rocheposay, guidon de la compagnie du Bâtard de Savoye; ces archers ainsi abandonnés furent taillés en pièces; Riberac fut tué, Rocheposay eut une jambe cassée d'un coup de mousquet, enfin les assiégeans furent repoussés avec perte; de plus Prosper Colonne envoya au secours de la ville assiégée deux mille hommes d'élite, qui, à la faveur de la nuit, passèrent avec autant d'habilité que de hardiesse au travers du camp des assiégeans; l'officier qui les conduisoit, ayant rencontré un corps-de-garde François, parla italien à l'officier de garde, et se fit passer pour un capitaine Vénitien qui alloit au quartier des troupes de la république; au quartier des Vénitiens, il parla françois, et dit qu'il alloit, par ordre de Lautrec, occuper un poste qu'il indiqua; on le crut, on le laissa passer, et il ne fut reconnu pour

Belcar., l. 17, n. 7.

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

Paul Jov., historia sui temporis.

ennemi que lorsqu'il donna aux portes de Pavie le signal de son arrivée; on n'eut alors que le temps de charger son arrière-garde qui fut peu endommagée. Colonne, non content d'avoir fait entrer ce secours dans la place, s'avança lui-même avec toutes ses forces pour en faire lever le siège. Il vint camper à la Chartreuse, le plus beau monastère de l'Italie, à trois milles du camp des François. Tandis qu'à la faveur de ce voisinage les deux armées escarmouchoient et que les braves de part et d'autre s'exerçoient à rompre des lances pour l'honneur de la nation, des pluies enflèrent tellement le Tésin, que les barques qui nourrissoient l'armée Françoise ne purent plus y porter de vivres de la Lomeline; les François furent donc obligés de décamper; ils allèrent d'abord à Marignan pour recevoir des vivres du Lodesan et du Crémonois; ils prirent ensuite la route de Monza, où ils pouvoient tirer leurs vivres du Bergamasque. Un intérêt pressant les obligeoit de s'avancer ainsi vers le nord du Milanès; les Suisses mal payés commençoient à murmurer, et la caisse militaire étoit restée à Arona sur la rive droite du Lac Majeur; on l'y avoit laissée pour ne pas l'exposer au pillage dans un pays coupé de tous côtés par les différens corps ennemis. Moron, pour ôter aux François toute communication avec Arona et pour enlever la caisse, si elle sortoit de cette place, avoit fait partir de Milan Anchise Visconti avec un camp volant. Visconti alla occuper le poste de Sesto, sur la rive gauche du Lac Majeur et du Tésin; de là il avoit les yeux sans cesse fixés sur Arona et sur le cours du Tésin, où rien ne pouvoit passer sans être exposé au feu de Sesto. C'étoit ce poste qu'il falloit que les François 1522.

forçassent pour pouvoir toucher leur argent et payer
1522. les Suisses ; tous les autres postes situés entre le Tésin et Milan étoient occupés par les ennemis, il falloit donc faire un long circuit par le levant de Milan et tourner ensuite au nord-ouest ; ce fut pour commencer cette route que les François allèrent d'abord camper à Monza ; cette marche fut suspecte aux Impériaux, moins à cause d'Arona, qu'à cause de Milan dont on s'approchoit, et qu'on pouvoit surprendre ; ils remontèrent aussi vers Milan et vinrent se poster à La Bicoque, entre Lodi, Milan et Monza. Ce poste qu'un grand évènement va rendre mémorable étoit un vieux château, bâti au milieu d'un parc immense où les anciens ducs de Milan venoient prendre le plaisir de la chasse. Ce parc, environné de toutes parts de profonds fossés, pouvoit contenir une armée de plus de vingt mille hommes et formoit naturellement un camp inexpugnable ; la campagne des environs étoit coupée d'une infinité de ruisseaux, dérivés et conduits, selon l'usage de la Lombardie, pour arroser les pâturages. Colonne ajouta encore aux avantages naturels de ce camp, en faisant relever les fossés, en élevant de distance en distance des plattes-formes qui dominoient toute la campagne, et qu'il garnit d'artillerie. Les François n'avoient d'autre parti à prendre que de laisser les Impériaux dans ce poste et de continuer leur route vers Sesto et Arona ; c'étoit aussi le projet de Lautrec, mais il ne fut pas le maître de le suivre ; les Suisses se plaignoient de ce qu'on fuyoit encore devant Colonne avec des forces supérieures ou pour le moins égales, mais surtout ils se plaignoient de ce qu'on ne les payoit pas. On les pria de considérer qu'on ne s'approchoit

d'Arona que pour y prendre l'argent qui leur étoit dû; 1522.
qu'on forceroit aisément avec une armée si puissante le poste de Sesto, qu'alors la caisse passeroit sans danger le Tésin avec son escorte; qu'après cette expédition l'on se rapprocheroit de Milan, et que, s'il le falloit, on marcheroit aux ennemis, mais qu'il n'étoit ni prudent ni utile de les attaquer dans le camp de la Bicoque; que c'étoit s'exposer à une défaite certaine. Le bâtard de Savoye, le maréchal de Chabannes, tous les officiers dont la prudence ne pouvoit être soupçonnée de timidité joignirent leurs instances à celles de Lautrec. Il paroît qu'on ne peut disculper les Suisses d'un peu d'humeur et d'impatience dans cette occasion; ils n'écoutèrent rien, ils s'obstinèrent à vouloir combattre ou être payés sur le champ, ils menacèrent de quitter l'armée. Ce même Albert de La Pierre, autrefois si attaché à la France, mais qui alors paroissoit tendre à la défection, fut chargé de porter à Lautrec les dernières propositions des Suisses, qui se réduisoient à ces trois mots: *argent, congé ou bataille*. Lautrec, n'ayant point d'argent, puisqu'on l'empêchoit d'en aller chercher, choisit des deux derniers inconvéniens celui qui lui parut le moindre, celui qui d'ailleurs étoit le plus conforme à son caractère; il livra les Suisses (1) à toute leur ardeur, et disposa tout pour le combat ou plutôt pour sa défaite. L'équitable histoire doit à Lautrec le témoignage que non-seulement il céda malgré lui à la violence des Suisses,

(1) « Il les devoit très-bien et beau laisser aller et les recom-
« mander à tous les diables, dit Brantôme .... car jamais le fait
« ne va bien quand il faut que le général obéisse à ses soldats, et
« combatte à leur volonté. »

5.

1522. mais encore qu'il fit pour cette funeste bataille où on le forçoit, les meilleures dispositions que le génie et la prudence pouvoient suggérer. Il obtint d'abord des Suisses qu'ils allassent eux-mêmes reconnoître le camp ennemi; c'étoit un moyen adroit de leur faire abandonner le projet de combattre, pour peu qu'ils eussent été capables de réflexion; mais leur opiniâtreté ne sut point fléchir; six mille hommes de leur nation et quatre cents chevaux commandés par Pontdormy firent le tour des retranchemens de la Bicoque; ils observèrent tout, et le compte qu'ils rendirent de leurs découvertes ne servit qu'à confirmer de plus en plus les généraux François dans la conviction qu'on alloit le lendemain mener les troupes à une boucherie horrible et infructueuse. Il le fallut enfin, et le lendemain matin, jour de *Quasimodo*, toute l'armée fut prête à combattre.

La gendarmerie, placée à l'avant-garde et commandée par le maréchal de Foix, devoit attaquer un pont de pierre qui avoit été reconnu la veille. C'étoit le seul endroit par où il fût possible, à force de courage et de bonheur, de pénétrer dans le camp ennemi.

Montmorenci, à la tête de huit mille Suisses, devoit faire son attaque du côté diamétralement opposé à ce pont. Comme il n'y avoit là aucune ouverture par où l'on pût s'introduire dans le camp, et qu'il falloit percer ou franchir les retranchemens même, cette attaque devoit être la plus meurtrière, et il étoit juste d'y envoyer les Suisses, puisque c'étoient eux qui vouloient combattre malgré tout le monde; mais Lautrec n'eut à se reprocher d'avoir négligé aucun des moyens qui pouvoient faciliter le succès de leur attaque; et le

choix qu'il avoit fait d'un favori tel que Montmorenci pour les conduire, prouvoit assez qu'il ne vouloit pas les sacrifier; il les fit appuyer de son artillerie, tandis qu'un vallon, dont Lautrec avoit bien aperçu toute l'utilité, les mettoit hors de la portée de l'artillerie des ennemis. 1522. Mém. de Du Bellay, l. 2.

Il se plaça lui-même avec le maréchal de Chabannes, le bâtard de Savoye et le grand-écuyer S. Severin, au corps de bataille qui devoit attaquer par où il pourroit.

Sa conduite avec les Vénitiens fut encore extrêmement sage; il voulut qu'ils n'eussent à se plaindre ni d'avoir été trop exposés au danger, ni d'en avoir été trop écartés par des ménagemens injurieux; il leur offrit l'attaque d'un des quartiers du camp, et lorsque leur prudence eut refusé ce périlleux honneur, ils les mit à l'arrière-garde sous le commandement du duc d'Urbin qui, après avoir reconquis ses états, étoit revenu à l'armée.

Pierre de Navarre dirigea les travaux des pionniers destinés à aplanir les chemins.

Pontdormy, à la tête d'une espèce de corps de réserve, devoit tout observer, se porter partout, empêcher toutes les sorties que l'ennemi voudroit faire.

A cet ordre admirable, où le maréchal de Lautrec s'étoit montré si supérieur à lui-même, et qui méritoit d'être couronné par le succès, Colonne n'opposa que l'assiette de son camp, et qu'une sage distribution de ses troupes dans les différens postes. Le capitaine Allemand Georges Fronsberg, avec toute l'infanterie Allemande et toute l'artillerie, fut chargé de repousser l'attaque de Montmorenci; Sforce lui-même, qui, sur le Belcar., l. 17, n. 8.

bruit d'une bataille prochaine, étoit accouru de Milan
1522. au camp de la Bicoque, se chargea de défendre avec quatre cents chevaux, et six mille fantassins Italiens de nouvelle levée, le pont que le maréchal de Foix devoit attaquer. Le reste des troupes étoit répandu avec intelligence le long des retranchemens.

Lautrec s'étoit proposé de livrer une troisième attaque aux environs du pont avec le corps de bataille qu'il commandoit : pour en assurer le succès, il avoit imaginé un stratagême ingénieux, il avoit fait quitter à ses soldats la croix blanche, signal du parti françois, et leur avoit fait prendre des croix rouges, c'étoit la marque des troupes impériales. En même temps ayant fait un détour, il avoit pris la route de Milan à la Bicoque, pour persuader aux Impériaux que c'étoit un renfort qui leur arrivoit de Milan ; mais Prosper, trop bien instruit de tout par ses espions, ne fut point la dupe de ce déguisement ; et, afin que dans la mêlée il n'y eût point de confusion ni d'équivoque, il eut soin de distinguer ses soldats, en leur faisant mettre des épis de blé sur leurs casques.

Le succès des deux grandes attaques, qui devoient être celle du maréchal de Foix et celle de Montmorenci, dépendoit principalement du concert qui régneroit entre elles ; il est certain qu'en commençant toutes deux à la fois avec une égale vivacité, elles pouvoient embarraser l'ennemi dont elles diviseroient les forces; Montmorenci s'arrêta, suivant les ordres de Lautrec, dans le vallon qui devoit garantir sa troupe de l'artillerie des retranchemens ; il voulut y attendre que son artillerie fût arrivée et dirigée de manière à démonter celle des ennemis, que le

maréchal de Foix, qui étoit obligé de tourner autour d'une partie des retranchemens, fût arrivé au pont qu'il devoit attaquer, et que Pierre de Navarre, avec ses Pionniers soutenus de l'artillerie, eût ouvert en quelques endroits le front de cette circonvallation redoutable ; mais l'impatience des Suisses ne souffrit aucun délai ; leur valeur, ce jour-là, étoit une ivresse, une fureur ; ils accumuloient faute sur faute, ils entraînèrent Montmorenci à l'assaut, plutôt qu'il ne les y conduisit ; l'élite de la jeune noblesse Françoise, qui avoit brigué l'honneur de mourir à ses côtés, secondoit leur ardeur ; on prévint tous les préparatifs ; on dérangea tout le plan de Lautrec, on sortit du vallon ; on parut à la vue des retranchemens et à la portée du canon dont ils étoient couverts. Bientôt plus de mille Suisses renversés et foudroyés par les premières décharges, payèrent de leur vie cette imprudence ; les autres n'en deviennent que plus furieux, ils se précipitent en foule dans le fossé, ils veulent s'élancer par dessus les retranchemens. Ce fut alors qu'ils virent avec désespoir ce qu'ils n'avoient pas voulu comprendre la veille ; ces retranchemens étoient par-tout si escarpés qu'à peine pouvoient-ils y atteindre du bout de leurs piques ; on les voyoit mesurer cette hauteur inaccessible, s'exciter à la franchir, grimper avec effort, retomber, regrimper encore, tandis que le canon et la mousqueterie, tonnant sur eux sans relâche, éclaircissant leurs rangs, mettant tout en désordre, irritoient leur rage impuissante ; en même-temps des Mousquetaires Espagnols que Pescaire avoit fait cacher dans les blés, hors du camp, faisoient un feu terrible sur les Suisses, qui se voyoient ainsi enveloppés de

1522.

1522. toutes parts, sans pouvoir faire face d'aucun côté; ils frémissoient, ils pleuroient de colère, ils poussoient des hurlemens affreux, ils se consumoient en efforts surnaturels et superflus. Montmorenci les consoloit, les encourageoit, descendoit avec eux dans ces fossés profonds, gémissoit comme eux de l'impossibilité de les franchir. Albert de la Pierre, leur célèbre commandant, et vingt-deux de leurs capitaines furent tués sur la place.

Parmi les jeunes gentilshommes qui accompagnoient Montmorenci, le canon moissonna Roquelaure, La Guiche, Tournon, Miolans de Savoye, Montfort, fils aîné du comte de Laval, Graville, frère du Vidame de Chartres, de Launai, gentilhomme de la chambre, etc. Montmorenci lui-même fut porté par terre d'un coup de mousquet qui l'étourdit et le laissa sans connoissance; il tomba et fut à l'instant couvert d'un monceau de cadavres qui l'auroient étouffé, si les gentilshommes de sa suite ne l'eussent tiré de ce péril avec beaucoup de peine.

Les Suisses, entièrement découragés, prirent enfin le parti de s'éloigner de la portée du canon et de se retirer dans le vallon d'où ils étoient si imprudemment sortis avant le temps. Ils avoient perdu plus de trois mille hommes; ils firent du moins leur retraite en bon ordre, et on n'osa point les poursuivre.

Pendant qu'ils se livroient à un abattement excessif, comme l'avoit été leur témérité, le maréchal de Foix, qui, dans cette sanglante action, seconda par des prodiges de valeur les efforts de son frère, avoit attaqué le pont de pierre avec tant de vigueur, qu'il s'en étoit rendu maître; il avoit pénétré jusqu'au milieu des retranche-

mens avec Vandenesse et quelques autres officiers intré-
pides comme lui; il se crut quelques temps assuré de la 1522.
victoire; Lautrec joignit sa troupe à la sienne et envoya prier les Suisses de détacher quelques bataillons de leur corps pour soutenir le maréchal de Foix et le suivre dans le camp ennemi qui étoit ouvert de ce côté; mais les Suisses, qui avoient tout perdu, n'osèrent rien réparer; en vain on leur promettoit une victoire certaine et presque sans péril, s'ils vouloient se porter du côté du pont, ils avoient trop souffert pour espérer encore, leur courage lassé avoit fait place à une timidité que rien ne put vaincre.

Colonne, voyant l'ordre de bataille changé, ne laissa, du côté des Suisses, que ce qu'il falloit de troupes pour faire face et pour l'avertir si le combat recommençoit de leur part, et il porta toutes ses forces contre le maréchal de Foix. Adorne, Antoine de Leve, tous les capitaines, tous les corps particuliers se réunirent de ce côté-là; Colonne y envoyoit à tout moment des troupes fraîches. Le maréchal de Foix, dont les troupes fatiguées, chargées sans interruption, diminuoient toujours et n'étoient jamais remplacées, fut obligé de reculer après avoir vu la meilleure partie de ses gendarmes taillée en pièces. Malheureusement il falloit repasser en combattant par ce pont étroit qu'il avoit forcé et où trois hommes d'armes pouvoient à peine défiler de front. Le reste de sa troupe alloit être écrasé à ce passage, mais de Foix ranimant toute son audace dans cet extrême danger, soutint presque seul aux avenues du pont tous les efforts de l'armée ennemie, tandis que sa troupe, protégée par lui, passoit sans aucune confusion et se remettoit en bataille au-delà du

1522. pont. Dans ce moment difficile et terrible il eut un cheval tué sous lui ; il dut la vie à la promptitude avec laquelle il fut remonté, il continua de combattre et d'assurer la retraite.

Jamais peut-être les François n'avoient été si grands que dans cette journée. Tout capitaine, tout officier, tout soldat fut un héros (1). Le général fut vigilant, actif, intelligent au milieu du désordre, savant dans ses combinaisons qu'il falloit changer à tout moment ; il eut la gloire de vaincre des difficultés jugées insurmontables, s'il eût été seulement obéi ; mais peut-être n'avoit-il pas autrefois assez mérité de l'être, peut-être le punissoit-on alors de ses fautes passées, peut-être éprouvoit-il les effets naturels d'un crédit perdu par sa mauvaise conduite à la retraite de Parme, au passage du Pô, à la retraite de Rébec, au passage de l'Adda ; il est certain qu'à la Bicoque tout concourut à rompre ses plus sages mesures ; on combattit quand il ne falloit point combattre, on refusa de combattre quand on auroit pu vaincre, on rendit inutiles l'artillerie et les pionniers, qui auroient pu faciliter les attaques ; la conduite des Suisses, et avant et pendant et après la bataille, fut extravagante ; s'ils eussent été traîtres, ils n'auroient pu faire plus mal ; les Vénitiens firent plus mal encore, ils osèrent rester jusqu'au bout dans l'inaction la plus honteuse ; on leur proposa de tenter une fausse attaque d'un côté où ils n'auroient point été exposés à l'artillerie, seulement pour occuper l'en-

(1) Il est assez singulier qu'aucun historien ne nous apprenne si le chevalier Bayard étoit au combat de la Bicoque ; s'il y étoit, il a dû s'y distinguer, et il devoit y être, puisqu'il étoit arrivé dans le Milanès au commencement de l'année 1522.

nemi et l'empêcher de se réunir contre le maréchal de Foix, ils le refusèrent constamment; ils virent le maréchal de Foix repoussé, accablé par leur faute, ne se ménager une retraite honorable qu'au prix du sang le plus précieux; ils le virent, et ne daignèrent pas l'appuyer par le moindre mouvement; ce n'étoit pas ainsi que l'Alviane s'étoit comporté à Marignan. 1522.

Pescaire et d'autres officiers aussi bouillans que lui ne manquèrent pas de proposer qu'on poursuivît les François, et qu'on les mît en déroute; mais le sage Colonne connoissoit trop les ressources du désespoir, pour vouloir y réduire de si braves gens; il s'étoit assuré, par le rapport de quelques soldats qu'il avoit fait monter sur des arbres, que la retraite des François n'étoit point une fuite; il ne voulut point faire oublier la témérité de l'ennemi par la sienne, ni remettre au caprice du sort une victoire déjà certaine. Pescaire prit sur lui de sortir des retranchemens avec ses Espagnols, et de fondre sur les Suisses, dont il savoit la consternation; mais Pontdormy, qui se portoit par-tout avec son corps de réserve, et qui étoit chargé d'empêcher les sorties, repoussa si vivement Pescaire, qu'il le força de rentrer dans les retranchemens, et de s'en tenir à l'avis de Colonne. Guicciard, liv. 14. Belcar., liv. 17, n. 10.

Rien ne développe mieux la grande ame de Lautrec que la proposition qu'il fit à son armée de passer la nuit à la vue de la Bicoque et de renouveler le combat le lendemain; ce n'étoit point un trait de désespoir; il avoit très-bien vu ce qu'on auroit pu faire et ce qu'on n'avoit point fait: il ne demandoit que de la docilité aux Suisses, que de la valeur aux Vénitiens, que de l'ordre et du concert à tous; il devoit d'abord faire jouer Mém. de Du Bellay, l. 1.

son artillerie et travailler ses Pionniers; puis, quand les
1522. retranchemens auroient été entamés, il devoit faire livrer à la fois quatre attaques par quatre côtés; et, afin que les Suisses ne pussent alléguer ce qu'ils avoient souffert la veille pour se dispenser de remonter à cet assaut meurtrier, il offrit de mettre à la tête de chaque attaque ce qui lui restoit de gendarmerie, et de la faire seulement soutenir par l'infanterie, soit Suisse, soit Vénitienne. Mais les Suisses étoient plus incapables que jamais de rien entendre; ils déclarèrent qu'ils vouloient retourner dans leur pays, ils reprirent la route du camp de Monza, mais avec tant de confusion et de désordre, que si Lautrec, qui espéroit toujours de les ramener, ne les eût couverts de sa gendarmerie, les Impériaux n'auroient pu résister à la tentation de les charger, sûrs de les tailler en pièces. Lautrec, pour les rassurer, voulut bien encore mettre la rivière d'Adda entre lui et les ennemis, mais rien ne put retenir les Suisses; ils quittèrent brusquement l'armée et rentrèrent dans leurs montagnes.

Cette nouvelle défection des Suisses remit Lautrec dans l'impuissance de tenir la campagne, il fallut qu'il jetât dans les places les troupes qui restoient. Lautrec tourna d'abord toute son attention vers Lodi, place importante par la communication qu'elle procuroit avec le Crémonois à la faveur d'un pont de bateaux que Lautrec avoit fait construire; mais on n'eût jamais eu le temps d'introduire du secours dans cette place, sans une violente sédition qui s'éleva dans le camp des Confédérés. Les lansquenets demandèrent une gratification pour la victoire qu'on venoit de remporter sur les François, Colonne la refusa, prétendant qu'il

n'en étoit dû que dans le cas d'une bataille rangée, et qu'on ne pouvoit regarder comme bataille une action dans laquelle on n'avoit fait que repousser l'ennemi des lignes qu'il avoit témérairement attaquées; c'étoit, selon lui, plutôt un siège qu'une bataille. L'ennemi s'étoit retiré en bon ordre avec son artillerie, avec son bagage; on n'avoit pas même troublé sa retraite. Ces raisons parurent de mauvaise foi aux lansquenets; ils répliquèrent qu'il n'avoit pas tenu à eux que l'ennemi n'eût été chargé hors des lignes, ils reprochèrent à Colonne de ne les avoir retenus dans le camp que pour se ménager un prétexte odieux de leur refuser une gratification méritée, ils s'emportèrent, et, bravant toute discipline, ils mirent l'épée à la main contre lui; Colonne alloit trouver la mort dans le sein de la victoire, si Sforce, pour qui seul ces troupes étrangères avoient quelque attachement, n'eût apaisé le tumulte en promettant la gratification sous la caution de six des plus riches bourgeois de Milan. Pendant cette contestation, Jean de Médicis et le prince de Bozzolo, envoyés par Lautrec, entrèrent dans Lodi avec l'infanterie Italienne de l'armée Françoise, et deux ou trois cents hommes d'armes. Bonneval, qui en étoit gouverneur, l'avoit fait fortifier avec assez de soin; ce qu'il avoit de troupes, joint au secours que Médicis et Bozzolo lui portèrent, formoit une garnison de trois mille hommes d'infanterie et de quatre cents chevaux. Médicis et Bozzolo, comptant sur la vigilance de Bonneval, ne songèrent qu'à faire reposer leurs troupes fatiguées et de la bataille et de la marche forcée qu'elles venoient de faire pour se rendre à Lodi. L'armée des Confédérés, qu'il avoit fallu éviter par un long détour, venoit de camper 1522.

1522. à Marignan; bientôt Sforce et Pescaire parurent à la tête de l'avant-garde aux portes de Lodi; les troupes de Bonneval firent une sortie, elles furent repoussées et rentrèrent dans la ville avec tant de confusion, que les ennemis y entrèrent sur leurs traces; ils trouvèrent les soldats de Médicis et de Bozzolo presque tous endormis, ils brisèrent le pont de bateaux que les François avoient sur l'Adda, et qui pouvoit faciliter leur retraite à Crémone; presque toute la garnison fut faite prisonnière. Médicis et Bozzolo purent à peine gagner Crémone. Lodi fut livré au pillage en haine de son attachement pour la France. Lautrec apprit cette désespérante nouvelle des confins du Bergamasque où il étoit alors; il vit bien que Crémone alloit suivre le sort de Lodi; on ne pouvoit y jeter du secours qu'en traversant un pays occupé par une armée triomphante dont les partis étoient sans cesse en mouvement de l'Adda au Tésin, et du Pô jusqu'aux frontières de la Seigneurie; Lautrec n'osoit proposer à personne cette périlleuse expédition, le vaillant Pontdormy n'attendit point qu'on la lui proposât; il offrit de se jeter dans Crémone avec sa compagnie d'hommes d'armes, et le peu de volontaires qui oseroient le suivre; il jura qu'avec cette poignée de soldats, il combattroit tout ce qui s'opposeroit à son passage, dût-il attaquer l'armée entière des ennemis, s'il ne pouvoit l'éviter, et qu'enfin il verseroit jusqu'à la dernière goutte de son sang, ou qu'il entreroit dans Crémone. Il tint parole, il sut éviter les ennemis avec autant d'adresse que de bonheur, il entra dans cette place où le maréchal de Foix le suivit peu de temps après.

Belcar., l. 17, n. 11.

Cependant les François éprouvoient le sort ordinaire

des malheureux, d'être abandonnés ou foiblement défendus par leurs alliés. Les Vénitiens, dans la crainte de voir entamer leurs frontières, traitoient de leur paix particulière avec l'Empereur, auquel ils faisoient valoir leur inaction au combat de la Bicoque. Lautrec, pour rompre le cours de ces négociations, envoya Montmorenci à Venise, et le chargea d'y soutenir les droits d'une alliance si ancienne, si conforme aux intérêts des deux nations, et dont les Vénitiens s'étoient si bien trouvés (1); pour lui, voyant que sans de nouveaux efforts du côté de la France il étoit impossible de soutenir les affaires du roi en Italie, il parcourut les places qui lui restoient dans le Milanès, et qui se réduisoient à peu près à la ville et au château de Crémone, aux châteaux de Milan, de Novare et de Pizzighitone, il exhorta les gouverneurs à être fidèles, il remit entre leurs mains l'honneur et le salut de la nation, il leur fit espérer des secours qu'on préparoit dès lors, et dont il alloit hâter la levée par ses remontrances, puis il partit pour la France. 1522.

Rien ne retardoit les succès des Impériaux en Italie; le maréchal de Foix découragé, mal obéi, défendoit difficilement contre eux les restes du Milanès. Déjà Pizzighitone s'étoit rendu au Marquis de Pescaire. Jean de Médicis, qui malheureusement étoit dans Crémone, remplissoit de troubles cette place importante qu'il étoit venu défendre; il s'étoit saisi d'une des portes, et menaçoit insolemment de la livrer aux Impériaux, si l'on ne payoit dans l'instant à ses troupes tout ce qui

(1) Elle leur avoit valu le recouvrement de leurs états de terre ferme, comme on l'a vu dans le livre premier, chapitre 5.

leur étoit dû (1); il fallut le satisfaire par des emprunts forcés et ruineux, ou en puisant dans les bourses des officiers François. Crémone n'en fut pas moins perdue. Le maréchal de Foix, qui se défioit, et du sort et de Jean de Médicis, et de sa garnison, consentit enfin à rendre cette place s'il n'étoit secouru dans trois mois (2); il ne le fut point, et Crémone fut rendue, le château seul resta aux François.

1522.

Avec cette place (que les Vénitiens regardoient comme la plus puissante barrière qui séparât les ennemis de leurs états) tomba tout le crédit des François auprès de cette république; Montmorenci avoit tâché de le ranimer, pendant son séjour à Venise, il avoit presque disposé les Vénitiens à renouveler les anciennes alliances avec la France. La cour, également contente de ses négociations et de ses services militaires, venoit de récompenser les uns et les autres, en lui donnant le bâton du maréchal de Châtillon son beau-frère, qui étoit mort, comme on l'a dit, à Dax, en allant secourir Fontarabie (3). La prise de Crémone dé-

(1) Brantôme place ce soulèvement de Jean de Médicis et de sa troupe après la capitulation de Crémone, et il en donne pour cause le silence de la capitulation sur le sort de Médicis et de sa troupe, silence qui leur fit craindre d'être sacrifiés à l'armée des Confédérés qu'ils avoient quittée.

(2) Brantôme dit que cette capitulation n'étoit pas seulement pour Crémone, mais pour les autres places du Milanès; qu'un capitaine Gascon nommé Cossanize, qui commandoit dans Lecco, près du Lac de Côme, refusa de l'exécuter, et que le roi approuva fort sa conduite. Beaucaire dit du moins que le Roi blâma celle du maréchal de Foix.

(3) Voir le chapitre précédent.

Le roi donna aussi à Montmorenci la confiscation de Jean de Saint-Aldegonde et de Philippe de Montmorenci, qui s'étoient mis

truisit presque entièrement l'ouvrage de Montmorenci; et, si les Vénitiens ne prirent point encore d'engagement avec les ennemis de la France, du moins ils ne firent plus aucun effort en sa faveur. 1522.

Le château de Milan fut obligé aussi de se rendre faute de munitions, et l'Empereur le remit fidèlement entre les mains de François Sforce.

Prosper, poursuivant ses conquêtes, court avec son armée à l'autre bout de la Lombardie, pour s'emparer de Gênes, où Octavien Frégose, qui commandoit au nom du Roi, succomboit sous le poids de la fidélité qu'il lui avoit jurée: Colonne fondoit sur la prise de cette riche place l'espérance de payer son armée victorieuse et mécontente; le parti des Adornes se fortifioit de plus en plus dans Gênes, ils promettoient de livrer cette place aux Impériaux; Frégose, malade ou découragé, réclamoit en vain les secours des François accablés; on faisoit vainement en France des levées qui ne pouvoient jamais être prêtes assez tôt; le duc de Longueville (1) se disposoit en vain à passer les Alpes avec six mille hommes d'infanterie, et quatre cents hommes d'armes qui ne devoient point arriver. Pierre de Navarre, qui étoit à Marseille depuis la dispersion de l'armée de Lautrec, eut ordre d'embarquer pour Gênes tout ce

au service de l'Empereur. Dans cette donation, qui est du 20 octobre 1522, (Bib. du Roi, cabin. de Gagnière, manuscrits in-folio sans n°. fol, 69.) le Roi rappelle avec éloge les services d'Anne de Montmorenci, et dit que cette même année 1521, *il a mis en Italie sa personne en plusieurs périls et dangers.*

(1) Claude d'Orléans, duc de Longueville, fils aîné de ce Louis I, duc de Longueville, qui, ayant été fait prisonnier à la bataille de Guinegaste, avoit négocié la paix entre la France et l'Angleterre.

1522. qu'il pourroit rassembler de soldats, en attendant l'arrivée du duc de Longueville; il ne put se procurer que deux galères montées de cent hommes chacune, avec lesquelles il entra dans le port de Gênes, au moment où les promesses et les menaces du marquis de Pescaire (1) commençoient d'ébranler les habitans. Navarre empêcha qu'il ne fût introduit alors dans la place, mais il ne put empêcher qu'on ne capitulât. Vivaldi, député par les habitans, alla trouver le général Espagnol dans sa tente; on étoit convenu d'une suspension d'armes pendant les conférences; les Génois, endormis fur la foi de cette trève, négligeoient la garde de leur ville; quelques soldats Espagnols, en se promenant sans dessein autour de la place, aperçurent à la muraille une brèche qu'on avoit oublié de relever; il s'en emparèrent, toute l'infanterie Espagnole les suivit, on monte sur les remparts, on entre dans la ville, Frégose est pris dans son lit où la maladie le retenoit, Antoine Adorne est proclamé Doge à sa place; l'évêque de Salerne, frère de Frégose, eut à peine le temps de se jeter dans une barque qui le conduisit à Marseille avec quelques autres chefs du parti de Frégose. Navarre rassemble à la hâte tout ce qu'il peut trouver de soldats; il gagne la place d'armes, range en bataille sa petite troupe, fait la plus belle et la plus inutile résistance, on l'enveloppe, il est pris. Quelques gendarmes de la compagnie du comte de Saint-Pol se jettent dans le château, et ne se rendent qu'après avoir essuyé tout ce que la famine a d'horreurs. La ville est pillée, on y fait un butin immense, le marquis de Pescaire pro-

Mém. de Du Bellay, l. 2.

Belcar, liv. 17, n. 14.

(1) Détaché par Colonne pour faire ce siège.

teste qu'il n'a aucune part à cette infidélité, comme il l'avoit protesté lorsque ses troupes avoient violé la capitulation de Côme; mais il se commettoit trop d'infidélités sous sa conduite, on ne le crut pas plus à Gênes qu'à Côme. Colonne lui-même, qui à la vérité le haïssoit, blâma hautement sa conduite. Pescaire avoit enrichi ses soldats Espagnols, mais il avoit ôté à Colonne les moyens de payer le reste de son armée, comme il avoit compté le faire, en tirant de grandes sommes des Génois. 1522.

Prosper, ayant appris la marche du duc de Longueville à travers les Alpes, s'avança contre lui et l'obligea de rester à Villeneuve d'Ast sans pouvoir rien entreprendre.

Ainsi, par la sagesse de Colonne, par l'activité de Pescaire, par la défection des Suisses, par les fautes de Lautrec, surtout par ses rigueurs et par celles de son frère, peut-être plus encore, comme on va le voir, par les intrigues de la duchesse d'Angoulême et par la négligence du Roi, les François furent entièrement chassés de la Lombardie, et il ne leur resta au-delà des Alpes que le château de Crémone, où commandoit le brave Janot d'Herbouville.

CHAPITRE V.

Intrigues à la cour. Affaire de Semblançai. Prise de Rhodes et de Belgrade, par l'empereur des Turcs, Soliman.

1522. LAUTREC, comme nous l'avons dit, voyant le Milanès perdu, avoit pris le parti de revenir en France; il osa s'exposer aux ressentimens d'un maître prévenu qui n'imputoit qu'à son général le malheur de ses armes, aux cabales d'une cour malfaisante qui envioit sa faveur, aux insultes d'un peuple qui ne pardonne point aux généraux les mauvais succès; il vint se justifier et dévoiler des mystères qui devoient causer de grands mouvemens à la cour. Cependant la duchesse d'Angoulême tonnoit contre lui; les Duprat, les Bonnivet la secondoient par de malignes insinuations; la comtesse de Château-Briant osoit à peine le défendre, le Roi refusoit de le voir.

Lautrec eut recours au connétable de Bourbon, chez qui la cour étoit alors à Moulins; il avoit été lieutenant du Connétable dans le Milanès; ils étoient amis. Le lien le plus fort de leur amitié étoit leur haine commune pour la duchesse d'Angoulême leur persécutrice et pour Bonnivet son protégé.

Le Connétable, trouvant dans la justification de Lautrec un moyen de nuire à la duchesse d'Angoulême, lui obtint une audience du Roi; mais le Roi reçut Lautrec avec une froideur si marquée, que ce général

osa lui en demander la raison. Le Roi perd patience et l'accable de reproches sur la perte du Milanès. Lautrec, sans s'émouvoir, lui rappelle la répugnance qu'il avoit toujours témoignée à se charger de la défense du Milanès, si on ne lui faisoit tenir quatre cent mille écus (1); il ajoute qu'il avoit reçu des lettres par lesquelles le Roi lui mandoit qu'il alloit recevoir cette somme, mais que jamais l'argent n'étoit parvenu jusqu'à lui; que cependant la gendarmerie avoit eu la générosité de servir dix-huit mois sans toucher un sol; qu'à l'égard des Suisses, il avoit eu besoin d'une adresse extraordinaire pour les retenir si long-temps dans un service si ingrat, et qu'ils ne lui avoient pas donné une légère marque de considération, en ne le quittant qu'après l'avoir forcé d'exercer leur valeur à la Bicoque. Le Roi, connoissant qu'il étoit trahi, entra dans une violente colère, mais dont Lautrec n'étoit plus l'objet; 1522.

(1) Il ne faut pas dissimuler les difficultés, même lorsqu'on ne peut les résoudre. Il est singulier que cette affaire des quatre cent mille écus n'ait pas été discutée, lorsqu'à la fin de l'année précédente le maréchal de Foix étoit venu en France demander du secours. Ce manque de parole de la cour sur l'envoi des quatre cent mille écus, étoit le premier mot qu'il avoit à dire pour sa justification et pour celle de son frère. D'ailleurs, de quoi étoit composée cette caisse militaire d'Arona dont on a parlé? Cette dernière difficulté est moins embarrassante que la première. Il est aisé de penser qu'on avoit envoyé quelque argent, quoiqu'on n'eût pas envoyé les quatre cent mille écus, ou que la noblesse Françoise, toujours prête à prodiguer son argent comme son sang pour les besoins de l'état, avoit fourni le fonds de cette caisse. Quant au silence du maréchal de Foix sur les quatre cent mille écus, le lecteur, pour concilier les faits, peut faire toutes les suppositions qu'il voudra, mais l'historien n'en doit point faire; je me contente donc de rapporter les faits et de montrer la difficulté.

1522. il fait venir le sur-intendant Semblançai (2), il lui demande compte des quatre cent mille écus qu'il l'avoit chargé de faire tenir à l'armée d'Italie. Semblançai avoue en tremblant qu'il n'a point exécuté les ordres du Roi, parce que, le jour même où il devoit envoyer cette somme, la duchesse d'Angoulême avoit exigé qu'il la lui remît, en l'assurant qu'elle se chargeoit de l'évènement : « Je n'ai osé, dit-il, refuser la mère de mon « Roi, mais j'ai son reçu qui prouve ce que j'avance. »

Le Roi parut alors pour la première fois s'écarter de ce profond respect qu'il avoit toujours eu pour sa mère; il entre dans son appartement, et, lançant sur elle un regard furieux : « C'est donc à votre avarice, « Madame, lui dit-il, que je dois la perte du Milanès « et la ruine de mes affaires! » La Duchesse, peu accoutumée à ce ton, s'emporte, nie tout, accuse le Sur-Intendant d'insolence, exige qu'il paroisse devant elle; il paroît, il répète ce qu'il a dit, la Duchesse lui donne un démenti formel et demande vengeance de sa calomnie; mais avec quelque hauteur et quelque avantage qu'une femme toute-puissante, qu'une mère révérée accablât devant son fils un ministre sans appui, dont le respect, l'étonnement glaçoient la timide apologie, François I n'eut pas besoin de toute sa pénétration pour reconnoître le vrai coupable. En effet la Duchesse, après tout l'éclat de ses démentis, fut obligée de convenir qu'elle s'étoit fait remettre, dans le temps dont il s'agissoit, une somme de quatre cent mille écus; mais c'étoit, disoit-elle, le produit de ses épargnes, c'étoit un dépôt qu'elle avoit confié au sur-

Mém. de Martin Du Bellay, l. 2. Belcarius, Hist. Gallic., lib. 17, n. 12.

(2) Jacques de Beaune, baron de Semblancai, vicomte de Tours, bailli et gouverneur de Touraine, sur-intendant des Finances.

intendant, qui lui en devoit même encore une partie; 1522.
toutes allégations que Semblançai persista toujours à nier. « N'y songeons plus, dit le Roi; nous n'étions « pas dignes de vaincre : la fortune vouloit en vain se « déclarer pour nous, nous mettions à ses faveurs de « trop puissans obstacles. Cessons, s'il se peut, de « nous trahir, et allons désormais au bien avec plus « de concert et d'intelligence. »

Semblançai resta en place, mais la Duchesse jura sa perte.

Semblançai avoit joui jusqu'alors d'une réputation sans tache; il s'étoit distingué parmi les ministres chargés de la dangereuse administration des finances, par un esprit d'ordre et d'exactitude qui formoit un préjugé avantageux pour sa probité. Renfermé dans les fonctions de son ministère, il vivoit parmi les intrigues et les passions, sans y prendre part. Le Roi avoit pour lui une amitié qui tenoit du respect, il l'appeloit son père. La faveur pleine de considération dont il avoit joui, lui avoit fait beaucoup d'ennemis; son économie, son intégrité en augmentoient le nombre, il défendoit les intérêts du peuple contre l'avidité des grands, crime ou sottise à la cour. Malgré toutes ses représentations, le Roi dissipoit les finances en profusions envers ses favoris, et sa mère en intrigues contre ses ennemis.

On trouve dans les manuscrits de Béthune une lettre de Semblançai, du 15 octobre 1521, par laquelle il fait au Roi de fortes représentations sur sa dépense, augmentée, dit-il, de cent cinquante mille livres par mois; il craint de ne pouvoir suffire aux dépenses extraordinaires de la guerre, il dit que le fardeau du gouverne-

ment des finances devient plus pesant de jour en jour, qu'il le devient trop pour lui; il demande d'être aidé dans son travail, peu s'en faut qu'il ne demande sa retraite. *Si je demeure en chemin*, ce sont ses propres termes, *j'aimerois mieux desloger d'avance sans retour pour moi.*

Dans la même lettre, Semblançai dit formellement au Roi : *Vous avez pu entendre par Madame, la provision qui a été donnée pour le secours de M. de Lautrec ;* paroles qui semblent ne pouvoir s'entendre que des quatre cent mille écus donnés à la duchesse d'Angoulême, pour l'armée de Lautrec.

La duchesse d'Angoulême avoit toujours montré une estime singulière pour Semblançai, avant que la nécessité de se défendre eût obligé ce ministre de l'accuser elle-même, ce qu'on ne peut pas supposer qu'il eût osé faire, s'il n'avoit eu la vérité pour lui. On trouve les témoignages les plus éclatans de cette estime de la Duchesse (1) pour Semblançai, dans une lettre du 23 octobre 1521. Elle y donne les plus grands éloges à sa probité, à son ardeur pour le travail, à son zèle généreux et désintéressé. Les paroles dont elle se sert sont remarquables.

J'ai été acertenée que le principal secours de la dépense (2) *est venu par le moyen du Sr. de Semblançai, et par les emprunts particuliers qu'il a faits en son propre et privé nom, et dont il a fait cédules et promesses en divers lieux; et comme bon, loyal et affectionné serviteur, n'a jamais regardé à sa seureté pour*

(1) Manuscrits de Béthune, n°. 8503, fol. 18.

(2) Il pourroit bien encore être question ici des quatre cent mille écus destinés pour Lautrec.

l'avenir, mais y a mis le tout pour le tout et pour dix fois plus qu'il n'a vaillant. Le Roi le doit rémunérer de ses services, ainsi que chacun congnoict qu'il mérite, et qu'il appartient à recongnoistre à ung si grand Maistre.

Peut-on, à la lecture de cette lettre, ne pas frémir d'horreur en songeant à la récompense que la duchesse d'Angoulême procura dans la suite à Semblançai!

En 1524 il étoit encore à la tête des finances; Bonnivet alors avoit reperdu le Milanès, le Roi vouloit aller le reconquérir, mais l'argent manquoit; on proposa encore à Semblançai d'en avancer, il osa refuser, alléguant qu'il lui étoit déjà dû trois cent mille livres; ce refus lui fit perdre sa place et sa faveur, mais il conserva sa liberté. Il rendit ses comptes, et prouva qu'en effet le Roi lui redevoit trois cent mille livres; cette somme lui fut allouée malgré sa disgrâce et la haine de la duchesse d'Angoulême; c'étoit en 1525. La Duchesse gouvernoit alors en l'absence de son fils, comme on le verra dans la suite : combien il falloit que Semblançai eût raison!

La Duchesse, voulant libérer l'état de cette somme et soutenir ce qu'elle avoit dit, intenta un procès civil à Semblançai, pour être payée de ce qui lui restoit dû de son prétendu dépôt; cette idée d'un dépôt confié au Sur-Intendant étoit une défaite dont elle s'étoit servie au hasard, lorsqu'elle s'étoit vue pressée par les reproches de son fils; ce fut au bout de trois ans qu'elle s'avisa de la renouveler, lorsque, toute-puissante par l'absence de son fils et par la disgrâce du Sur-Intendant, elle crut pouvoir aisément accabler celui-ci; Semblançai, qui savoit que la prétention de la Duchesse n'avoit aucun fondement, ne s'en inquiéta guère, et

alla vivre en paix dans sa terre de Balan sur le Cher, près de Tours; il y étoit encore au mois de juillet 1526 et même plus tard. Cependant il se formoit en secret contre lui un orage qu'il contribua lui-même à grossir par l'imprudente vivacité avec laquelle il se mit à solliciter son paiement dans un temps où l'état, écrasé sous la chute de son roi, sembloit absolument sans ressource; il fut aisé à la Duchesse d'empoisonner une démarche à la vérité légitime, mais un peu déplacée, et de faire regarder comme coupable une demande qui n'étoit qu'importune. « C'est peu, disoit « elle à son fils, de ne vous point aider dans de pa« reils malheurs, il veut vous ruiner. Voilà l'homme « pour qui vous vous étiez presque déclaré contre « votre mère! Eh! à qui doit-il donc sa fortune? » Cette fortune étoit assez grande en effet pour irriter l'envie, même du sein de la retraite, et on l'exagéroit encore. On rechercha toute la conduite du Sur-Intendant, non par des voies juridiques, mais par ces moyens tortueux que l'intrigue et la haine savent employer avec tant de succès contre l'innocence. On menaça, on intimida un nommé Prévôt, de Tours, commis de Semblançai, on lui montra les supplices tout prêts à le punir comme complice du Sur-Intendant, s'il n'en devenoit l'accusateur. On sut par lui tout ce qu'on vouloit savoir et au-delà; tous les profits de la place de sur-intendant devinrent autant de malversations; enfin, quand l'acharnement à lui chercher des crimes eut vaincu la difficulté de lui en trouver, le procès-civil fut transformé en procès-criminel; aussi bien ce procès-civil n'avoit pas réussi, car Semblançai avoit prouvé que bien loin qu'il dût de l'argent

à la Duchesse, c'étoit la Duchesse qui lui en devoit; mais, s'il étoit coupable de péculat, on ne lui devoit plus rien : on le mit donc à la Bastille (1), on lui fit son procès par commission, et ce procès aboutit à un arrêt du 9 août 1527 (2), qui, sans parler du divertisse-

(1) Ce ne fut que vers la fin de 1526 au plutôt, car au mois de juillet de cette année, il étoit encore à sa terre de Balan; ce fait est prouvé par des lettres de commission du grand sceau, obtenues le 4 janvier 1528 par *les marchands fréquentans la rivière de Loire et autres y affluentes, pour faire assigner au parlement Jean Prévôt, général des finances et commissaire aux biens confisqués de Semblançai.* On voit dans ces lettres que, Semblançai ayant fait construire sur le Cher, près de Balan, un moulin qui pouvoit nuire à la navigation, le procureur des *marchands fréquentans* se transporta sur les lieux avec Semblançai, pour juger de l'obstacle que ce moulin apportoit à la navigation. On y voit aussi que la perfidie de Prévôt à l'égard du Sur-Intendant avoit valu au premier une place de général des finances, et l'avoit fait nommer commissaire à la confiscation de celui qu'il avoit trahi; car il paroît qu'il s'agit toujours du même Prévôt de Tours. Ces lettres nous fournissent quelques traits de son caractère, qui annoncent de la violence et de la témérité. Il avoit arraché des mains de l'huissier les lettres de commission qu'on lui signifioit; il les avoit retenues, sans vouloir donner acte de cette rétention. Il voulut en faire autant, lorsqu'on lui signifia de nouvelles lettres; il fit fermer les portes de sa maison, et refusa longtems de répondre; enfin il envoya sa réponse écrite de la main de son commis ou de son clerc, qui portoit le nom singulier de *Jean Putain*. Par cette réponse il déclinoit la juridiction du parlement, quoique, par les édits de Charles VII, et de ses successeurs, les causes des marchands fréquentans fussent attribuées à la grand'chambre. Prévôt, je ne sais sur quel fondement, demandoit d'être renvoyé au grand-conseil. On voit par les mêmes lettres, qu'il étoit vendu à tous les caprices de la duchesse d'Angoulême.

Ces lettres sont dans les archives des *Marchands fréquentans*; elles ont été imprimées *in*-8°. chez Hottot à Orléans, avec d'autres lettres des rois de France.

(2) On le trouve dans les bannières du Châtelet, tome 2, fol. 249.

ment des fonds destinés pour l'Italie, déclare vaguement Semblançai convaincu de concussions et de malversations, confisque ses biens sur lesquels il prélève une somme de trois cent mille livres (1), par forme d'amende envers le Roi, condamne le Sur-Intendant à être pendu à Montfaucon, ce qui fut exécuté (2), et ne parle des contestations civiles, élevées entre la Duchesse et Semblançai, que pour déclarer qu'il ne statue rien sur cet article.

On lit dans le journal de la duchesse d'Angoulême écrit depuis cette aventure, ces paroles remarquables:

Journal de Louise de Savoye.

« L'an 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, 1521, « 1522, sans y pouvoir donner provision, mon fils et « moi fusmes continuellement desrobez par les gens « de finances. »

Si c'est à Semblançai qu'elle en veut, il n'y a qu'à rapprocher le journal, de la lettre qu'on a citée plus haut; on y verra le mensonge maladroit de l'iniquité qui se dément et qui se trahit elle-même. On peut dire que ce fut la duchesse d'Angoulême qui vola lâchement et les gens de finances et son fils et l'état.

Elle fit plus que de voler l'état, elle le perdit. Moins coupable encore par son avidité que par sa haine, elle vouloit, en retenant les quatre cent mille écus, faire échouer l'expédition de Lautrec, pour pouvoir le détruire et détruire avec lui le crédit de la comtesse de

Belcar., l. 16, n. 47.

Du Bouchet le rapporte aussi dans la quatrième partie de ses annales d'Aquitaine.

(1) C'étoit précisément la somme que le Roi lui devoit.

(2) Dom Montfaucon, dans ses monumens de la monarchie Françoise, T. 4, p. 250, dit que Guillaume de Beaune, fils du Sur-Intendant, fut banni, mais qu'en 1529 il fut rétabli dans ses biens et dignités.

Chateau-Briant; elle espéroit donc fermer à Lautrec toutes les avenues du trône et empêcher l'éclaircissement, qui en effet, sans l'entremise de Bourbon, ne se fût peut-être jamais fait.

Il faut convenir au reste que le fond de l'histoire de Semblançai (1) n'est pas suffisamment éclairci. On raconte cette histoire de diverses manières, dont il résulte trois opinions principales qu'on trouvera discutées dans une des dissertations placées à la fin de ce volume. L'horrible résultat de cette discussion est que Semblançai étoit innocent (2). Le peuple en jugea ainsi dès le temps de son supplice; il n'imputa la perte du Milanès qu'à la mauvaise conduite de Lautrec (3) et à

(1) L'article de Semblançai, dans le second volume de l'ouvrage intitulé: *Les vies des hommes illustres de la France*, par M. d'Auvigny, n'est exact que dans les épisodes; c'est un tissu de fautes et d'erreurs, surtout ce qui concerne directement Semblançai.

Une chose assez singulière et qui prouve bien ce qu'a dit M. le président Hénault, *qu'il ne faut pas toujours rejeter l'autorité de Varillas*, c'est que cet auteur est peut-être celui qui a le mieux entrevu la véritable histoire de Semblançai, assez ignorée jusqu'à présent.

(2) C'est l'opinion la plus généralement établie, et il me semble que c'est la plus juste. Les raisons qui paroissent prouver l'innocence de Semblançai seront rassemblées dans la dissertation; on n'a mis ici que celles qui pouvoient entrer dans la partie purement historique.

(3) « Le Roi, dit Brantôme, lui sçut bien reprocher, que Prosper Colonne et le marquis de Pescaire, et toute l'armée Espagnole n'avoient pas plus d'argent que lui, qui, sans argent, l'avoient chassé et battu, et lui, sans argent, n'avoit sçu se défendre. »

Ce reproche pouvoit être fondé, mais il semble que Lautrec pouvoit répondre: « Je ne m'étois engagé à le défendre qu'avec de l'argent; et vous, Sire, vous auriez dû être mieux instruit de ce que devenoit l'argent destiné par vous-même à défendre vos Etats. »

la perfidie de la duchesse d'Angoulême. « Lautrec, « disoit-il, après avoir jusqu'à quatre fois épargné les « ennemis qu'il pouvoit accabler, conserve son crédit « à la cour, parce que la comtesse de Château-Briant « étoit sa sœur. La duchesse d'Angoulême, après avoir « trahi le Roi et sacrifié l'état à ses passions, est tou- « jours triomphante et règne encore despotiquement, « parce que le Roi est son fils. Un citoyen vertueux, « un ministre vigilant, un vieillard vénérable, parce « qu'il est foible et sans appui, parce que la mère du « Roi le persécute et qu'une maîtresse ne le défend « pas, est traîné indignement au gibet. Pour prix des « longs services qu'il à rendus avec honneur à plusieurs « rois, il périt à soixante-deux ans d'un supplice ré- « servé aux hommes les plus vils, et aux crimes les « plus bas. »

Tous ceux qui furent spectateurs de cette exécution, frémissoient d'indignation et de douleur. « Est-ce-là, « s'écrioient-ils, ce père du roi et du peuple? Quel « exemple de l'inconstante faveur des rois! Quel mo- « nument d'injustice et de barbarie! »

On varie sur la manière dont cet illustre malheureux soutint son sort.

Les uns prétendent qu'il mourut en sage, en héros chrétien, qui triomphe d'une mort injuste, qui, sans envier les succès passagers du crime, s'enveloppe dans son innocence, et attend un meilleur sort dans une patrie plus heureuse. Ils mettent même sa fermeté en contraste avec l'air effrayé, abattu du lieutenant-criminel Maillard, qui le menoit à la mort (1).

(1) Ce contraste a fourni à Marot une épigramme contre ce lieu-

D'autres disent que Semblançai montra dans ces momens affreux (1) une foiblesse bien pardonnable à son âge et à son malheur ; qu'il pleura beaucoup sur la rigueur de son sort et sur l'injustice atroce qu'il éprouvoit; qu'il se flatta même que le Roi ne la laisseroit point consommer ; qu'étant arrivé à une heure après midi à Montfaucon (2), il obtint à force de prières qu'on

tenant-criminel. C'est la quarantième de ce poëte; elle est intitulée: *Du Lieutenant-Criminel et de Semblançai.*

Lorsque Maillard, juge d'enfer, menoit
A Montfaucon Semblançai l'ame rendre,
A votre advis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien? Pour le vous faire entendre,
Maillard sembloit homme que mort va prendre;
Et Semblançai fut si ferme vieillard,
Que l'on cuidoit pour vrai qu'il menât pendre,
A Montfauçon, le lieutenant Maillard.

Le même Marot, dans sa 22e élégie, fait dire au Sur-Intendant :

Si qu'à mon los n'est chose demeurée
Qu'une constance en face coulorée
Qui jusqu'au pas de mort m'accompaigna,
Et qui les cueurs du peuple tant gaigna,
Qu'étant mêlée avecque mes ans vieux,
Fit larmoyer mes propres envieux.

(1) Du Bouchet, Annales d'Aquitaine, quatrième partie.

(2) Sauval, dans ses antiquités de Paris, tome premier, pages 482 et 574, rapporte d'après un journal manuscrit qu'il cite, des détails de la marche de Semblançai à Montfaucon, détails qui ne sont curieux que parce qu'ils attestent les usages du temps; mais ces usages sont assez indifférens. « Ce ministre, dit-il, fut conduit « de la Bastille aux Filles-Dieu, rue Saint-Denis, à Paris, comme « les autres criminels qu'on y menoit, avant de les pendre à Mont- « faucon. Là, pour obéir à la coutume, on lui fit recevoir de l'eau « bénite, boire un verre de vin, manger trois morceaux de pain, « et baiser un vieux crucifix de bois, qui est encore dressé dans « l'église de ce monastère. »

différât l'exécution jusqu'à sept heures, pour donner le temps à la grâce d'arriver; qu'enfin lorsqu'il eut appris par le prêtre qui l'exhortoit, que le Roi étoit inexorable, il s'abandonna au bourreau en gémissant, et en s'écriant : *Je reconnois trop tard qu'il vaut mieux servir le maître du ciel que ceux de la terre; si j'avois fait pour Dieu ce que j'ai fait pour le Roi, j'en recevrois une autre récompense.*

C'est à cette horrible aventure qu'il faut attribuer la haine attachée encore aujourd'hui au nom de la duchesse d'Angoulême. Abuser du pouvoir pour faire périr un innocent, en le chargeant de ses propres crimes, c'est sans doute l'attentat le plus énorme qu'on puisse commettre contre l'humanité, et c'est cet attentat dont la mémoire de la duchesse d'Angoulême est restée chargée.

La cour conserva long-temps avec amertume le souvenir de cette violence. Brantôme rapporte une anecdote que la duchesse d'Usès lui avoit apprise; elle avoit été dans sa jeunesse attachée à la duchesse d'Angoulême, *et toujours*, dit Brantôme, *fort éveillée de quelque bon mot.* Le Roi l'appeloit un jour sa fille; à ce nom elle se mit à pleurer. Le Roi lui en demande la raison : *Sire*, répondit-elle, *après le traitement que vous avez fait à votre père, que ne doit pas craindre votre fille ?* Le Roi ne fit que sourire de cette leçon, mais la duchesse d'Angoulême la trouva fort mauvaise, et en fit de dures réprimandes à celle qui l'avoit donnée (1).

Brantôme, Hom. illustr. art. de François I.

(1) Brantôme allonge beaucoup cette historiette, je n'en rapporte ici que l'essentiel, sans me piquer de suivre Brantôme. On a remarqué que ce titre de *Père* sembloit avoir été plus d'une fois fatal

Au milieu de toutes ces agitations de la France et de l'Europe (1), le jeune Soliman II, le plus grand des empereurs Turcs après Mahomet II, reculoit de plus en plus les bornes de son empire vers l'occident; il venoit de renverser ces deux boulevards de la chrétienté, ces deux écueils de la puissance Ottomane, Belgrade et Rhodes; il avoit trouvé dans l'un et dans l'autre des ennemis dignes de son courage. La défense de Rhodes surtout est un des plus beaux modèles qu'on puisse proposer aux cœurs passionnés pour la gloire. Ces généreux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem y signalèrent une valeur, une constance, une patience, supérieures aux forces ordinaires de l'humanité, et que peut-être la religion seule peut inspirer dans un pareil degré. Le grand-maître Villiers de l'Isle-Adam fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un héros chrétien. Son courage, sa prudence, son zèle, son activité, sa piété, forment le tableau le plus sublime et le plus touchant. Toujours sur les remparts ou aux pieds des autels, soldat, général et religieux, il bravoit tous les dangers, il essuyoit toutes les fatigues, il repoussoit tous les assauts, il animoit ses frères par ses exhortations, par ses exemples, il se produisoit

aux sujets à qui les princes l'ont donné. Néron le donnoit à Corbulon, l'empereur Commode au préfet Julien, François I à Semblançai, Charles IX, à l'amiral de Coligny. Néron et Commode firent périr, l'un Corbulon, l'autre Julien; François I fit pendre Semblançai, Charles IX, fit égorger l'amiral de Coligny. Mais ces petites observations n'ont qu'un petit mérite de singularité, et le même Charles IX donnoit le même titre de *Père* à Villeroy, dont la carrière fut brillante et heureuse.

(1) Belcar, liv. 17, n. 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35.

1522. partout, il se multiplioit; ses prières appeloient le secours de Dieu, ses négociations le secours des hommes; mais Dieu vouloit l'éprouver, et les hommes l'abandonnèrent; il ne s'abandonna pas lui-même, il n'abandonna pas ses frères, un désespoir héroïque ranima ses efforts; on le vit, oubliant son âge et sa dignité, passer trente-quatre jours et trente-quatre nuits dans les retranchemens, ne se permettant qu'à peine quelques instans de sommeil sur un matelas qu'on lui jetoit au pied des retranchemens; il auroit rebuté toutes les forces de l'empire Ottoman rassemblées devant Rhodes, si elles n'eussent pas eu Soliman à leur tête; il succomba enfin, il se rendit au bout de cinq mois, mais dans quelles circonstances! De cent cinquante mille combattans qui formoient l'armée des Turcs, plus de quarante mille avoient été tués dans les sorties et dans les différentes attaques; les fatigues et les maladies, suites d'un si long siège, en avoient emporté un pareil nombre. La place avoit été battue de plus de cent vingt mille coups de canon, elle n'étoit plus qu'un monceau de cendres ou qu'un amas de ruines: tout ce qui avoit résisté au canon avoit été renversé par le jeu terrible des mines. Les assiégés n'avoient plus ni poudre, ni vivres, ni pionniers, ni défenseurs. Presque tous les chevaliers étoient ou morts, ou mourans, ou du moins mis hors de combat. Une cause si noble et si noblement défendue méritoit d'être triomphante, elle méritoit du moins de n'être pas abandonnée par tout le reste de la chrétienté. Quels hommes deux princes ambitieux laissoient exterminer! Que l'Isle-Adam étoit alors supérieur et à Charles-Quint et à François I! Cet ordre détruit portoit de mer en mer

Sleidanus, Commentar. liv. 3.

ses respectables débris; l'admiration et la douleur publique illustroient leur fuite glorieuse; ils débarquèrent à Civita-Vecchia, ils obtinrent du Pape la ville de Viterbe pour leur résidence, en attendant qu'ils eussent trouvé quelque autre asyle plus conforme à leur institution et à leurs projets. Enfin en 1530 Charles-Quint, par des vues d'intérêt, se fit l'honneur de les recueillir dans l'île de Malte, dont ils portent aujourd'hui le nom; il la leur donna, ainsi que l'île du Goze et la petite île du Cuming (1), afin qu'ils réprimassent les brigandages des corsaires de Barbarie, et qu'ils missent à couvert de leurs incursions toutes les îles voisines de la Sicile, la Sicile elle-même et les côtes du royaume de Naples (2). 1522.

Tandis que des rois avoient trahi par leur coupable indifférence la cause commune de la chrétienté, des moines, des cordeliers avoient formé le projet chimérique, mais noble, d'une croisade perpétuelle et universelle contre le Turc; ils commençoient par s'exécuter eux-mêmes. « Notre ordre possède, disoient-ils,
« dans l'étendue de la chrétienté, au moins trente six-
« mille monastères; que chacun fournisse un homme;
« que les frères Prêcheurs, Augustins et Carmes en
« fournissent tous ensemble à-peu-près trente six mille
« aussi; les chevaliers de l'ordre Teutonique, ceux de
« Rhodes, les Bernardins, Bénédictins, Chartreux,
« Célestins, etc. autant; que chaque couvent de filles
« soudoie un homme, que chaque paroisse en four-

(1) Toutes trois dans la Méditerranée, aux pieds de la Sicile.

(2) Les lettres de donation de l'île de Malte aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem sont du 10 janvier 1529, vieux style, c'est-à-dire, 1530.

1522. « nisse un, on aura en tout temps une armée de cinq « cent quarante mille hommes à opposer aux Turcs. »

Ils pourvoyoient à la subsistance de cette armée, à la fourniture des armes et des munitions de toute espèce, par des contributions légères qui produisoient des sommes immenses sans être à charge à aucun des contribuans; ils n'oublioient pas de faire contribuer, et même assez fortement, les Juifs.

Ils faisoient ensuite divers arrangemens économiques et militaires pour assurer l'exécution de leur entreprise. Leurs réflexions étoient toujours assaisonnées de quelques invectives contre les Turcs, marque d'un zèle plus ardent qu'éclairé; ils ne les appeloient jamais que *Maudits, Malheureux, Chiens, Mutins*, etc. Ce projet (1) fut présenté au Pape en plein consistoire, le 12 juin 1523. Nous ne voyons point qu'il ait été suivi; l'Italie avoit bien d'autres affaires.

CHAPITRE VI.

Affaires d'Italie. Défection du connétable de Bourbon.

Guicciard, liv. 15. Les malheurs des François donnèrent une face nouvelle aux intérêts politiques de l'Italie. Adrien étoit allé prendre possession de la tiare. Ce nouveau pape, étonné de l'être, étranger dans l'Italie, ignorant les intérêts de cette contrée et les droits de ses princes, n'y portoit d'autres sentimens qu'une haine aveugle pour la France, qu'une reconnoissance respectueuse pour l'Empereur, ni d'autres principes d'administra-

(1) Manuscrits de Béthune, n°. 8486, fol. 105.

tion que ceux qui avoient pensé le faire chasser d'Espagne; il fut pape à-peu-près comme Frégose avoit été doge de Gênes, c'est-à-dire qu'il fut proprement gouverneur de Rome pour l'Empereur, comme Frégose l'avoit été de Gênes pour François I; il sut pourtant, mais (1) non comme le sait un prince, que sa qualité de chef de l'église exigeoit qu'il montrât des vues impartiales et pacifiques, et que lorsque le Turc, plus redoutable sous Soliman que sous aucun de ses prédécesseurs, faisoit de Rhodes le cercueil de tous ses défenseurs et désoloit jusqu'aux rives du Danube, c'étoit au père des Chrétiens à empêcher que ses enfans par leurs haines et leurs querelles ne secondassent les progrès de l'ennemi commun; mais Adrien ne manquoit pas d'attribuer aux seuls François tous les troubles de la Chrétienté; il vouloit qu'ils achetassent la paix par le sacrifice de toutes leurs prétentions. Son incapacité, ses préjugés, surtout son dévouement servile à l'Empereur, lui ôtoient toute confiance de la part des François, et toute facilité pour réussir 1522.

(1) Le cardinal Pallavicin a dit de lui : *Fu Ecclesiastico ottimo, Pontifice in verita mediocre.* Il avoit les vertus d'un pontife, s'il n'en avoit pas les talens; il vouloit réformer les abus de la cour de Rome, et rendre à l'Eglise sa splendeur. Il y travailloit avec courage et avec succès, quand la mort le prévint. Ses intentions étoient pures, son zèle sincère. Les Romains le haïrent, parce qu'il haïssoit le luxe, la postérité doit l'en estimer. Il aimoit la vérité, même lorsqu'elle lui étoit contraire. Il avoit fait, étant docteur de Louvain, un commentaire sur Pierre Lombard, dit le maître des sentences; il le fit imprimer étant Pape, sans y changer ce qu'il avoit écrit, *que le Pape peut errer en matière de foi.* (Onuphre et Ciaconius, *in Vit. Pontif. Bellarmin de script. Ecclesiast.* Duchêne, vies des Papes. Dupin, Bibliothèque des auteurs Ecclésiastiques, du seizième siècle.)

dans ce grand projet de la réunion des princes chré-
1522. tiens contre les Turcs. D'ailleurs aucun de ces princes ne se prêtoit aux projets de conciliation; la paix étoit presque impossible entre eux, la trève même ne leur convenoit point, l'Empereur la vouloit de plusieurs années, le roi de France la vouloit à peine de quelques mois, ou plutôt personne n'en vouloit; tandis que pour sauver les apparences on faisoit semblant d'écouter les propositions du Pape, on formoit de part et d'autre mille intrigues secrètes pour s'entre-nuire. Le Pape, aisément égaré dans ce labyrinthe d'affaires qui lui étoient si peu connues, chercha dans le sacré collège un conseil sage qui pût le guider sûrement. Le cardinal de Médicis étoit seul dépositaire du fil dont s'étoit servi Léon X, mais ce cardinal, ou mécontent d'avoir manqué la papauté, ou inquiet sur les embarras que ses ennemis pourroient lui susciter dans la nouvelle cour, ou jaloux du rang que d'autres ministres alloient y tenir, s'étoit retiré à Florence, et y vivoit en souverain. Le Pape parut vouloir être gouverné par le cardinal Soderin, évêque de Volterre. Ce Cardinal gagna d'abord sa confiance, en affectant beaucoup d'impartialité, surtout un désir ardent de ménager la paix entre les puissances chrétiennes, mais il étoit tout François dans le cœur. On surprit entre les mains d'un banni de Sicile, qui se disposoit à passer en France, des lettres du cardinal Soderin adressées à l'évêque de Saintes son neveu; Soderin le chargeoit d'engager le Roi à envoyer une flotte contre la Sicile, en l'assurant qu'il y trouveroit plus d'amis qu'il ne pensoit; il ajoutoit qu'en divisant par cette diversion les forces

Belcar., l. 17, n. 15.

impériales, il lui seroit plus aisé de reconquérir le Milanès. Le Pape, connoissant par ces lettres qu'il avoit été dupe de la dissimulation du cardinal Soderin, entra dans une colère qui fit bien connoître toute son aversion pour la France; il fit enfermer Soderin au château Saint-Ange, et lui fit faire son procès comme à un criminel d'état, sous prétexte qu'il avoit voulu livrer aux ennemis un fief de l'Eglise. Soderin en fut quitte cependant pour la perte d'une grande partie de ses biens; mais Frédéric Padella, comte de Camerata, Jean de Saint-Philippe, intendant des ports, Jean Vincent Lofanto, trésorier de Sicile, tous complices du Cardinal, furent écartelés. Le cardinal de Médicis, voyant comme on traitoit à Rome les amis de la France, vint profiter de ces dispositions; il gouverna sans concurrens l'esprit du Pape, et le Pape ne tarda pas à se déclarer hautement contre la France. Il commença par se réconcilier avec tous ces feudataires du S. Siége, qui s'étoient mis sous la protection de François I; Il fit avec le duc de Ferrare et avec le duc d'Urbin, une paix que Léon X n'eût pas faite aux mêmes conditions; il consentit de leur rendre leurs états, il crut gagner assez en les arrachant à l'alliance des François, il s'attacha principalement à liguer contre ceux-ci toute l'Italie, c'étoit peut-être encore ce que Léon X n'eût pas fait, du moins s'il eût été fidèle à son projet de ne souffrir aucune puissance étrangère en Italie; car, puisque les François étoient chassés du Milanès, c'étoit contre les Impériaux qu'il falloit se liguer pour les chasser à leur tour du royaume de Naples; mais peut-être Médicis jugeoit-il ce projet chimérique, et

1522.

Belcar., l. 17, n. 40.

1522. croyoit-il que pour assurer la paix de l'Italie, il suffisoit d'en écarter les François.

La défection des ducs de Ferrare et d'Urbin ne laissoit plus à la France d'autres alliés en Italie que les Vénitiens ; mais, depuis que Crémone soumise n'opposoit plus aucune barrière aux forces Impériales prêtes à fondre sur le Bressan et le Bergamasque, les Vénitiens commençoient à peser avec beaucoup d'attention les avantages et les inconvéniens de leur alliance avec les François : cette grande affaire fut discutée solemnellement dans leur Sénat ; le provéditeur André Gritti (1), qui, en faisant la guerre avec les François, s'étoit attaché à eux, plaida leur cause ; George Cornaro, noble Vénitien, plaida celle de l'Empereur. Toute l'Europe avoit les yeux fixés sur le sénat de Venise, et attendoit en silence l'oracle qu'il alloit rendre. Richard Pacé, ambassadeur du roi d'Angleterre, Jérôme Adorne (2), ambassadeur de l'Empereur, sollicitoient vivement une décision favorable (3). La France se bornoit à conjurer le sénat, non de prononcer en sa faveur, mais de différer d'un mois sa décision ; elle assuroit qu'avant ce temps François I passeroit les Alpes avec la plus formidable armée qu'on eût vue en Italie. Louis de Canosse, évêque de

(1) Il fut fait Doge quelque temps après.

(2) Adorne, ministre d'un génie profond et d'une expérience au-dessus de son âge, mourut dans le cours de cette négociation qu'il conduisoit avec beaucoup d'adresse ; il fut remplacé par Marin Caraccioli, protonotaire apostolique, depuis cardinal.

(3) L'archiduc Ferdinand, que l'Empereur (son frère) avoit nommé son lieutenant général en Allemagne, en lui abandonnant les états héréditaires d'Autriche, avoit aussi un ambassadeur à Venise.

Bayeux, autrefois évêque de Tricarico et Nonce de Léon X, alors ambassadeur de France, redoubloit d'efforts pour obtenir ce délai; on envoyoit pour l'appuyer, le prince de Bozzolo et le maréchal de Montmorenci, qui, dans son premier séjour à Venise, s'étoit rendu agréable à la république. Mais les ministres d'Angleterre et de l'Empire, voulant prévenir l'arrivée de Montmorenci qu'ils craignoient, firent tant d'instance auprès du sénat, qu'il se déclara pour eux. Il importe peu d'étaler ici les raisons contradictoirement alléguées par Gritti et par Cornaro, mais il importe peut-être, pour l'instruction des rois, qu'on sache le motif qui détermina les Vénitiens; ce fut la connoissance que leur donna leur ambassadeur en France, du caractère alors léger et inappliqué du Roi, de son ardeur pour les plaisirs, de son éloignement des affaires, de l'excès de ses dépenses. Ces considérations l'emportèrent dans leur esprit sur les droits d'une alliance ancienne, qui avoit pour nœuds des intérêts essentiels, qui n'avoit été interrompue que par ce phénomène politique de la ligue de Cambrai; et dont la ligue de Cambrai même avoit fait voir la nécessité (1).

1523. *Pâques le 5 Avril.*

On vit donc un nouveau système politique en Europe, on vit les Vénitiens s'unir contre les François à la maison d'Autriche, qui leur contestoit presque tous leurs états de terre-ferme. Ces états litigieux tomboient dans le partage de l'archiduc Ferdinand à qui l'Empereur les avoit cédés; on termina toute contestation à cet égard, en stipulant que ces états resteroient aux Vénitiens, moyennant deux cent mille ducats qu'ils paieroient à l'Archiduc dans l'espace de huit

Belcar., l. 17, n. 38.

(1) Voir l'introduction, chap. 3, art. Venise.



1523. ans. Enfin le résultat de tous les mouvemens politiques de cette année fut que le Pape, l'Empereur, le roi d'Angleterre, toute l'Italie, toute l'Allemagne, presque toute l'Europe se trouva liguée (1) contre la France seule; il ne lui resta d'amis que l'Ecosse, qui ne pouvoit fournir que de foibles secours de diversion; les Suisses, sur les secours desquels on ne pouvoit compter qu'avec de l'argent toujours prêt, et le duc de Savoye, qui pouvoit du moins faciliter le passage des Alpes.

L'ardeur des puissances de l'Italie à entrer dans la ligue semble prouver qu'elles regardoient l'expulsion des François comme le seul principe de leur repos et de leur sûreté. Toutes furent comprises dans le traité, toutes concoururent à son exécution. Sans compter les puissances directement intéressées, telles que le Pape, l'Empereur comme roi de Naples, et le duc de Milan, le cardinal de Médicis le signa tant en son nom qu'au nom des Florentins et des Génois; les Génois, outre la contribution générale, se chargèrent d'entretenir une flotte; le marquis de Mantoue reçut avec joie la commission de capitaine-général des troupes combinées de l'Eglise et de Florence. Le duc d'Urbin prit le commandement des troupes Vénitiennes; la Seigneurie, jalouse de faire voir qu'elle brisoit de bonne foi tous les liens qui l'avoient attachée à France, ôta ce commandement à Théodore Trivulce, parce qu'on le savoit partisan des François, et le donna au duc d'Urbin, parce qu'il venoit de rompre avec eux. La France, dans son malheur, ressembloit au lion accablé de vieillesse; chacun vouloit lui porter un coup. Tout, jusqu'aux républiques de Sienne et de Lucques, jouoit un personnage

(1) C'est ce qu'on appelle la *ligue de Rome*.

dans la ligue formée contre elle. Il est vrai que la crainte des armes de l'Empereur n'aidoit pas peu à cette réunion de toutes les petites puissances; les républiques de Lucques et de Sienne, par exemple, ne contribuèrent, que parce qu'elles y furent forcées par Charles de Lannoy, qui venoit d'être fait vice-roi de Naples à la mort de dom Raymond de Cardonne. Le cardinal de Médicis haïssoit Prosper Colonne; il eût bien voulu faire nommer généralissime de la ligue ce Charles de Lannoy, mais le mérite reconnu de Colonne l'emporta. Il fut nommé par le Pape et par l'Empereur, qui s'étoient réservé le choix du général. 1523.

L'inévitable attrait du plaisir subjugue plus ou moins tous les hommes; mais le foible est dompté sans retour, c'est en se replongeant dans la mollesse qu'il se console des maux que la mollesse entraîne; le grand homme sait la vaincre quand il le faut, et les disgrâces lui rendent sa vertu. François I se réveilla au bruit de l'Europe conjurée; il s'arracha aux voluptés, il s'enflamma de nouveau pour la gloire; tant d'ennemis qu'il falloit combattre, ne firent qu'irriter son courage, il ne se borna point à se défendre contre eux, ce qui paroissoit déjà bien difficile, il voulut encore les attaquer, ce qui paroissoit presque impossible. « Toute l'Europe se li-
« gue contre moi, dit-il à un gentilhomme Espagnol
« en lui rendant la liberté ; eh bien ! je ferai face à
« toute l'Europe ; je ne crains point l'Empereur, il
« n'a point d'argent ; ni le roi d'Angleterre, ma fron-
« tière de Picardie est bien fortifiée; ni les Flamands, ce
« sont de mauvaises troupes. Pour l'Italie, c'est mon
« affaire, je m'en charge moi-même. J'irai à Milan,

1523. « je le prendrai, je ne laisserai rien à mes ennemis de « ce qu'ils m'ont enlevé. »

En effet, contre l'attente publique, le Roi disposa tout pour son voyage d'Italie, après avoir pourvu à la défense de ses frontières. Les troupes marchoient vers Lyon où elles devoient s'assembler; le duc de Suffolk, Rose-Blanche, y menoit ses lansquenets et deux mille hommes de troupes levées en Picardie; l'amiral de Bonnivet et de Lorges avoient même pris les devans et étoient allés placer six mille hommes d'infanterie au pas de Suze, le Roi se souvenoit de l'importance de ce poste, et de l'embarras où l'on s'étoit trouvé en 1515, pour avoir laissé le temps aux Suisses (1) de s'en saisir; le maréchal de Montmorenci avoit aussi passé les Alpes avec un corps de douze mille hommes, et s'étoit joint à l'Amiral près de Turin, où il devoit attendre l'arrivée du Roi et du reste de l'armée; le Roi lui-même étoit déjà en marche, lorsqu'une révolution, dont le germe fermentoit depuis quelques années au milieu de sa cour, vint à éclater tout-à-coup, et à rompre toutes ses mesures.

Mém. de Du Bellay, l. 2.

Belcar., l. 17, n. 43.

La duchesse d'Angoulême avoit conçu depuis longtemps pour le connétable de Bourbon une passion malheureuse qui fut la source des plus grands désordres (2). Quoique la naissance et le mérite du duc

(1) Alors ennemis.

(2) L'histoire de cette passion est contée par le P. Daniel avec beaucoup de maladresse et de confusion. La crainte d'être romanesque l'a précipité dans tous les défauts contraires; c'est un religieux qui parle de l'amour; il cherche à douter qu'une grande princesse ait pu aimer un grand prince; et, lorsqu'il est forcé de céder sur ce point à l'autorité de l'histoire, il s'amuse à disputer contre Varillas sur l'époque de cet amour; il veut que la duchesse d'An-

de Bourbon dussent naturellement l'élever aux plus grands honneurs, il est certain qu'il dut en grande partie son élévation à la Duchesse; le Roi, quoiqu'il rendît justice aux talens de ce prince, n'étoit pas porté à l'aimer. Bourbon avoit une fierté sévère et taciturne qui sympatisoit peu avec l'humeur enjouée du Roi; mais les sollicitations de la duchesse d'Angoulême engagèrent le Roi, naturellement équitable, à vaincre 1523.

goulême, *ayant toujours été ennemie du nom de Bourbon, ait senti naître dans son cœur de l'inclination pour le Connétable, dès qu'il eut perdu sa femme*. Ce sont ses propres termes. On sent tout l'embarras que donnent à cet historien les variations qu'il aperçoit dans la conduite de la Duchesse à l'égard du Connétable, comme si l'agitation ordinaire des grandes passions ne suffisoit pas pour en rendre compte. Faute de connoître le cœur humain et de pouvoir le reconnaître aux disparates même de la conduite de la Duchesse, le P. Daniel fait un système. Il remonte à la haine si connue d'Anne de Bretagne et de la duchesse d'Angoulême; il suppose qu'Anne de Bretagne étoit la protectrice déclarée de la maison de Bourbon; que, par cette raison, la duchesse d'Angoulême en étoit la persécutrice; qu'on ne doit attribuer à celle-ci aucun des bienfaits répandus sur le Connétable, qu'au contraire elle n'avoit cessé de le haïr et de le persécuter jusqu'au moment où elle s'enflamma pour lui, parce qu'il étoit veuf. Mais l'histoire n'offre guère de traces de ce grand amour d'Anne de Bretagne pour la maison de Bourbon, ni de la haine de la duchesse d'Angoulême pour cette maison. Il est vrai que le P. Daniel, en niant que le Connétable dût son élévation à la Duchesse, se fonde sur l'autorité de Marillac, secrétaire du Connétable, et qui a écrit sa vie; mais il eût dû considérer que cette vie est plutôt un *factum* qu'une histoire, et que Marillac se conformoit aux vues de son maître, qui eût voulu se déguiser à lui-même les obligations qu'il avoit à son ennemie. Mais nous avons sous les yeux des lettres dans lesquelles il les reconnoît expressément. Ce Marillac, en général, paroît peu instruit de ce qui concerne la duchesse d'Angoulême; il la fait naître vers l'an 1481, tandis qu'elle-même dit, dans son journal, qu'elle naquit en 1476, ce qui justifioit encore plus les dégoûts du Connétable.

1523. ses répugnances. Il paroît que Bourbon permit à son grand cœur de profiter des foiblesses d'une femme qui pouvoit servir son ambition; il paroît qu'il flatta ces foiblesses, qu'il donna des espérances, qu'il se servit en homme habile de cet ascendant que donne l'indifférence sur un cœur passionné. Mais il ne put se trahir longtemps, il ne le voulut plus même, lorsqu'il fut parvenu au dernier degré où il pouvoit aspirer. Ses froideurs éclatèrent, il dédaigna hautement une princesse encore aimable, qui vouloit le paroître, et qui vouloit surtout le paroître à ses yeux; il ne vit plus en elle qu'une femme importune, qui avoit treize ans plus que lui.

Jusque-là elle n'étoit que méprisée, mais elle se vengea, et elle fut haïe; elle haït à son tour, comme on hait quand on aime. Les passions donnent toujours de mauvais conseils; elle crut subjuguer son amant ambitieux, en lui montrant qu'elle pouvoit lui faire autant de mal qu'elle lui avoit fait de bien. Par une conduite très-peu délicate, elle sembla d'abord regarder le cœur de son amant comme une place qu'il falloit réduire par famine; elle fit arrêter ses pensions; il ne daigna pas s'en plaindre, et ce fut un nouvel outrage pour la duchesse d'Angoulême; mais sa belle-mère s'en plaignit pour lui; c'étoit cette fameuse duchesse de Bourbon-Beaujeu, fille de Louis XI, qui avoit gouverné sous Charles VIII avec tant de hauteur et de force. Son crédit nécessairement très-déchu sous Louis XII, ne s'étoit pas relevé sous François I; mais la fermeté de son esprit étoit toujours la même; elle eut un éclaircissement très-vif avec la duchesse d'Angoulême, celle-ci céda; on promit que les pensions se-

roient payées, on manqua de parole. Le Connétable avoit toujours été fastueux, il affecta de le paroître encore davantage et de faire voir que sa magnificence étoit indépendante des bienfaits de la cour. Il lui naquit un fils contre son espérance (car Suzanne de Bourbon-Beaujeu, sa femme, étoit infirme et contrefaite; il ne l'avoit épousée que pour réunir plus sûrement les biens (1) de la maison de Bourbon; et, comptant peu sur sa fécondité, il s'étoit fait faire une donation universelle par le contrat de mariage): il saisit l'occasion de cet évènement inespéré pour donner dans Moulins au Roi et à toute la cour une fête superbe. Le Roi fut prié par le Connétable d'être le parrain de son fils. « Le baptême et le festin, dit Brantôme, furent si somptueux, qu'un roi de France eût été bien « *empêché* d'en faire un pareil, tant pour la grande « abondance des vivres, que pour les tournois, masca- « rades, danses et assemblées de gentilshommes: car il « s'y en trouva fort grand nombre. Il y en avoit cinq « cents habillés tous de velours, que tout le monde ne « portoit pas en ce temps-là, et chacun une chaîne « d'or au col, faisant trois tours, qui étoit pour lors « une grande parade et signe de noblesse et richesse. »

1523.

Au mois de juillet 1517.

Brantôme, Homm. illustres.

Le Roi en fut frappé, il ne put cacher sa jalousie, et on juge bien que les pensions du Connétable n'en furent pas mieux payées.

Si le cœur de Bourbon paroissoit invulnérable du

(1) Ce mot *plus sûrement* sera expliqué dans une dissertation où on fera voir que selon l'usage établi dans la maison de Bourbon et selon divers pactes de famille, la princesse Suzanne ne devoit point hériter du duc de Bourbon-Beaujeu, son père, mais que les terres devoient passer au Connétable.

1523. côté de la fortune, il étoit sensible aux honneurs. La Duchesse qui l'avoit élevé, pouvoit l'abaisser. Le Roi avoit donné en 1515 au Connétable le gouvernement du Milanès qu'il avoit si bien mérité par sa bonne conduite à la bataille de Marignan et par la réduction de ce duché, qui avoit été principalement son ouvrage. La duchesse d'Angoulême persuada au Roi qu'il étoit imprudent de mettre un état si éloigné, mal uni encore à la France, entre les mains d'un prince du Sang, jeune, puissant, ambitieux, aimé des troupes, du peuple, de la noblesse, capable de tout entreprendre; sa gloire, ses talens, ses vertus même s'élevèrent contre lui, on le rappela, et la Duchesse goûta tout à la fois le plaisir de l'affliger et celui de le revoir.

Elle lui procura encore une mortification bien amère, lorsqu'au passage de l'Escaut en 1521 elle fit donner la conduite de l'avant-garde au duc d'Alençon, et dépouilla ainsi le Connétable d'une des plus nobles prérogatives de sa dignité. Le ressentiment de ce prince fut très-vif, et s'aigrit encore pas l'impuissance de le faire éclater. De son côté il n'épargnoit à la Duchesse aucun témoignage de mépris ni de haine. Ce fut dans l'espérance de la perdre, qu'il aida Lautrec à se justifier; malheureusement cette justification, en inculpant la duchesse d'Angoulême, fit périr l'innocent Semblançai.

Au milieu de tous ces mouvemens d'amour et de haine, la duchesse Suzanne étoit morte à Châtelleraud, le 28 Avril 1521, sans enfans (1), ayant confirmé par son testament la donation portée dans son contrat de mariage.

(1) Celui que le Roi avoit tenu sur les fonts n'avoit guère vécu, non plus que deux autres qui étoient nés avant terme.

La duchesse d'Angoulême sentit son amour renaître avec l'espérance; elle pouvoit réparer tous les maux qu'elle avoit faits au Connétable, elle pouvoit l'élever au faîte de la puissance, partager avec lui l'empire souverain qu'elle exerçoit sur l'esprit de François I, et le faire presque Roi sous l'autorité de son fils. Le cœur ulcéré du Connétable repoussa cette main bienfaisante qui s'offroit à lui. Quand on lui parla d'épouser la Duchesse, il rejeta la proposition avec horreur, il résista aux instances, il brava les menaces, il fit des railleries sanglantes sur l'âge et sur la conduite de la Duchesse, il mit le comble à la rage de cette malheureuse princesse. Que de maux il eût épargnés à la France, que de maux il se fût épargnés à lui-même, s'il eût pu vaincre son cœur, étouffer une aversion à quelques égards injuste, et consentir à son bonheur !

1523.

On a cru long-temps, sur la foi d'une vieille tradition, que le Roi lui-même proposa sa mère au Connétable; que celui-ci, oubliant le respect qu'il devoit au Roi, joignit à son refus des discours qui attaquoient l'honneur de cette princesse, et que le Roi, indigné de son insolence, lui donna un soufflet. Si le fier Bourbon eût été assez imprudent pour s'attirer un pareil affront, il eût été assez fou pour se perdre aussi sur le champ.

La duchesse d'Angoulême, n'ayant plus que le désespoir pour guide, prit le parti violent et affreux de dépouiller le Connétable de tous ses biens en réclamant la succession de la maison de Bourbon, comme héritière de Suzanne de Bourbon Beaujeu (1), femme du Connétable; nous discuterons dans une dissertation particulière l'objet de ce fatal procès.

(1) Elle étoit sa cousine germaine par sa mère.

1523. Le chancelier Duprat devoit sa fortune à la duchesse d'Angoulême : s'il eût été reconnoissant, il eût combattu ses fureurs ; mais il n'étoit qne courtisan, il les servit. Il haïssoit le Connétable, dont la fierté imprudente prodiguoit les mépris aux favoris et aux ministres, et qui avoit refusé de vendre quelques terres que Duprat avoit voulu acquérir en Auvergne. Duprat épuisa la féconde subtilité de son esprit pour prêter des couleurs à l'injustice ; il connoissoit et ne rejetoit pas les honteuses ressources de la chicane ; en interprétant certaines clauses, en abusant des mots, en détournant le sens, il en fit résulter un prétendu droit de réversion de certaines terres au domaine (1) ; il parvint à mettre en jeu les droits sacrés de la couronne, il fit intervenir le Roi, il intéressa le zèle des magistrats à dépouiller Bourbon ; il arma contre lui et l'artifice et la force, et le sophisme et le crédit, et l'autorité trop flexible des lois, et l'éloquence trop versatile des avocats, et les foiblesses et les erreurs des juges.

Belcar., l. 17, n. 46.

Jamais cause en France n'eut tant d'éclat, et ne mérita tant d'en avoir, par l'importance de l'objet, par la qualité des parties, par le mérite des défenseurs.

Quand à l'objet, il ne s'agissoit de rien moins que de la possession de plusieurs provinces, telles que le Bourbonnois, l'Auvergne, la Marche, le Forez, le Beaujolois, la principauté de Dombes, sans compter une multitude d'autres seigneuries titrées et considérables.

Les parties étoient d'un côté le Roi et sa mère ; de l'autre un prince du sang, le second par la naissance, le premier par le mérite, et connétable de France.

(1) Cela sera plus clairement expliqué dans sa dissertation.

Tous les orateurs qui plaidèrent cette grande cause, parvinrent dans la suite aux premières dignités de la magistrature. L'avocat général (1) Lizet, qui parloit pour le Roi, fut Premier Président; Poyet, avocat de la Duchesse, fut Chancelier; Montelon même, avocat du Connétable, fut Garde-des-sceaux; mais on juge bien que ce ne fut qu'après la mort de la Duchesse. 1523.

Toutes les passions étoient en mouvement dans cette affaire. L'orgueil d'un héros, incapable de fléchir, trop capable de se venger; la rage d'une femme dédaignée et toute puissante; les préventions d'un grand roi qu'aveugloit une tendresse respectueuse pour sa mère; de la part des juges, la crainte qu'inspiroit la Duchesse, l'amour qu'on avoit pour le Roi, les égards qu'on devoit à la gloire du Connétable, la honte de prêter son ministère à l'oppression du héros de la France, le désir de la faveur, l'espérance des graces, ce vent de la cour qui excite tant de tempêtes par-tout où il souffle, ces divers mouvemens, combattus les uns par les autres, agitoient et bouleversoient toutes les ames.

La duchesse de Bourbon-Beaujeu, belle-mère du Connétable, vit entamer cette odieuse affaire; elle recueillit les restes d'un courage affoibli par ses malheurs et par la mort de sa fille; elle défendit son gendre, elle réclama l'exécution des dernières volontés de cette fille qu'elle pleuroit : mais elle la rejoignit bientôt; elle mourut accablée sous le poids de l'injuste pouvoir dont elle avoit elle-même accablé ses ennemis sous Charles VIII; son testament confirma celui de sa fille. *Le 14 novembre 1522.*

Bourbon, resté seul, fit tête à l'orage qu'il eût pu

(1) On les appelloit alors *avocats du Roi.*

1523. conjurer d'un seul mot. L'avarice avoit peu de part à l'injustice de la duchesse d'Angoulême; cette princesse vouloit moins posséder les biens qu'elle réclamoit, que les enlever à Bourbon. Qu'on les adjugeât à la Duchesse, qu'on les réunît à la couronne, la Duchesse étoit contente, pourvu que le Connétable fût dépouillé, pourvu que l'impuissance de soutenir son rang et l'humiliation qu'entraîne la pauvreté, le ramenassent aux pieds de celle qu'il avoit bravée, et qu'à l'honneur d'avoir réduit l'ennemi rebelle, elle pût joindre la douceur de pardonner à l'amant soumis. Le parlement avoit bien secondé ses vues, en ordonnant par provision le séquestre des biens de la maison de Bourbon. C'étoit commencer dès lors la ruine du Connétable. Cet arrêt que la duchesse de Bourbon-Beaujeu avoit vu rendre, avoit précipité la fin de ses jours.

Mém. de Du Bellay, l. 2.

Le bruit de ce procès remplissoit l'Europe. L'Empereur, attentif à tout, avoit les yeux fixés sur le sort du Connétable; il vit avec plaisir ses imprudens ennemis pousser ce héros à la défection; il fit sonder Bourbon; il le plaignit; il irrita sa colère; il fit briller à ses yeux la fortune et la vengeance; il lui fit des propositions dont l'avantage excessif annonçoit le peu de sincérité; il lui offrit en mariage la princesse Éléonor sa sœur (1), veuve du roi de Portugal, avec une dot de deux cent mille écus, sans compter vingt mille écus de rente qu'elle possédoit déjà, et des bagues et joyaux pour cinq ou six cent mille

(1) L'évêque d'Autun (dans son interrogatoire du 9 novembre 1523. Procès manuscrit du connétable de Bourbon) dit que la duchesse de Bourbon-Beaujeu exigea en mourant du Connétable son gendre, qu'il recherchât l'alliance de l'Empereur, et qu'il demandât la reine de Portugal en mariage.

écus; il promit de l'instituer son héritière et de la faire instituer par son frère l'archiduc Ferdinand, au défaut d'enfans mâles de tous deux. Ce mariage devoit se faire incessamment à Perpignan. Le Connétable, de son côté, assignoit pour douaire à la reine de Portugal, le Beaujolois qu'il évaluoit vingt mille écus de revenu; il devoit faire soulever les provinces de sa dépendance, tandis que l'Empereur, pour appuyer cette révolte et prêter la main au Connétable, d'un côté entreroit dans le Languedoc (1), de l'autre feroit entrer en Bourgogne une armée de lansquenets, et que le roi d'Angleterre attaqueroit la Picardie, et s'il pouvoit, la Normandie. On devoit attendre que le Roi se fût engagé dans l'expédition d'Italie, alors on eût mis le feu au centre et aux deux extrémités de son royaume; et s'il eût voulu accourir pour l'éteindre, le retour même lui auroit été coupé. Mais, comme la moindre démarche hasardée avant l'arrivée des Impériaux, auroit pu entraîner la perte du Connétable, on convint qu'il ne se déclareroit que dix jours après qu'ils auroient commencé quelque siège. Les trois alliés devoient partager entre eux la France.

1523.

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

Le traité ne fut que verbal. Le Connétable n'écrivit rien. En général, cela devroit être égal chez tous les hommes, parce que la parole engage autant que les écrits, et cela n'est égal que chez quelques princes, parce que les écrits ne les engagent pas plus que leur parole; mais ni la parole ni les écrits ne peuvent obliger au crime et à la révolte.

Ce fut le comte de Beaurein (2), parent de Chiè-

(1) Procès du connétable de Bourbon.

(2) Adrien de Croy, seigneur de Beaurein, fils du comte de Rœux, chambellan de l'Empereur.

1523. vres, qui lia cette intrigue, au nom de l'Empereur, avec le Connétable; il le persuada aisément, il étoit éloquent et habile, mais la cause de l'Empereur étoit encore plus éloquemment plaidée dans le cœur du Connétable par sa haine pour la duchesse d'Angoulême. « Il ne falloit pas grand prescheur, dit Pasquier (1), « pour persuader celui qui ne l'étoit que trop de soi-« même. » Le dépit du Connétable l'aveugloit sur les suites de cette affaire, sur la juste défiance qu'il auroit dû avoir des promesses de l'Empereur, sur le déshonneur de la trahison, sur l'horreur qu'il alloit inspirer à sa patrie, sur les mépris qu'il alloit essuyer de la part de ces mêmes ennemis auxquels ils se livroit. Il se précipitoit tête baissée dans le crime et dans le malheur.

L'Empereur, pour captiver le roi d'Angleterre, en usoit avec lui comme avec le Connétable; il le repaissoit d'espérances éblouissantes, mais Henri VIII, moins passionné que Bourbon, étoit aussi moins crédule. Un jour Beaurein, pour lui répondre du Connétable, lui expliquoit quel seroit le partage de ce prince, et à quelles conditions on croyoit pouvoir compter sur lui. *Et moi, qu'aurai-je?* interrompit brusquement le jaloux Henri VIII. *Sire*, dit Beaurein, *vous serez roi de France : il y aura bien à faire*, dit Henri, *que monsieur de Bourbon m'obéisse.* On verra dans la suite que c'étoit connoître Bourbon.

Il falloit à ce prince des confidens et des complices, pour la révolution qu'il vouloit opérer dans ses provinces, et qu'il paroît même avoir voulu étendre au-delà. Ses émissaires agissoient, négocioient, intriguoient

(1) Pasq. Rech. de la Fr. liv. 6, c. 12.

dans toute la France et à la cour même, où il avoit beaucoup d'amis, c'est-à-dire, où la duchesse d'Angoulême avoit beaucoup d'ennemis. 1523.

Parmi tous ceux à qui le Connétable fut obligé d'exposer ses chagrins et ses projets, il paroît que le comte de S. Vallier (1) eut le plus de part à sa confiance (2); c'étoit son parent et son ami, c'étoit dailleurs un mécontent. S. Vallier étant allé le voir un jour à Montbrisson, le Connétable s'enferme avec lui dans son cabinet, lui donne quelques bagues, puis réclamant tous les droits de l'amitié, comme prêt à verser un grand secret dans son sein, il lui présente un reliquaire où il y avoit du bois de la vraie croix; « Mon cousin, « lui dit-il en soupirant, tu sais combien je t'ai tou« jours aimé; mon cœur ne peut avoir de secrets pour « toi; je vais t'en confier un dont dépend ma destinée. « Jure-moi sur cette croix de ne jamais révéler ce que tu « vas apprendre. » Son cœur se décharge alors de tout le fiel qui le remplissoit; il éclate en plaintes contre le Roi, en reproches contre sa mère; « Monsieur, lui dit « S. Vallier, que ne parlez-vous au Roi? pouvez-vous « méconnoître sa franchise et son équité? il ne vous « hait point; votre cœur l'outrage en se fermant au « au sien.... Mon cousin, reprit le Connétable, tu es « aussi maltraité que moi; nos malheurs, nos injures « nous réunissent. Laissons mes intérêts, dit S. Val« lier, occupons-nous des vôtres. Eh bien, lui dit le « Connétable, ce roi dont tu me vantes si généreu« sement l'équité, en éprouvant son injustice, le Roi

(1) Jean de Poictiers, seigneur de S. Vallier, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes.

(2) Interrogatoire de S. Vallier, du 12 octobre 1523.

1523. « n'entend plus rien dès qu'il s'agit de sa mère; mais « mon destin m'offre d'autres ressources, et tous les « princes ne sont pas aussi aveugles que lui. » Il confie alors à S. Vallier les intelligences qu'il entretenoit avec l'Empereur, et les proposisions que lui faisoit ce prince. « Mais, monsieur, lui dit S. Vallier, comptez-vous sur « toutes ces magnifiques promesses? Beaurein, répliqua « le Connétable, doit venir ce soir chez moi, tu l'en« tendras, tu jugeras toi-même du prix que l'Empereur « attache à mon alliance, tu verras que ton ami n'est « pas encore le rebut du monde entier. »

Le comte de S. Vallier fut présent en effet à l'entrevue du Connétable avec le comte de Beaurein; il fut témoin de toutes les paroles qu'ils se donnèrent et de toutes les mesures qu'ils prirent.

Le lendemain de cette entrevue, le Connétable s'étant encore enfermé avec S. Vallier, celui-ci lui dit: « Monsieur, vous l'avez voulu, j'ai tout entendu, je « suis tout plein de vos projets et de vos espérances; « j'ai passé la nuit entière à m'en occuper: dites-moi, « je vous prie, mon cœur vous est-il connu? comptez« vous sur votre ami? Je n'ai jamais plus aimé le « frère que j'ai perdu, dit le Connétable, je n'aurois « pas plus compté sur son cœur. Eh bien, croyez donc « l'entendre, ce frère que vous avez tant aimé, et « prenez en bonne part tout ce qu'il va vous dire. Vous « allez vous perdre ou perdre votre patrie. Pesez bien « cette alternative. Si votre secret transpire, rien ne « peut vous dérober à la rage de vos persécuteurs, vous « périssez, et vous périssez infâme. Si vos desseins réus« sissent, vous allez servir ces ennemis à qui votre « nom fut si redoutable; vous allez combattre vos pa-

« rens, vos amis, tout ce qui vous aima, tout ce qui « vous fut cher. Je ne parle ici ni de cette femme qui « ne vous hait que pour vous avoir trop aimé, ni du « Roi qui vous aimeroit, si vous l'aviez voulu; mais « que vous a fait la vertueuse Reine, sa femme? que « vous ont fait ses enfans innocens à qui vous devez « votre appui; ces princes à qui le sang vous lie, ces « grands qui vous avoient pris pour modèle, cette no- « blesse généreuse accoutumée à vaincre sous vous; « cette patrie infortunée que vous livrez aux fers des « étrangers, cette patrie dont vous êtes le héros et « l'idole, qui vous plaint et vous admire, qui s'in- « digne de vos affronts, qui déteste les fureurs de votre « persécutrice? Mais le Roi les permet, Duprat les se- « conde, Bonnivet les aigrit! Non, le Roi ne vous a « point abandonné, il ne vous abandonnera point, il « permet à sa mère de vous éprouver, de tenter tous « les moyens de vous ramener à elle; mais il ne lais- « sera point consommer l'iniquité; croyez-en ses ver- « tus, croyez-en vos services, dont il ne peut avoir « perdu la mémoire. S'il vous rend sa faveur, que vous « importent les intrigues de vos envieux? Mais s'ils « ont pu détruire votre fortune, n'allez pas sacrifier « à leur fureur un trésor plus précieux dont vous seul « pouvez vous priver, votre gloire. Elle est entière, « elle est augmentée peut-être par l'infortune; son « éclat en est devenu plus pur et plus intéressant; « irez-vous le ternir par la trahison? Voulez-vous que « les cris de la France désolée déposent contre vous « dans la postérité, qu'on dise : *il fut le fléau de sa* « *patrie, et son nom en est l'horreur?* Ce frère que « vous pleurez encore, ce frère que mon amitié, dites- 1523.

1523. « vous, remplace dans votre cœur, il est mort sous « vos yeux, à vos côtés (1), en combattant pour cette « même patrie que vous allez déchirer; il vous suivoit « alors dans la carrière de l'honneur, il ne vous sui- « vroit point dans celle de l'infamie; il désavoueroit « son frère, il rougiroit du héros de sa race devenu « traître et rebelle.... Ah! s'écria douloureusement « Bourbon, que veux-tu donc que je devienne? Ils « m'ont tout pris; je n'ai plus rien, je ne suis plus « rien; ils veulent que j'expire dans l'opprobre et dans « la misère. » Alors il répandit un torrent de larmes dans le sein de son ami; ces larmes d'un héros désespéré devoient coûter bien du sang à la France. Saint-Vallier pleuroit aussi entre ses bras, et l'attendrissement animant son éloquence, il parut ébranler Bourbon, il se flatta de l'avoir entraîné. « Mon cou- « sin, lui dit Bourbon, avec un transport qui parais- « soit sincère, n'en parlons plus, je renonce à mon « projet, oublie à jamais ces écarts où m'emportoit « une fureur aveugle. Jure-moi de nouveau de n'en ja- « mais parler à personne, et reçois le serment que je « te fais de ne plus songer à ces honteuses folies. »

Le lendemain, S. Vallier, prenant congé du Connétable, lui dit: « Monsieur, je vous quitte, content de « vous et de moi, rassuré sur votre sort et sur celui « de la France. Oui, cousin, lui répondit le Conné- « table, tiens ta parole et compte sur la mienne. »

Environ un mois après, le Connétable lui envoya réitérer les mêmes assurances et les mêmes exhortations. S. Vallier le crut véritablement changé, et ne

(1) A la bataille de Marignan. Voir le premier chapitre du premier livre.

fut désabusé que par sa fuite. Telle fût du moins la déposition de S. Vallier; il ne consentit à la faire, qu'après s'être assuré que tout le secret de la conspiration étoit découvert, et il y persista jusqu'à l'échafaud; mais il n'est pas sûr qu'elle ait été sincère dans tous les points. 1523.

Cependant ces bruits sourds, avant-coureurs ordinaires des grands évènemens, sur-tout lorsqu'il y a beaucoup de personnes dans le secret, commençoient à se répandre et à parvenir jusqu'au Roi. Ce prince avoit si peu voulu perdre le Connétable, et avoit si peu renoncé à l'espérance de le réconcilier avec sa mère, qu'en se disposant à partir pour l'Italie (1), il l'avoit nommé son lieutenant général dans le royaume, pour régler conjointement avec la duchesse d'Angoulême toutes les affaires d'État pendant son absence; mais depuis, ayant conçu quelques soupçons sur sa fidélité, il pressoit le Connétable de l'accompagner en Italie, pour être à portée d'éclairer toutes ses démarches. Bourbon promettoit de le suivre, refusoit de l'accompagner et feignoit une maladie pour s'en dispenser. Le Roi, dont cette conduite augmentoit les soupçons, va lui-même à Moulins s'éclaircir avec le Connétable. « Je conçois vos chagrins, lui dit-il, on dit qu'il vous « font oublier votre devoir; on dit que vous traitez « avec l'Empereur; je n'en veux rien croire; vous « n'avez pas dû croire non plus que je vous laissasse « dépouiller irrévocablement de vos biens. Servez-moi

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

Belcar., liv. 17, n. 46.

(1) Discours de M. de Brion au parlement, du dernier octobre 1523, imprimé parmi les preuves de l'histoire de la ville de Paris par dom Felibien.

Lettres patentes du Roi au parlement, du 1 novembre 1523, article de l'information contre Bourbon.

1523. « comme vous avez toujours fait. Soyez fidèle à votre « roi, à votre gloire; et quel que soit l'évènement de « ce triste procès, n'en appréhendez rien. »

« Cela eût été bon, dit Brantôme (1), si M. de « Bourbon eût été un fat. »

Cette basse réflexion seroit bien injurieuse à François I, mais elle ne fait tort qu'à Brantôme; il eût été digne de Bourbon de se confier à François I, qui ne se confia que trop à lui.

Bourbon employa jusqu'à la vérité pour tromper le Roi; il lui avoua que le comte de Beaurein lui avoit fait des propositions de la part de l'Empereur; il ajouta qu'il n'avoit pas prétendu en faire un mystère au Roi, mais que dans la crainte des interprétations sur une matière si délicate, il n'avoit voulu en rien confier ni au papier ni à un tiers; il savoit que le Roi devoit passer par Moulins, et il avoit cru devoir l'attendre pour lui révéler tout à lui-même. Il donna ensuite à cette fausse confidence toutes les bornes qu'il voulut; pour dissiper tous les soupçons, il montra le plus grand empressement à partir pour l'Italie; il avoit eu soin de se mettre au lit pour avoir un prétexte de différer son départ, mais les médecins l'avoient, dit-il, assuré que dans peu de jours il pourroit soutenir la litière, et il espéroit joindre incessamment le Roi à Lyon.

Le Roi s'étoit rendu le plus fort dans Moulins; il pouvoit s'assurer du Connétable, on le lui conseilloit, mais le soupçon ne prenoit point racine dans son ame, et toute violence lui étoit odieuse. Il ne prit d'autre précaution contre l'infidélité du Connétable, que de lui faire signer une promesse de remplir tous les de-

(1) Vies des hommes illustres, art. François I.

voirs d'un sujet fidèle, et de lui envoyer ensuite de Lyon un homme de confiance nommé Perrot de Warty, chargé en apparence de s'informer de sa santé, mais en effet, de veiller sur la conduite du Connétable, et de l'emmener à Lyon auprès du Roi. 1523.

C'étoit un espion importun dont Bourbon ne songea qu'à se débarrasser en se servant toujours du prétexte de sa maladie, et en supposant adroitement des vicissitudes, qui tantôt lui permettoient, tantôt l'empêchoient de se mettre en route. Warty lui avoit fait savoir son arrivée et n'avoit été admis auprès de lui que long-temps après. Le Connétable s'étoit donné le loisir de se préparer au personnage qu'il vouloit jouer. Il reçut Warty dans sa garde-robe, couché sur un lit de repos : il montra la plus grande impatience d'aller joindre le Roi; il espéroit le pouvoir bientôt; il se trouvoit beaucoup mieux; il s'étoit promené le matin dans son jardin; le lendemain il se promèneroit au parc pour s'accoutumer par degrés à l'air et à la fatigue; et vendredi ou samedi au plus tard (on étoit au mardi), il devoit se mettre en route; il iroit à petites journées; il tâcheroit de faire cinq, six, sept lieues par jour. Warty porte ces nouvelles au Roi qui les publie avec joie à son lever. Le mardi suivant on n'avoit point de nouvelles du départ du Connétable pour Lyon. Le Roi s'inquiète et renvoie Warty avec ordre exprès de l'accompagner et de l'amener. Warty trouve le Connétable en route; il s'étoit avancé en litière jusqu'à Saint Geran (1). « Vous voyez, lui dit le Connétable : « je fais plus que je ne peux; je n'ai différé mon départ « que d'un jour; j'ai plus d'impatience d'arriver que le

Vers la fin d'août.

Mém. de Du Bellay. l. 2.

(1) Déposition de Perrot de Warty, des 17 et 19 septembre 1523.

1523. « Roi n'en a de me revoir; ma santé me désespère, « elle me force de ralentir ma marche. » On continue la route, Warty accompagne le Connétable; on arrive le jeudi à la Palice; on faisoit à peine deux lieues par jour. Vendredi matin, le bruit se répand que le Connétable a passé une très-mauvaise nuit, les médecins s'empressent de l'annoncer à Warty (1), le Connétable l'envoie chercher; il le reçoit dans son lit: « Je me suis trouvé très-mal cette nuit, j'espère « pourtant me remettre en marche ce soir, sinon « je ferai demain double journée. » On ne part point le soir; la nuit suivante toute la maison est en alarme; tous les officiers, tous les domestiques vont et viennent sans cesse autour de la chambre de Warty; on appelle à grands cris du secours; on demande tantôt les médecins, tantôt les apothicaires. Le lendemain les médecins tout effrayés se plaignent d'une nuit beaucoup plus mauvaise que la précédente, parlent de danger, annoncent une impuissance absolue de continuer la route. Le Connétable, qui ne se fit voir que très-tard à Warty, lui confia qu'il n'espéroit point guérir de cette maladie; que les médecins le flattoient, mais qu'il se sentoit beaucoup plus mal qu'on ne paroissoit le croire, qu'il regrettoit sur-tout en mourant les services qu'il auroit pu rendre encore au Roi. « Les « médecins, ajouta-t-il, n'imaginent plus qu'une res-

(1) Voici une circonstance singulière de leur rapport. « Warty « demanda auxdits médecins comme ils lui trouvoient le pouls, « qui lui firent réponse qu'ils ne l'oseroient tâter, de peur de l'é- « tonner, et que s'ils le tâtoient, qu'il penseroit être mort. » Un héros tel que Bourbon, auquel on ne peut tâter le pouls, de peur de l'effrayer!

« source, c'est de me faire prendre l'air de mon pays, 1523.
« je compte peu sur ce remède, mais je vais le tenter. » Aussitôt, pour prévenir toute réplique et toute remontrance, il se retourna de l'autre côté et dit qu'il vouloit dormir. Warty courut en poste avertir le Roi de qui se passoit. Le lendemain (dimanche) le Roi le renvoie au Connétable avec une dépêche qui annonçoit des soupçons, contenoit des reproches et des promesses. Warty ne trouve plus le Connétable à la Palice; il s'étoit enfui dans son château de Chantelle, place forte où il croyoit d'abord avoir moins à craindre qu'à Moulins. Warty, qui couroit sur ses traces, étoit venu jusqu'à Varenne sur l'Allier, où un batelier lui apprit que le Connétable avoit passé, qu'il étoit monté sur une haquenée, et qu'il paroissoit en très-bonne santé. (1) Un vivandier qui arriva au même lieu apprit à Warty que c'étoit à Chantelle, au-delà de l'Allier, que le Connétable étoit allé. Warty, frappé de cette nouvelle, la mande à l'instant même au Roi, et poursuit sa route jusqu'à Chantelle; il y arriva environ une heure après le Connétable; la place étoit

(1) Desguieres dans son interrogatoire du 25 septembre 1523, dit qu'il avoit très-mauvais visage. Il se pouvoit faire que sa maladie fût réelle, et on pourroit l'induire de plusieurs dépositions et de plusieurs lettres contenues dans son procès, mais sûrement il l'éxagéroit. Un des domestiques du Connétable, nommé Grossone, dit qu'étant arrivé à Moulins un jour ou deux avant le Roi et rendant compte d'une commission au Connétable, il le trouva non-seulement très-malade, mais dans une espèce de délire, « qu'il s'interrompoit à tous momens pour dire des *Pater* et des *Ave*, et « que dans un propos fort court, il y eut cinq ou six interruptions « semblables. » (Interrogatoire de Grossone, du 4 octobre 1523, procès manuscrit du Connétable.)

1523. fermée, on garnissoit les murs d'artillerie, on prenoit les plus promptes mesures pour l'approvisionnement; Warty attendit long-temps en dehors; enfin, on l'introduisit auprès du Connétable, qui lui dit : *Warty, vous me chaussez les éperons de bien près?* Warty lui répondit en riant : *Monsieur, vous avez de meilleurs éperons que je ne pensois, vous ne veniez pas avec cette diligence.* Le Connétable feignit alors d'avoir eu avis que le Roi étoit parti de Lyon pour le faire arrêter (1). Il se plaignit d'ennemis et de courtisans qui l'avoient voulu perdre dans l'esprit du Roi; c'étoit pour échapper à leur rage qu'il s'étoit retiré dans ce château avec une précipitation dont sa santé souffriroit; il finit par charger Warty de lettres pour le Roi, pour le bâtard de Savoie, et pour le maréchal de Chabannes, qu'il attendoit, disoit-il, pour se justifier devant eux, protestant qu'il ne sortiroit point de la place, ou que du moins il ne s'en éloigneroit pas de plus de cinq ou six lieues. *Je le crois bien,* répondit Warty, *eh! où iriez-vous, Monsieur? sortiriez-vous du royaume? le Roi a pourvu à tout, vous ne le pourriez pas. Je le veux encore moins,* dit le Connétable. *Adieu, portez mes lettres.*

Ces lettres n'étoient que pour renvoyer Warty, dont la présence n'avoit jamais été plus importune au Connétable que dans cette place qu'il tâchoit de mettre en état de défense (2). En même-temps il fit partir l'évêque

(1) Peut-être en effet le croyoit-il.

(2) On voit dans la déposition de Grossone du 4 octobre 1523, que parmi les gens du Connétable, les uns disoient qu'il falloit arrêter Warty; les autres, qu'il falloit le pendre aux crénaux de la place comme un espion.

d'Autun (1) avec une autre lettre, par laquelle il assuroit le Roi de sa fidélité, et lui donnoit avis que son mal, redoublé par la fatigue du voyage, l'avoit obligé de se faire porter à Chantelle, celui de ses châteaux qui s'étoit trouvé le plus voisin; mais des instructions particulières données à l'évêque d'Autun, mettoient pour condition expresse à la fidélité qu'il juroit, que le Roi lui feroit restituer dès-à-présent tous les biens de la maison de Bourbon. L'évêque d'Autun n'arriva que prisonnier à Lyon; le Roi avoit appris la retraite du Connétable à Chantelle; il avoit été forcé de voir la trahison, dont il avoit toujours voulu détourner ses regards. « Ah! s'écria-t-il, ma franchise, ma bonté au« roient *dû lui crever le cœur;* je lui ai parlé avec la « tendresse d'un frère : que le perfide périsse, puis« qu'il veut périr. » Aussitôt il fit partir le bâtard de Savoye, grand-maître de sa maison, frère de la duchesse d'Angoulême, et le maréchal de Chabannes, avec de la gendarmerie, pour arrêter le Connétable. Ils rencontrèrent l'évêque d'Autun à peu de distance de Lyon, ils l'envoyèrent au Roi sous une sûre garde; on saisit ses papiers, et le Roi vit avec une indignation nouvelle, dans les instructions de l'évêque, que le Connétable eût osé mettre des réserves et des conditions à sa fidélité, et qu'il eût voulu traiter avec lui d'égal à égal. Le sujet insolent parut l'irriter encore plus que le sujet rebelle. Bientôt tous les mystères de la conspiration lui furent révélés, et voici par quel moyen.

1523.

Belcar., l. 17, n. 47.

Mém. de Du Bellay, l. 2.

Bourbon cherchoit des complices dans toute la France. Lurcy, son secrétaire de confiance, parcouroit les di-

(1) Jacques Hurault.

1523. verses provinces, et sondoit parmi la noblesse ceux qu'il croyoit les plus attachés au Connétable et les plus mécontens de la duchesse d'Angoulême. Matignon et d'Argouges, gentilshommes des plus distingués de la Normandie, reçurent des lettres du Connétable qui leur annonçoient l'arrivée de Lurcy comme d'un homme chargé de leur faire des propositions de sa part. Par des lettres postérieures de Lurcy même, ils étoient priés, de la part du Connétable, de se trouver un certain jour à Vendôme, dans une hôtellerie que la lettre indiquoit; là ils devoient apprendre ce qu'ils auroient à faire. Matignon et d'Argouges se trouvent à Vendôme au lieu et au jour marqués; Lurcy les fait jurer sur l'Évangile de ne parler à personne de ce qu'il alloit leur dire; alors il leur révèle toute la conspiration, les presse d'y entrer, leur dit que le Connétable leur enverra *un certain nombre de gens de bien pour agir en Normandie* et les prie de faciliter l'entrée (1) des Anglois dans cette province, même d'aller les chercher en Angleterre. Lurcy avoit mal connu ces sujets fidèles; Matignon et d'Argouges retournèrent chez eux saisis d'horreur. Ils vouloient tout révéler, mais un scrupule les retenoit; ils avoient promis le secret avec serment. Devroit-on jamais en faire sans en connoître l'objet? C'est la curiosité qui, pour se satisfaire, jure de violer peut-être les devoirs les plus saints.

Les deux gentilshommes auroient voulu avertir le Roi sans déceler le Connétable. La voie mystérieuse et détournée qu'ils prirent, annonce les combats de leur

(1) Compte que le P. Président de Selve rendit au Roi du procès des conjurés, au lit de justice des 8 et 9 mars 1524.

conscience. Un prêtre alla trouver Brézé, grand-sénéchal et lieutenant-général pour le Roi en Normandie; il lui déclara que deux hommes de qualité de la province (il ne les nomma point) lui avoient appris, en confession, qu'un des *gros personnages du royaume et de sang royal* (1), qu'ils ne lui avoient pas nommé non plus, conspiroit contre l'état avec l'Empereur et le roi d'Angleterre. D'après les conjonctures, le nom du coupable n'étoit pas difficile à deviner. Sur l'avis que Brézé se hâta d'en donner à la cour, la Régente (2) lui envoya ordre de s'informer du nom des deux gentils-hommes et de les faire partir au plus tôt pour Blois avec toutes les assurances possibles qu'il ne leur seroit fait aucun mal. Le prêtre les fit trouver, et ils se rendirent à la cour; le chancelier Duprat reçut leur déposition; le secrétaire Robertet l'écrivit; la Régente se hâta d'en instruire le Roi, qui envoya des troupes de tous côtés pour tâcher d'envelopper le Connétable et de lui fermer tous les chemins; en même-temps il se saisit de toutes les places fortes des domaines de Bourbon. 1523.

Le Connétable, ou sachant ou soupçonnant ce qui se passoit, étoit parti de Chantelle avec toute sa maison, et s'étoit d'abord rendu à Herment, petite ville d'Auvergne; mais sa marche ne pouvant désormais être trop secrète, il falloit se débarrasser de cette suite dont l'éclat l'eût trahi. Le Connétable se déguise, et part de Herment pendant la nuit avec quatre ou cinq personnes seulement. Ce peloton se sépara encore dans la suite; Bourbon resta seul avec un gentilhomme nommé Pom-

(1) Ce sont les termes de la lettre de Brézé au Roi, le 10 août 1523.
(2) Le Roi s'étoit déjà mis en marche pour l'Italie.

1523. pérant, dont il se disoit le valet de chambre. Un de ses officiers, nommé Montagnac Tausannes, qu'il avoit mis dans le secret, s'étoit chargé de tromper la foule de ses domestiques; il prend le cheval et les habits du prince; il part avant le point du jour à la lueur de quelques flambeaux; il se fait suivre de tous les domestiques, qui le prennent pour le prince; il les éloigne de Herment, et plus encore de la route qu'avoit prise le Connétable; enfin, lorsque le jour paroissant alloit dissiper l'erreur, il se découvre à eux, leur déclare la fuite du Connétable, les remercie de leurs services de sa part, et les congédie. Cette nouvelle et l'incertitude du sort d'un maître qu'ils aimoient, répandirent la désolation dans cette troupe, qui se dispersa en pleurant. Montagnac resta six semaines caché dans un château; il se fit ensuite couper la barbe qu'il avoit toujours portée fort longue, il se travestit en ecclésiastique, et se retira en Franche-Comté, d'où il se rendit auprès du Connétable dans le Milanès.

Cependant Bourbon, seul avec Pompérant, poursuivi de tous côtés par les troupes du Roi, ne pouvoit faire un pas sans se voir entouré d'espions et d'ennemis; il commençoit à recueillir les fruits amers de la trahison, il apprenoit à connoître la crainte, il fuyoit, et qu'alloit-il chercher? des mépris. Il pensa mille fois être découvert; il avoit beau changer de route (1), il rencontroit partout ceux qu'il évitoit; ce fut par une espèce de miracle qu'il leur échappa. En passant le Rhône dans un bac, il se trouve au milieu de dix

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

(1) Varillas dit que Bourbon et Pompérant avoient fait ferrer leurs chevaux à rebours, pour mieux tromper ceux qui ailloient à leur poursuite.

ou douze soldats ; quel soldat pouvoit ne pas connoître un tel connétable ? aucun d'eux ne le reconnut. 1523.
Un seul reconnut Pompérant, et c'en étoit assez pour mettre le prince dans le plus grand danger ; il échappe ; il suit quelque temps le grand chemin de Grenoble ; il s'enfonce ensuite dans des bois ; il va dans un château écarté qu'habitoit une femme âgée dont il n'étoit point connu ; il se proposoit d'y coucher. Pendant le souper, cette femme reconnoît Pompérant. *Seriez-vous*, lui dit-elle, *de ces gens qui ont fait les fous avec Monsieur de Bourbon ?* Pompérant répond d'un ton ferme : *Je voudrois avoir perdu tout mon bien et être avec lui.* Cette réponse ne parut apparemment qu'une expression innocente d'attachement et de regret. L'aventure du Connétable devint le sujet de la conversation. Sur la fin du souper, on vint dire que le prévôt de l'hôtel, cherchant partout le Connétable, n'étoit qu'à une lieue avec une puissante escorte. Bourbon pâlit, fait un mouvement pour se lever de table et se sauver ; Pompérant l'arrête, tâche de dérober à tout le monde le trouble du prince et le sien ; mais, après le souper, ils montent précipitamment à cheval et se sauvent par les sentiers les moins frayés ; ils ne respirèrent enfin que lorsqu'ils furent arrivés en Franche-Comté, province appartenant à l'Empereur, et où le cardinal de la Baume, abbé de S. Claude, leur donna une escorte dès leur entrée sur la frontière.

Bourbon trouva dans cette province plusieurs gentilshommes de son parti, qui, s'y étant rendus à force de travestissemens et de détours, l'attendoient avec la plus grande inquiétude. Bourbon avoit partagé entre eux une somme d'environ vingt-cinq ou trente mille

1523. écus (1), qui étoit toute sa ressource dans cette fuite précipitée; il n'avoit voulu ni s'en charger ni la confier à une seule personne, de peur de tout perdre à la fois, elle lui fut rendue toute entière; mais il eut la douleur de laisser exposés à la justice sévère du Roi plusieurs de ses confidens et de ses complices.

On avoit arrêté à Lyon et ailleurs, le comte de S. Vallier et sept autres gentilshommes, Aimard de Prie; François Descars, seigneur de la Vauguyon; Pierre Popillon, seigneur de Paray et chancelier du Bourbonnois; Hector d'Angerai, seigneur de S. Bonnet; Gilbert Guy, dit Baudemanche; Bertrand Simon, dit Brion (2); et Desguières. Antoine de Chabannes, évêque du Puy, fut aussi arrêté; on a déjà dit que l'évêque d'Autun l'avoit été.

On instruisit le procès de tous ces accusés, ainsi que celui du Connétable. Le Roi nomma d'abord des commissaires (3) pour aller à Tarare interroger les évêques d'Autun et du Puy, Aimar de Prie, S. Vallier et d'autres complices, dont les dépositions en firent arrêter une multitude d'autres, de tout rang et de tout état, tant François qu'étrangers cabalant dans le royaume, courriers portant des lettres, etc. Dans la suite, le Roi renvoya cette affaire au parlement de Paris, où elle fut

(1) Interrogatoire de S. Bonnet, du 24 septembre 1523, et divers autres interrogatoires du procès du Connétable.

(2) Ce Brion n'a rien de commun avec Brion de la maison de Chabot, qui fut depuis amiral.

(3) Les commissaires étoient Brinon, premier président du parlement de Rouen, nommé garde du petit sceau du Roi pour le voyage d'Italie, et quelques maîtres des requêtes qui lui servoient d'adjoints.

poursuivie avec plus ou moins de vivacité, selon les évènemens que la guerre entraîna. 1523.

La base de ce procès fut la déposition de Matignon et de d'Argouges (1). La déposition de Matignon surtout, beaucoup plus grave que celle que fit dans la suite le comte de S. Vallier et dont on a vu plus haut la teneur, rendoit Bourbon bien plus coupable. Suivant Matignon, il y avoit, indépendamment des projets généraux de révolte, une entreprise particulière sur la personne du Roi; il devoit être enlevé entre Moulins et Lyon et enfermé au château de Chantelle; Lurcy avoua de plus à Matignon que son avis avoit été plus violent et qu'il auroit voulu qu'on eût tué le Roi; mais que le Connétable n'avoit jamais voulu y consentir. Pour d'Argouges, non-seulement il ne dit pas un mot de cette entreprise contre la liberté ou la vie du Roi; mais, interrogé sur cet article, il nia formellement que Lurcy lui en eût parlé. Cependant d'Argouges et Matignon étoient ensemble lorsque Lurcy leur parla, mais d'Argouges, par sa réponse, avoit d'abord ôté toute espérance à Lurcy; Matignon au contraire, ayant fait semblant d'être ébranlé, afin d'engager Lurcy à s'ouvrir davantage, avoit eu ensuite avec lui une conversation particulière, dans laquelle Lurcy avoit avoué l'attentat sur la personne du Roi (2).

On trouve dans l'interrogatoire de Matignon un article singulier. On lui demande si Lurcy avoit repré-

(1) Dépositions de d'Argouges et de Matignon, du 8 septembre 1523, faites à Blois.

(2) Il y a entre les dépositions de d'Argouges et de Matignon quelques petites contradictions sur des circonstances étrangères au fait de la révolte; d'Argouges dit qu'il arriva à Vendôme avec

1523. senté cette conjuration comme l'effet du mécontentement du Connétable sur le procès de la succession de Bourbon, Matignon déclare que Lurcy l'a assuré du contraire.

On seroit tenté de croire que la demande et la réponse n'auroient eu pour objet que de mettre la duchesse d'Angoulême à couvert du reproche d'avoir poussé le Connétable à la révolte. Cet endroit de l'interrogatoire paroît contredire la déposition même de Matignon, où il est dit que Lurcy lui parla des mécontentemens du Connétable.

Chabot (1), envoyé par le Roi pour annoncer au parlement de Paris la découverte de la conspiration, dit des choses bien extraordinaires; il suppose que François I devoit être livré au roi d'Angleterre par le Connétable (2); *qu'on devoit faire des pâtés* (ce sont ses termes) de tous les enfans de France; que la duchesse d'Angoulême *seroit enfermée dans un lieu d'où elle ne sortiroit pas quand elle voudroit*, et que les partisans du Connétable avoient résolu d'exterminer toute la branche régnante; il suppose de plus que tout cela avoit été révélé par Lurcy à Matignon et à d'Argouges: or, il est certain par la déposition de d'Argouges, qu'on ne lui avoit rien dit de semblable, et par celle de Matignon qu'on ne lui avoit parlé que d'enfermer le Roi à Chantelle, non de le livrer au roi d'Angleterre, en-

Matignon un mardi du mois d'août; Matignon dit que ce fut le lundi premier août, mais en cela il se contredit lui-même, puisqu'il a dit plus haut qu'il n'avoit reçu qu'au commencement du mois d'août l'invitation d'aller à Vendôme.

(1) Qui fut depuis l'amiral de Brion.

(2) Discours de Brion au parlement, du dernier octobre 1523.

1523.

core moins d'égorger ses enfans. Le crime du Connétable n'étoit-il pas assez grand sans qu'on y ajoutât toutes ces horreurs? mais les conjonctures exigeoient alors qu'on échauffât les esprits (1).

Au reste, dans ce procès, tout capital qu'il étoit, il n'y eut guère que les absens qui eurent tort. Dix-neuf complices du Connétable, qui l'avoient suivi hors du royaume, furent condamnés à mort par contumace (2).

Arrêt du 13 Août 1524.

Toute la différence qu'on mit entre Lurcy (qui

(1) Les ennemis, comme on le verra dans la suite, avoient passé la Somme, et s'avançoient vers Paris. Il falloit combattre la consternation par l'indignation.

(2) C'étoient René de Brosse, dit de Penthièvre, gendre du célèbre historien Philippe de Comines; Pompérant; Lurcy et Ponthus de S. Romain son frère; trois frères nommés de Vitry Lalliere, (l'un desquels étoit religieux, et fut renvoyé pour le délit commun devant l'evêque de Paris;) deux frères nommés d'Espina, dont l'un mourut au service de l'Empereur, l'autre revint en France et rentra en grace; François de Montagnac Tausannes ou d'Estausannes; Philippe des Escures, dit Guignard; Barthélemi de Guerre; Chatelain de Moulins; Simon dit Fuissieux, huissier de salle du Connétable; Vercler, qui obtint aussi sa grâce et s'attacha au service de la duchesse d'Angoulême (Lettres du 25 mai 1527, données au Bois de Vincennes); Jacques de Beaumont; Charles de Tocques ou de la Mothe des Noyers; Peloux; Jean de Bavant; Huguet Nagu, seigneur de Varennes; Jean de l'Hôpital, médecin du Connétable, père du fameux chancelier Michel de l'Hôpital.

Le jeune de l'Hôpital (depuis chancelier) âgé alors d'environ dix-huit ans, fut arrêté à Toulouse, où il achevoit ses études. Les commissaires ayant déclaré qu'il n'avoit aucune part à la conjuration, il fut mis en liberté; mais, pendant tout le règne de François I, cette affaire mit obstacle à son élévation; ce prince voyoit toujours en lui le fils d'un homme dévoué au connétable de Bourbon et complice de sa révolte. On avoit arrêté aussi Georges de l'Hôpital, Chanoine d'Aigueperse, frère du médecin. Il fut déclaré innocent par des lettres du 10 octobre 1526.

1523. avoit voulu qu'on tuât le Roi) et les autres complices du Connétable, fut que la tête de Lurcy, au lieu d'être exposée au pilory, ou bien à une des portes de Paris, comme celles des autres condamnés, devoit être exposée à Lyon, sur le pont du Rhône. On voit, par une lettre du chancelier Duprat au parlement, datée du 2 novembre 1523, qu'il y eut un soldat écartelé à Lyon, pour avoir porté une lettre en chiffres, dont il savoit la teneur. C'est presque le seul acte de sévérité qui se soit fait dans cette affaire. Le sévère Duprat l'approuvoit fort.

Quant aux deux évêques qui avoient été arrêtés, il n'y eut point de jugement prononcé contre eux, mais l'évêque d'Autun fut retenu prisonnier (1), et c'est en effet celui de tous les complices qui paroît avoir eu le plus de part à la révolte du Connétable. L'évêque du Puy fut mis en liberté (2).

Quant aux sept gentilshommes arrêtés en même-temps que le comte de S. Vallier, Gilbert Guy, dit

(1) Voir tout le procès du Connétable.

(2) Il y avoit beaucoup de division dans la maison du Connétable; il paroît que l'évêque d'Autun et l'évêque du Puy se disputoient le gouvernement de ses affaires, et qu'il y avoit entre eux beaucoup de haine et de jalousie. Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans un interrogatoire de l'évêque du Puy, du 21 octobre 1523. Sur quelques propos que l'évêque du Puy tenoit au Connétable, l'évêque d'Autun vint à lui tout en colère, et lui dit : *vos fièvres quartaines.....* l'évêque du Puy répondit : *qui vous puissent serrer, Maître Vaillant,* et n'eût été le Connétable qui se mit entre deux, « il eût baillé un soufflet à l'évêque d'Autun. » Le Connétable tirant l'évêque du Puy à part, lui dit : *Laissez cela, mon évêque. Si vous n'y prenez garde,* répondit l'évêque du Puy, *il vous conseillera quelque folie.* Ce fut vraisemblablement la préférence que donna le Connétable à l'évêque d'Autun, qui sauva l'évêque du Puy.

Baudemanche (1), fut aussi mis en liberté sans subir aucune peine; S. Bonnet obtint des lettres de rémission (2). 1523.

Desguières et Bertrand Simon, dit Brion, furent condamnés à faire amende honorable, et à être relégués et enfermés pendant trois ans en tel château qu'il plairoit au Roi.

Descars, après avoir vu de près l'appareil de la question, après s'être vu attaché aux anneaux et prêt à être tiraillé, attendrit ses juges par ses gémissemens, par ses larmes, par son profond désespoir, par les cris douloureux avec lesquels il appeloit la mort. Tant d'agitations lui donnèrent dans la prison une maladie dangereuse, et Isabelle de Bourbon-Carenci, sa femme, eut la liberté de venir lui rendre des soins. Ses protestations de n'avoir rien su de la conjuration, ni même du mariage projeté avec la reine de Portugal, parurent sincères, quoiqu'on eût découvert un chiffre entre Descars et le chancelier de Bourbonnois, et que Descars, mari d'une Bourbon, eût des liaisons assez intimes avec le Connétable. Descars (3) n'eut point la question, et fut seulement condamné à demeurer deux ans dans Orléans (4).

(1) Baudemanche avait fait des levées pour le Connétable, il prétendit avoir cru les faire pour le Roi, ignorant les projets du Connétable. (Interrogatoire de Baudemanche, du 24 septembre 1523.)

(2) Datées de Blois en décembre 1523.

(3) Interrogatoire de Descars, du 2 juillet 1524. Arrêt du 7 juillet 1524.

(4) Descars, avant son jugement, étoit parvenu à forcer sa prison, et n'avoit été repris qu'en traversant la rivière pour se sauver; un de ses domestiques, qui favorisoit sa fuite, avoit été tué dans cette

1523. Ces peines étoient singulières par leur extrême douceur. Presque tous ces accusés avoient eu connoissance de la conspiration; il paroît que chacun d'eux y avoit eu plus ou moins de part, aucun ne l'avoit revélée; aussi le Roi, quoiqu'il ne fût pas naturellement porté à la rigueur, trouva-t-il les juges bien indulgens dans une affaire d'une telle importance. Il vint tenir son lit de justice au parlement, le 9 mars 1524; il se fit rendre compte de l'état du procès. Quelques-uns des jugemens qu'on vient de rapporter avoient déjà été rendus. Le Roi parut très-mécontent de l'excessive clémence des juges; il dit que quand Desguières et le nommé Brion avoient été arrêtés à Lyon, ils s'attendoient à être pendus, et que la loi n'avoit pas dû les traiter plus favorablement que leur conscience. Le premier président voulut justifier sa compagnie, il expliqua les motifs des jugemens qu'elle avoit rendus;

occasion. A la fin de l'arrêt, le parlement exhorte Descars (sans lui rien enjoindre) de faire prier pour l'âme de ce serviteur trop zélé, et de faire du bien à sa veuve et à ses enfans. Un autre de ses domestiques, nommé Lusson, qui avoit secondé le même projet, fut condamné à faire amende honorable, à être fustigé et banni de la Ville, prévôté et vicomté de Paris. Un gentilhomme de la Marche, nommé Du Mas, fit aussi amende honorable, et fut condamné à trois ans de prison pour la même affaire. Surye, premier huissier du parlement, qui avoit eu Descars en garde, fut déposé et condamné en quatre cents livres d'amende pour sa négligence. Que de malheureux, parce que Bourbon avoit été coupable!

Descars fut lavé et réintégré dans la suite par des lettres datées d'Angoulême le 27 juin 1526, et continua de servir en homme de son nom. Du Mas et Lusson obtinrent aussi des lettres de rémission, mais ce ne fut qu'après les malheurs du Roi et par le crédit de l'Espagne. (Lettres du mois de mai 1526, données à Coignac, et du 4 août, données à Amboise.)

le Roi ne fut point entraîné; il menaça de faire revoir ces procès par des commissaires choisis dans tous les parlemens du royaume; il en nomma en effet, mais le parlement de Paris obtint que ses arrêts ne seroient point soumis à leur examen, et ces commissaires furent seulement adjoints aux juges du parlement pour les procès qui restoient à juger et qui ne furent pas jugés plus rigoureusement que les autres, malgré l'adjonction des nouveaux juges. Le roi en fut irrité; il écrivit de Blois et de Romorantin deux lettres (1) fort dures au parlement, dans l'une desquelles il défendoit *sous peine de la vie* d'exécuter les nouveaux arrêts (2). Il sied bien mal à un roi de se montrer plus sévère que la justice même, mais il paroît que François I, jaloux de l'honneur de pardonner, vouloit que ses juges vengeassent la majesté des lois et du trône, qu'ils effrayassent la révolte par des peines rigoureuses (3), tandis qu'il se réservoit de la désarmer par la clémence. 1523.

Quelque légères que fussent les peines prononcées contre les complices du Connétable, le Roi les en exempta encore, il est vrai que ce ne fut qu'après ses malheurs. Il n'y eut que le chancelier du Bourbonnois (Popillon) qui fut enfermé à la Bastille, où il mourut le 15 août 1524. Sa veuve et ses enfans eurent la liberté d'enlever son corps pendant la nuit, et de le faire en- Arrêt du 16 août 1524.

(1) Des 2 et 18 juillet 1524.

(2) « Je vois, dit-il dans la lettre de Romorantin, que vous êtes « délibérés de persévérer en votre erreur, et préférer vos volontés « particulières à notre honnête service et au bien de tout le « Royaume......... et plus bas, nous en ferons une telle démons- « tration, que ce sera exemple aux autres. »

(3) Toutes les lettres au parlement, recommandent la sévérité.

terrer où ils voudroient, mais sans pompe et sans
1523. convoi.

S. Vallier fut, de tous les complices du Connétable, le plus sévèrement jugé, soit qu'on voulût punir en lui le parent et le plus intime ami de ce prince, soit qu'en effet ces liens qui l'attachoient au Connétable (1), l'eussent engagé plus avant dans sa révolte, et qu'il eût été, comme il paroît par quelques pièces du procès, dépositaire de tous ses secrets, ainsi que (2) du chiffre dont le prince se servoit pour écrire à l'Empereur, à l'Archiduc, au roi d'Angleterre.

Nous avons rapporté plus haut la dernière déposition de S. Vallier; bien loin de le charger, elle le peint comme un sujet fidèle et zélé, qui croyoit avoir rendu à sa patrie le service de lui conserver le Connétable. Mais jusque-là il avoit tout nié; il n'avoit consenti à faire l'aveu peut-être peu sincère dont nous avons parlé, qu'après que S. Bonnet lui eut soutenu, à la confrontation, qu'il (S. Vallier) étoit présent lorsque le Connétable avoit ordonné, à lui S. Bonnet, de partir pour l'Espagne avec le comte de Beaurein. L'objet apparent de ce voyage de Saint Bonnet en Espagne avec Beaurein étoit de négocier le mariage du Connétable (au service duquel S. Bonnet étoit attaché) avec la reine de Portugal, sœur de l'Empereur; mais, dans la route, Beaurein avoit appris à S. Bonnet (3) qu'il s'agissoit

(1) Lettres des sieurs Lequinghen et du Chatel au comte de Rœux, du 9 septembre 1523.

(2) Il paroît par la déposition du Bâtard de Savoye du 12 octobre 1523, que S. Vallier avoit prêté serment entre les mains de l'évêque d'Autun, qui s'étoit chargé de prendre le serment de tous les conjurés, et toujours sur la vraie croix.

(3) Interrogatoire de S. Bonnet, du 24 septembre 1523.

d'une conspiration contre la France; à cette nouvelle, S. Bonnet avoit quitté Beaurein, étoit revenu sur ses pas et s'étoit retiré du service du Connétable. Tel étoit le motif qui lui avoit fait accorder des lettres de rémission; si donc S. Bonnet avoit pu, sans être coupable, recevoir et accepter la commission d'aller en Espagne avec Beaurein, il semble que le comte de S. Vallier avoit pu tout aussi innocemment entendre donner cette commission à S. Bonnet. Mais S. Vallier, pendant tout le cours du procès et jusqu'à sa confrontation avec S. Bonnet, nia toujours la négociation pour le mariage du Connétable avec la reine de Portugal, et la commission donnée en sa présence à S. Bonnet. Il alla même jusqu'à remettre entre les mains des juges un cartel de défi (1) à tous ceux qui oseroient lui soutenir qu'il eût eu connoissance de ces faits, et de tous les autres projets imputés au Connétable (2). On voit souvent dans ses interrogatoires, que, pressé par les questions de ses juges et par les difficultés qu'ils lui proposoient, il prenoit le parti de ne plus répondre et de dire qu'il révéleroit tout au Roi et à la duchesse d'Angoulême. D'après cela, quelle foi doit-on ajouter à sa dernière déposition, dans laquelle il peut si bien n'avoir avoué que ce qu'il ne pouvoit plus nier, et avoir tourné tout le reste à son avantage? Pourquoi d'ailleurs ces juges, si indulgens envers tous les autres complices, auroient-ils été si rigoureux pour le seul S. Vallier, si les charges du procès ne les y eussent forcés? 1523.

Ce qu'il y a de certain et d'embarrassant, c'est qu'il

(1) Cartel daté de la tour de Loches, le 20 septembre 1523.

(2) Aimar de Prie fit un pareil défi, quoiqu'âgé de 70 ans. (Interrogatoire d'Aimar de Prie, du 12 octobre 1523).

persista dans sa déposition jusqu'à l'échafaud, et qu'à
1523. toutes les instances qu'on lui fit pour lui arracher d'autres aveux, il répondit qu'il permettoit à son confesseur de révéler sa confession, si on croyoit qu'elle contînt quelque chose de plus que sa déposition et que ses réponses aux interrogatoires; il soutint toujours, et avant et après l'arrêt, qu'il n'avoit mérité ni la mort ni aucune autre peine; qu'il n'avoit rien à se reprocher, *Qu'il n'avoit jamais rien fait que de bon et d'honnête;* il vanta ses services. *J'ai toujours servi le Roi à mes dépens*, dit-il. Il se plaignit de l'abandon où on le laissoit; *Mes amis*, dit-il, *me manquent bien au besoin.* Les interrogations qu'on lui faisoit sur le prétendu attentat contre la personne du Roi et des princes ses fils le mettoient en fureur et lui arrachoient les sermens les plus forts; il s'agitoit, il se tourmentoit, il se livroit à toute l'horreur de son sort; sa santé s'altéra sensiblement; l'arrêt qui, le déclarant criminel de lèse-majesté, le dégradoit de tous honneurs et le condamnoit à perdre la tête, est du 16 janvier 1524. Il portoit qu'avant d'être conduit à la Grève, cet infortuné seroit appliqué à la torture. Sa maladie obligea d'en différer l'exécution; le Roi parut mécontent de ce délai; et le 15 février suivant, le chancelier vint de sa part au parlement presser l'exécution de l'arrêt. Le 17 on fit venir le médecin du parlement, qui déclara que le malade ne soutiendroit point la question. Le chancelier vouloit qu'on la lui donnât, dût-il y périr; le parlement, plus humain, fut d'un autre avis; S. Vallier ne fut que présenté à la question, et ne la subit pas; on lui en étala comme à Descars l'effrayant appareil pour le faire parler, il protesta qu'il n'avoit rien à dire.

Il se soumit à tous ces tourmens avec beaucoup de résignation ; mais il parut très-sensible à la cérémonie humiliante par laquelle on lui arrachoit le collier de S. Michel. Le Roi avoit chargé de cette commission le comte de Ligny, de la maison de Luxembourg. *Le Roi*, s'écria S. Vallier, *n'est pas en droit de me l'ôter, sans le consentement de tous les chevaliers assemblés, et je n'ai pas mérité d'en être dépouillé.* Il n'avoit point son collier; le comte de Ligny lui demanda où il étoit: *Le Roi sait bien où je l'ai perdu*, répondit S. Vallier, *il sait que je l'ai perdu à son service.* Le comte de Ligny lui en présenta un pour faire la cérémonie de le lui arracher; Saint Vallier refusa jusqu'à deux fois de le prendre. Le président l'avertit qu'il falloit obéir au Roi. *J'obéis donc*, dit S. Vallier, il se tut et se laissa attacher et détacher le collier. Il demanda la permission de faire quelques legs à ses domestiques, sous le bon plaisir du Roi; elle lui fut accordée. On le conduisit à la Grève, tout malade qu'il étoit toujours; il monta sur l'échafaud; et, dans l'instant où il se baissoit pour recevoir le coup de hache, sa grâce arriva (1), mais quelle grâce! La commutation d'un moment de douleur en une longue mort. Les lettres de rémission du comte de S. Vallier portent qu'il sera enfermé pour toute sa vie entre quatre murailles, où il ne recevra le jour et la nourriture que par une petite fenêtre. On le laissa quelques jours à la conciergerie, on le transféra ensuite dans une autre prison. 1523.

Les auteurs de l'Histoire Généalogique assurent qu'il s'échappa, qu'il se retira en Allemagne, avec la permis- Tome 2, page 206.

(1) Datée de Blois au mois de février 1524.

1523. sion du Roi; ils prouvent, par diverses pièces, qu'il vivoit en 1528, 1531, 1532. Ils disent qu'il fit son testament dans son château de Pisançon, le 26 août 1539. Ils ne marquent point l'année de sa mort. Le traité de Madrid prouve certainement qu'il étoit encore prisonnier au mois de janvier 1526; car ce traité porte qu'il sera promptement délivré, ainsi que l'évêque d'Autun; le Roi déclare par des lettres du mois de juillet de la même année 1526, que S. Vallier est sorti de prison, qu'il est absent du royaume, qu'il peut y revenir quand il voudra, et que ses biens lui seront rendus.

La maladie de S. Vallier et l'espèce de grâce qui lui fut accordée, ont donné lieu à beaucoup de fables, dont quelques-unes passent encore pour vraies, faute d'avoir été examinées. On a dit qu'en entendant la lecture de son arrêt, il fut saisi d'une frayeur si violente, que ses cheveux blanchirent en une nuit, et que ses gardes ne le reconnoissoient pas le lendemain; il avoit alors environ quarante-huit ans.

Thuan. lib. 3. ad annum 1547. M. de Thou dit que, lorsqu'on le menoit au supplice, la frayeur lui donna une fièvre, qui depuis est passée en proverbe, sous le nom de *fièvre de S. Vallier*.

Il est vrai que la *fièvre de S. Vallier* est passée en proverbe, mais les actes du procès et le rapport de Braillon, médecin du parlement, prouvent que c'étoit une fièvre invétérée, qui même avoit fait retarder long-temps son supplice, et qui lui avoit épargné les tourmens de la question.

Pasquier (1) dit que l'horreur de la mort, qu'il avoit

(1) Pasquier, recherches, livre 8, chapitre 39, sur la fièvre de S. Vallier.

vue de si près, lui donna une fièvre que la nouvelle de sa grâce ne put guérir, et dont il mourut peu de temps après. Ce fait est contredit par tous les actes qu'on vient de citer. 1523.

On conçoit aisément que la fièvre de S. Vallier n'ait pas été guérie par la nouvelle d'une grâce qui ne faisoit qu'éterniser son malheur. On veut pourtant que la célèbre Diane de Poictiers (1), sa fille, ait acheté cette grâce au prix de son honneur et même de sa virginité, dont elle fit, dit-on, le sacrifice à François I, pour sauver son père; mais ce n'est encore vrai-semblablement qu'une fable; c'en est une certainement, quant à la virginité, puisque Diane de Poictiers étoit mariée depuis près de dix ans. *Le 29 mars 1514.*

Voici les motifs de cette grâce, tels qu'ils sont exprimés dans les lettres de rémission :

« Comme puis naguère, notre cher et féal cousin, « conseiller et chambellan, le comte de Maulevrier-« Brézé, grand sénéchal de Normandie, et les parens « et amis charnels de Jean de Poictiers, sieur de « S. Vallier, nous ayent en très-grande humilité sup-« plié et requis avoir pitié et compassion dudit de Mém. de Du Bellay, liv. 2.

(1) Qui fut depuis maîtresse de Henri II, fils et successeur de François I. Henri II, la fit duchesse de Valentinois. Le Valentinois et le Diois avoient été cédés à la couronne par la maison de Poictiers.

La Planche, histoire de François II. Hilarion de Coste, éloges des dames illustres, tome premier.

Le Laboureur, additions aux mémoires de Castelnau, tome premier.

Mézerai, abrégé chronologique.

L'auteur des galanteries des rois de France, tome premier, page 195.

Bayle, dictionnaire, article de Diane de Poictiers, note P.

1523. « Poictiers, sieur de S. Vallier... Nous, ayant considé-
« ration auxdits services, et principalement à celui
« que ledit grand Sénéchal nous a fait en découvrant
« les machinations et conspirations, etc. »

Le grand sénéchal de Normandie étoit le mari de Diane de Poictiers; il avoit donné les premiers avis de la conspiration, il étoit assez naturel qu'on lui accordât la grâce de son beau-père; peut-être même cette explication s'est-elle trouvée trop simple pour la plupart des historiens; ils ont mieux aimé imaginer que Diane de Poictiers, maîtresse de Henri II, avoit commencé par être maîtresse de François I, père de Henri II. Les auteurs protestans ont surtout accrédité ce bruit, pour charger du crime d'inceste la duchesse de Valentinois qui persécutoit leur secte.

Le Laboureur, qui croit cette imputation calomnieuse, raconte pourtant que, lorsque Henri II se fut attaché à Diane, on jeta dans sa chambre la malédiction prononcée contre Ruben (1), dans la Genèse.

Quant au procès du Connétable, il fut plusieurs fois suspendu et repris, suivant les conjonctures, que la suite de cette histoire fera connoître; il ne fut terminé qu'après la mort du Connétable. Sa mémoire fut flétrie, l'arrêt le retrancha de cette race immortelle des Bourbons, *comme ayant notoirement dégénéré des mœurs et fidélité des antécesseurs de ladite maison de Bourbon.* L'arrêt, dressé le 26 juillet 1527, fut pro-

Sleidanus, Commentar. liv. 6.

(1) « Ruben, mon fils aîné, vous étiez toute ma force, et vous « êtes devenu la principale cause de ma douleur...... Mais vous « vous êtes répandu comme l'eau. Puissiez-vous ne point croître, « parce que vous avez monté sur le lit de votre père, et que vous « avez souillé sa couche. (Gen. chap. 49, vers. 3 et 4). »

nocé solemnellement le lendemain. On envoya un conseiller au parlement pour faire effacer les armes de Bourbon et les épées de connétable dans toutes ses terres; les biens du Connétable furent confisqués. Le Roi en donna une partie à la duchesse d'Angoulême, qui recueillit ainsi les fruits de la persécution qu'elle avoit fait souffrir à son ennemi. 1523.

Varillas dit que le chancelier eut pour sa récompense les belles terres de Thryerne et de Thory sur l'Allier. C'étoient apparemment les terres que le Connétable avoit refusé de lui vendre.

Mais le Roi (1), s'étant obligé, par le traité de Cambrai, de rendre les biens du Connétable à ses héritiers, n'en rendit cependant qu'une partie à Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, duc de Montpensier, neveu du Connétable; il révoqua ensuite cette donation : mais enfin par un acte fait à Champigny, le premier septembre 1538, le duc de Montpensier remit au Roi une partie de ces biens pour s'assurer l'autre; c'est delà qu'est venue en partie la richesse de la branche de Montpensier éteinte le 4 juin 1627, dans la personne de Marie de Bourbon-Montpensier, première femme de Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, et mère de la célèbre mademoiselle de Montpensier.

Les duchés d'Auvergne, de Bourbonnois, de Châtellerault et plusieurs autres domaines, confisqués sur le Connétable, avoient été réunis à la couronne en 1531.

Pendant qu'on entamoit en France toutes ces procé-

(1) Déclaration datée d'Angoulême, au mois de mai 1530, enregistrée au parlement le 21 du même mois.

1523. dures et que le Roi travailloit à empêcher les effets les plus sinistres de cette grande défection, le Connétable errant, fugitif, sans train, sans équipage, sans autre suite que celle de quelques amis fugitifs et dépouillés comme lui, étoit réduit à regarder comme un bonheur d'avoir enfin quitté les frontières de France. Le Roi lui avoit envoyé un gentilhomme de sa maison, nommé Imbaut, qui, l'ayant joint hors du royaume, lui offrit encore de la part du Roi son pardon, s'il vouloit le mériter par un repentir sincère et une fidélité désormais constante; il rapporta qu'il n'avoit rien pu gagner sur l'esprit du Connétable. Ce fut apparemment cet Imbaut qui, le voyant obstiné dans sa révolte, lui redemanda, au nom du Roi, l'épée de connétable et le collier de l'ordre: « Quant à l'épée, répondit ce prince toujours ulcéré « de l'affaire de Valenciennes (1), il me l'ôta au passage de l'Escaut, lorsqu'il donna l'avant-garde à conduire à Monsieur d'Alençon. Quant au collier de « l'ordre, je l'ai laissé derrière mon chevet à Chantelle. » Brantôme remarque en passant, qu'il se fit du moins l'honneur de ne vouloir jamais prendre l'ordre d'Espagne. On lui doit en général le témoignage qu'un homme éloquent (2) a rendu à un autre grand prince, qui se trouva depuis dans des conjonctures à-peu-près semblables, le témoignage qu'il n'a point laissé avilir la grandeur de sa maison chez les étrangers.

Brant. Capit. étrang. art. Bourbon.

De la Franche-Comté Bourbon passa en Allemagne, et, tournant autour de la Suisse, alliée de la France, il gagna le Trentin, et se rendit à Mantoue, où le marquis de Mantoue, son cousin-germain, lui donna

(1) Voir le troisième chapitre de ce second livre.
(2) Bossuet, oraison funèbre du grand Condé.

un équipage. Il alla ensuite à Plaisance conférer sur les opérations de la campagne avec les généraux de l'Empereur, puis il vint attendre à Gênes les ordres que Lurcy étoit allé de sa part, demander à cet Empereur, devenu son maître. 1523.

Charles-Quint avoit voulu acquérir dans le Connétable un allié puissant et utile, qui l'eût introduit dans le centre de la France, qui eût bouleversé en sa faveur ce royaume et l'eût partagé avec lui. Cette chimère étoit détruite; ce n'étoit plus qu'un illustre banni que le sort lui donnoit à protéger. Au lieu de cinq ou six provinces et d'un grand parti, Bourbon n'avoit plus à lui offrir que son épée, ses talens et son désespoir. Ce n'étoit plus un allié, ce n'étoit qu'un sujet que l'Empereur acquéroit, mais ce sujet c'étoit Bourbon, il falloit l'employer. Seulement les avantages étoient changés, et le prix devoit l'être. L'Empereur se respectoit trop pour révoquer sitôt ses promesses, mais il s'aimoit trop pour les exécuter. A la chaleur de l'empressement succédèrent sans éclat et sans indécence les froideurs de la protection. Au bout d'un temps assez considérable, Lurcy arriva et avec lui le comte de Beaurein. Celui-ci propose à Bourbon, de la part de l'Empereur, ou de passer en Espagne ou de rester dans le duché de Milan, avec le titre de son lieutenant-général en Italie. C'étoit lui proposer d'être un courtisan obscur ou un héros brillant. Le choix n'étoit pas difficile. Le proposer étoit déjà presque une insulte. Qu'eût fait l'Empereur d'un guerrier tel que Bourbon dans son Espagne alors paisible, tandis que l'Italie étoit le seul théâtre de la guerre et de la gloire? Si Bourbon eût pressé l'Empereur de lui donner la reine de Portugal, il l'eût

1523. forcé à un refus embarrassant, mais Bourbon savoit ce que les conjonctures exigeoient de lui; il vouloit mériter cet honneur par ses services; il alla partager avec les généraux de l'Empereur le commandement de l'armée impériale dans le Milanès.

CHAPITRE VII.

Campagne de l'amiral de Bonnivet dans le Milanès, pendant les années 1523 et 1524.

L'ÉVASION du Connétable et la découverte de sa conjuration avoient changé les projets du Roi pour cette campagne et en avoient retardé considérablement les opérations. On étoit déjà au commencement de septembre et on n'avoit encore rien entrepris. Ce délai fut le premier tort que le duc de Bourbon fit à sa patrie.

Guicciard, liv. 15.

On ne jugea pas que le Roi dût passer en Italie, tandis que l'intérieur même du royaume étoit menacé. Il retint auprès de lui les ducs d'Alençon, de Vendôme, et le maréchal de Chabannes, avec un nombre de troupes suffisant pour arrêter les mouvemens qui pourroient s'élever en France; il s'agissoit de donner un général aux troupes qu'il envoyoit en Italie. Le Roi avoit rendu justice à la fidélité du maréchal de Lautrec dans l'affaire du Milanès; mais il lui reprochoit de la présomption, de l'imprudence, une indocilité opiniâtre. La duchesse d'Angoulême n'eut pas de peine à persuader au Roi que Bonnivet réussiroit mieux; on allé-

guoit pour présage la prise de Fontarabie (1), qu'on représentoit toujours comme l'exploit le plus brillant de cette guerre. Mais Lautrec étoit frère de la comtesse de Château-Briant; on l'envoya commander en Guyenne à la place de Bonnivet. 1523.

Celui-ci, long-temps avant que le Connétable fût arrivé en Italie, s'avançoit à la tête d'une puissante armée (2); il cherchoit à pénétrer du Piémont dans le Milanès, lorsqu'il arriva une aventure bizarre, qui sembloit pouvoir beaucoup influer sur les affaires d'Italie.

Le duc de Milan, François Sforce, alloit de Monza à Milan, monté sur une petite mule; sa garde marchoit à quelques pas de lui, pour ne pas l'incommoder par la poussière excessive que les chevaux élèvent en été dans les plaines de Lombardie; un jeune Milanois, nommé Boniface, de la maison de Visconti, monté sur un cheval turc, étoit assez près du duc. On arrive à un carrefour. Tout-à-coup Boniface s'élance sur le Duc un poignard à la main. Sforce ne dut la vie, en ce pressant danger, qu'aux mouvemens de sa mule, qui s'effraya et recula, et qu'à ceux du cheval turc que sa fougue empêchoit de rester en place; il ne fut atteint qu'à l'épaule. Boniface mit aussitôt l'épée à la main, et lui porta un second coup qui ne fit qu'une légère blessure. Ceux qui accompagnoient le Prince accoururent. Visconti s'enfuit par un des chemins qui aboutissoient au carrefour; et, n'ayant pu être atteint par les gardes, Mém. de Du Bellay, l. 2.

(1) Voir le troisième chapitre de ce second livre.

(2) Composée de quinze cents lances et d'environ vingt-sept mille hommes d'infanterie, mêlée de Suisses, d'Allemands, d'Italiens et de François.

1523. il se sauva en Piémont. Le Duc reprit la route de Monza, dans la crainte qu'il n'y eût une conspiration formée contre lui à Milan. Quelques mois avant cet accident, Moron, ce chancelier du Milanès, si utile au duc Sforce, avoit fait assassiner à Milan, pour des raisons qu'on ignore, mais vraisemblablement par ordre du Duc, un Monsignorino Visconti, parent de Boniface. Il restoit un frère de Monsignorino, qui étoit ce même évêque d'Alexandrie, que nous avons vu en 1521 former, contre les François, une entreprise malheureuse sur Milan. Moron et Colonne le firent arrêter à Milan; on ne trouva point qu'il fût complice de Boniface, et il fut relâché quelques années après. On sut que l'attentat de Boniface n'étoit que l'effet de mécontentemens particuliers et personnels; on avoit cassé sa compagnie; on lui avoit refusé un gouvernement, etc. Il y a cependant ici une chose remarquable. Du nombre des Milanois bannis par le nouveau gouvernement, étoient un Galéas et un Barnabé Visconti, qui servoient alors dans l'armée Françoise; il étoit naturel de penser que Monsignorino Visconti n'avoit été assassiné par Moron que pour avoir entretenu quelques intelligences avec les François. Boniface Visconti, l'assassin du Duc, s'étoit sauvé dans le Piémont où étoit alors l'armée Françoise; enfin, sur le faux bruit qui se répandit de la mort du Duc, un Galéas de Birague, milanois, avec quelques autres bannis de Milan et quelques soldats François, fut introduit dans Valence sur le Pô, par les habitans même; cependant, parmi tant d'ennemis des François, aucun n'eut l'injustice de concevoir sur leur compte un soupçon de complicité avec l'assassin du Duc. On savoit trop combien leur roi

aimoit l'honneur, combien il abhorroit les moyens bas et odieux, pour croire qu'aucun de ses sujets eût osé le servir par un assassinat. Non-seulement les historiens Italiens et Espagnols ne témoignent aucun soupçon, ils ne disent pas même qu'on en ait formé aucun, ni qu'on ait fait semblant d'en former. En effet, indépendamment du caractère connu de François I, quel avantage eût-il pu se promettre de la mort de Sforce? Sforce étoit-il le véritable obstacle aux projets du Roi? Sforce régnoit-il à Milan? N'étoit-ce pas l'Empereur qui y régnoit sous son nom et qui eût régné alors sous le sien propre, en alléguant la réunion du fief? 1523.

L'armée des Confédérés n'étoit point encore rassemblée. Prosper venoit d'essuyer une longue maladie, et s'occupoit plus de sa convalescence que des affaires de la Ligue; il ne pouvoit penser qu'après la défection des Vénitiens, les François songeassent encore à conquérir le Milanès. Antoine de Lève, qui par hasard étoit à Ast avec un camp volant d'Espagnols, courut reprendre Valence, où il tua quatre cents hommes aux assiégés et fit plusieurs prisonniers, entre autres Birague même, puis il vint reprendre son poste à Ast. Mais bientôt l'approche de toute l'armée Françoise le fit reculer jusqu'au-delà du Tésin, et Bonnivet s'empara sans obstacle de toute la partie du Milanès située en-deçà de ce fleuve.

Colonne, bien sûr enfin que les François en vouloient au Milanès, rassemble quelques troupes à la hâte et s'avance pour disputer le passage du Tésin. Il dispose ses quartiers le long du fleuve depuis Turbigo jusqu'à Biagrasso. Les François s'avancent par Vigevano, un peu au-dessous du camp des Alliés, et

passent moitié à gué, moitié dans des barques, entre
1523. Biagrasso et Binasco, après avoir écarté à coups de canon quelques Allemands qui bordoient le fleuve de ce côté-là.

Colonne, ayant ainsi échoué dans son projet et n'étant point en état de résister à l'armée Françoise, se retira promptement à Lodi; Antoine de Lève se jeta dans Pavie avec trois mille hommes d'infanterie et cent hommes d'armes, alors les Alliés commencèrent à trembler pour Milan. Cette capitale étoit à peine en état de défense; on avoit négligé d'en relever les murailles, mais la garnison étoit très-nombreuse, c'étoit presque une armée entière. La plupart des historiens soutiennent que Bonnivet fit une faute inexcusable de ne pas marcher droit à Milan; qu'il eût pris cette place d'emblée au milieu de la consternation où étoient les Alliés; c'est ainsi qu'on soutient qu'après la bataille de Cannes, Annibal devoit courir à Rome; tous ces jugemens peuvent être hasardés. Quoi qu'il en soit, Bonnivet ne crut pas possible de forcer une place défendue par près de quinze mille hommes d'infanterie, par huit cents lances, par autant de chevau-légers, et où la haine qu'on avoit pour les François auroit armé les Bourgeois au défaut d'autres défenseurs. Il se contenta d'en faire le blocus; il s'applaudissoit de ne se pas laisser emporter à la fougue Françoise comme Lautrec et tant d'autres généraux, mais de mesurer toutes ses démarches sur les conjonctures, sur le génie des peuples et des généraux qu'il avoit à combattre, il se piquoit de joindre à la vigueur savante d'Annibal la lenteur prudente de Fabius. On prétend que les Milanois même qui étoient dans son armée, craignant

que leur patrie ne fût livrée au pillage, l'aidèrent à prendre le parti du blocus; ils demandèrent quelques jours pour traiter avec les amis qu'ils avoient dans Milan; ils firent espérer que la reddition volontaire de la place pourroit être le fruit de leur négociation. Ce délai donna le temps de relever les murailles, de rassurer les esprits, de préparer tout pour la défense. L'infatigable Moron, plus utile au duc de Milan, que les plus habiles généraux, encourageoit et les bourgeois et les soldats, veilloit à l'approvisionnement de la place, à l'avancement des travaux, et faisoit de plus en plus repentir les François de ne lui avoir point tenu parole. Bonnivet, n'ayant pu surprendre Milan, se proposa de l'affamer; il brisa les moulins des environs, il coupa les canaux qui portoient de l'eau dans la ville, et, pour tarir de plus en plus les sources de l'abondance, il voulut réduire toutes les places un peu importantes qui environnoient Milan; il s'empara de Monza, il envoya le chevalier Bayard prendre Lodi. Prosper avoit laissé dans cette dernière place le marquis de Mantoue avec cinq cents chevaux et quatre cents hommes d'infanterie; le marquis s'enfuit à l'arrivée, au seul nom de Bayard, et se retira sur les terres des Vénitiens. Bayard, ayant pris Lodi, jeta un pont sur l'Adda, et courut à Crémone jouir d'un spectacle bien digne de lui.

1523.

Il faut se rappeler que, lorsque les François avoient perdu le Milanès au printemps de l'année précédente, il ne leur étoit resté que le château de Crémone, où commandoit Janot d'Herbouville, seigneur de Bunou. Ce château étoit assiégé par la garnison de la ville et ne voyoit d'ailleurs que des ennemis autour de lui, surtout depuis que les Vénitiens s'étoient ligués contre

1523. la France. D'Herbouville mourut pendant ce siège; tous les officiers et presque tous les soldats du château, qui n'étoient originairement qu'au nombre de quarante, étoient morts moitié de maladie, moitié de la misère inévitable à des assiégés dans un pays ennemi. Il ne restoit plus que huit soldats dans le château et ils n'avoient pu encore être réduits. Ces huit soldats, ces huit héros dont on ne conçoit pas comment l'histoire a pu oublier les noms, se regardant comme chargés de continuer la possession des François en Italie, s'étoient fait serment les uns aux autres de défendre cette place jusqu'à la mort du dernier d'entre eux; ils la défendoient depuis plus de dix-huit mois, sans avoir reçu aucuns secours, aucunes nouvelles, aucunes consolations de la France. Dans quelle histoire, chez quelle nation trouve-t-on de plus grands exemples d'attachement et de vertu? Que ne pouvoit-on pas faire avec de pareils hommes! Mais comment récompensa-t-on leurs services? C'est ce que l'histoire ne nous apprend pas plus que leurs noms.

Brant., Hommes illustres.

Bayard, ayant rafraîchi la garnison et ravitaillé le château, fit sur la ville même une tentative qui n'eut point de succès, parce que Colonne y avoit fait entrer trois mille cinq cents hommes, et que le duc d'Urbin d'un côté à la tête des Vénitiens, le marquis de Mantoue de l'autre à la tête des troupes de l'église, s'avancèrent à dessein de fondre sur les troupes de Bayard, lorsqu'elles iroient à l'assaut; il n'étoit pas cependant impossible que l'invincible Bayard battît et le duc d'Urbin et le marquis de Mantoue et la garnison de Crémone, mais il ne pouvoit forcer les saisons. Quatre jours de pluie continuelle ayant rendu les chemins im-

praticables, et les vivres ne pouvant parvenir dans son camp, il fut obligé de lever le siège. 1523.

La fortune sembla pendant toute cette campagne se jouer tour-à-tour des deux partis ennemis. Les François avoient eu depuis leur entrée dans le Milanès plusieurs succès mêlés de quelques disgrâces. Les Alliés ne tiroient pas de la ligue tout le fruit qu'ils en avoient espéré. La multitude des chefs et des différens corps rendoit chez eux les mouvemens lents et difficiles; les infirmités de Colonne l'empêchoient d'agir avec vigueur, il étoit pourtant toujours d'autant plus jaloux du commandement qu'il le sentoit plus prêt à lui échapper. Pescaire, si digne de commander, si incapable d'obéir, n'ayant pu s'accorder avec lui, avoit quitté l'armée, et s'étoit rétiré à Naples, d'où il avoit passé en Espagne pour rendre compte à l'Empereur des motifs de sa retraite. Comment depuis trois ans les François n'avoient-ils pas tiré un meilleur parti des divisions continuelles de ces deux généraux?

Au milieu des longues opérations du blocus de Milan, on reçut la nouvelle de la mort du pape Adrien. Cet accident, dit Guichardin, priva les Confédérés de l'éclat que l'autorité pontificale donnoit à leurs armes; d'ailleurs ce fut à peine un évènement, et le seul que cette mort produisit, fut que le duc de Ferrare redevint ennemi du Saint-Siège, parce qu'Adrien lui avoit bien à la vérité donné l'absolution, mais ne lui avoit pas restitué Modène et Regge, suivant leurs conventions; il arma pour reconquérir ces deux places, ce qui opéra en faveur des François une foible diversion, qui fut réprimée en partie par Guichardin, gouverneur de ces deux places. Le duc de Ferrare prit

Sleidan., Commentar. liv. 4.
Guicciard, liv. 15.
Belcar., l. 17, n. 55.

1523. cependant Regge; et s'il ne put forcer Modène, il s'en dédommagea; il prit Rubière, poste important par la facilité qu'il donne de faire des courses jusqu'aux portes de Modène et sur le chemin de Rome.

Bonnivet bloquoit toujours Milan; la prise de Monza empêchoit les vivres d'arriver du côté du nord par le Lambro; la prise de Lodi et de Crémone les empêchoit de venir du côté du levant par l'Adda; Pavie vers le midi appartenoit encore aux Alliés; mais, Bonnivet ayant assis son camp d'une manière avantageuse entre cette place et Milan, aucun convoi ne pouvoit passer de ce côté-là sans être intercepté : enfin, au couchant, les François étoient maîtres de tout le cours du Tésin; d'ailleurs ni le Lambro, ni l'Adda, ni le Tésin ne passent par Milan; ils y communiquent seulement par des canaux, et ces canaux étoient coupés. La famine commençoit à se faire sentir; ce n'est pas qu'il n'y eût dans la ville une grande quantité de blé, mais on ne pouvoit faire de la farine, tous les moulins étoient ruinés. Plus de cent mille personnes manquèrent de pain pendant huit jours. Moron, dans ces extrémités, sembloit redoubler de zèle et de travaux; il inspiroit aux habitans son esprit de ressource, il les animoit à la constance, il leur représentoit que Bonnivet souffroit beaucoup dans son camp, que sa cavalerie manquoit de fourrages; que les pluies et les neiges continuelles ne lui permettroient pas de tenir la campagne long-temps dans un pays coupé partout de canaux et de rivières; que celui des deux partis qui auroit le plus de patience seroit infailliblement le vainqueur. Cela étoit vrai, on le sentit, on agit en conséquence, on employa des moulins à bras, on tira

parti de l'extrême fertilité des environs de Milan; on déroba quelques convois à la vigilance des François, on en fit passer d'autres à la pointe de l'épée. Jean de Médicis, qui, après avoir quitté le parti des Alliés pour celui des François, étoit retourné à celui des Alliés, en escortoit un assez considérable, qui venoit de Terzo; il rencontra quatre-vingts lances Françoises de la compagnie de Barnabé Visconti; pour lui, il avait deux cents hommes d'armes, trois cents chevau-légers et mille hommes d'infanterie; il courut avec un détachement de son escorte au-devant des François; ceux-ci firent face, Médicis feignit de plier, il fut poursuivi, et les François tombèrent dans une embuscade qu'il leur avoit préparée. Plusieurs y périrent, la plupart furent faits prisonniers; tous les jours étoient marqués par des pillages, des courses, des rencontres, des escarmouches, où ordinairement les François n'avoient point l'avantage; en peu de temps ils avoient perdu, dans différens petits échecs, jusqu'à quinze cents chevaux; ils ne furent pas plus heureux dans une entreprise secrète qu'ils avoient formée sur la ville par le moyen d'un officier Parmesan de la compagnie de Jean de Médicis, nommé Murgant, qui devoit leur livrer un bastion avancé un jour qu'il y seroit de garde; un de ses complices alla révéler cette trahison à Médicis; Murgant et quatre autres de ses complices furent condamnés à passer par les piques. 1523.

Colonne entreprit d'affamer Bonnivet lui-même dans son camp. Bonnivet tiroit tous ses vivres du Novarèse et de la Lomeline, à la faveur d'un pont qu'il avoit sur le Tésin vis-à-vis de Vigevano. Prosper, pour s'emparer de ce pont, envoya le marquis de Mantoue

1523. à Pavie avec cinq cents chevaux; d'autres troupes devoient l'y suivre successivement et sans bruit; Antoine de Lève, qui commandoit dans Pavie, devoit y joindre les siennes, et toutes ensemble devoient marcher vers le pont. L'Amiral pénétra leur dessein; et, pour le prévenir, il ordonna au chevalier Bayard et à Renzo de Ceré (1) de marcher à Vigevano, avec les troupes qui étoient à Monza; cette démarche fit perdre aux ennemis l'envie et la facilité de s'emparer du pont du Tésin, mais elle leur procura l'avantage qu'ils désiroient le plus. Le poste de Monza étoit évacué, les vivres vinrent en abondance dans Milan du Bergamasque, du Bressan, de tout l'état de Venise.

Les historiens, qui reprochent tant à Bonnivet de n'avoir pas tenté de forcer Milan aussitôt après le passage du Tésin, ne lui font pas ici un reproche qui semble pourtant plus légitime. Premièrement, le pont du Tésin auroit toujours dû être gardé, puisqu'il assuroit seul le transport des vivres au camp, si les François y restoient, et la retraite, s'ils étoient obligés d'y avoir recours. Secondement, il ne devoit point être gardé aux dépens du poste de Monza, ni d'aucune des places dont on s'étoit emparé autour de Milan, mais, par un détachement particulier qu'il falloit tirer du corps de l'armée.

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

Bonnivet, frustré de l'espérance d'affamer Milan, ne songea plus qu'à se retirer au-delà du Tésin pour mettre ses troupes en quartier d'hiver dans le Novarèse et la Lomeline; elles avoient beaucoup souffert du froid et des neiges; l'inaction fatigante où on les retenoit leur

Belcar., l. 17, n. 57.

(1) Il s'étoit distingué dans l'Italie par plusieurs exploits. Il étoit de la maison des Ursins.

paroissoit plus à craindre que le danger; les Suisses surtout, accoutumés à une guerre de mouvement et d'action, murmuroient de périr ainsi sans combattre. 1523.

D'un autre côté Prosper, succombant sous le poids de la maladie, avoit confié les détails du commandement au capitaine Alarcon qui, depuis la retraite de Pescaire, commandoit l'infanterie Espagnole. Prosper ne s'étoit réservé avec l'autorité qu'une inspection générale sur les opérations. Indépendamment de la maladie dont il mouroit, il en avoit une autre qui le rendoit aussi ridicule que ses talens l'avoient rendu grand; c'est qu'à près de quatre-vingts ans, il étoit devenu éperdument amoureux de la Donna Chiera, une des plus belles femmes de l'Italie, dont un autre étoit aimé. Ce rival heureux de Colonne étoit ce même Galéas Visconti qui servoit, comme on l'a dit, dans l'armée Françoise. Bonnivet, qui connoissoit mieux que personne le pouvoir des femmes, voulut employer celui de Chiera pour obtenir de Prosper une trève de quelques mois, afin de n'être point troublé dans la retraite qu'il méditoit; mais fit-il bien de choisir pour cette négociation Galéas Visconti, qui devoit être si peu agréable à Prosper? Quoi qu'il en soit, Visconti vint à Milan avec un passeport de son rival; il vit Chiera, il lui proposa de la part de Bonnivet d'être la bienfaitrice et des François et des Alliés, et de la chrétienté entière, en ménageant une trève, d'où naîtroit bientôt une paix universelle et une heureuse réunion contre les Turcs. Cette femme fut flattée du grand rôle qu'on lui donnoit à jouer; elle parla de cette affaire à Colonne: mais, soit que Colonne aimât mieux mortifier son rival que d'obliger sa maîtresse, soit qu'il

1523. ne permît à l'amour que de l'amuser et non de le gouverner, il renvoya Chiera au capitaine Alarcon et aux autres généraux de la Ligue, sans lesquels il déclara qu'il ne pouvoit rien faire. Il y eut en effet une négociation entamée avec eux, mais elle ne produisit rien, parce que Prosper, qui vouloit qu'elle échouât, eut l'adresse de faire nommer Moron pour les conférences; Moron, l'implacable ennemi de la France, le plus ferme appui de la Ligue, rebuta les députés François (1) par ses hauteurs et leur fit perdre promptement tout espérance.

Bonnivet sortit de son camp et s'avança vers le Tésin en très-bon ordre. Aussitôt que les Alliés le virent s'ébranler, ils demandèrent tous à grands cris la bataille; Prosper seul sut la refuser avec sa fermeté ordinaire; il ne vouloit point abandonner aux caprices de la fortune, des avantages certains, obtenus sans danger et sans effusion de sang. « La gloire des géné« raux souffre plus, disoit-il, de la témérité, qu'elle « ne reçoit d'éclat de la victoire. » C'étoit avec de pareils principes qu'il avoit presque détruit l'armée Françoise à la Bicoque, et Pescaire, qui avoit voulu sortir des retranchemens, avoit été obligé d'y rentrer. C'étoit avec ces mêmes principes qu'il avoit déjà chassé les François du Milanès, qu'il les en chassoit encore dans ce moment, et il n'étoit pas naturel qu'à son âge il changeât des maximes auxquelles il devoit tous ses succès, pour des maximes plus hasardeuses.

L'Amiral, ayant mis son artillerie en sûreté au-delà du Tésin, et ayant envoyé en quartier d'hiver en Pié-

(1) Galéas Visconti et Boyer, trésorier de de l'armée.

mont, en Provence, en Languedoc, une partie de son infanterie fatiguée et délabrée, mit le reste de ses troupes dans Biagrasso et dans Rosat, où il avoit des vivres en abondance; il résolut d'attendre à Biagrasso les troupes fraîches que la France devoit faire passer en Italie. Pour occuper le loisir de celles qui lui restoient, il envoya Renzo de Ceré attaquer Arona, au bout du Novarèse, sur le Lac Majeur; Prosper, en ayant eu avis, y envoya douze cents hommes d'infanterie. 1523.

Cependant il s'affoiblissoit tous les jours. La maladie, la vieillesse et l'amour lui ouvroient le tombeau; il avoit toujours craint qu'on ne lui substituât de son vivant le viceroi de Naples Lannoi; mais, l'extrême foiblesse éteignant en lui ces mouvemens de jalousie, il pressoit lui-même depuis quelque temps Lannoi de venir prendre le commandement de l'armée. Lannoi s'approche de Milan, mais, par respect pour ce grand capitaine, il différa d'y entrer jusqu'à sa mort qui arriva le 30 décembre 1523. Belcar., l. 17, n. 58.

Les Alliés perdirent dans Prosper de grands talens mûris par une grande expérience. C'étoit le premier Italien qui eût su faire la guerre, depuis que Charles VIII, perçant l'Italie d'un bout à l'autre, y avoit développé des principes jusqu'alors inconnus de cet art terrible. Prosper et Fabrice Colonne, cousins-germains, furent ses disciples et ses créatures, mais ils sembloient n'avoir servi sous lui que pour apprendre à combattre les François; ils furent les premiers à donner l'exemple de la défection, surtout Prosper qui entraîna son cousin dans le parti des ennemis de la France. Tous deux en furent punis et tombèrent entre les mains des François; Fabrice à la bataille de Ravenne sous Louis XII, Pros-

1523. per sous François I à Villefranche, comme on l'a vu au commencement de cette histoire. Après leur délivrance, ils restèrent toujours ennemis des François. Prosper, nommé chef de la Ligue conclue contre eux sous Léon X en 1521 et sous Adrien VI en 1523, ajouta beaucoup par les grandes choses que nous lui avons vu faire, à la haute réputation dont il jouissoit déjà; et, ce qui est fort rare, sa vieillesse fut le temps de sa plus grande gloire. Ce fut lui qu'on put regarder véritablement comme le Fabius de son siècle; il sut toujours temporiser avec fruit, il avoit un génie sage et souple, propre à déconcerter le génie François; il étoit ennemi des batailles, il les trouvoit toujours dangereuses et jamais nécessaires : il vouloit tout devoir à la sagesse de ses mesures et rien au hasard : il aimoit à faire une guerre systématique, savante, ingénieuse, et à pouvoir rendre compte de tous ses succès; il excelloit dans l'art de choisir ses campemens, de fatiguer, de ruiner les armées ennemies sans combattre, de leur couper les vivres, de rendre leurs forces inutiles, d'éviter tous leurs pièges et de les faire infailliblement tomber dans les siens. C'est cet art que les Turenne et les Catinat ont tant perfectionné depuis, cet art d'appliquer la philosophie à la destruction des hommes, et de présenter un spectacle aux sages dans la guerre même. On a reproché à Prosper de n'avoir pas toujours tiré parti de l'état où il avoit su réduire ses ennemis, d'avoir souvent perdu par trop de réserve une partie du fruit de ses travaux; il répondoit que c'étoit rendre à un ennemi affoibli toute sa force, que de le réduire au désespoir; il pouvoit appuyer cette maxime sur bien des exemples, dont le combat de la Bicoque

eût peut-être grossi le nombre, si l'impétuosité de Pescaire l'eût emporté sur la sage retenue de Colonne. 1523.

Prosper avoit surtout recueilli et considérablement étendu les connoissances qui commençoient à se répandre de son temps en Italie sur l'art de fortifier et de défendre les places.

On peut juger enfin par ce que fit Colonne, malgré les contradictions perpétuelles du marquis de Pescaire, de ce qu'il auroit pu faire avec une autorité plus absolue.

Il mourut à propos pour éviter l'affront d'un rappel. Son ennemi, le cardinal de Médicis, ayant mieux formé son intrigue à la mort d'Adrien qu'à la mort de Léon, venoit, après cinquante jours de conclave, d'être élevé au pontificat. Cette dignité sembloit lui être due. Le choix qu'on avoit fait d'Adrien, n'avoit servi qu'à prouver à tout le sacré collège la nécessité d'élire Médicis, puisqu'Adrien avoit été obligé de se gouverner pas ses avis et de s'appuyer de son crédit à Florence. Cependant le conclave se divisa en une multitude de petites factions, mais dont aucune n'étoit aussi puissante que celle de Médicis. La faction impériale, qui d'ailleurs lui étoit plus favorable que contraire, étoit assez foible; la Françoise, qui le craignoit, l'étoit encore davantage; le cardinal Colonne, qui le haïssoit, étoit à la tête d'une troisième, les vieux cardinaux en formoient une quatrième qui ne vouloit point de Médicis parce qu'il étoit encore jeune. Médicis, en entrant au conclave, étoit assuré de seize suffrages, il s'en ménagea bientôt cinq autres de la faction impériale, mais le chef-d'œuvre de sa politique fut d'obtenir celui de Colonne lui-même, en lui promettant

la vice-chancellerie (que Medicis avoit alors), et le
1523. magnifique palais qu'il tenoit de la libéralité de Léon X, son cousin. Colonne lui donna les voix de sa faction. La multitude des bénéfices dont Médicis étoit revêtu et qui devoient être partagés entre tous les cardinaux, acheva de lui donner plus des deux tiers des voix, qui suffisent pour la validité de l'élection.

Sleidan, Commentar. liv. 4.

Le cardinal de Médicis se nommoit Jules; il parut porté d'abord à conserver son nom, une très-belle raison l'en empêcha. Les cardinaux l'avertirent, dit Guichardin, que les papes qui n'avoient pas changé de nom, étoient morts dans l'année de leur élection, ou peu de temps après. Il prit le nom de Clément VII. A son avènement, il usa de clémence envers ce cardinal Soderin, évêque de Volterre, que ses intelligences avec les François avoient fait emprisonner sous Adrien. Ce pape, quelques jours avant sa mort, l'avoit exclu du sacré collège; les cardinaux cependant l'avoient admis au conclave, et Soderin, d'autant plus ennemi de Médicis qu'il étoit ami des François et que Médicis lui avoit succédé dans la confiance d'Adrien, ne cessa de cabaler contre Médicis dans le conclave. Cependant le pape Clément VII, oubliant les injures faites au cardinal de Médicis, accorda de lui-même au cardinal Soderin sa grâce et celle de toute sa famille, qui avoit eu part à la conspiration contre la Sicile.

Clément VII avoit une grande réputation, et une assez longue expérience des affaires; il avoit été le conseil d'Adrien VI, et de Léon X; il aimoit le travail, il dédaignoit les plaisirs; il réunissoit, par le crédit de sa maison, les forces de la république de Florence à celles de l'état ecclésiastique, dont sa nouvelle dignité

le rendoit maître. Aussi puissant que Léon X, et réputé aussi habile, il sembloit promettre un pontificat illustre. Les François s'attendoient à l'avoir pour ennemi, l'Empereur comptoit sur son amitié, mais le Pape se fit une loi de dépouiller tous les sentimens particuliers qui l'animoient lorsqu'il n'étoit que cardinal; de ne plus envisager que ce qu'il devoit à sa dignité; il crut lui devoir une impartialité entière; il reçut également bien et Beaurein que lui envoya l'Empereur, et S. Maixent que lui envoya François I. Il fit dire à l'Empereur que Jules de Médicis seroit toujours fidèle à l'ancienne amitié qui les unissoit, mais que Clément VII ne feroit désormais entre la France et l'Espagne que l'office de médiateur. 1523.

Cependant, comme il croyoit le repos de l'Italie attaché à l'expulsion des François, et que cet ouvrage si nécessaire paroissoit assez avancé, il voulut bien contribuer à l'achever; et l'impartialité qu'il promettoit ne regardoit que certains projets de l'Empereur contre la France, qu'on verra bientôt éclore. Il continua donc, mais en secret, la ligue pour la défense du Milanès; il donna vingt mille ducats à l'ambassadeur de Charles V, il obligea les Florentins d'en fournir trente mille.

Bonnivet étoit toujours à Biagrasso, où il attendoit les secours qui devoient lui venir de France et de Suisse, et où il tiroit toujours ses vivres du Novarèse et de la Lomeline; il espéroit que les Alliés se dissiperoient, faute d'argent; les Alliés se flattoient que ses vivres se consommeroient, et que la famine le chasseroit de son poste, où il paroissoit impossible de le forcer. Le viceroi de Naples avoit remplacé Colonne; Pescaire, qui n'étoit pas fait pour l'inaction, accourut

1523. à l'armée dès qu'il sut la mort de Colonne; le duc de Bourbon, nouvel et digne objet de jalousie pour Pescaire, y arriva aussi; vers le même temps, le duc de Milan vint partager le commandement avec eux.

L'armée des Confédérés eut donc quatre principaux Chefs, tous jaloux les uns des autres. C'étoit aux François à profiter de leurs divisions.

L'Amiral avoit envoyé le chevalier Bayard avec deux cents hommes d'armes et quelque infanterie, au village de Rebec, différent de ce Rebec situé sur l'Oglio, où Lautrec, en 1521, avoit laissé échapper toute l'armée ennemie qu'il pouvoit détruire. Le Rebec dont il s'agit ici étoit situé entre Pavie, Lodi et Milan; l'intention de l'Amiral étoit que Bayard pût intercepter les convois qui iroient du Lodesan et de Pavie à la capitale. Bayard ne s'étoit chargé de cette commission qu'à regret; il avoit représenté que Rebec étoit trop éloigné du quartier général; qu'on ne pourroit aisément y être secouru, si on étoit attaqué par les ennemis; que cependant il étoit impossible qu'une troupe si foible se défendît seule dans un poste sans fortifications; l'Amiral s'étoit servi de son autorité pour forcer Bayard d'obéir, et l'avoit assuré qu'au premier avis il voleroit à son secours. Ce que Bayard avoit prévu arriva. Le marquis de Pescaire sut qu'il étoit à Rebec, il vint avec trois cents chevaux et une infanterie nombreuse pour l'enlever. Comme cette expédition devoit se faire pendant la nuit, il avoit fait mettre à ses soldats des chemises sur leurs habits, pour qu'on pût les reconnoître dans l'obscurité. Il arriva deux heures avant le jour. A son arrivée, les gardes avancés, trop foibles pour résister, s'enfuirent et répandirent l'alarme dans le camp.

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

Belcar, liv. 18, n. 1.

Bayard étoit malade et venoit de prendre une médecine, mais tant qu'il respiroit, rien ne pouvoit l'empêcher de faire son devoir; il monta promptement à cheval et y fit monter sa gendarmerie; il donna ordre à De Lorges de rassembler l'infanterie et de se retirer avec elle à Biagrasso. Pour lui, avec une poignée de gendarmes, il fit tête à l'ennemi, il couvrit et facilita la retraite de l'infanterie; il s'attacha principalement à ménager les hommes et sacrifia tout le bagage. Bonnivet, ayant appris que Bayard étoit attaqué, courut, mais trop tard, à son secours avec le corps d'armée. Pescaire eut le temps de faire son expédition et de se retirer vers Milan avant que Bonnivet fût arrivé jusqu'à lui. On nomma ce coup de main *la camisade de Rebec*, à cause des chemises que les Espagnols avoient sur leurs habits, et le nom de camisade est resté à ces sortes d'expéditions nocturnes. Pescaire acquit beaucoup de gloire dans celle-ci, par l'extrême activité qu'il fit paroître, et par l'adresse avec laquelle il sut éviter un grand danger, car Rebec est à dix-sept milles de Milan, et n'est qu'à deux milles de Biagrasso; d'ailleurs, quoiqu'avec des forces supérieures, c'étoit Bayard qu'il avoit battu. Celui-ci avoit montré tant de vigueur, malgré sa maladie, tant d'intelligence dans l'obscurité de la nuit, il avoit fait de si heureux efforts de courage et de génie, que cette défaite valoit une victoire et eût suffi à la réputation d'un autre; mais enfin c'étoit une défaite, et Bayard n'étoit pas accoutumé à des affronts; il ne put pardonner à Bonnivet de lui avoir attiré celui-ci. « Vous m'en ferez raison, lui dit-il, en temps « et lieu; maintenant le service du Roi exige de « nous d'autres soins. » Le fier Bonnivet ne répondit

1523.

rien à ce défi, et ne crut pas devoir irriter Bayard.

1523. Ce grand capitaine étoit l'oracle de l'armée, il méritoit de l'être; et cette affaire de Rebec, et cette contestation avec Bayard firent grand tort à la réputation de Bonnivet. L'armée s'accoutuma ainsi que le peuple à le regarder comme un courtisan qui vouloit que tout cédât à sa faveur.

L'Amiral attendoit toujours des renforts sans lesquels il ne pouvoit rien entreprendre. Les Alliés en avoient reçu un considérable de lansquenets, et le duc d'Urbin étoit arrivé au camp avec ses Vénitiens; cependant ils ne crurent point encore devoir attaquer l'Amiral dans son poste, mais ils résolurent de passer le Tésin et de s'emparer des places qu'il possédoit au-delà de ce fleuve, pour lui couper les vivres et l'enfermer entre le Tésin et Milan. Un seul point les arrêtoit; ils craignoient, en dégarnissant trop Milan, de mettre l'Amiral en état de s'en emparer; mais le zèle des habitans les rassura. Sforce et Jean de Médicis y restèrent avec deux mille hommes de garnison, le reste de l'armée passa le Tésin au-dessous de Pavie sur trois ponts, et, entrant dans la Lomeline, s'empara de Gambalo. L'Amiral craignit de perdre Vigevano et le reste de la Lomeline, il passa promptement le Tésin, ne laissant à Biagrasso que cent chevaux et mille hommes d'infanterie. Il plaça son avant-garde autour de Vigevano, et son corps de bataille à Mortare. Ce poste étoit encore très-avantageux pour les vivres, parce que les chemins du Montferrat, du Vercellois et du Novarèse étoient libres.

1524. Cependant on n'étoit qu'à deux milles des ennemis. Bonnivet leur présenta la bataille deux jours de suite,

Pâques le 27 mars. et, quoique très-supérieurs en forces, ils la refusèrent,

car l'esprit de Colonne animoit encore cette armée, et Pescaire lui-même, qui avoit tant attaqué les principes de ce général pendant sa vie, les adoptoit après sa mort. D'ailleurs des lettres interceptées leur avoient appris que l'armée Françoise manquoit d'argent, ce qui leur faisoit espérer qu'elle se dissiperoit d'elle-même. Le duc d'Urbin alla faire le siège de Garlasco, place qui, par sa situation entre Gambalo et Pavie, coupoit les vivres à l'armée des Confédérés; les Vénitiens s'en emparèrent après deux assauts où ils perdirent beaucoup de monde. Leurs soldats s'y distinguèrent par leur constance; on les vit traverser entre deux retranchemens un fossé où ils avoient de l'eau jusqu'au cou. 1524.

Le voisinage des deux armées occasionnoit de fréquentes ascarmouches. Jean de Médicis, ennuyé d'être enfermé dans des murailles, avoit quitté Milan pour venir partager les succès des Confédérés; il étoit à la tête d'un détachement nombreux, lorsqu'il rencontra deux cents soldats Suisses de l'armée Françoise qui alloient au fourrage; il les obligea de se rendre, mais après leur avoir promis la vie, il les fit passer au fil de l'épée; tous les Suisses jurèrent de s'en venger; et, ayant obtenu de l'Amiral la permission d'aller à la petite guerre, ils dressèrent pendant trois semaines des embûches continuelles aux ennemis, ils en surprirent un grand nombre qu'ils massacrèrent; quelquefois ils amenoient ces malheureux jusque dans le camp et donnoient de sang-froid à toute l'armée le spectacle horrible de ces massacres. Cette fureur des Suisses produisit le bon effet de rendre les ennemis moins ardens à inquiéter l'armée Françoise; mais d'un autre

1524. côté ceux-ci continuoient d'accumuler des succès solides; ils prirent Sartirano, place située vers le confluent de la Sessia et du Pô dans la Lomeline; puis, remontant le long de la Sessia, ils allèrent prendre Verceil. Au moyen de ces deux conquêtes, les François d'un côté se voyoient coupés et fort embarrassés pour leur retour en France, de l'autre, perdant toute communication avec le Montferrat, ils étoient réduits pour les vivres au seul Novarèse, province épuisée et ruinée. Il leur restoit pourtant encore quelque espérance; il leur arrivoit du côté d'Yvrée six mille Suisses qui devoient être soutenus par quatre cents hommes d'armes. Ces Suisses pouvoient passer la Sessia au-dessus de Verceil, et se joindre avec Bonnivet à Novare où il s'étoit avancé pour les recevoir; d'un autre côté six mille Grisons s'avançoient vers le Bergamasque et devoient se joindre à Lodi avec le prince de Bozzolo qui les y attendoit. Si cette double jonction eût pu réussir, le prince de Bozzolo, avec les Grisons, devoit faire aux environs de Milan une diversion capable d'y rappeler l'armée des Confédérés, et Bonnivet, avec son renfort de Suisses, pouvoit inquiéter beaucoup les Confédérés dans leur retour, soit au passage de la Sessia, soit au passage du Tésin, ou bien, se joignant lui-même avec Bozzolo, il pouvoit reporter la guerre au-delà du Tésin et forcer Milan. Les Confédérés s'attachèrent donc à traverser ces deux jonctions à la fois. Quant à la première, le gros de l'armée des Alliés se plaça entre la Sessia et Novare, pour disputer aux Suisses le passage de la Sessia, et pour couper de plus en plus les vivres aux François. En même-temps pour empêcher la seconde, Jean de Médicis repassa le Tésin avec un détachement considé-

rable, s'approcha des Grisons, et poussa des partis jusqu'à leur camp au village de Cravina entre l'Adda et le Brembro. Les Grisons, se voyant ainsi harcelés, et n'ayant trouvé à Cravina ni cavalerie pour les soutenir ni argent pour les payer, reprirent le chemin de leur pays, en se plaignant amèrement des François, qui se plaignoient bien plus amèrement d'eux. Après leur retraite, Médicis revint sur le Tésin, où il mit en pièces le pont de bateaux que les François avoient construit vers Bufalora; par ce moyen il enferma Bonnivet entre le Tésin et la Sessia, et s'assura qu'il ne seroit point traversé par ce général dans la conquête qu'il vouloit faire de tout ce qui restoit aux François entre le Tésin et Milan. 1524.

Ils n'avoient plus dans cette partie de poste considérable que Biagrasso. Cette place, située sur le grand canal qui portoit à Milan presque tous ses vivres, interceptoit toujours une des principales sources de l'abondance de cette capitale. Sforce vint lui-même faire avec Médicis le siège de Biagrasso, il y mena l'élite de la jeunesse Milanoise, qui voulut absolument l'y accompagner. Les batteries furent dressées, la brèche faite, l'assaut livré, la ville prise en un même jour. Médicis se couvrit de gloire dans cette rapide et brillante expédition; ce fut alors en effet que Milan put se dire véritablement délivré, on y fit de grandes réjouissances de la prise de Biagrasso, mais elles furent bientôt changées en deuil, quoique sans aucun fruit pour les François. La peste avoit commencé à se faire sentir dans Biagrasso, avant qu'on en formât le siège; les dépouilles de cette malheureuse ville, portées à Milan, y développèrent un venin qui, dans l'espace des quelques mois, emporta plus de cinquante mille personnes. Ce

1524. fléau s'étendit jusqu'au camp des François, soit que des fuyards de Biagrasso l'y eussent porté, soit qu'il fût le fruit des fatigues continuelles et de la disette. Il y fit de grands ravages et parmi les François et parmi les Suisses. Le maréchal de Montmorenci pensa en mourir. Cette déplorable armée, enfermée entre des rivières, pressée par les ennemis, assiégée par la faim, affoiblie par les désertions, désolée par les maladies, dépérissoit de jour en jour; elle ne pouvoit plus, sans un danger pressant, ni passer la Sessia, ni rester au-delà de cette rivière. Il ne lui restoit que l'espérance de se joindre avec les Suisses, qui étoient arrivés à l'autre bord de la Sessia, et qui pouvoient, sinon mettre l'armée en état de se maintenir dans le Milanès, du moins faciliter sa retraite en France; mais la Sessia étoit débordée, les Suisses ne pouvoient la passer qu'avec peine, ils étoient d'ailleurs mécontens que le duc de Longueville ne se fût pas trouvé à Yvrée avec ses quatre cents lances pour les escorter, comme le Roi le leur avoit promis. Bonnivet envoya des députés les prier de se joindre promptement à lui, ils eurent la dureté de répondre qu'ils n'étoient point venus pour le servir, mais pour reconduire leurs compatriotes dans leur pays, et que le Roi ne leur ayant pas tenu parole, ils étoient libres de tout engagement. Ce malheur en entraîna un autre. Lorsque les Suisses, qui mouroient de faim, de maladie et de rage, dans l'armée Françoise, virent leurs compagnons à l'autre bord, ils se débandèrent et passèrent en foule la rivière à tous les gués qu'ils purent rencontrer. Il fallut donc enfin se déterminer à passer comme eux la Sessia pour s'enfuir en France, comme on pourroit, par le val d'Aoste. L'Amiral fit jeter un

pont entre Romagnano et Gattinara, et s'avança pendant la nuit sur le bord de la Sessia. Les Impériaux, que des marches et des contre-marches perpétuelles n'avoient guère moins fatigués que les François, auroient voulu passer cette nuit dans leur camp, pour faire reposer les soldats, c'étoit l'avis du viceroi de Naples et du duc d'Urbin; mais le duc de Bourbon, qui avoit eu la plus grande part aux succès de cette campagne, leur persuada de marcher une partie de la nuit, pour s'approcher du bord de la Sessia et veiller sur les démarches des François. A la pointe du jour, l'Amiral fit défiler son infanterie sur le pont; et, prenant pour lui le poste que l'honneur lui indiquoit, il se mit à l'arrière-garde, composée de la gendarmerie; il soutint avec elle les efforts de toute l'armée ennemie, jusqu'à ce qu'il reçut au bras un coup de mousquet qui lui fit perdre beaucoup de sang et le mit hors de combat. 1524.

Il manda aussitôt le chevalier Bayard, le comte de S. Pol et Vandenesse, et s'adressant à Bayard: « Vous « voyez, lui dit-il, que je ne suis plus en état ni de « combattre ni de commander; je vous remets le sort « de l'armée, sauvez-la, s'il est possible. » Il est bien « tard, lui répondit Bayard, encore sensible à l'affaire « de Rebec, mais n'importe; *Mon ame est à Dieu et* « *ma vie à l'état.* Je vous promets de sauver l'armée « aux dépens de mes jours. » Vandenesse, à qui Bonnivet confia l'artillerie, en jura autant, et tous deux ne tinrent que trop bien parole. Bonnivet se fit porter au-delà du pont, et il fit bien, nulle infortune n'eût égalé pour lui celle de tomber entre les mains de Bourbon, son mortel ennemi, qui croyoit en effet toucher au moment de la vengeance.

1524. Vandenesse fut tué sur la place, d'un coup d'arquebuse à croc. Le chevalier Bayard en reçut un aussi dans les reins ; il cria ou la nature cria pour lui : *Jésus, mon Dieu! je suis mort.* Il mourut comme il avoit vécu. Ses dernières actions portent le caractère de cette simplicité héroïque et chrétienne qu'il avoit signalée toute sa vie. Au défaut de croix, il baisoit la croisée de son épée ; n'ayant point de prêtre, il se confessoit à son maître-d'hôtel ; il consoloit ses amis et ses domestiques, il bravoit sans orgueil et sans foiblesse la rebellion triomphante : *pleurez sur vous, Monsieur,* dit-il, au duc de Bourbon, qui s'attendrissoit à l'aspect de ce héros expirant, *pleurez sur vous-même* (1), *pour moi je ne suis point à plaindre. Je meurs en faisant mon devoir, vous triomphez en trahissant le vôtre. Vos succès sont affreux, et le terme en sera funeste.*

Vie du chev. Bayard. Belcar., liv. 18, n. 5. Mém. de Du Bellay, l. 2.

La retraite des François ayant laissé Bayard entre les mains des Impériaux, le marquis de Pescaire lui rendit tous les honneurs qu'il aimoit à rendre à la vertu, quand elle n'étoit plus à craindre ; il le secourut mourant, il le pleura mort, et les regrets dont les Espagnols honorèrent la cendre de Bayard, ne le cédèrent point à ceux des François. Bayard n'avoit que des admirateurs et des amis parmi les ennemis même, qui avoient plus d'une fois éprouvé sa générosité, lorsque le sort des armes les avoit fait tomber entre ses mains. Sa vie (2) n'est qu'une suite d'exploits étonnans

(1) Pasquier, recherches de la France, liv. 6, ch. 18, 19, 20, 22 et *alii passim*.

(2) Elle a été écrite par son secrétaire qui ne s'est pas nommé ; elle a paru pour la première fois en 1527, trois ans après la mort de Bayard. L'ame de ce héros paroit y réunir toutes les vertus,

et d'actions vertueuses. Toujours vainqueur dans les Tournois, dans les combats singuliers, hardi dans les coups de main, savant dans les expéditions plus importantes, il fut le plus grand des guerriers. Doux, simple, modeste dans la société, amant délicat, ami sincère, franc chevalier, pieux, humain, libéral, il fut le meilleur des hommes. On ne lit point sans verser des larmes de tendresse, d'admiration et de plaisir, tout ce qu'il a fait pour l'humanité, pour la gloire et pour la galanterie. La bienfaisance qui embellit et anima toutes ses vertus, joint un intérêt touchant à l'éclat imposant de sa réputation. 1524

Blessé presque mortellement à l'assaut de Bresse, il fut porté dans une maison ennemie, qui s'attendoit à toutes les horreurs du pillage; le mari s'étoit enfui dans un couvent; deux jeunes filles, malheureusement belles, s'étoient cachées dans un grenier, pour éviter la brutalité du soldat; leur mère tremblante n'espéroit rien de toutes ces précautions. Bayard rassemble cette famille éperdue, la rassure, la console, la met à l'abri de tout péril, refuse la rançon qu'on lui offre, reçoit un présent de la mère pour ne la pas désobliger, le rend à ses filles, et, joignant toujours la galanterie à la générosité, reçoit d'elles deux bracelets, et d'autres petits ouvrages qu'il promet de garder toujours pour l'amour d'elles. Père, mère, filles, tout pleure à ses

sans aucun mélange de défauts. On pourroit croire ou que l'auteur a été aveuglé par son zèle, ou qu'il n'a voulu que présenter aux hommes un modèle chimérique et inimitable, si son récit n'étoit confirmé par celui de tous les historiens contemporains, soit François, soit étrangers, tels que Jean d'Auton, Martin du Bellay-Langei, Symphorien Champier, Guichardin, Paul Jove, Galéas Capella, Mambrino Roseo, etc.

1524. pieds, de joie et de reconnoissance; Bayard pleure avec eux, leur jure lui-même une reconnoissance éternelle, et leur laisse en partant des regrets que n'inspire guère le départ d'un ennemi.

Un officier, envoyé pour seconder Bayard dans un coup de main dont Bayard seul eut tout l'honneur, réclama la moitié du butin, qui étoit immense; Bayard soutint ses droits, et le conseil de guerre jugea en sa faveur. Bayard entendit cet officier regretter amèrement la fortune qui lui échappoit : « Nous serons donc « riches tous deux, dit-il, cette fortune que vous dis« putiez à votre supérieur, recevez-la de votre ami. » il lui donna sa moitié et distribua l'autre aux soldats.

La misère avoit forcé une mère de vendre la beauté d'une fille honnête et vertueuse, aux plaisirs de Bayard. Les larmes, le désespoir de cette fille instruisent Bayard de son innocence; il respecte la fille, il réprimande la mère, il marie cette fille à son amant, il la dote, il met la mère à l'abri de la misère, il fait trois heureux, il l'est lui-même.

Telle fut l'ame de Bayard. Pour ses exploits, ils sont répandus partout dans cette histoire; il avoit commencé à se signaler sous Charles VIII, à la bataille de Fornoue; sa gloire militaire remplit tout le règne de Louis XII.

Bayard étoit d'un sang respectable, toujours dévoué à la patrie, toujours versé pour elle. Avant la réunion du Dauphiné à la France, ses ancêtres mouroient pour les dauphins de Viennois, dont ils étoient sujets; ils moururent pour leurs rois depuis la réunion. Le trisaïeul du chevalier fut tué sous les yeux du roi Jean à la bataille de Poitiers, son bisaïeul à la bataille d'A-

zincourt, son aïeul à celle de Montlhéry; son père fut mis hors de combat à la journée de Guinegaste par une grande blessure qui lui ôta pour toujours l'usage d'un bras; le chevalier mourut à la retraite de Romagnano (1). Les Du Terrail ne survivoient guère aux malheurs de la France, quand ils pouvoient obtenir la mort. 1524.

Le chevalier Bayard n'étoit point marié, il ne laissa qu'une fille naturelle.

On pouvoit refaire une autre armée, mais il étoit difficile de retrouver un Bayard et un Vandenesse. Le comte de S. Pol, digne d'être associé à la commission glorieuse sous laquelle ils avoient succombé, continua de couvrir la retraite avec autant de valeur que de prudence; et, ménageant le peu de soldats qui lui restoient, il se retira toujours combattant avec Annebaut et le vidame de Chartres, qui se distinguèrent dans cette journée. De Lorges, auquel il restoit un gros d'infanterie qui n'avoit point encore passé la rivière, fit faire à propos une décharge de mousqueterie si furieuse sur les Espagnols qui pressoient le plus la gendarmerie Françoise, qu'il les fit reculer très-loin, ce qui donna le temps et à sa troupe, et au reste de l'armée de passer la rivière. On perdit, dans les dernières décharges, Beauvais, officier illustre, surnommé *le brave* par tous les braves de l'armée, fameux surtout par l'audace avec laquelle il avoit enfoncé la porte de cette place de Villefranche où Colonne avoit été surpris.

(1) Plusieurs auteurs confondent cette retraite de Romagnano avec l'affaire de Rebec, parce que Bayard fut malheureux dans ces deux expéditions. C'est une erreur où l'on tombe assez communément pour qu'il puisse être utile d'en avertir.

1524. Les François s'illustroient du moins par leurs disgrâces même. Cette retraite de Romagnano est à jamais malheureuse sans doute, puisqu'on y perdit Beauvais, Vandenesse et surtout Bayard, mais d'ailleurs ce fut une des plus belles opérations qu'on eût vues depuis long-temps; elle se fit dans le meilleur ordre, on ne perdit que peu de bagages, l'artillerie fut sauvée, et, ce qui est plus précieux, le sang des hommes fut épargné. On y perdit fort peu de monde.

Belcar., l. 18, n. 2. Le comte de S. Pol donna l'artillerie à conduire aux Suisses, il ne pouvoit la remettre en de plus mauvaises mains; ils la laissèrent en deçà d'Yvrée, où les Impériaux, qui avoient passé la Sessia sur le pont jeté par les François, s'en emparèrent sans effort; les Suisses rentrèrent dans leur pays par le nord du Val d'Aoste, les François, tournant au midi, allèrent gagner le Pas de Suze et rentrèrent dans le Dauphiné; ils rencontrèrent entre Suze et Briançon le duc de Longueville avec ses quatre cents lances, qui auroit pu retarder ou empêcher cette retraite, s'il fût arrivé plutôt; il revint en France avec Bonnivet et le comte de S. Pol.

Quelque temps avant la journée de Romagnano, le château de Crémone s'étoit rendu faute de vivres; il ne restoit plus aux François que Lodi et Alexandrie, qui, ne pouvant être secourus, furent obligés de se rendre. Ainsi l'évacuation du Milanès sous Bonnivet fut plus entière encore qu'elle ne l'avoit été sous Lautrec. Dans cette calamité publique, Lautrec eut la triste consolation de voir sa conduite en quelque sorte excusée par celle de l'Amiral; il lui rendit avec usure les railleries que Bonnivet ne lui avoit pas épargnées en 1522. L'Espagnol Antoine de Vera prétend que Bonnivet humilié

répondit : *Je confesse que cinq mille Espagnols sont cinq mille gendarmes, cinq mille chevau-légers, cinq mille fantassins, cinq mille pionniers et cinq mille diables.* 1524.

Au reste, quand on examine la conduite de Bonnivet, on ne la trouve pas aussi répréhensible que beaucoup d'historiens la représentent. On n'y trouve aucune de ces fautes grossières qu'on a reprochées avec raison à Lautrec. Bonnivet paroît avoir toujours mis beaucoup d'intelligence dans ses marches, dans ses campemens, osons dire même dans ses projets et dans leur exécution. On lui a reproché deux fautes, l'une générale et qui a influé, dit-on, sur le succès des deux campagnes, c'est de n'avoir point été surprendre Milan, aussitôt après le passage du Tésin en 1523. L'autre particulière, c'est d'avoir envoyé Bayard en détachement à Rebec. Ceux qui s'intéressent à la mémoire de Bonnivet peuvent passer condamnation sur cette seconde faute, qui eût été moins remarquée, si elle n'avoit pas été commise malgré les remontrances de Bayard, mais ils ne devoient point du tout abandonner Bonnivet sur la première. Nous avons déjà insinué que le succès de l'entreprise sur Milan eût été bien douteux. Il paroît d'ailleurs qu'on doit des éloges à la manière dont Bonnivet conçut le plan de son blocus; il est vrai que, pour en assurer le succès, il eût peut-être fallu se rendre maître de Pavie et d'Arona pour dominer tout le cours du Tésin depuis le Lac Majeur jusqu'au Pô. Par ce moyen les Impériaux n'auroient pu passer derrière l'armée de Bonnivet pour lui enlever les vivres de la Lomeline et du Novarèse, qu'en prenant un tour immense et qu'en traversant deux fois le Pô dans des endroits où ils au-

1524. roient été obligés de jeter des ponts, ce qui n'eût pu se faire sans que les François en fussent avertis et disputassent au moins le second passage du Pô du côté de la Lomeline, au lieu que Pavie, leur offrant un pont libre sur le Tésin même, les introduisoit immédiatement dans la Lomeline. Mais, pour forcer Pavie et Arona, places très-bien défendues, et plus encore pour les conserver ainsi que toutes les autres, sans trop affoiblir l'armée, Bonnivet avoit besoin d'une augmentation de troupes; il falloit donc que le Roi lui en envoyât à propos; il falloit que les Grisons et les Suisses trouvassent, en arrivant plutôt, l'argent qu'on leur avoit promis, et sur-tout l'escorte de cavalerie sans laquelle on savoit bien qu'ils n'aimoient point à s'engager dans un pays ennemi; il falloit enfin ne pas laisser périr, à force de lenteurs et de mesures mal prises, une très-belle armée dans laquelle servoit l'élite des capitaines François, et que commandoit un favori qui n'étoit pas sans mérite. C'est donc le Roi lui-même (il faut l'avouer, car une histoire n'est point un Panégyrique), c'est le Roi principalement qu'il faut accuser de cette seconde perte du Milanès. Le Roi à la tête de ses armées étoit un héros, mais dans sa cour il n'étoit souvent qu'un jeune prince aimable et dissipé. C'est donc bien gratuitement que quelques historiens admirent l'effet du crédit excessif de la duchesse d'Angoulême dans le bon accueil que le Roi fit à Bonnivet à son retour du Milanès; c'étoit le moindre prix que le Roi devoit à un homme qui l'avoit bien servi et comme général et comme soldat, quoiqu'il n'eût point été heureux.

1523.

CHAPITRE VIII.

Hostilités du côté de l'Espagne et des Pays-Bas, pendant l'Année 1523.

Les armes Françoises ne prospéroient guère plus alors du côté des Pyrénées que du côté des Alpes; l'Empereur y commandoit en personne. Il est vrai que ce prince avoit échoué devant Bayonne qu'il étoit venu attaquer avec de grandes forces et de terre et de mer; il l'avoit tenu quelque temps investi au nord par l'Adour, au levant par la petite rivière d'Orces qui recevoit ses vaisseaux lorsque la mer étoit montée, au midi par une armée de terre, au couchant par la mer. Lautrec, qui, comme on l'a dit, avoit succédé à Bonnivet dans le gouvernement de Guyenne, défendit Bayonne avec tant de courage et fut si bien secondé par les habitans, par les femmes, par les enfans même, au défaut de la garnison qui manquoit, qu'il eut la gloire de forcer l'Empereur à une retraite honteuse.

Mém. de Du Bellay, liv. 2.
Belcar., l. 17, n. 51.

Petr. de Angler., Epist. 791.

L'Empereur prit sa revanche, non sur Lautrec, mais sur le nouveau gouverneur de Fontarabie (1). L'exemple qu'avoit donné le brave Du Lude dans la défense de cette place, fut bien mal imité par son successeur. C'étoit le capitaine Frauget, lieutenant de de la compagnie d'hommes d'armes du feu maréchal de Châtillon. Cet homme avoit acquis une assez grande réputation de valeur et de hardiesse; tout le monde approuvoit le choix qu'on avoit fait de lui pour succé-

(1) Voir le troisième chapitre de ce second livre.

1523. der à Du Lude ; mais le courage est journalier comme tous les avantages humains. Frauget n'eut pas honte de rendre en moins d'un mois cette même place que Du Lude avoit défendue pendant un an entier de siège et de famine, et qui depuis avoit été ravitaillée et fortifiée de nouveau. Elle étoit en effet si forte, si bien garnie de troupes et si abondamment approvisionnée, que les capitaines les plus expérimentés de l'Empereur taxoient ce siège de témérité. Le fameux Fréderic, duc d'Albe, disoit hautement : « l'Empereur a ressem-« blé jusqu'ici à son sage aïeul maternel Ferdinand ; « le voilà qui va ressembler à son imprudent aïeul « paternel Maximilien que la difficulté d'aucune entre-« prise ne rebuta jamais, et qui échoua constamment « dans toutes celles qu'il forma. »

Il étoit beau de démentir de tels oracles, mais la lâcheté de Frauget diminua bien la gloire de l'Empereur. Le Roi conçut une si violente colère contre Frauget, qu'il vouloit lui faire trancher la tête ; et s'il lui fit grâce de la vie, ce fut pour le couvrir d'une infamie plus cruelle que la mort pour un homme de cœur tel que Frauget avoit paru l'être jusqu'alors ; il le fit casser et dégrader de Noblesse sur un échafaud, dans la place publique de Lyon, avec les cérémonies les plus ignominieuses.

Les alarmes que la fuite du duc de Bourbon avoit inspirées ayant fait retenir, comme on l'a dit, le duc de Vendôme auprès du Roi, la Tremoille, gouverneur de Bourgogne, avoit été envoyé pour commander à sa place en Picardie, et le comte de Guise en Bourgogne et en Champagne. Tous deux eurent beaucoup d'affaires dans leurs nouveaux départemens.

Par une suite de la révolte du Connétable, la trève qui avoit été conclue pour la Bourgogne et la Franche-Comté étoit rompue. Charles de Toques ou de la Mothe des Noyers, secrétaire du Connétable, étoit allé de sa part en Allemagne pour hâter la marche du comte Guillaume de Furstemberg et du comte Félix qui devoient faire une irruption en Bourgogne avec les troupes impériales. La Mothe des Noyers les conduisit lui-même par la Franche-Comté, au mois de septembre 1523; ils s'avancèrent vers le Bassigny, menaçant ainsi à la fois et la Bourgogne et la Champagne; ils prirent la petite ville de Coiffy, près de la source de la Meuse; puis, remontant la rive gauche de ce fleuve, ils le passèrent à Neuf-Châtel, et prirent le château de Montéclair entre la Meuse et la Marne. Ce fut là le terme de leurs foibles conquêtes. Le comte de Guise se jeta promptement dans Chaumont avec trois cents hommes d'armes, puis, d'Orval étant venu le joindre avec six cents autres, le comte de Guise se crut en état de tenir la campagne contre douze mille lansquenets; il est vrai que ces lansquenets n'avoient point de cavalerie, comme le comte de Guise n'avoit point d'infanterie. Les lansquenets avoient compté sur les gendarmes dont Bourbon avoit promis de les faire soutenir; mais les mêmes raisons qui forcèrent Bourbon de précipiter sa fuite, l'empêchèrent de remplir cet engagement. Le comte de Guise, ayant divisé sa cavalerie en divers pelotons qui couroient sans cesse la campagne et donnoient partout la chasse aux lansquenets, les affama bientôt dans leur camp; ils reprirent la route de Neuf-Châtel, abandonnant les places qu'ils avoient prises. Le comte de Guise, les voyant prêts à repasser 1523.

1523. la Meuse, détacha deux ou trois cents gendarmes qu'il envoya par-delà la Meuse, pour attaquer les Allemands en tête dans le moment du passage, tandis qu'il les chargeroit en queue avec le reste de sa gendarmerie. Ses ordres furent mal exécutés. Deux chefs du détachement, Courville et Du Châtelet, prirent querelle; Du Châtelet tua Courville, la marche du détachement en fut retardée, les Allemands ne trouvèrent point d'ennemis à combattre de l'autre côté de la Meuse, et l'avant-garde passa sans obstacle; mais le comte de Guise exécuta parfaitement la partie de son projet dont il s'étoit réservé l'exécution, il tailla en pièces l'arrière-garde des Allemands. Brantôme rapporte (1) que le comte de Guise avoit fait venir à Neuf-Châtel la duchesse de Lorraine, la comtesse de Guise et toutes les femmes de la cour de Lorraine, pour leur donner le spectacle de la défaite des Allemands qu'elles virent du haut de leurs fenêtres très à leur aise et sans aucun danger. Il n'y avoit qu'un chevalier, tel que le comte de Guise, qui pût sentir combien la présence de ces femmes devoit animer le courage des François, et contribuer à leur victoire. Les Allemands, après cet échec, rentrèrent dans leur pays, qu'ils n'avoient quitté que pour être battus par un petit nombre d'hommes à la vue de quelques femmes.

Les Anglois et les Flamands donnèrent plus d'embarras à la Tremoille en Picardie. Le duc de Suffolk, beau-frère de Henri VIII, ayant passé la mer à la tête de quinze mille Anglois, s'étoit joint au comte de Bure, lieutenant-général de l'Empereur dans les Pays-Bas.

(1) Vies des hommes illustres, article du duc Antoine de Lorraine.

Leurs forces réunies formoient une armée de près de trente mille hommes d'infanterie et de six mille de cavalerie; la Tremoille n'avoit presque aucunes troupes à leur opposer; il n'en avoit pas même suffisamment pour garnir ses places; il falloit qu'il portât successivement et avec beaucoup de péril dans chaque place menacée le peu de soldats qu'il avoit. Les ennemis marchoient à grandes journées, ils sembloient avoir résolu de prendre des quartiers d'hiver en France; ils ne s'arrêtoient point à faire des siéges, ils s'attachoient à pénétrer dans le cœur du royaume. Ils passèrent devant Thérouane, devant Montreuil, devant Hesden, devant Dourlens sans les attaquer. La Tremoille les attendoit au passage de la Somme pour le leur disputer, il s'étoit jeté dans Corbie. Les ennemis, qui sembloient prendre la route de Corbie, tournèrent à gauche et allèrent passer à Bray. Le vaillant Créqui de Pontdormy, que nous avons déjà vu se signaler par tant d'exploits, rassembla promptement cent cinquante hommes d'armes, douze à quinze cents hommes d'infanterie, et alla se jeter dans Bray; cette place étoit sans défense. Trois grandes montagnes qui la serroient de très-près et qui la dominoient entièrement auroient rendu inutiles toutes les fortifications qu'on auroit pu y faire. Pontdormy ne prétendoit point non plus s'y renfermer, il ne vouloit que rompre les ponts après s'être retiré au-delà de la rivière, pour pouvoir ensuite attaquer les ennemis de front, lorsqu'ils passeroient; mais il se vit pressé si vivement et par des forces si supérieures, qu'il fut trop heureux de pouvoir assurer la retraite de son infanterie à Corbie, en la couvrant de sa cavalerie. Les ennemis passèrent, et s'avancèrent

1523.

1523. Belcar., l. 17, n. 52. Mém. de Du Bellay, l. 2.

sans obstacle vers Montdidier. La Trémoille désiroit ardemment de jeter du secours dans cette place qui commençoit à devenir une barrière importante pour Paris du côté de la Picardie; mais il falloit passer à travers l'armée ennemie, répandue entre Corbie et Montdidier. Le péril de cette entreprise effrayoit tout le monde. Pontdormy seul osa s'en charger, comme il s'étoit chargé, après la journée de la Bicoque et la prise de Lodi, de se jeter dans Crémone; il marcha toute la nuit; et, la fortune secondant son courage, il arriva aux portes de Montdidier, sans avoir fait aucune mauvaise rencontre; mais il falloit revenir à Corbie, où la Tremoille vouloit concerter avec lui les moyens d'arrêter la marche rapide des Anglois; Pontdormy ne daigna pas attendre que la nuit facilitât son retour; il se mit en marche avec sa compagnie d'hommes d'armes et celle du comte de Lavedan, bien résolu d'attaquer avec cette foible troupe tout ce qu'il rencontreroit d'ennemis. Il rencontra un détachement de cinq cents chevaux, c'est-à-dire, à-peu-près, deux fois plus fort que le sien; il l'attaqua, le rompit, le mit en fuite. Il rencontra un autre détachement de deux mille hommes de gendarmerie, il ne veut point exposer sa troupe à une perte certaine, il la détourne du chemin de Corbie, il lui fait prendre la route d'Amiens; et, joignant à ce trait de prudence un trait d'intrépidité inoui mais nécessaire, il fait tête avec trente hommes au détachement ennemi, pour l'empêcher de poursuivre le reste de sa troupe; il fut accablé par le nombre, comme il devoit l'être, son cheval fut tué sous lui et il se trouva embarrassé dans sa chute. Barnieulles, son frère, et Canaples, son neveu, qui l'accompagnoient dans cette

dangereuse expédition, volent à son secours, le remontent, lui donnent le temps de suivre sa troupe vers Amiens, mais ils furent faits prisonniers, après avoir soutenu, comme Pontdormy, par des prodiges de valeur la gloire du nom de Créqui. 1523.

Les ennemis, ayant brûlé Roye, attaquèrent Montdidier, qui se rendit après quelque résistance; la Tremoille et Pontdormy étoient au désespoir; rien n'arrêta plus ce torrent, bientôt il s'étendit jusqu'aux bords de l'Oise, et déjà il n'étoit plus qu'à onze lieues de Paris. La terreur fut universelle dans cette capitale. On fuyoit en foule vers le midi du royaume, on ne se croyoit en sûreté nulle part. Ceux qui restoient dans la ville ne savoient quel parti prendre. Le Roi étoit absent, il étoit toujours resté à Lyon; si cette circonstance diminuoit l'effroi d'un côté, elle le redoubloit de l'autre. Elle mettoit la personne du Roi en sûreté, mais elle laissoit la ville sans défense. Le Roi sut les justes alarmes des habitans de Paris; il fit partir en poste le jeune Brion (1) pour les rassurer et leur annoncer qu'il envoyoit à leur secours un corps considérable de cavalerie sous les ordres du duc de Vendôme.

On ne sait pourquoi Du Bellay insinue et pourquoi Beaucaire et Varillas assurent que Brion, par une vanité puérile, dissimula d'abord une partie de sa commission, qu'il dit seulement que le Roi l'avoit envoyé pour rassurer et défendre les habitans de Paris, sans parler du secours que le duc de Vendôme aménoit; sur quoi Baillet, second président du Parlement, lui répondit au nom de sa compagnie, que les habitans de Paris étoient bien sensibles aux bontés de sa majesté, Belcar., liv. 17, n. 53.

(1) Chabot son chambellan, depuis amiral.

1523. mais que, dans de pareilles conjonctures, ils avoient osé en attendre un secours plus efficace et plus prompt; qu'ils n'avoient point oublié que, quand le duc de Bour-
En 1472. gogne Charles avoit pénétré jusqu'à Beauvais, Louis XI ne s'étoit pas contenté de leur envoyer faire des complimens par un jeune gentilhomme, mais qu'il avoit fait marcher à leur secours le maréchal de Rouault à la tête de quatre cents hommes d'armes.

On conclut de tout cela que Brion, sans troupes et sans caractère, avoit voulu s'ériger ridiculement en sauveur de Paris, tandis qu'il n'étoit que le précurseur du véritable sauveur, le duc de Vendôme.

On ne pouvoit décrier plus gratuitement un homme qui a toujours bien servi l'état, et auquel les historiens n'ont pas rendu assez de justice. Le premier mot que Brion dit (1) au parlement annonça l'arrivée du duc de Vendôme; la réponse (2) du président Baillet ne contient que des témoignages de reconnoissance pour le Roi et pour Brion; s'il cite l'exemple de Louis XI et du maréchal de Rouault, c'est pour observer que la conduite de François I, en envoyant le duc de Vendôme, étoit conforme à cet exemple.

Lorsque les Anglois et les Impériaux apprirent la marche du duc de Vendôme, ils craignirent de se voir enfermés entre son armée et les forces que la Tremoille pourroit rassembler derrière eux dans toute la Picardie; ils croyoient ces forces déjà plus considérables qu'elles ne l'étoient, parce que la Tremoille les

(1) C'est le discours dont on a parlé au chapitre sixième dans l'histoire du procès du connétable de Bourbon. Il est du dernier octobre 1523.

(2) Procès manuscrit du connétable de Bourbon.

avoit multipliées à leurs yeux avec beaucoup d'art, en les faisant paroître tour à tour dans les différentes places sur la route des ennemis; d'ailleurs, les divers combats que Pontdormy avoit livrés ajoutoient encore à cette idée; de plus, les ennemis n'avoient derrière eux de place que Montdidier, ils crurent donc devoir songer a la retraite ; pour éviter le passage de la Somme, ils tournèrent à droite au-dessus de sa source; sur leur route, ils brûlèrent Montdidier; ils prirent ou plutôt ils reçurent en passant Bohain, dont le gouverneur, comme dit Martin Du Bellay, leur épargna jusqu'à la peine de le sommer de se rendre : ils y laissèrent une garnison; et la saison trop avancée leur faisant perdre toute espérance de pouvoir prendre des quartiers d'hiver en France cette année-là, ils se retirèrent en Artois, après avoir fait un ravage affreux du nord-ouest au midi jusqu'aux portes de Paris, et du midi au nord-est jusqu'aux frontières du Hainault. La Tremoille, quelques jours après, parut devant Bohain, le reprit, et eut la gloire d'avoir réduit presque sans troupes une armée de près de quarante mille hommes, à ne pouvoir s'assurer pendant toute une campagne un seul pouce de terre en France. Pontdormy, son digne coopérateur, ajouta mille nouveaux lauriers a ceux qu'il avoit cueillis tant de fois en Italie ; mais ce qu'on doit peut-être plus admirer encore, c'est le concert, c'est l'unité des vues, principe infaillible des succès de ces deux grands capitaines. 1523.

CHAPITRE IX.

Campagne du Roi dans le Milanès pendant les années 1524 et 1525.

1524. En Italie, Bonnivet battu, les François détruits et chassés, le Milanès arraché à leurs efforts, la couronne assurée à Sforce sous la protection de l'Empire, tant de triomphes de la ligue, tant de pertes de la France ne suffisoient point encore à la haine de l'Empereur ni à la vengeance de Bourbon. L'ivresse du succès les entraîna bientôt dans des projets plus vastes, où tous leurs alliés ne les suivirent pas; ils résolurent de transporter la guerre, d'Italie en France. Un nouveau traité fut conclu entre l'Empereur, le roi d'Angleterre et Bourbon. On convint que ce dernier seroit mis en possession, non-seulement des provinces qu'il avoit autrefois possédées en France, mais encore de toutes celles sur lesquelles il avoit des prétentions; que l'Empereur érigeroit en royaume ces provinces réunies; que le reste de la France seroit partagé entre l'Empereur et le roi d'Angleterre. Le premier devoit avoir les provinces qui seroient le plus à sa bienséance; le roi d'Angleterre devoit réaliser son titre de roi de France et être reconnu en cette qualité par Bourbon lui-même, mais Bourbon, toujours grand chez ses nouveaux maîtres, toujours délicat sur les conditions qu'on prescrivoit à sa vengeance, refusa noblement de souscrire à cette dernière clause. Le reste du traité subsista. Le connétable de Bourbon devoit faire soulever tout ce qu'il avoit

Guicciard, liv. 15.

Belcar., l. 18, n. 8.

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

en France d'amis, de vassaux, de serviteurs; le roi d'Angleterre promettoit de lui faire tenir cent mille 1524. ducats, aussitôt qu'il auroit passé les monts; et pour l'avenir ce monarque devoit ou continuer la même contribution tous les mois, ou passer en France du côté de la Picardie avec une nombreuse armée, à laquelle la Flandre fourniroit trois mille gendarmes, dix mille hommes d'infanterie, l'artillerie et les munitions nécessaires. L'Empereur se chargeoit aussi de l'armée qui devoit entrer en France du côté de l'Italie, et déjà il avoit fait passer à Gênes deux cent mille écus. La plupart des puissances d'Italie, contentes d'avoir assuré la paix de leurs états par l'expulsion des François, refusèrent d'entrer dans cette nouvelle entreprise. Clément VII, prédit dès-lors qu'elle ne serviroit qu'à rallumer en Italie une guerre plus opiniâtre; il fit ce qu'il put pour en détourner l'Empereur, et déclara qu'il se borneroit à l'office de père commun des fidèles; les Florentins, à son exemple et par son autorité, refusèrent de contribuer à cette expédition. À l'ombre de ces deux puissances, les Siennois et les Lucquois cessèrent aussi de fournir leur contingent. Les Vénitiens dirent qu'ils n'étoient entrés dans la ligue que pour la défense du Milanès, et qu'ils n'avoient jamais prétendu porter la guerre en France. Tous désiroient que l'Empereur acceptât la médiation du Pape, qu'une paix solide succédât à tant de ravages, et que les François, rebutés par le mauvais succès de tant d'entreprises sur l'Italie, renonçassent pour jamais à cette belle et funeste contrée; mais les François vouloient laver leur honte, Bourbon vouloit venger ses injures, Henri vouloit troubler l'Europe, Charles vouloit faire des conquêtes.

1524. L'inaction de tant d'alliés ne ralentit point l'ardeur de Charles, et bientôt l'armée impériale pénétra dans la Provence. L'avis de Bourbon étoit que, sans s'arrêter à faire des sièges sur la frontière, on pénétrât jusqu'à Lyon (1); il se flattoit qu'alors ses domaines de Forez, de Beaujolois, de Bourbonnois, d'Auvergne, etc. le recevroient à bras ouverts; que la noblesse, à laquelle il étoit si cher, se déclareroit d'abord en sa faveur et lui faciliteroit la conquête du reste de la France méridionale, tandis que les Anglois et les Flamands réunis soumettroient toutes les provinces septentrionales.

Ce plan étoit beau dans la spéculation, et ne paroissoit point chimérique dans l'exécution; mais les forces réunies seroient trop à craindre sans deux écueils inévitables contre lesquels elles se brisent toujours; la défiance et l'intérêt particulier.

L'Empereur craignit que Bourbon, introduit en France et rétabli d'abord dans ses domaines, ne se ressouvînt qu'il étoit François, et ne fît sa paix particulière, en sacrifiant l'armée impériale; il voulut d'ailleurs prendre Marseille, afin d'avoir une porte en Provence comme le roi d'Angleterre en avoit une en Picardie.

Belcar., liv. 18, n. 9.

Bourbon, obligé de ne rendre à l'Empereur que les services qu'il daigneroit agréer, entreprit le siège de Marseille (2); il parut même l'entreprendre avec plai-

(1) Le Roi écrivoit au parlement le 2 juillet 1524. « Je vais à « Lyon pour empêcher les ennemis d'entrer dans le royaume, et « je puis vous assurer que Charles de Bourbon n'est pas encore « en France. »

(2) M. de Thou dit qu'il prit d'abord Aix, Toulon, et quelques autres places en Provence.

sir, il affecta de regarder cette conquête comme aussi facile qu'importante. « Trois coups de canon, disoit- 1524.
« il, amèneront ces timides bourgeois à nos pieds, les « clefs à la main et la corde au col. » Il fallut bientôt qu'il changeât de langage; les soldats, les habitans s'encouragèrent mutuellement à la défense; on fortifia la place avec une promptitude incroyable, on combattoit d'une main, on travailloit de l'autre; les femmes, même les plus considérables, oubliant leur mollesse et leur timidité, s'exposoient à tous les périls, bravoient les fatigues des plus rudes travaux; elles firent du côté même de l'attaque des contre-mines qu'on nomma *la tranchée des dames*. Tous se piquèrent d'être fidèles à la patrie contre un prince infidèle : cette circonstance ne fut point indifférente, on eût eu moins d'ardeur contre un général étranger. Cependant une artillerie puissante et bien servie, protégeant les travaux, tonnoit sur le camp ennemi; le marquis de Pescaire étant à la messe dans sa tente, un boulet de canon y entra, tua le prêtre qui disoit la messe et deux gentilshommes de Pescaire qui l'entendoient; Bourbon accourt au bruit et demande ce que c'est. « Ce sont, répond « Pescaire, encore plus jaloux de la gloire de Bourbon « qu'il ne l'avoit été de celle de Colonne, ce sont ces « timides bourgeois qui viennent à vos pieds la corde « au col et les clefs à la main. »

Il falloit que Bourbon dissimulât les contradictions perpétuelles, les railleries amères de ce général; l'Empereur auroit pu employer Pescaire ailleurs, mais il l'associoit exprès à Bourbon dans le commandement, parce qu'il connoissoit sa jalousie, et qu'il comptoit

1524. sur elle pour éclairer les démarches de Bourbon, pour répondre de sa fidélité.

Le Roi, voyant l'audace de ses ennemis montée au point d'oser l'attaquer d'un côté où ils s'étoient estimés trop heureux jusqu'alors de se défendre, s'indigna de l'oisiveté où le zèle circonspect de ses sujets l'avoit retenu; il rougit d'avoir craint son sujet rebelle et de n'avoir point été l'accabler lui-même en Italie, il voulut voler au secours de Marseille; il y avoit envoyé d'abord Brion et Renzo de Céré avec deux cents hommes d'armes et trois mille fantassins; tandis qu'il rétablissoit avec promptitude l'armée de Bonnivet, qu'il la renforçoit de quatorze mille Suisses, de six mille lansquenets, de quinze cents hommes d'armes; que le maréchal de Chabannes à la tête de l'avant-garde se saisissoit d'Avignon, et que le Roi lui-même avec le corps d'armée s'avançoit jusqu'à Salon, Bourbon, qui depuis six semaines perdoit son temps, sa gloire et son armée devant Marseille, voulut prévenir l'arrivée du Roi; il poussa les attaques avec une vigueur extraordinaire, mais que la constance des assiégés rendoit inutile; les Impériaux se décourageoient et trembloient à l'approche de l'armée royale; le canon cependant avoit fait une brèche à la muraille, mais Pescaire apprit qu'entre cette brèche et le rempart, il y avoit un fossé profond, plein d'artifice, et défendu par un grand nombre d'arquebusiers et de piquiers. Pescaire étoit charmé de voir Bourbon échouer dans la première entreprise qu'il formoit contre la France, dans une entreprise dont le succès l'eût rendu trop important; il saisit avec avidité cette fâcheuse nouvelle, il entre dans la tente de Bourbon qu'il trouve

accompagné des principaux officiers, délibérant avec eux sur les opérations du siége. « Messieurs, dit-il, 1524.
« en s'adressant aux officiers, (sans daigner consulter
« Bourbon ni lui adresser la parole, ni le regarder)
« *ceux qui sont pressés d'aller en paradis*, peuvent
« rester à ce siège; pour moi, *qui n'ai point envie d'y*
« *aller sitôt*, je pars. Croyez-moi, Messieurs; retour-
« nons en Italie, nous avons laissé ce pays dépourvu
« de soldats, et on pourroit bien y prévenir notre
« retour. »

Ce discours, dans la bouche d'un général dont on ne pouvoit soupçonner la valeur, fit impression; les officiers suivirent Pescaire. Bourbon resta seul dans sa tente, accablé de douleur, couvert de confusion, agité de mille pensées funestes, dévorant avec désespoir un traitement si indigne, gémissant d'avoir quitté son injuste et ingrate patrie pour servir en esclave des maîtres plus injustes et plus ingrats encore; il fallut céder à la destinée et suivre cet insolent Pescaire; il fallut lever le siège d'une place où l'horreur de la trahison et l'amour de la patrie avoient transformé les femmes même en autant de héros. On dit alors que Bourbon étoit venu faire *une rodomontade espagnole sur les terres de France:* bons mots du temps. On prépara tout pour la retraite, elle se fit en bon ordre; mais quelque diligence qu'on employât, on ne put échapper à la diligence plus grande encore du maréchal de Chabannes, qui, arrivant avec quatre ou cinq cents chevaux, tailla en pièces une partie de l'arrière-garde, et enleva beaucoup de bagages, tandis que Montmorenci, à la tête d'un autre détachement, harceloit sans cesse l'ennemi

Guicciard, liv. 15. Mém. de Du Bellay, l. 2.

1524. dans sa retraite, et le poursuivoit jusqu'au-delà de Toulon.

Vers le même temps, l'Empereur avoit essuyé un autre échec qui n'avoit pas peu contribué à la levée du siège de Marseille. Il avoit beaucoup compté pour le succès de ce siège sur son armée navale, commandée par Hugues de Moncade (que nous verrons dans la suite viceroi de Naples); mais la flotte Françoise, commandée par le vice-amiral la Fayette et par le célèbre André Doria, Génois attaché au service de la France (et dont il sera beaucoup parlé dans la suite), remporta une victoire complète sur Moncade et lui prit plusieurs vaisseaux, dans l'un desquels étoit le prince d'Orange, Philibert de Chalon, capitaine illustre, dont les exploits et le ressentiment implacable contre les François nous occuperont aussi dans la suite.

Que devoit faire le Roi après avoir ainsi délivré sa frontière et battu ses ennemis sur la terre et sur la mer? La paix sans doute, s'il n'eût aimé que ses peuples; mais il leur préféra la gloire, et la continuation de la guerre fut résolue. Le Roi ne pouvoit consentir d'avoir pris en vain à son avènement le titre de duc de Milan; il ne pouvoit se voir sur les frontières du Milanès, à la tête d'une armée puissante et victorieuse, sans tenter de nouveau cette fragile et périlleuse conquête. Bonnivet, en lui rendant compte de son expédition dans ce duché, lui avoit dit qu'il n'y avoit que le Roi en personne qui pût le conquérir solidement. Ce propos, qu'on avoit pris alors pour une flatterie de courtisan qui vouloit excuser ses fautes, avoit cependant un sens très-vrai. En effet, le Roi, en voyant par ses yeux tous les besoins de l'armée, devoit être beau-

coup plus attentif à les satisfaire et à prévenir les négligences qui avoient fait échouer Bonnivet. En vain les capitaines les plus expérimentés représentèrent que la saison étoit trop avancée, qu'on ne pourroit former aucune entreprise considérable sans s'exposer à passer l'hiver sous la tente, au milieu des neiges et des eaux, le Roi répondit qu'il étoit résolu à braver les saisons et les périls; qu'au reste les chemins de la France étoient ouverts à ceux que la fatigue ou le danger épouvanteroit. Il ne fut plus question de répliquer, et chacun prit le parti de se perdre, s'il le falloit, avec ce prince intrépide et imprudent. 1524.

On pourvut à la défense de toutes les provinces exposées aux incursions des Anglois et des Impériaux; le duc de Vendôme alla commander en Picardie et dans l'île de France; la Tremoille vint rejoindre l'armée; Louis de Brézé (1) (Maulevrier) commanda en Normandie, en l'absence du duc d'Alençon, gouverneur de cette province, qui accompagnoit le Roi; le comte de Laval commanda en Bretagne, Lautrec en Guyenne et en Languedoc, le duc de Guise en Bourgogne et en Champagne.

La duchesse d'Angoulême, ayant appris la résolution de son fils, en fut effrayée; elle partit sur-le-champ de Lyon pour la faire révoquer, bien sûre que le Roi ne pourroit lui résister en présence; mais, comme elle craignoit qu'il ne la prévînt, elle se hâta de lui mander qu'elle avoit les secrets les plus importans à lui révéler, qu'ils n'étoient pas de nature à pouvoir être confiés à une lettre; qu'elle le conjuroit de ne point passer les

(1) C'est ce gendre du comte de S. Vallier, par qui les premiers avis de la révolte du Connétable avoient été donnés à la cour.

1524. Alpes avant qu'elle l'eût entretenu. Le Roi, devinant assez par ce dernier mot quels étoient les secrets qu'on avoit à lui apprendre, et craignant l'ascendant de sa mère sur lui, ne répondit à son billet que par une confirmation de lettres de Régence qu'il lui fit expédier; il partit sans vouloir l'attendre, et sans que la mort (1) même de la Reine (Madame Claude) dont on reçut la nouvelle sur ces entrefaites, pût arrêter son impatience.

Belcar., l. 18, n. 9.

L'armée des Impériaux fuyoit toujours vers le centre du Milanès; Bourbon et Pescaire s'étoient réunis avec le viceroi de Naples, qui, pendant le siège de Marseille, étoit resté à Ast pour assurer la retraite. L'armée Françoise entra dans le Milanès sur leurs traces.

Le Roi, pour ne point tomber dans la faute tant reprochée à Bonnivet, marcha droit à Milan; les Impériaux, qui observoient sa marche en fuyant devant lui, se hâtèrent de l'y prévenir; mais à peine le viceroi de Naples y entroit-il par une porte, que le marquis de Saluces parut à une autre porte avec un détachement de l'armée Françoise. Le viceroi voulut faire prendre les armes aux habitans; mais Milan n'étoit plus cette ville florissante, qui suffisoit autrefois à sa défense et dont les bourgeois étoient autant de soldats. Les ravages qui y avoient été faits par la peste, l'avoient changée en un vaste désert, où tout présentoit l'image de la désolation et de la mort; le peu d'habitans qui avoient échappé à ce fléau, consternés, abattus par le spectacle de tant de malheurs, n'étoient plus capables d'une résolution courageuse; leur haine pour les Fran-

(1) Arrivée le 26 juillet 1524. Beaucaire, en annonçant sa mort, l'appelle *sanctissima femina*.

çois étoit absorbée par des sentimens plus pressans; les Espagnols, réduits à eux-mêmes, voulurent défendre un des faubourgs contre le marquis de Saluces; ce faubourg fut forcé; et, le Viceroi ayant appris que le Roi, qui étoit à Vigevano, envoyoit un nouveau détachement sous les ordres de la Tremoille, pour appuyer le marquis de Saluces, il crut devoir quitter Milan et se retirer à Lodi : ainsi les François, sans beaucoup d'efforts, devinrent possesseurs paisibles de la capitale. 1524.

Cette capitale affoiblie, épuisée, ruinée, ne décidoit plus, comme autrefois, du sort du duché. Il restoit à faire de plus importantes conquêtes; on proposa le choix du siège de Lodi ou de celui de Pavie. Lodi rendoit maître de l'Adda, Pavie du Tésin; on prétend que tous les vieux chefs opinoient pour le siège de Lodi; l'armée impériale s'y étoit retirée, mais dans un tel état de dépérissement et de désordre, qu'il paroissoit impossible qu'elle résistât. La route forcée qu'elle avoit faite de Marseille à Lodi avoit été si pénible, la difficulté d'éviter des ennemis vainqueurs sans jamais les perdre de vue, et en réglant toujours sa fuite sur leur course, l'avoit jetée dans tant de marches et de contre-marches violentes, que les soldats, épuisés de fatigue, jetoient leurs armes dans les fossés, les laissoient tomber dans les chemins, ne pouvant plus ni les soutenir ni se soutenir eux-mêmes. La dissenterie en avoit emporté un grand nombre; ceux qui restoient n'avoient presque ni armes, ni habits, ni munitions, ni argent; ils ne pouvoient qu'affamer promptement Lodi, où les vivres n'étoient pas assez abondans pour fournir à leur subsistance. On se flattoit donc que cette armée, ou

Guicciard, liv. 15.

1524. se rendroit sans défense, dès qu'on paroîtroit aux portes de Lodi, ou seroit aisément détruite, si elle résistoit; qu'alors Pavie, perdant toute espérance d'être secourue, tomberoit d'elle-même, ainsi que les autres places du Milanès.

Mais Bonnivet et un autre courtisan, nommé S. Marsault, dont tout le monde envioit alors le crédit, donnèrent la préférence au siège de Pavie, peut-être par les mêmes raisons qui avoient empêché Bonnivet d'aller droit à Milan, après le passage du Tésin; ils crurent sans doute qu'on exagéroit le mauvais état de l'armée impériale, qu'il seroit impossible de la forcer dans une place où les attaques, quelque vives qu'elles fussent, lui laisseroient toujours le temps de se rétablir. Peut-être Bonnivet, pour l'honneur de son blocus de Milan, voulut-il que le Roi ne prît Lodi et ne réduisît l'armée impériale que par blocus, en s'emparant d'abord de toutes les places circonvoisines, et premièrement de Pavie.

Mém. de Du Bellay, liv. 2. Belcar., l. 18, n. 12. Sleidanus, Commentar. lib. 5.

François I crut Bonnivet et Saint Marsault; le siège de Pavie fut résolu.

C'étoit Antoine de Lève qui commandoit dans cette place. Si le courage et les talens de ce général avoient eu besoin d'être animés, la gloire d'arrêter le vainqueur de Marignan, et de voir tous les efforts d'un si grand roi se briser contre sa constance, eussent suffi pour l'engager à la défense la plus opiniâtre.

Les François commencèrent ce siège par une cruauté inutile et dangereuse. Le maréchal de Montmorenci ayant fait sommer la garnison d'une tour qui défendoit un pont sur un des bras du Tésin, et la garnison ayant refusé de se rendre, il força la tour et fit pendre toute la

garnison, pour avoir osé se mesurer contre une armée 1524.
royale, c'est-à-dire pour avoir osé faire son devoir. Les assiégés n'en devinrent que plus ardens à se défendre, des motifs de haine se joignirent aux motifs de l'honneur.

Tout parut cependant prospérer d'abord aux François ; les batteries ayant fait une grande brèche au corps de la place, du côté du quartier du Roi, on donna l'assaut, on emporta la brèche, on se crut maître de Pavie ; mais on aperçut des retranchemens intérieurs que de Lève avoit fait faire, et qu'il étoit impossible de forcer, avant de les avoir ruinés en partie par l'artillerie. Ces retranchemens étoient disposés de manière qu'ils n'étoient vus d'aucun lieu voisin et que l'artillerie passoit par-dessus sans pouvoir les entamer ; il fallut donc abandonner cette première attaque.

Silly, bailli de Caen, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du duc d'Alençon, proposa un autre plan d'attaque, relatif à la situation de Pavie. Le Tésin ne traverse point cette place ; l'un de ses bras en baigne seulement les murailles de l'ouest au sud, du côté de la Lomeline, tandis qu'un autre bras plus foible coule dans la Lomeline même, à la droite du premier, avec lequel il se rejoint à un mille au-dessous de Pavie. Le lit du principal bras, très-profond en cet endroit, étoit pour la ville un fossé qu'on ne pouvoit franchir ; elle ne craignoit aucune attaque de ce côté-là ; Silly proposoit de faire refluer les eaux du grand canal dans le petit, pour mettre à sec les environs de la place, après quoi quelques coups de canon devoient suffire pour renverser la muraille et introduire les François par la brèche. Déjà on commençoit à élever avec succès des digues dans le grand canal pour arrêter son cours et à

1524. élargir le lit du petit canal, pour le mettre en état de recevoir les eaux qu'on y détournoit, lorsque le Tésin, enflé tout-à-coup par des pluies abondantes, renversa les digues et fit abandonner le projet.

Le siège alors tourna en longueur; on employa la sape et la mine, on chercha les moyens d'affamer la place.

Les François firent une perte considérable. Claude, duc de Longueville, fut tué d'un coup de mousquet, en sortant de la tranchée, pour aller reconnoître un poste qu'il vouloit attaquer; c'étoit lui qui, l'année précédente, avoit porté à Bonnivet ce secours tardif, qui n'avoit pu empêcher la désertion des Suisses, ni la perte du Milanès; mais on ne pouvoit lui imputer ce retardement, et sa valeur mérita les regrets de l'armée.

D'un côté la longueur du siège de Pavie, l'incertitude du succès, un certain relâchement que la lenteur des opérations mettoit dans les esprits; de l'autre, une fièvre quarte qu'eut alors l'Empereur et qui l'empêchoit d'agir, le refroidissement du roi d'Angleterre, qui, au lieu de fournir les sommes qu'il avoit promises pour la descente en Provence, redemandoit d'autres sommes que l'Empereur lui devoit; l'impuissance où étoit l'Empereur de tirer promptement de ses états l'argent dont il avoit besoin, parurent au Pape des conjonctures favorables à la paix. Ce pontife avoit maudi l'expédition des Impériaux contre Marseille, comme Atéius chez les Romains avoit maudi l'expédition de Crassus contre les Parthes; sa prédiction avoit été accomplie comme celle d'Atéius; il voyoit avec douleur la guerre se rallumer en Italie, comme il l'avoit prévu; il désiroit sincèrement de l'éteindre; il proposa d'abord une trève de cinq ans pendant laquelle les François conserve-

Belcar., l. 18, n. 15.

roient toute la partie du Milanès située entre l'Adda et le Pô, à l'exception de Lodi, et Milan seroit mis en 1524.
séquestre entre les mains du Pape. Giberto, évêque de Vérone et dataire apostolique, un des plus intimes confidens du Pape, vint de sa part faire cette proposition à François I et au viceroi de Naples, qui tous deux la rejetèrent avec hauteur.

Le viceroi de Naples répondit que, sans un ordre exprès de son maître, il n'écouteroit jamais aucune proposition tendant à laisser aux François un seul pouce de terre dans le Milanès.

François I répondit qu'il alloit prendre Pavie et soumettre tout le Milanès; qu'il ne sacrifieroit point de tels avantages aux frivoles espérances d'une paix qui ne pouvoit être solide.

Le Pape ne se rebuta point, il continua d'employer sa médiation, mais sans fruit; il falloit qu'une sanglante catastrophe vidât cette querelle. Au reste, soit que dans ces négociations Clément VII eût été plus content des dispositions du Roi que de celles de l'Empereur, soit qu'il eût vu avec aigreur que Charles-Quint n'eût point déféré à ses remontrances dans l'affaire de Marseille, soit qu'il trouvât alors plus d'avantage à s'unir avec le Roi qu'avec l'Empereur, il chargea l'évêque de Vérone de conclure la paix particulière du S. Siège avec la France, car le S. Siège étoit toujours censé être à la tête de la ligue conclue en 1521, contre François I. Les conditions du traité furent que le Pape et les Florentins ne fourniroient aucun secours à l'Empereur, et que François I prendroit sous sa protection l'État Ecclésiastique et la république de Florence; on expliqua ces mots: *prendre sous sa protection la république de*

1524. *Florence*, c'étoit maintenir à Florence l'autorité de la maison de Médicis, par conséquent opprimer cette république et élever la monarchie sur ses ruines.

Ce traité fut entre le Pape et l'Empereur une source de mésintelligence, d'où naquirent dans la suite de grandes révolutions. Clément VII n'avoit point embrassé comme Léon X la chimère de la liberté absolue de l'Italie et de l'expulsion de tous les étrangers indistinctement; il lui paroissoit nécessaire que le Milanès et le royaume de Naples appartinssent à la France ou à l'Espagne; il croyoit ne devoir appliquer ses soins qu'à empêcher la réunion de ces deux états dans une même main; il vouloit donc que le Milanès fût possédé par la France, puisque l'Espagne possédoit le royaume de Naples. Cependant sa conduite n'avoit pas toujours été conforme à ces vues, puisqu'à son avènement il avoit continué la ligue et fourni des secours pour chasser François I du Milanès; mais il faut considérer qu'alors l'expulsion des François paroissoit infaillible, et que Clément VII en n'y contribuant pas, eût irrité gratuitement l'Empereur. Au siège de Pavie, au contraire, tout étoit changé : François I, en supposant même qu'il fût forcé de lever ce siège, conservoit toujours la supériorité de forces dans le Milanès, c'étoit lui qu'il importoit de ne pas offenser; le Pape devoit lui faciliter la conquête du Milanès ou du moins ne la pas traverser; mais il survint bientôt une nouvelle circonstance plus propre à embarrasser la politique du Pape.

Le Roi, se persuadant qu'il n'avoit pas besoin de toutes ses forces pour soumettre Pavie, et considérant que le viceroi de Naples avoit transporté presque toutes les troupes de ce royaume dans le Milanès, crut devoir à

son tour former des projets plus vastes que la conquête de ce duché. L'occasion lui parut favorable pour porter enfin la guerre dans le royaume de Naples. Il détacha de son armée le duc d'Albanie avec deux cents lances, six cents chevau-légers, quatre mille hommes d'infanterie et quelque artillerie pour cette expédition; Renzo de Céré embarqua aussi à Villefranche, dans le Comté de Nice, une nombreuse infanterie, dont le rendez-vous avec la troupe du duc d'Albanie devoit être à Livourne. 1524.

Les auteurs varient sur la conduite que tint le Pape dans cette conjoncture. Les uns disent que ce fut lui qui donna au Roi le conseil d'envoyer des troupes dans le royaume de Naples, non à la vérité pour en faire la conquête, mais pour faciliter celle du Milanès par une diversion qui obligeât les Impériaux à diviser leurs forces. D'autres disent que le Roi conçut ce projet lui-même, qu'il le fit communiquer au Pape par le prince de Carpy, son ambassadeur, en demandant passage sur les terres de l'Église et de Florence, et la permission de faire quelques levées dans Rome; que le Pape combattit ce projet de toute sa force; qu'il représenta au Roi qu'en montrant trop d'ambition, il blesseroit lui-même ses vrais intérêts; que l'expédition de Naples nuiroit à l'expédition du Milanès, etc.

Mém. de Du Bellay, liv. 2. Galéas Capella. De Thou, liv. 1. Guicciard, liv. 15. Belcar., l. 18, n. 14.

On ajoute que ces représentations n'ayant pu détourner le Roi de son projet, le Pape employa toute sorte d'expédiens pour retarder la marche du duc d'Albanie.

Cette opposition du Pape à l'expédition de Naples nous paroît si naturelle, si conforme à ses intérêts et à ses principes, que nous l'adopterions sans balancer,

1524. quand même elle ne seroit pas appuyée sur l'autorité de Guichardin, l'homme le mieux instruit des affaires d'Italie et des vues particulières du Pape. En effet, toute la conduite de ce Pontife ne tendit qu'à éloigner de Naples le duc d'Albanie, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. Les levées dans Rome se faisoient avec une lenteur excessive; le Pape vouloit avoir une entrevue avec le duc d'Albanie; il vouloit que les troupes de ce général s'employassent en passant à réformer le gouvernement de Sienne; il réussit du moins à retarder l'arrivée du duc d'Albanie dans le royaume de Naples.

Au reste, il avoit exigé que son traité avec la France fût secret pendant quelque temps; les Impériaux ne faisoient que s'en douter. Les levées que le duc d'Albanie faisoit faire dans Rome, ne prouvoient rien, parce que dans le même temps le Pape permettoit aux Colonnes d'en faire aussi au nom de l'Empereur. Pour s'éclaircir de la vérité, les Impériaux députèrent au Pape, Marino, abbé de Nagera, commissaire de l'armée. Marino somma le Pape sans détour de fournir à la ligue les secours qu'il lui devoit. Le Pape parla vaguement d'impartialité, de neutralité, de paternité, de médiation; mais enfin, se voyant pressé de se déclarer, il profita du passage du duc d'Albanie par les terres de l'Église, pour avouer que la crainte des armes Françoises l'avoit forcé de consentir à un traité. Cependant il continuoit d'offrir sa médiation pour la paix, les Impériaux indignés la rejetèrent avec fureur, et accablèrent le Pape de reproches.

La marche du duc d'Albanie vers le royaume de Naples répandoit l'alarme dans le camp des Impériaux. Le Viceroi frémissoit du danger où ce royaume

étoit exposé; il l'avoit laissé sans troupes, sans défense; il vouloit y reporter ce qui lui restoit des forces qu'il 1524. avoit transportées dans la Lombardie; mais le marquis de Pescaire soutint qu'il falloit rester dans le Milanès; que cette tentative sur le royaume de Naples ne seroit que de pure ostentation; que l'armée du duc d'Albanie étoit trop foible pour une expédition de cette importance, qu'elle seroit arrêtée par la résistance des places fortes du royaume, que François I ne feignoit de menacer Naples, que pour jeter le trouble parmi les défenseurs du Milanès et les obliger de diviser leurs forces : on s'en tint à cet avis; on laissa le duc d'Albanie s'avancer autant qu'il voulut, et, sans perdre entièrement de vue la défense du royaume de Naples, on s'occupa principalement de la défense de Pavie. La guerre du Milanès continua de réunir tous les efforts et d'attirer toute l'attention.

Les munitions de guerre manquoient et dans Pavie et dans le camp du Roi; on tiroit fort peu de part et d'autre, l'attaque et la défense languissoient; le Roi, pour se procurer et de l'argent et des munitions, vendit au duc de Ferrare sa protection (1) moyennant soixante-dix mille ducats, dont cinquante mille furent fournis en argent comptant, et vingt mille en munitions. La protection qu'on accordoit en échange au duc de Ferrare, devoit être assez stérile, car le duc de Ferrare ne pouvoit être efficacement protégé que contre le Pape, et le Pape étoit alors tellement reconcilié avec les François, qu'il leur fournit des voitures pour transporter ces munitions dans leur camp par le Parmesan

(1) Il la lui avoit donnée pour rien autrefois, mais aussi il la lui avoit retirée.

1524. et le Plaisantin. Cette circonstance même mit un nouveau degré d'amertume dans les plaintes des Impériaux, qui regardèrent ces voitures fournies et ce passage livré comme un secours direct que le Pape donnoit à leurs ennemis.

Antoine De Lève avoit encore plus d'embarras dans sa ville que le Roi dans son camp; l'argent lui manquoit; les lansquenets, qui composoient la plus grande partie de la garnison et qui étoient dix contre un Espagnol, murmuroient, et menaçoient de livrer la place s'ils n'étoient payés. De Lève avoit épuisé les promesses et toutes les ressources du crédit, il falloit des ressources plus efficaces; il écrivit à ce sujet au Viceroi, et ils concertèrent ensemble un stratagème ingénieux que le succès justifia. Nul convoi ne pouvoit s'introduire dans la ville qu'à travers le camp François; deux hommes se chargèrent de cette commission hardie; ils traversèrent le camp François déguisés en vivandiers; chacun d'eux conduisoit un cheval chargé de deux barils de vin; ils s'approchèrent le plus qu'ils purent de la ville, sous prétexte de mieux vendre leur vin; De Lève, averti de l'endroit où ils devoient s'arrêter, fait de ce côté-là une sortie furieuse et inattendue; ceux de ses soldats qui étoient du secret, courent aux barils, les défoncent, et les trouvent pleins d'argent au lieu de vin; c'étoient trois mille ducats que Lannoi envoyoit à De Lève avec des lettres par lesquelles il annonçoit que le reste de la somme due aux lansquenets étoit au camp impérial à Lodi, mais qu'on n'avoit pas voulu l'exposer à être prise toute entière par les François. Ce petit évènement fit renaître la joie, la confiance et la concorde dans Pavie; les généreux Espagnols voulurent

sacrifier la part qu'ils pouvoient prétendre aux trois mille ducats, afin que les lansquenets touchassent davantage; ceux-ci se piquèrent d'honneur et voulûrent que les Espagnols partageassent. On a accusé De Lève d'avoir joint le crime à l'artifice pour apaiser plus sûrement l'impatience des lansquenets; on lui impute d'avoir hâté par le poison la mort très-prompte d'Azarnes, leur capitaine-général, qu'il soupçonnoit de porter sa troupe à la révolte, et d'entretenir des intelligences avec les François. 1524. Belcar., liv. 18, n. 18. Mém. de Du Bellay, l. 2.

Le léger mouvement d'enthousiasme que l'entrée du convoi avoit excité, se dissipa bientôt; l'argent manquant toujours, les murmures et les mutineries des lansquenets recommencèrent; De Lève n'avoit plus rien à espérer du Viceroi, on ne pouvoit pas toujours faire passer des barils pleins d'argent à travers un camp ennemi. De Lève prit sur lui de scandaliser les Espagnols pour payer les lansquenets; il suivit un exemple que la fameuse Marie de Pachéco avoit osé donner à Tolède même, dans les troubles d'Espagne; il fit fondre l'or et l'argent des vases sacrés et des reliquaires, et en fit faire une monnoie que les lansquenets, déjà imbus des opinions de Luther, trouvèrent doublement agréable; il crut corriger cette espèce de profanation par un vœu solemnel de dédommager avantageusement, dans un temps plus heureux, les églises qu'il dépouilloit; mais il fit ce vœu au nom de l'Empereur, pour le service duquel il les dépouilloit; et l'Empereur, qui ne tenoit guère ses promesses, tenoit encore moins celles d'autrui.

Tandis que François I pressoit lentement les opérations du siège au milieu de l'hiver, tandis que le duc Guicciard. liv. 15.

1524. d'Albanie s'avançoit plus lentement encore vers le royaume de Naples, tandis qu'Antoine De Lève fatiguoit, épuisoit l'armée royale par des sorties toujours vigoureuses et toujours faites à propos, tandis que Pescaire marquoit tous ses jours par quelque course heureuse (1), par la prise de quelque place, de quelque fort, le duc de Bourbon, qui avoit prévu que les talens et l'expérience d'Antoine De Lève arrêteroient longtemps l'armée royale, avoit employé ce temps à l'exécution du projet le plus noble et le plus utile ; il avoit entrepris de redonner une armée à l'Empereur, qui n'en avoit plus en Italie ; car on a vu dans quel état étoient réduits les tristes restes qu'on avoit ramenés de la Provence dans le Milanès. Cet illustre proscrit, sans argent, sans crédit, suivi du seul nom de Bourbon, part malgré Lannoi qui n'avoit pas assez d'élévation dans l'ame pour croire l'exécution d'un tel projet possible, malgré Pescaire qui avoit trop de jalousie pour ne pas désirer qu'il échouât ; il va trouver le duc de Savoye, ce même duc de Savoye qu'une amitié si tendre avoit toujours uni avec la duchesse d'Angoulême, sa sœur ; ce duc de Savoye qui, attaché à tous les intérêts de la France, avoit ouvert en 1515 aux François une route inconnue à travers les Alpes, et qui depuis les avoit servis dans toutes les occasions ; il étoit bien changé alors ; ce changement étoit, comme tant d'autres, l'ouvrage d'une femme ; le duc avoit épousé Béatrix de

(1) Antoine de Vera conte que, pendant le siège de Pavie, François I montroit assez de mépris pour l'armée impériale, et qu'en reprochant à Bonnivet d'avoir fui devant elle, l'année précédente, il lui disoit : *Voilà donc ces lions d'Espagne !* à quoi Bonnivet répondit : *ils dorment, Sire, et vous les reconnoîtrez à leur réveil.*



Portugal (1), sœur d'Isabelle, dont le mariage avec l'Empereur se négocioit alors et s'accomplit peu de temps après (2). Béatrix attira insensiblement le duc de Savoye au parti impérial; il ne se déclara point hautement, mais il prêta en secret au duc de Bourbon des pierreries et de l'argent. Bourbon passe en Allemagne; et, moitié avec ce secours, moitié sur le crédit de l'archiduc Ferdinand, parvient à lever douze mille lansquenets, presque tous vieux soldats, très-aguerris, très-disciplinés. Georges Fronsberg les commandoit: capitaine d'une taille gigantesque, d'une force extraordinaire, d'une valeur féroce, excellent citoyen, luthérien furieux, capable de tout entreprendre pour servir sa patrie et pour nuire au Pape, saisissant avec ardeur l'occasion d'aller faire la guerre en Italie, dans l'espérance que les conjonctures amèneroient quelques moyens d'humilier le S. Siège. Son ambition étoit de porter ses mains sacrilèges jusque sur le Pape; il avoit fait faire une chaîne d'or pour l'étrangler, disoit-il, de sa propre main, *parce qu'à tous seigneurs tous honneurs* (3). Plaisanterie féroce d'un barbare que la haine abrutissoit et qu'un amour insensé de sa religion rendoit impie.

1524.

Le Feron Francisc. Vales. Guichenon. Hist. de Savoye.

Bourbon arrive avec cette armée, qui étoit plus à lui qu'à l'Empereur; il rejoint Pescaire et Lannoi à Lodi; et, assuré désormais d'une considération que son mérite seul eût dû lui procurer, il vole à la victoire avec plus de confiance.

Brant. Capit. Etrang. art. Fronsberg.

(1) Le 26 mars 1521.

(2) en 1526.

(3) Brantome rapporte de ces Allemands d'autres horreurs dont l'humanité frémit, et dont la pudeur rougit.

1525. C'est ainsi que les Impériaux augmentoient et réunissoient leurs forces à la vue de l'ennemi, tandis que François I affoiblissoit les siennes par des diversions imprudentes.

Indépendamment de l'expédition du duc d'Albanie, le Roi avoit encore envoyé le marquis de Saluces avec un détachement de quatre ou cinq mille hommes pour s'emparer de quelques places de la rivière de Gênes; il prit en effet Savone et Varraggio, il défit quatre mille hommes que Hugues de Moncade avoit débarqués sur cette côte, pour essayer de reprendre ces places; en même temps les galères Françoises, commandées par André Doria, poursuivoient Moncade sur la mer, brûloient la capitane de Gênes jusque dans le port, et faisoient Moncade lui-même prisonnier; on croit que si le marquis de Saluces avoit eu plus de troupes il auroit pu forcer Gênes du côté de la terre, tandis que Doria en auroit forcé le port avec ses galères. Mais vains triomphes! dangereux avantages! ce n'étoit ni à Gênes, ni à Naples qu'il falloit courir; c'étoit devant Pavie, c'étoit dans l'armée du Roi que, comme en un foyer, auroient dû se réunir tous les rayons de force et de puissance qu'on écartoit ainsi mal à propos.

Belcar., liv. 18, n. 17.

L'armée impériale étoit forte alors de dix-sept ou dix-huit mille hommes d'infanterie, de sept cents hommes d'armes et d'autant de cavalerie-légère ; François I croyoit avoir treize cents lances et vingt-six mille hommes d'infanterie, parce qu'il payoit en effet son armée sur ce pied-là; mais à peine en avoit-il la moitié, aucune troupe n'étoit complète, ni entretenue; les officiers Italiens recevoient et prenoient pour eux

la paie des soldats qui leur manquoient; et la négligence intéressée des commissaires secondoit cette avare infidélité. Tout le monde profitoit de l'inapplication du Roi pour le tromper. 1525.

Les Impériaux s'avancèrent pour secourir Pavie. Divers incidens qui arrivèrent alors semblèrent autant d'avant-coureurs du grand évènement qui se préparoit.

Le Roi, voyant que tout annonçoit une affaire générale, avoit mandé les garnisons de la plupart des places qu'il possédoit dans le Milanès; les troupes même qu'il avoit à Savone revenoient joindre l'armée, lorsqu'en passant dans l'Alexandrin, elles furent attaquées par le gouverneur d'Alexandrie, Gaspard Maïno, qui, avec une poignée de soldats, mais frais et vigoureux, dissipa aisément ces troupes fatiguées d'une longue marche; elles se réfugièrent dans un petit fort où, n'ayant pu se soutenir, elles furent obligées de se rendre.

Les Impériaux, en s'avançant vers Pavie, tiroient principalement leurs vivres de Lodi et de Crémone; les François s'attachoient à enlever les convois qui venoient de ces deux places. Un détachement de l'armée Françoise, commandé par Pyrrho de Gonzague, frère du prince de Bozzolo, occupoit le poste de S. Angelo entre Lodi et Pavie; les Impériaux, sentant toute l'importance de ce poste qui leur eût enlevé la communication de Lodi, passèrent le Lambro et allèrent l'attaquer. La place, visitée par le prince de Bozzolo et par le maréchal de Chabannes, avoit paru en état de défense; la garnison étoit forte; cependant à peine le marquis de Pescaire avoit-il fait jouer son

1525. artillerie, que les assiégés saisis d'effroi se sauvèrent dans la citadelle, où ils capitulèrent quelques heures après. Pirrho de Gonzague et trois autres seigneurs de la même maison demeurèrent prisonniers; le reste de la garnison eut la liberté de se retirer où il voudroit, mais sans armes, sans chevaux et à condition de ne point servir d'un mois contre l'Empereur.

Les François n'avoient pas mieux réussi dans le projet de couper la communication de Crémone; un seigneur Milanois du nom de Pallavicin, qui s'étoit mis depuis peu au service de la France, ne promettoit pas moins d'abord que de s'emparer de cette place qu'il supposoit très-mal gardée; il se borna ensuite à empêcher le transport des vivres que les Impériaux pouvoient en tirer; il s'avança jusqu'à Casal Maggiore avec quatre cents chevaux et deux mille hommes d'infanterie. Le duc Sforce qui étoit dans Crémone envoya contre lui Alexandre Bentivoglio, avec quatorze cents hommes d'infanterie qu'il fit soutenir par ses gardes. Pallavicin, se sentant supérieur en nombre, crut qu'il lui seroit honteux d'attendre un secours que François Rangoné lui menoit; il se hâta d'attaquer Bentivoglio; il fut défait et pris, et sa troupe entièrement dissipée.

Ce brave et infidèle Jean de Médicis, qui avoit si souvent passé du camp des Impériaux dans celui des François et du camp des François dans celui des Impériaux, venoit de repasser dans le parti François, parce que Lannoi qui ne l'aimoit pas ne lui fournissoit point d'argent pour payer sa troupe. Une sortie que De Lève fit à propos rendit cette défection inutile aux François. Médicis, ayant été chargé de repousser

cette sortie et s'en acquittant avec sa hardiesse ordinaire, fut blessé au talon comme Achille dont il avoit la valeur. Un coup de feu lui brisa l'os et le mit hors de combat. Il fut obligé de se faire transporter à Plaisance. Sa troupe, qui n'aimoit et ne craignoit que lui, se débanda lorsqu'elle se vit sans chef. Elle étoit composée de près de quatre mille hommes. 1525.

A tant de petits échecs qui minoient en détail les François, à tant de diversions volontaires qu'ils avoient faites, se joignit par une aventure bizarre une diversion forcée qui les affoiblit considérablement. Alors s'élevoit sur les bords du Lac de Côme, vers les confins du Milanès et du pays des Grisons, l'étonnante fortune d'un homme aussi singulier que l'avoit été Sickinghen en Allemagne et le premier Sforce en Italie. Il se nommoit Jean-Jacques Médequin (1), il étoit Milanois, fils d'un commis à la Douane. Son esprit, ses talens, ses intrigues lui avoient donné entrée dans la maison du duc Sforce, auquel il servoit de secrétaire. Bientôt il conçut l'espérance d'une plus grande fortune, si les François s'emparoient du Milanès; et, pour s'attirer leur faveur, il leur révéloit tous les secrets de son maître. Sforce fut instruit de cette infidélité par une lettre qu'il intercepta, il jura dès-lors la perte de Médequin. Il pouvoit, il devoit sans doute le livrer à la rigueur des lois, mais il voulut éviter les longueurs et l'éclat d'une procédure criminelle. Paul Jove.

(1) Médicis, Médici, Médiquin ou Médequin. Il faut observer que ce Médequin étant devenu dans la suite un des hommes les plus illustres de l'Italie, et Jean-Ange Médequin, son frère, ayant été fait pape sous le nom de Pie IV, Cosme I, à la faveur de la ressemblance des noms, reconnut ces Médicis ou Médequins de Milan pour être de sa maison; mais cette opinion n'a pu s'établir.

1525. Le parti de l'assassinat avoit encore plus d'inconvéniens. Ces coups violens attirent trop de haine, laissent trop de soupçons d'injustice, et le Duc n'avoit point oublié qu'on l'avoit assassiné lui-même après qu'il eût fait assassiner Monsignorino Visconti (1). Il prit un autre expédient : il chargea Médequin d'une lettre pour le gouverneur de Musso, place située à l'extrémité du Milanès vers le nord du Lac de Côme, dans un pays dont à peine on reçevoit des nouvelles dans le reste du duché. Cette lettre étoit un ordre au gouverneur de faire jeter le porteur dans le Lac. Médequin, soit par défiance, soit pour pouvoir instruire les François du sujet de sa commission, décacheta la lettre et apprit le sort qu'on lui préparoit. Sur cette découverte, un homme ordinaire auroit fui ou se seroit caché; mais Médequin avoit l'audace d'un héros avec l'ame d'un traître; il voulut que les moyens employés pour sa perte devinssent les degrés de sa fortune et les instrumens de sa vengeance : il entreprit de se rendre redoutable au duc même. Il supprime la lettre de Sforce; et, imitant son écriture, il fabrique deux autres lettres adressées, l'une au gouverneur de Musso, l'autre à son lieutenant. Par la première le Duc avertissoit vaguement le gouverneur d'être en garde contre les Grisons qui, en descendant de leurs montagnes pour servir la France, pourroient surprendre Musso. Par la seconde, le Duc mandoit au lieutenant qu'il avoit découvert un projet formé par le gouverneur de livrer

(1) Guichardin dit que Sforce s'étoit servi de Médequin pour assassiner Monsignorino Visconti, ou plutôt il le fait entendre; et il paroît, par le récit de quelques autres auteurs, que c'étoit un complice que Sforce avoit voulu perdre dans Médequin.

la place aux François; qu'il falloit prévenir cette trahison, et prêter main-forte à Médequin, qui alloit par son ordre à Musso pour arrêter le gouverneur et veiller à la sûreté de la place. Médequin arrive à Musso, rend les deux let res, est bien reçu par le gouverneur, bien servi par le lieutenant. Le gouverneur est arrêté, Médequin se saisit de son argent, et l'emploie à corrompre la garnison; il se rend maître de la place, il lève le masque et chasse le lieutenant. Mais pour conserver cette place et pour pouvoir braver le ressentiment de Sforce, il avoit besoin d'une puissante protection; il avoit à choisir de celle des François ou des Impériaux, il préféra celle de l'Empereur; et pour la mériter il résolut de lui rendre un service important. Il y avoit alors six mille Grisons dans l'armée de François I. Médequin entreprit de les forcer à quitter l'armée et à retourner dans leur pays. Les Grisons, ainsi que les autres peuples de la confédération Helvétique, vivoient en paix avec tous leurs voisins et n'avoient jamais de guerre pour leur propre compte; comme ils étoient sans ennemis, ils étoient sans défiance. Médequin profita de cette sécurité, il dressa des embûches au gouverneur de Chiavenne, place importante du pays des Grisons, et voisine du Lac de Côme; il enleva aisément ce gouverneur, un jour qu'il étoit sorti de la place sans escorte; il paroît ensuite à la vue de Chiavenne, il demande à parler à la femme du gouverneur, elle se présente sur la muraille. Médequin, tenant une épée dans une main, lui montre de l'autre son mari désarmé, lié, prêt à recevoir le coup mortel. « *Choisissez, Madame, lui dit-il, de me remettre votre place, ou de voir égorger votre mari.* » Cette femme

1525.

Brant. Capit. Etrang.

1525. s'effraie; et, n'ayant point le courage de préférer son devoir à son mari, ouvre les portes à Médequin.

C'étoit une situation nouvelle pour les Grisons que de se voir attaqués chez eux-mêmes et d'avoir à défendre leur propre pays; ils crurent devoir rassembler toutes leurs forces; l'élite de leurs soldats étoit devant Pavie dans l'armée du Roi; ils leur envoyèrent les ordres les plus pressans de revenir dans leur pays; ils joignirent à ces ordres des menaces si terribles contre les réfractaires, qu'il fallut obéir. Le Roi, à qui leurs services devenoient plus nécessaires que jamais, leur fit en vain les plus grandes instances de rester jusqu'après la bataille; le maréchal de Foix s'emporta en vain contre eux et leur prodigua les reproches de parjure et de lâcheté; ils furent inflexibles et quittèrent le camp, non sans laisser quelque soupçon d'intelligence entre eux et les Impériaux.

Pâques le 26 Avril.

Tant de présages sinistres avoient un peu déconcerté l'audace Françoise; Antoine De Lève au contraire, voyant qu'on venoit à son secours, redoubloit de courage, multiplioit les sorties, épuisoit les assiégeans par cent petits combats. Les Impériaux approchoient, et déjà les François étoient assiégés à leur tour; déjà le marquis de Pescaire avoit poussé ses retranchemens jusqu'aux pieds de leur camp et les tenoit en alarme par de continuelles escarmouches où l'avantage étoit presque toujours du côté des Impériaux.

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

On ne pouvoit plus prendre Pavie sans livrer bataille, et les François découragés commençoient à mettre en question s'ils exposeroient le Roi et l'état au hasard d'une affaire générale. On tint un grand conseil à ce sujet. Là tous ces vieux capitaines qui avoient

acquis tant de gloire sous Charles VIII, sous Louis XII, sous François I, les Louis d'Ars, les Sanseverin, les Galiot de Genouillac, le maréchal de Chabannes, le maréchal de Foix lui-même, quoique plus jeune et plus bouillant, surtout le fameux La Tremoille, instruit par les succès et par les malheurs, osèrent proposer de lever le siége, d'éviter la bataille et de se retirer à Binasco. Ils ne pouvoient soutenir l'idée des désastres que la perte d'une bataille alloit entraîner; ils voyoient les troupes affoiblies, fatiguées, abattues; ils sentoient qu'elles auroient affaire à des troupes qui n'avoient éprouvé ni les fatigues d'un siége, ni les rigueurs de la mauvaise saison. L'intérêt des Impériaux étoit de combattre; parce que, n'ayant point d'argent, ils ne pouvoient se flatter de retenir long-temps les lansquenets qui ne s'étoient engagés à servir que dans l'espérance d'une bataille prochaine. Les François au contraire devoient attendre dans des postes assurés que ce torrent s'écoulât de lui-même; ce sage délai, en procurant à l'armée Françoise un repos dont elle avoit besoin, et en donnant le temps d'arriver aux renforts qu'on attendoit de la France, de la Suisse et de l'Italie même, mettroit le Roi en état de conquérir facilement tout le Milanès, aussitôt que le défaut de paiement auroit dissipé les lansquenets. Tel étoit l'avis presque unanime des officiers expérimentés. 1525.

Mais les conseils de la prudence n'étoient pas les plus agréables au Roi; il s'étoit vanté publiquement, il avoit écrit partout qu'il prendroit Pavie, ou qu'il périroit sous ses murs; il ne pouvoit se résoudre à reculer après de tels engagemens. Les Bonnivet, les S. Marsault, les Brion, les Montmorenci, non moins

1525. habiles courtisans que braves guerriers, ne lui donnoient que des avis conformes à son courage. Bonnivet surtout parut s'indigner de l'idée d'une retraite.

« Quelle honte, Messieurs, s'écrioit-il (1), osez-« vous proposer au Roi? vous voulez qu'il démente « aujourd'hui le cours entier de sa vie, qu'il flétrisse « les lauriers cueillis à Marignan, à Valenciennes, à « Marseille, qu'un soldat, un De Lève puisse se vanter « de l'avoir forcé à la retraite; que le traître Bourbon « puisse dire qu'il a vu son maître fuir devant lui? « Vous comptez les difficultés et les périls, mais comp-« tez-vous les ressources? Songez vous que l'élite de « la noblesse Françoise est ici? Songez-vous que le « Roi est à sa tête? comptez-vous pour rien et sa pré-« sence et son exemple? Ah! cessons de le déshonorer « par des précautions indignes de lui et de nous! « C'est dans les champs de Pavie, non sous l'abri hon-« teux des murs de Binasco qu'il faut chercher notre « salut; cette timide circonspection, à laquelle je n'ai « que trop eu la foiblesse de m'assujétir autrefois, « n'est plus aujourd'hui de saison. L'Europe nous de-« mande compte de la gloire de notre roi; c'est par « la victoire ou par la mort qu'il faut lui répondre. »

Le maréchal de Chabannes voulut répliquer et soutenir l'avis des vieux chefs. Bonnivet l'interrompit: « Monsieur de Chabannes, lui dit-il, vous parlez bien « plus selon votre âge que selon votre grand cœur. « Vous seriez bien fâché que cette occasion de gloire « vous échappât, ce seroit la première fois que vous « auriez évité la rencontre de l'ennemi. Le Roi a be-

(1) Brant. Homm. illustr. art. Bonnivet.

« soin aujourd'hui de votre valeur ordinaire et non « de cette prudence dont l'excès vous est étranger. » 1525.

Bonnivet eut le malheur de persuader le Roi ou de le trouver persuadé. Il fut résolu qu'on attendroit les ennemis dans les retranchemens; on crut concilier la prudence avec la valeur, en profitant contre eux des avantages d'un camp bien assis et bien retranché. La situation des François étoit en effet presque aussi heureuse que l'avoit été celle des Impériaux à la Bicoque; il ne manquoit aux premiers qu'un Prosper Colonne, qui sût se borner aux soins d'une sage défense, sans prétendre aux honneurs d'une attaque indiscrète. Bonnivet fut chargé des dispositions de cette fameuse journée, et ces dispositions n'eurent rien encore de condamnable. Le camp du Roi fut placé de manière qu'il défendoit de tous côtés l'entrée de Pavie et qu'il donnoit la main au parc de Mirabel, de sorte qu'on ne pouvoit faire entrer aucun secours dans Pavie, qu'en forçant les retranchemens ou qu'en renversant les murailles de ce parc. Mirabel étoit, comme la Bicoque, un château bâti dans un parc fort étendu; le duc d'Alençon avec l'arrière-garde étoit dans le parc; l'avant-garde, commandée par le maréchal de Chabannes, et le corps de bataille, commandé par le Roi lui-même, remplissoient le reste du camp, qui dominoit avec avantage toute la campagne. On avoit établi une communication entre le camp et le parc, en abattant les murailles du côté du camp seulement.

Belcar., liv. 18, n. 20, 21.

Les ennemis approchoient, les escarmouches devenoient fréquentes, et tous les jours le marquis de Pescaire signaloit son activité par quelque avantage, par quelque insulte faite aux retranchemens des Fran-

1525. çois : enfin les Impériaux résolurent de pénétrer dans Pavie par le parc de Mirabel. Si les François sortoient de leur camp pour venir défendre le parc, ils perdoient l'avantage de la situation, et les Impériaux étoient déterminés à leur livrer bataille. Si les François restoient dans leur camp, les Impériaux se flattoient d'enlever aisément le quartier du duc d'Alençon, et d'entrer dans Pavie sans obstacle.

Telle étoit la situation des deux armées, lorsque le Roi reçut des lettres du prince de Carpy, son ambassadeur à Rome, qui le conjuroit de la part du Pape de ne point exposer une conquête infaillible au hasard d'une bataille que les ennemis seuls avoient intérêt de livrer. Le Pape l'avertissoit qu'il avoit vu plusieurs lettres des officiers généraux de l'armée impériale, qui mandoient que leurs troupes étoient prêtes à se dissiper faute d'argent; que Pavie ne pouvoit plus tenir; que, si quelque bataille heureuse ne fournissoit aux soldats un butin immense, il n'étoit plus possible de les retenir sous le drapeau. Le Pape ne demandoit au Roi que d'attendre encore quelque temps pour voir l'accomplissement de sa prédiction, mais le sort en étoit jeté, le Roi n'écoutoit plus rien, il resta dans son camp et attendit les ennemis.

Il ne les attendit pas long-temps; la nuit du 23 au 24 février, ils renouvelèrent la camisade de Rebec, c'est-à-dire qu'ils firent mettre des chemises aux soldats par-dessus leurs armes pour les reconnoître dans l'obscurité. Ils s'avancèrent vers le parc de Mirabel, et cependant, pour occuper les François dans leur camp et les détourner de l'attaque principale, ils firent deux fausses attaques qu'ils appuyèrent d'un feu continuel

de leur artillerie. A la faveur de ce bruit et de cette diversion, on n'entendit point, on n'aperçut point le travail des pionniers qui sapoient les murs du parc de Mirabel, où se faisoit la principale attaque; ce ne fut qu'au point du jour qu'on vit les Espagnols entrer en foule dans ce parc par une brèche large de plusieurs toises et tourner les uns vers Mirabel pour entrer dans Pavie, les autres vers le camp des François du côté où il communiquoit au parc. Le Roi, croyant que tout l'effort des ennemis alloit se porter sur le château de Mirabel, sort à la hâte de son camp et déploie sa gendarmerie dans le parc, mais il n'étoit plus temps de sauver Mirabel; déjà le jeune marquis du Guast, (Dom Alphonse d'Avalos) digne cousin, disciple illustre de Pescaire, qui entroit alors sur ses pas dans la carrière de la gloire, avoit forcé ce château l'épée à la main et surpris la garnison; déjà même un détachement de sa troupe étoit aux portes de Pavie; mais Brion, détaché de l'arrière-garde du duc d'Alençon pour couper le chemin de Pavie à ce détachement, eut le bonheur de le battre et d'arrêter pour un temps la communication. En même-temps Galiot de Genouillac, qui avoit eu tant de part à la victoire de Marignan, et qui eût vaincu seul à Pavie, si on n'eût pas rompu toutes ses mesures, dirigea si avantageusement son artillerie contre les Impériaux qui s'efforçoient d'entrer par la brèche, qu'il les mit dans le plus grand désordre; on les voyoit courir en se précipitant et se renversant les uns sur les autres, pour gagner un vallon voisin, où ils pussent être à couvert de cette foudroyante artillerie. Le Roi eût dû sans doute se contenter d'accabler les restes de la troupe de Du Guast, qui se trouvoient enfermés 1525.

15.

dans le parc et séparés du gros de l'armée; il eût dû se
1525. reposer sur les batteries de Genouillac du soin de défendre la brèche et d'en fermer le passage aux Impériaux; mais il ne put voir de sang froid ses ennemis s'ébranler et présenter les apparences d'une défaite prochaine; il crut qu'il se rendroit indigne des faveurs de la victoire, s'il les négligeoit; son courage l'emporta, il sortit du parc, il se répandit dans la campagne avec toute sa gendarmerie, il fit la faute énorme de masquer par cette démarche imprudente les batteries qui tonnoient par la brèche. Dès que les Impériaux se sentirent à l'abri du canon, ils reprirent courage, ils se rallièrent promptement. Bourbon avec ses Allemands, Pescaire avec ses Espagnols, Lannoi avec ses Italiens s'avancèrent pour envelopper le Roi, tandis que le marquis du Guast, quittant le parc de Mirabel, et n'ayant pu être arrêté par le duc d'Alençon, revenoit attaquer les François par derrière, et qu'Antoine De Lève, se joignant à lui et faisant une sortie vigoureuse avec toute sa cavalerie, secondoit puissamment les efforts des Impériaux.

Dans l'armée Françoise, l'avant-garde du maréchal de Chabannes et l'arrière-garde du duc d'Alençon, voyant l'affaire engagée en pleine campagne, accoururent au secours du corps de bataille et lui formèrent deux ailes. Le maréchal de Chabannes étoit à l'aile droite, le duc d'Alençon à la gauche. Entre l'aile droite et le corps de bataille, étoient les bandes-noires réduites à cinq mille hommes, reste de cette troupe que le duc de Gueldres avoit levée en 1515 dans ses états, et qui avoit si bien servi à Marignan; elle étoit alors conduite par le duc de Suffolk, Rose blanche, dont on

a tant parlé (1). A gauche, entre le même corps de bataille et l'aile du duc d'Alençon, étoit un corps d'environ huit ou dix mille Suisses conduits par le colonel Diespach. Ces deux corps d'infanterie étoient à portée d'être soutenus et par le corps de bataille presque tout composé de gendarmerie, et par la cavalerie de l'aile à laquelle chacun des deux corps répondoit. Les Impériaux divisèrent leur armée en une multitude de corps particuliers prêts à se porter partout et à s'entre-secourir suivant la nécessité des conjonctures. 1525.

Toutes les forces étant ainsi déployées de part et d'autre, le front de la bataille devint extrêmement étendu. Les grands efforts des Impériaux se portèrent au corps de bataille des François, et à l'aile droite. Les bandes-noires, soutenues par leur propre courage, par les exhortations de Suffolk, et par le désespoir où on les avoit réduites (car pour les punir d'avoir pris parti dans les troupes de France, on les avoit mises au ban de l'Empire), les bandes-noires avoient en tête les Allemands de Bourbon, qui, les regardant comme rebelles à la patrie, les combattoient avec cette horreur qu'inspire aux Allemands la rébellion, quoiqu'eux-mêmes fussent alors commandés par un rebelle. Le combat ne put être long-temps égal entre deux troupes si fort inégales. Bourbon fit faire à ses lansquenets un mouvement décisif. Les colonels Fronsberg et Sith allongèrent par son ordre les deux pointes de leur gros bataillon; et, serrant les bandes-noires, dit Varillas, comme dans une tenaille, ils les écrasèrent et les détruisirent entièrement. Le comte de Vaudemont y fut

(1) Voir l'introduction, chapitre troisième, article Angleterre.

1525. tué, le duc de Suffolck y périt aussi, étouffé sous un monceau de cadavres; la France perdit en lui un allié utile, qui la servoit toujours efficacement et sans pouvoir rien exiger d'elle.

Les lansquenets, devenus plus terribles par cette victoire, et voyant l'aile droite des François entièrement détachée du corps de bataille, tournèrent leurs efforts contre elle et l'enveloppèrent. Elle étoit déja fort affoiblie du combat qu'elle avoit rendu contre un gros corps de cavalerie Napolitaine, commandé par Castaldo, lieutenant de Pescaire. Le maréchal de Chabannes avoit jusqu'à deux fois enfoncé ce corps, et jusqu'à deux fois il s'étoit rallié. Le brave Clermont d'Amboise, que son courage avoit élevé à la lieutenance de l'avant-garde, dès vingt-trois ans, venoit d'être tué; le maréchal de Chabannes, accablé par la multitude, vit sa troupe se dissiper sans pouvoir la retenir. Tandis qu'il faisoit de vains efforts pour la rallier, il eut son cheval tué sous lui; il s'en dégagea malgré son grand âge avec une adresse infinie, et il alloit se jeter dans une autre troupe pour y combattre à pied, lorsqu'il tomba entre les mains de Castaldo qui le fit prisonnier. Castaldo, voulant le mettre en lieu de sûreté, fut rencontré par un capitaine Espagnol, nommé Buzarto. Chabannes étoit le plus beau vieillard de son siècle. Sa bonne mine, son air noble et la magnificence de sa cotte d'armes, firent juger à Buzarto que c'étoit un prisonnier considérable et dont la rançon seroit forte; il voulut être associé au profit de la prise. Castaldo allégua les droits de la guerre et refusa de partager. *Eh bien*, dit Buzarto, *il ne sera donc ni pour toi ni pour moi*; en même

temps il tua Chabannes d'un coup d'arquebuse. (1) 1525.
C'est ainsi que ce général (2), la terreur et l'admiration des Espagnols qui ne l'appeloient que le *grand maréchal de France*, fut réuni à son brave frère Vandenesse. Buzarto en est encore aujourd'hui surnommé *le Cruel*, épithète trop douce pour une action si infâme.

Au corps de bataille, le Roi faisoit des prodiges de valeur presque incroyables. Une cotte d'armes de toile d'argent et un casque orné de grands panaches qui flottoient sur ses épaules, le faisoient aisément remarquer; son courage le faisoit bien plus remarquer encore. Si tous les soldats de son armée avoient pu exécuter autant de coups de main qu'il en exécuta lui-même, jamais les Impériaux n'auroient pu résister. Il tua d'abord de sa main Fernand Castriot, marquis de Saint Ange, dernier de la race des anciens rois d'Albanie et petit-fils de Scanderberg; il blessa aussi à la joue un gentilhomme Franc-comtois, nommé d'Andelot, avec lequel il se battit long-temps comme en combat singulier. La troupe d'Italiens que commandoit le marquis de Saint-Ange fut aisément ouverte et dissipée par la

(1) Brant. Homm. illustr. art. la Palice.

(2) Le maréchal Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice, avoit assisté à presque autant de batailles que le maréchal de Trivulce; il ne s'en étoit pas livré une seule un peu considérable sous les règnes de Charles VIII, de Louis XII, et de François I, dans laquelle il ne se fût distingué. Il étoit à celle de Fornoue en 1495; au combat de Ruvo, à la bataille de Cérignole en 1503; à celle d'Aignadel en 1509; à celle de Ravenne en 1512; où il contribua tant à la victoire, que l'armée l'élut pour général après la mort du duc de Nemours; à celle de Guinegaste ou des Eperons en 1513; à celle de Marignan, à celle de la Bicoque, à celle de Pavie, sans compter une multitude d'autres expéditions, ou glorieuses ou périlleuses, et des sièges qui valoient des batailles.

1525. gendarmerie Françoise et par le corps des Suisses, qui d'abord la seconda bien. Mais le marquis de Pescaire, s'étant ensuite avancé à la tête des Espagnols, arrêta leurs progrès; en même-temps il fit un signe, et l'on vit commencer une opération bien capable de déconcerter la valeur. Quinze cents arquebusiers Basques, d'une agilité extrême et qu'il avoit formés depuis long-temps à cette espèce d'exercice, s'approchoient des rangs les plus serrés de la gendarmerie Françoise, y faisoient leur décharge, et, disparoissant tout-à-coup avec le rapidité d'un trait, ils alloient recharger à l'abri du danger, et revenoient faire une nouvelle décharge, sans qu'il fût possible ni de venger ses pertes sur ces espèces d'oiseaux qui échappoient toujours à tire d'aile, ni d'éviter les nouveaux coups qu'ils préparoient. Le Roi crut donner moins de prise à leurs décharges, en ordonnant à sa cavalerie de s'élargir; le mal en devint plus grand encore. Les Basques se mêloient dans les rangs, choisissoient celui qu'ils vouloient frapper, miroient leur coup à loisir, et le faisoient toujours tomber sur les capitaines qui se distinguoient le plus par leur courage. Ainsi ce corps invincible de la gendarmerie Françoise se vit presque entièrement détruit en moins d'une heure par une troupe irrégulière, presque invisible, presque impalpable, dont toute la force consistoit dans la fuite. La Tremoille eut à la fois la tête et le cœur traversés de deux balles, comme si les Basques eussent choisi en lui les deux plus nobles parties comme ils choisissoient les plus vaillans hommes pour les frapper. Le grand écuyer de Saint-Severin étoit percé de coups, et son cheval aussi maltraité que lui ne pouvoit plus le soutenir; Guillaume du Bellay-

Guicciard, liv. 15.
Mém. de Du Bellay., liv. 2.
Petr. de Angler. Ep.

Langei, le voyant tomber, mit promptement pied à terre pour le secourir : *je n'ai plus besoin de rien*, lui dit le grand écuyer (1) d'une voix expirante, *courez au Roi, et me laissez mourir.* Louis d'Ars, ce vaillant défenseur de Vénouse (2), qui, même depuis la défection de Bourbon, avoit su allier l'amitié la plus tendre pour ce sujet rebelle avec la fidélité la plus inviolable pour son maître, fut démonté, foulé aux pieds, étouffé dans la presse, ainsi que le comte de Tournon. Le comte de Tonnerre étoit si défiguré des coups qu'il avoit reçus, qu'à peine put-on le reconnoître dans la foule des morts après la bataille. Le baron de Trans avoit été placé dans l'aile gauche où commandoit le duc d'Alençon, et se plaignoit du sort qui lui envioit les occasions de se signaler; son fils unique, à son gré plus heureux, étoit au corps de bataille. Ce jeune homme avoit combattu avec beaucoup de courage; enfin, cédant à l'épuisement et à la fatigue, et porté par les vicissitudes du combat aux environs de l'aile gauche, il croit pouvoir se retirer auprès de son père. Le père, le regardant avec indignation, lui demande où est le Roi? *je n'en sais rien*, répond le jeune homme; *allez l'apprendre* réplique le père d'un ton sévère, *il vous est honteux de l'ignorer.* Le jeune de Trans rentre dans la mêlée, pénètre jusqu'au Roi et meurt sous ses yeux d'un coup d'arquebuse. 1525.

Tandis que toute cette généreuse noblesse mouroit

(1) Brantôme dit que, dans cette bataille, le grand Ecuyer fut sans cesse occupé à parer les coups qu'on portoit au Roi, et que tel étoit, selon l'ancien usage, l'emploi du grand et du premier écuyer dans les batailles où étoit le Roi.

(2) En 1503.

1525. ainsi pour son roi, avec cet empressement et ce plaisir qu'inspire une ivresse héroïque, le duc d'Alençon, beau-frère du Roi, le premier prince de son sang, au lieu de voler à son secours avec son aile toute entière qui n'avoit point encore donné, s'épouvante de la ruine de l'aile droite, du désordre du corps de bataille; et, se livrant à une lâcheté à laquelle rien n'avoit encore préparé de sa part, il fait sonner la retraite. Le gros corps des Suisses qui avoit compté être soutenu par sa cavalerie s'épouvante à son tour, il est saisi d'une terreur pareille à celle qui, à Marignan, avoit pensé mettre en fuite les lansquenets; il croit qu'on veut le sacrifier à la haine des Allemands de Fronsberg et de Sith, qui s'avançoient en ce moment pour le presser comme ils avoient fait les bandes-noires. Ce fut en vain que Fleuranges se mit à la tête des Suisses et employa pour les retenir les plus fortes remontrances, les offres les plus sincères, ce fut en vain qu'il voulut faire mettre pied à terre à sa compagnie d'hommes d'armes et la faire charger au premier rang des Suisses, ceux-ci n'étoient déjà plus en état de rien entendre. Diespach leur chef, homme plein de courage et d'honneur, voyant la honte dont sa nation se couvroit, s'alla précipiter de désespoir au milieu du gros bataillon des Allemands de Fronsberg et y fut accablé comme il le désiroit. Fleuranges courut se ranger auprès du Roi, la Roche du Maine, lieutenant de l'aile gauche, ayant en vain combattu de tout son pouvoir l'étrange résolution du duc d'Alençon, le quitta, et s'alla aussi jeter dans le corps de bataille, ainsi que le baron de Trans. C'étoit-là que se rassembloient tous ceux qui aimoient l'honneur, le Roi,

la patrie; les débris de l'aile droite s'y étoient réfugiés; on ne voyoit de toutes parts que des seigneurs François qui, à travers mille périls, se faisoient jour l'épée à la main vers l'endroit où combattoit leur maître, et qui cherchoient à lui faire un rempart de leurs corps. Les pelotons épars de la gendarmerie presque détruite, se rapprochent, et combattent avec une espèce de rage qu'excitoient en eux leur malheur et le danger du Roi, ils redeviennent plus redoutables que jamais; le Roi les rallie, ils se serrent, ils s'élancent sur l'ennemi, la mêlée devient si forte que l'escopeterie des arquebusiers cesse enfin. Pescaire est pressé à son tour, il reçut une grande blessure au visage, il fut porté par terre, foulé aux pieds des chevaux, et ne dut son salut, qu'à la promptitude avec laquelle il fut dégagé. Lannoi, qui avoit déjà combattu dans différens postes avec assez peu de succès, s'avança pour le soutenir et fut repoussé; c'étoit la première fois qu'il se trouvoit à une bataille, le moindre échec le déconcertoit. On prétend que dans cette conjoncture il fut si troublé qu'il oublia de faire marcher à son secours le corps de réserve que commandoit le comte de Verre son nevèu, mais il n'en eut pas besoin; le quartier du Roi étant désormais le seul où l'on pût combattre, tous les corps des Impériaux se portèrent naturellement à ce centre de la bataille. Du Guast, Castaldo, De Lève arrivèrent de tous côtés; mais le corps qui acheva de déterminer la victoire, fut celui de Bourbon, auquel rien n'avoit encore pu résister. Tous ces corps chargèrent ensemble avec tant d'impétuosité, que le peu de gendarmerie qui combattoit autour du Roi, fut rompu et ouvert en six endroits sans aucune espérance de pou-

1525.

1525. voir se rallier. Ce fut là que périrent Chaumont, fils du fameux maréchal de Chaumont d'Amboise; Hector de Bourbon (1), vicomte de Lavedan, François, comte de Lambesc, frère du duc de Lorraine et du comte de Guise et une multitude d'autres braves chevaliers, dont les noms doivent être bien chers à la nation, mais dont nous n'entreprendrons point de donner ici une liste qui ne pourroit qu'être imparfaite (2).

Le bâtard de Savoye, grand-maître de France, fut tiré du milieu des morts, parce qu'il respiroit encore (3); il fut porté à Pavie, et toutes les ressources de l'art, employées pour lui sauver la vie, ne servirent qu'à le faire expirer dans des tourmens affreux.

Le maréchal de Foix furieux, désespéré, ayant l'épaule et le bras fracassés et se voyant frappé à mort, ne conservoit plus d'autre sentiment qu'une haine aveugle et féroce pour Bonnivet, auquel seul il imputoit les malheurs du Roi et de toute la France; il cherchoit partout ce favori pour le percer du bras qui lui restoit, et mourir de joie en l'égorgeant; il croyoit par-là venger le Roi, mais l'ambition irritée ne se cachoit-elle pas sous le masque du zèle? N'étoit-ce pas la chute du crédit de sa maison que le maréchal de Foix vouloit venger sur un rival plus heureux? Quoi qu'il en soit, le sang qu'il perdoit en abondance l'ayant fait tomber de cheval, il fut pris et conduit à Pavie, chez la comtesse de Scarsafiore ou d'Escaldasor, dont il étoit amoureux; on ne put guérir ses bles-

(1) De la branche bâtarde de Bourbon-Malauze.

(2) Le P. Daniel en donne une liste assez ample.

(3) Brantôme Hommes illustr. art. Lescut ou Lescun.

sures, mais il eut du moins la consolation de mourir dans les bras de la gloire et de l'amour. 1525.

Cependant le malheureux Bonnivet, voyant les tristes effets du conseil qu'il avoit donné, mais qu'on avoit mal suivi, s'épuisoit en vains efforts pour arracher son maître aux périls qui l'environnoient; il rallioit tantôt quelques Suisses qui n'avoient pas suivi leur gros bataillon, tantôt quelques gendarmes qui ne pouvoient se résoudre à fuir; il fut coupé, séparé du Roi, jeté hors de la mêlée par le choc violent des lansquenets de Bourbon; il ne tenoit qu'à lui de se sauver, mais son ame étoit trop haute et son désespoir trop sincère; il jeta un triste regard sur le champ de bataille, et s'écria (1) : *non, je ne puis survivre à un pareil désastre.* Aussitôt il s'élance sur le bataillon des lansquenets; et, tendant la gorge à toutes les épées et à toutes les piques, il se délivra de l'horreur de vivre.

Bourbon, plus à craindre pour lui que le maréchal de Foix, s'étoit flatté de le faire prisonnier, et avoit surtout recommandé à ses soldats de s'attacher à le prendre vif; lui-même il s'étoit armé exprès en simple cavalier, pour que Bonnivet ne pût le distinguer ni tenter de lui échapper; il regardoit cette prise comme le prix le plus flatteur de sa victoire; il ne lui fut point donné d'en jouir, le désespoir de Bonnivet en avoit décidé autrement. Bourbon passa par l'endroit où il venoit d'être égorgé; il vit les restes sanglans et livides de cette figure si belle et si noble qui avoit fait l'admiration de la cour. A ce spectacle sa colère s'affoiblit, elle fit place à un mouvement de compassion, il se con-

(1) Brant. Vies des capit. illustr. art. Bonnivet.

tenta de s'écrier en détournant ses regards: *Ah! malheureux, tu es cause de la perte de la France et de la mienne!*
1525.

Le Roi combattoit encore et combattit le dernier dans cette journée; toute la noblesse qui l'avoit environné étoit ou massacrée, ou prise, ou écartée par l'affluence des ennemis qui se pressoient autour de lui; il n'avoit plus pour le défendre que sa réputation et son désespoir, l'un et l'autre le servoient bien. Il avoit devant lui un rempart effroyable de François et d'ennemis massacrés; tous ceux qui osoient franchir cette barrière, payoient de leur vie leur témérité; le combat romanesque d'Alexandre contre toute la garnison d'une ville des Indes (1), où il étoit seul entré par escalade, paroît moins incroyable que cette résistance opiniâtre du Roi contre une armée entière. Alexandre, dans ce grand péril, tua trois Indiens qui le pressoient trop; François I avoit déjà tué de sa main cinq ou six de ses ennemis, lorsque son cheval, percé d'une balle, tomba mort, et, l'entraînant dans sa chute, se renversa en partie sur lui. Tous les soldats Espagnols et Allemands s'approchent à l'envi, se disputant d'avance cette glorieuse prise. Le Roi, blessé en deux endroits à la jambe, épuisé par le sang qui sortoit d'une autre large blessure qu'il avoit au front, froissé et presque écrasé par sa chute et par le poids de son cheval, eut assez de force et de courage pour se relever, pour combattre à pied et pour tuer encore deux de ses ennemis; mille voix lui crioient de se rendre et le menaçoient de le tuer; mais il lui étoit moins affreux de mourir que de se voir exposé à la brutale insolence

(1) Quinte-Curce, liv 9.

des soldats; il alloit sans doute se faire tuer, lorsque Pompérant, ce même gentilhomme François, qui avoit seul accompagné Bourbon dans sa fuite, arriva en cet endroit et reconnut le Roi à son courage, car le sang dont il étoit couvert avoit confondu tous ses traits; Pompérant eut assez d'autorité pour écarter les soldats et pour pénétrer jusqu'au Roi. Plein de respect pour ce grand prince, se souvenant qu'il étoit né son sujet, il se jette à ses pieds, le conjure de ne point s'obstiner davantage à sa perte, et de céder au sort qui trahissoit sa valeur; il lui proposa de se rendre au duc de Bourbon; François à ce nom, frémissant de colère, proteste qu'il mourra plutôt que de se rendre à un traître, mais il demanda le Viceroi. Pompérant l'envoya chercher, il vint, et le Roi lui remit son épée; Lannoi la reçut à genoux, baisa la main du prince, et lui donna une autre épée (1). 1525.

Brantôme dit qu'après la bataille le Roi se fit conduire dans l'église des Chartreux pour y faire sa prière, et que là (2), le premier objet qui frappa ses yeux

(1) On joua long-temps en Espagne une espèce de comédie sur la bataille de Pavie, où l'on voyoit François I terrassé par un Espagnol qui, lui mettant le pied sur la gorge, l'obligeoit à demander la vie. Henri IV se piquoit de prendre François I pour modèle, et sa cour étoit pleine de respect pour la mémoire de ce grand roi. Un ambassadeur de Henri IV, à la cour de Philippe II, assistant à une représentation de cette pièce, passa son épée au travers du corps de l'acteur qui insultoit ainsi François I. La pièce ne fut plus représentée. L'ambassadeur se nommoit Emeri Jaubert de Barrault. Cette anecdote piquante est rapportée par un auteur moderne qui n'a point cité ses garans.

(2) Brant. Homm. illustr. art. François I.

1525. fut cette inscription (1); *Bonum mihi quia humiliasti me, ut discam justificationes tuas*. L'application étoit sensible : le Roi en fut frappé et touché. Il n'appartient qu'à la religion de consoler les malheureux par le prix qu'elle attache à l'humiliation et à l'infortune.

Le Roi témoigna qu'il lui seroit bien dur d'être conduit à Pavie, à la face d'un peuple qu'il avoit tenu long-temps assiégé et qu'il s'étoit tant flatté de réduire; le Viceroi eut égard à une aversion si naturelle et fit conduire le Roi dans son camp où ses plaies furent pansées; ce fut là qu'il écrivit à sa mère ce billet terrible et sublime. *Madame, tout est perdu, fors l'honneur*. C'étoit le cri d'une ame forte et supérieure aux disgrâces, c'étoit le cri de l'ame de François I, et sa mère étoit digne de l'entendre.

Si le Roi avoit bravé le péril dans la bataille, il ne brava pas moins le sort dans sa captivité; il prit un visage riant et serein, reçut avec bonté, parut voir avec une joie majestueuse et tranquille les soldats de l'armée impériale, dont le premier soin, après s'être regorgés de butin, fut d'aller voir cet illustre prisonnier. Son affabilité aimable, ennoblie par les traits de la grandeur et de l'héroïsme, gagna tous les cœurs et les fit passer aisément de la fureur à la tendresse. Ils ne pouvoient se lasser de le regarder, de l'admirer, de le plaindre, de comparer cette audace guerrière qu'il venoit de signaler à leurs dépens et aux siens avec la vie oisive que l'Empereur avoit menée jusqu'alors. (2) Antoine de Vera et Varillas racontent qu'un soldat qui

(1) Tirée du psaume 118, vers. 71. « Il m'a été bon que vous « m'ayez humilié, pour que j'apprenne vos préceptes. »
(2) Ant. de Vera, Hist. de Charles V.

n'avoit que quatre livres de solde par mois, présenta au Roi une balle d'or, qu'il disoit avoir fait faire exprès pour le tuer dans la bataille, s'il l'avoit rencontré; il en avoit aussi fait faire six d'argent pour six des principaux capitaines de l'armée françoise, et il les avoit employées. Si tout cela n'est qu'un conte, il auroit pu être plus ingénieux et plus vraisemblable. L'enthousiasme de respect et d'admiration que le Roi inspiroit aux soldats impériaux, parut suspect aux chefs; et, sous prétexte que le Roi avoit besoin de repos, on ne permit plus guère aux soldats de l'approcher. Au reste Lannoi eut soin de le faire servir en roi. Bourbon fit demander à ce maître dont il étoit trop vengé, la permission de le voir, et il l'obtint contre son espérance. Il vint avec Pompérant; le Roi reçut Bourbon comme un prince de son sang, et Pompérant comme un homme auquel il devoit la vie; mais celui qu'il accueillit de la manière la plus flatteuse fut le marquis de Pescaire. Ce général, à peine guéri des blessures qu'il avoit reçues dans la bataille, s'empressa d'aller faire sa cour au Roi; et, au lieu que les autres officiers impériaux étaloient depuis la bataille une magnificence injurieuse aux François et due en partie à leurs dépouilles, Pescaire affecta de ne paroître devant le Roi qu'avec un simple habit de drap noir, comme s'il eût voulu marquer par cette apparence de deuil la part qu'il prenoit au malheur d'un si grand prince. Son compliment, assorti à cet extérieur et aux conjonctures, fut simple et respectueux. Pescaire étoit un juste estimateur du mérite qui ne lui faisoit point ombrage. Le prix des vertus militaires n'échappoit pas à la sensibilité de son ame héroïque. Il avoit été le 1525.

1525. témoin de la valeur du Roi, elle avoit fait naître en lui un admiration tendre. Le Roi l'embrassa plusieurs fois, le fit asseoir à côté de lui, le combla d'éloges, lui attribua tout l'honneur de la victoire, causa familièrement avec lui sur les circonstances de cette affaire, comme un grand homme s'entretient de son art avec un grand homme qu'il estime et dont il n'est point jaloux. Pescaire termina la conversation par ces paroles remarquables :

« Je crois connoître la modération de l'Empereur ; « je suis sûr qu'il usera généreusement de la victoire. « Si pourtant il pouvoit oublier ce qu'il doit à votre « rang, à vos vertus, à vos malheurs, je ne cesserois « de le lui rappeler, et je perdrois le peu de crédit « que mes services peuvent m'avoir acquis, ou vous « seriez content de sa conduite. »

Belcar., l. 18, n. 25. Le Roi, à ce discours, embrassa de nouveau Pescaire et lui jura une amitié éternelle.

Le Roi, n'ayant point voulu être conduit à Pavie, fut envoyé au château de Pizzighitone au-delà de l'Adda, sous la garde du capitaine Alarçon qui avoit commandé l'infanterie Espagnole sous Prosper Colonne, lorsque Pescaire avoit quitté l'armée. Le Roi devoit rester dans ce château jusqu'au retour des courriers qu'on avoit envoyés en Espagne pour prendre les ordres de l'Empereur.

Le jour que le Roi fut pris, le tumulte et l'effroi ayant écarté tous ses domestiques, et aucun ne se présentant pour le déshabiller, un inconnu s'offrit avec empressement à lui rendre ce service. (1) Le Roi lui

(1) Antoine de Vera dit que, quand on sut la prison du Roi,

dit : « qui êtes-vous ? vous paroissez François. Je le suis, 1525.
« répondit l'inconnu. Je me nomme Montpezat, (1) gentilhomme du Quercy. Mais que faites-vous ici ? J'étois « un des gendarmes de la compagnie du maréchal de « Foix. Un soldat Espagnol de votre garde m'a fait son « prisonnier et me mène à sa suite de peur que je ne « lui échappe. » Le Roi fait venir le soldat Espagnol, et lui dit : « je vous réponds de la rançon de ce gentil-« homme, et je vous donnerai de plus cent écus; laissez-« le moi seulement pour valet-de-chambre. » Dès ce moment la fortune de Montpezat fut décidée ; il s'attacha au Roi, il lui plut, il le servit utilement pendant sa prison, et fit plusieurs voyages, tantôt vers l'Empereur, tantôt vers la Régente, chargé de commissions secrètes, et qu'on n'osoit écrire. Ses talens pour la négociation et pour les intrigues utiles l'élevèrent aux honneurs militaires et jusqu'à la dignité de maréchal de France.

François I ne fut pas le seul Roi qui perdit la liberté à la bataille de Pavie. La fortune de l'Empereur fit encore tomber entre ses mains Henri d'Albret, roi de Navarre. Pescaire qui l'avoit pris le tenoit enfermé dans le château de Pavie, et refusa, dit-on, cent mille écus qu'il lui offroit pour sa rançon. La fidélité de Pescaire menaçoit le roi de Navarre d'un sinistre avenir. La raison d'état, source d'injustice et de cruautés pres-

plusieurs gendarmes François vinrent se rendre volontairement prisonniers, quoiqu'ils fussent à l'abri du danger.

(1) Brantôme, vies des hommes illustres, dit que ce Montpezat n'avoit rien de commun avec celui qui fut donné en otage en 1518, pour l'affaire de Tournay, et qu'il distingue par le nom de Montpezat d'Agenez. Le Montpezat dont il s'agit ici se nommoit Antoine de Lettes. Voir la note du chap. 5, liv. 1, vers le commencement.

1525. que nécessaires, sembloit défendre à l'Empereur de mettre en liberté un prince dont son aïeul avoit usurpé la couronne. Le roi de Navarre prit d'autres mesures pour sortir de captivité : il corrompit deux de ses gardes qui favorisèrent un stratagème concerté entre lui et Vivès, son page. Celui-ci entra le matin dans la chambre du roi de Navarre pour l'habiller; le Roi prit les habits de Vivès qui se mit au lit à sa place. Le faux page passa au travers du corps de garde sans être reconnu, il trouva des chevaux hors du château, et prit précipitamment la route du Piémont. Vivès, pour donner plus de temps à son maître, feignit d'abord de dormir quand on entra dans la chambre; puis il prétexta une maladie, et tint toujours ses rideaux fermés jusqu'au soir. Enfin l'inquiétude fit violence au respect; le capitaine de la garde entra, ouvrit les rideaux et reconnut Vivès. On fit grâce à sa jeunesse, dit Varillas; pourquoi ne pas croire que ce fut à son zèle? Vivès avoit fait son devoir, et il y auroit eu de la lâcheté à le punir (1).

Le comte de S. Pol, baigné dans son sang et privé de sentiment (2), avoit été laissé sur le champ de ba-

(1) Le P. Daniel dit, d'après la préface de la vie du maréchal de Gassion, que ce fut Jean de Gassion, Bisaïeul du maréchal, qui procura la liberté au roi de Navarre; cela paroît même constant par le témoignage de Du Bellay. Il paroît que Jean de Gassion fut choisi par les états de Béarn, pour traiter de la rançon du roi de Navarre; et que, n'ayant pu convenir de rien avec les généraux ou les ministres de l'Empereur, il employa son argent et celui des états à corrompre les gardes qui facilitèrent l'évasion du roi de Navarre. Mais les deux récits se concilient; Gassion aura tout disposé par son argent et ses intrigues, et le stratagème de Vivès aura servi au moment de l'exécution.

(2) Brantôme, Homm. illustr. art S. Pol.

taille parmi les morts, l'avarice d'un soldat Espagnol lui sauva la vie; ce soldat, ayant essayé de lui ôter une riche bague qu'il avoit au doigt et n'ayant pu en venir à bout, voulut lui couper le doigt; la douleur le ranima, il poussa un cri aigu, revint à lui et se nomma; il avertit le soldat de garder le secret, parce que si les généraux de l'Empereur apprenoient qu'il eût un prince de la maison de France en son pouvoir, ils pourroient bien le lui enlever pour profiter eux-mêmes de la rançon; il lui promit une récompense proportionnée au service: le soldat conduisit le comte de S. Pol à Pavie, où il fut guéri de ses blessures; dès qu'il put monter à cheval, il revint en France avec le soldat auquel il donna la somme promise. 1525.

Le prince de Bozzolo, qui avoit aussi été fait prisonnier, gagna ses gardes, comme le roi de Navarre, et se sauva de sa prison.

Le maréchal de Montmorenci eut la douleur d'être pris sans avoir eu l'honneur d'assister à la bataille. Il avoit été envoyé la veille en détachement à S. Lazzaro. Dès qu'il entendit le bruit du canon, il accourut pour se trouver à la bataille; mais il rencontra entre S. Lazzaro et Pavie un détachement ennemi beaucoup plus fort que le sien, qui l'enveloppa et le fit prisonnier.

Excepté le malheureux Bonnivet, tous les favoris du Roi eurent le même sort que leur maître. Sans compter Montmorenci qui fut pris, comme on vient de le dire, hors de la bataille, St. Marsault, Brion, Montchenu furent pris dans la mêlée même, et avec eux beaucoup d'autres seigneurs qui valoient mieux que des favoris, tels que Fleuranges, De Lorges, Guillaume

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

1525. Du Bellay-Langei, la Roche du Maine, Montejan, Annebaut, Boutières, un frère du marquis de Saluces, Barnabé Visconti et une multitude d'autres que nous avons déjà vus ou que nous verrons dans la suite illustrer leurs noms par leurs exploits ou par leurs places.

Théodore Trivulce et Chandion qui étoient restés pour la garde de Milan avec deux mille hommes, ayant appris la ruine entière de l'armée Françoise, et sentant l'impossibilité de défendre cette capitale, voulurent du moins sauver la garnison; ils sortirent à la hâte de la place; et, comme heureusement le parti impérial n'avoit point de troupes dans le nord du Milanès, ils allèrent passer le Tésin en remontant vers sa source, et en s'éloignant le plus qu'ils pouvoient de Pavie; ils traversèrent ensuite les états du duc de Savoye, qui n'étoit pas encore assez hautement déclaré contre les François pour leur refuser le passage.

Les garnisons Françoises avoient été rappelées de toutes les autres places du Milanès avant la bataille; ainsi ce duché tout entier se trouva évacué le jour même de la bataille. Les Impériaux, poursuivant de loin Trivulce et Chandion pour s'assurer qu'il ne restoit plus de François dans le Milanès, prirent en passant Montcarlier, Raconis et Carmagnole dans le Piémont, soit pour punir le duc de Savoye d'avoir laissé passer les François, soit pour l'obliger d'embrasser hautement le parti impérial; ils s'emparèrent aussi des états du marquis de Saluces, pour le punir de son attachement à la France.

Du moins la retraite de Trivulce et de Chandion avoit été nécessaire; elle étoit même utile, puisqu'enfin elle sauvoit deux mille hommes qui eussent été infail-

liblement pris; mais de quel front le duc d'Alençon, 1525.
après sa fuite, put-il soutenir les regards d'une cour qu'il remplissoit de consternation et de désespoir? il ne les soutint pas long-temps. Les mépris que sa femme lui prodigua plus que jamais, les reproches dont la duchesse d'Angoulême l'accabla, les murmures de toute la France révoltée contre lui, ses propres remords le consumèrent bientôt. Il mourut de honte et de douleur à Lyon, où la cour étoit restée depuis le départ du Roi, doublement malheureux de n'avoir point perdu avec honneur dans la bataille une vie qu'il devoit conserver si peu et dont les restes furent flétris. En lui s'éteignit la branche d'Alençon, issue de Philippe le hardi par Charles de Valois.

Le 21 avril 1525.

Tels furent les fruits de cette journée de Pavie, à jamais mémorable et funeste; la captivité de deux rois; la prise ou la mort de plusieurs princes du sang et des premières personnes de l'état; la ruine presque entière de la gendarmerie Françoise, de la fleur de la noblesse; la perte inestimable de tous ces vieux chefs formés dans les guerres d'Italie sous Charles VIII et sous Louis XII, la destruction totale de ce corps fameux des bandes-noires, élite de l'infanterie Allemande; l'évacuation absolue et irrévocable du Milanès.

Tandis que ces généreuses victimes s'immoloient pour l'état dans les champs de Pavie ou gémissoient dans les fers de l'Empereur; tandis que la cour, agitée du passé, accablée du présent, inquiète sur l'avenir, se livroit à la terreur et au découragement, on voyoit dans Paris des politiques oisifs, des bourgeois ou inutiles ou onéreux à l'état, censurer amèrement et les généraux et les ministres, insulter aux mânes du mal-

heureux Bonnivet et à la douleur du Roi qui, plus
1525. juste et plus sensible, pleuroit tant de zèle et tant de courage si mal récompensés; il devoit pleurer, sans doute; son peuple étoit malheureux et avoit droit d'être mécontent.

Il faut pourtant encore ici rendre justice à ce Bonnivet tant décrié, que son malheur et non son incapacité rendit auteur de presque tous les conseils qui réussirent mal. En discutant le récit des divers historiens qui ont décrit la bataille de Pavie, nous n'y voyons point de quoi fonder cette violente satire que quelques-uns d'entre eux ont faite de la conduite de ce général.

On lui reproche d'abord d'avoir fait préférer le siège de Pavie à celui de Lodi.

Mais il est sûr que Pavie étoit moins défendu que Lodi et sembloit devoir être bien plus facilement soumis. C'étoit une raison de préférence au moins spécieuse, surtout à la fin d'une campagne et aux approches de l'hiver.

On lui reproche ensuite d'avoir déterminé le Roi à la bataille contre l'avis de tous les vieux chefs; on croit voir dans ce conflit d'opinions, la présomption qui combat l'expérience et qui l'emporte sur elle au jugement de la témérité. Bonnivet vouloit épargner au Roi la honte de fuir devant ses ennemis, surtout devant son sujet; et, si l'on considère que pour éviter cette honte il ne falloit que rester dans les retranchemens; que Bonnivet avoit disposé le camp de manière à le rendre inexpugnable; que, de l'aveu des historiens, même après la brèche faite aux murs du parc de Mirabel, le seul Genouillac avec son artillerie eût détruit l'armée im-

périale, on verra que ce n'est point Bonnivet qu'il faut accuser des malheurs de cette journée; on croira même lui devoir quelques éloges pour avoir su concilier les intérêts de la gloire de son maître avec les lois de la prudence, on trouvera enfin quelque grandeur dans ce désespoir qui l'empêche de survivre aux disgrâces de sa nation.

1525.

A quoi faut-il donc imputer la défaite de Pavie? à la bravoure du Roi, à la lâcheté du duc d'Alençon. Le Roi, qui avoit fait tant de fautes avant la bataille, en fit une bien plus inexcusable dans la bataille même, lorsqu'emporté par son courage il courut aux ennemis que son artillerie foudroyoit. Par là il masqua cette artillerie, il renversa l'ordre de la bataille, il perdit tous les avantages et de la situation qu'avoit choisie Bonnivet et des dispositions qu'il avoit faites. Si le Roi eût vaincu malgré tant de fautes, il faudroit toujours le blâmer de les avoir commises. Mais qui songeroit aujourd'hui à l'en blâmer? c'est le succès qui fait les réputations. Si Bonnivet eût été assez heureux pour que le Roi fût resté dans les retranchemens, les Impériaux auroient été repoussés et le nom de Bonnivet seroit aujourd'hui révéré. D'où naît donc le déchaînement des historiens contre ce général? de ce qu'il fut malheureux, peut-être encore de ce qu'il étoit favori. Les favoris sont des victimes toujours dévouées à la censure des historiens et à la malignité des lecteurs. Si le connétable de Bourbon eût été plus cher à son maître, il seroit peut-être diffamé aujourd'hui dans nos histoires, où il est assez bien traité; il semble que les historiens aient juré de refuser aux rois le talent de choisir leurs amis.

CHAPITRE X.

Hostilités en Picardie pendant les années 1524 *et* 1525.

1524. 1525. Du côté de la Picardie, les François eurent sur les Impériaux quelques avantages trop achetés par une perte irréparable. Il y avoit une espèce de canal tiré de S. Omer à Aire; ce canal étoit défendu par des redoutes et bordé d'artillerie à la tête de tous les chemins par où l'on pouvoit y aborder; c'est ce qu'on nommoit le passage du Neuf-fossé : au delà de ce canal, entre S. Omer et Cassel, étoit une vallée très-fertile, nommée le Val de Cassel, où les Flamands faisoient paître leurs troupeaux, et où les habitans des bourgs et des villages voisins avoient retiré leurs effets les plus précieux, comme dans un lieu inaccessible. L'infatigable Pontdormy, qui commandoit en Picardie sous le duc de Vendôme, partant de Montreuil pour ravitailler Therouenne, entreprit de forcer le Neuf-fossé et de pénétrer dans le Val de Cassel, ce que tout le monde croyoit impossible. Il y réussit cependant en surprenant les ennemis. Tous ces malheureux paysans qui dormoient en paix sur la foi des redoutes du Neuf-fossé, furent reveillés par le bruit des armes, pour se voir enlever leur bétail, leur richesse, l'unique soutien de leur vie; leurs cris et leurs pleurs furent aussi impuissans que les barrières du Neuf-fossé; le butin que firent les soldats François, fut immense et les enrichit pour toujours. Mais Pontdormy fut averti que les garnisons d'Aire, de Lille, de Béthune, s'étant rassemblées, l'at-

Mém. de Du Bellay, liv. 2.

tendoient au retour pour lui fermer le passage; en même temps il se vit attaqué dans le Val de Cassel même par un gros de cavalerie, venu de S. Omer, qu'il tailla en pièces. Dans ce combat le seigneur de Liques fut pris par d'Etrées, guidon de la compagnie de gendarmes du duc de Vendôme. De Liques et d'Etrées avoient été rivaux; tout deux avoient prétendu à la main de mademoiselle de Fouquerolles. De Liques l'avoit emporté, il venoit d'épouser mademoiselle de Fouquerolles, le jour même qu'il tomba entre les mains de son rival; la conjoncture étoit singulière; mademoiselle de Fouquerolles écrivit à d'Etrées pour lui redemander son mari; d'Etrées le lui renvoya sur le champ sans rançon, avec cette politesse et cette générosité qui caractérisent le génie François. 1525.

Pontdormy repassa le Neuf-fossé, rencontra les garnisons dont nous avons parlé, leur passa sur le ventre, fit plusieurs prisonniers, et entra triomphant dans Thérouenne.

Un soldat François de la garnison d'Hesdin, nommé Bâtard, avoit été pris dans un parti et conduit à Béthune; le comte de Fiennes, gouverneur de Flandres, et le duc d'Arscot, commandant des troupes Impériales dans les Pays-Bas, voulant avoir leur revanche de la surprise du Neuf-fossé, tentèrent de corrompre Bâtard, auquel ils connoissoient beaucoup d'esprit et de courage; ils lui donnèrent la liberté et lui promirent une grande récompense s'il pouvoit leur livrer le château d'Hesdin. Bâtard s'y engagea; il leur dit que les clefs de ce château sont entre les mains d'un de ses amis, qu'il le mettra facilement dans ses intérêts, qu'il va concerter cette entreprise avec lui, que les François

1525. ne pourront rien soupçonner et le croiront envoyé à Hesdin pour traiter de sa rançon avec sa famille. Bâtard étoit fidèle et n'employoit cet artifice que pour surprendre les ennemis. Arrivé à Hesdin, son premier soin fut d'avertir Pontdormy de la proposition qu'on lui avoit faite et de ce qu'il avoit répondu. Pontdormy lui ordonne d'entretenir sa fausse intelligence avec les Impériaux et de les amener, s'il peut, dans Hesdin, sur l'espérance de les rendre maîtres du château. Pontdormy remplit le parc de troupes choisies, il fait faire une herse derrière la porte, pour la faire tomber quand une partie des ennemis seroit entrée dans le parc; un ravelin placé près de la porte, et par lequel les Impériaux devoient nécessairement passer, fut rempli de barils de poudre et d'artifices couverts de paille où l'on devoit mettre le feu, quand les ennemis seroient entrés dans le ravelin. Pontdormy se place au-dessus de la porte près de la herse, et attend l'effet des intrigues de Bâtard : celui-ci, ayant assuré les Impériaux du succès de l'entreprise, arrive pendant la nuit avec le comte de Fiennes, le duc d'Arscot et un nombre considérable de troupes. Le duc d'Arscot, qui se souvenoit qu'un pareil projet formé contre Guise, en 1523, avoit manqué par la trahison d'un soldat qu'il croyoit avoir séduit, prit cette fois-ci les plus grandes précautions. Bâtard marchoit au premier rang, lié, entouré de quatre soldats, qui avoient ordre de le poignarder, s'ils apercevoient quelque trahison. Bâtard donne un coup de sifflet, on lui répond, il demande à voix basse : *Est-il temps ?* on répond, *oui*. La porte se trouve ouverte, et les soldats Impériaux entrent avec lui à la file. Quand Pontdormy crut qu'il en étoit entré un assez grand nom-

bre, il ordonna de baisser la herse; mais le bois s'étant apparemment déjeté, la herse ne tomba qu'à moitié, et ne ferma point le passage. Pontdormy ordonne aussitôt qu'on mette le feu aux poudres du ravelin, qu'on jette les fusées et les saucisses; on veut lui obéir, on se presse en tumulte, comme dans toutes les expéditions nocturnes; une fusée échappe des mains de l'ingénieur, est portée à la fenêtre où étoit Pontdormy, crève et lui brûle le visage. Pour comble de malheur Pontdormy parloit en ce moment pour donner ses ordres, le feu lui entre par la bouche avec tant de violence, qu'il eut aussi les intestins tout brûlés; il tomba sans connoissance. Canaples, son neveu, ne put le remplacer, le même coup lui ayant brûlé une partie du visage, et l'ayant presque aveuglé; les autres officiers, consternés de ce malheur, n'étant peut-être point d'ailleurs dans le secret, n'osent ou ne peuvent donner les ordres nécessaires; on se contente de faire prisonniers ceux des Impériaux qui étoient entrés dans le parc, on ne poursuit point ceux qui étoient restés au-dehors, et qui, se voyant trahis, avoient pris la fuite. Bâtard, au travers de tout ce désordre, sut éviter la mort, en promettant la vie aux quatre soldats qui le gardoient, et qui se rendirent à lui. C'étoit un spectacle assez singulier que quatre hommes bien armés, qui s'avouoient les prisonniers d'un homme qu'ils tenoient désarmé et garrotté.

1525.

Le malheureux Pontdormy ne recouvra le sentiment que pour expirer au bout de deux jours dans des douleurs inexprimables; il fut pleuré de toute la France. Ce fut une perte horrible, jointe à toutes les autres qu'on fit quinze jours après à Pavie.

1525. Cette campagne de 1525 sembla, pour ainsi dire, abaisser le génie de la France pendant tout le cours du règne de François I. Elle lui laissa encore quelques grands hommes, tels que les Guise, les Montmorenci, les Du Bellay-Langei et plusieurs autres; mais on ne vit plus comme dans les dix premières années une pépinière féconde de héros rassemblés et tout formés, tels qu'avoient été les Chabannes, les la Tremoille, les d'Ars, les Bayard, les De Foix, les Pontdormy, et tant d'autres dont les noms réveillent encore aujourd'hui l'idée de la valeur et de la véritable gloire.

CHAPITRE XI.

Contenant ce qui s'est passé depuis la bataille de Pavie, jusqu'au traité de Madrid.

La cour de France sembla d'abord succomber sous le poids de tant de malheurs qui paroissoient en annoncer tant d'autres. La duchesse d'Angoulême ne savoit que gémir et se désespérer. « Sage la Tremoille, « repétoit-elle sans cesse, que mon fils ne vous a-t-il « cru! vous vivriez, il seroit libre. Que ne m'a-t-il « cru moi-même! (1) mes craintes lui prédisoient tous « ses malheurs. » Mais bientôt elle ranima son courage à la vue des périls qui menaçoient l'état.

Le Roi étoit prisonnier, l'armée d'Italie étoit détruite, la France n'avoit presque plus de troupes, elle avoit encore moins d'argent; l'Empereur alloit vraisemblablement l'inonder du côté des Alpes, des Py-

(1) Brantôme, Homm. illustr. art. François I.

rénées, de l'Allemagne, des Pays-Bas, Henri VIII du côté de la Picardie. 1525.

Tous les fléaux se réunissoient alors contre ce malheureux royaume. En Alsace, quinze mille paysans que Mézerai appelle *Avorton de Luther* avoient pris les armes. Ces furieux, instruits par la nouvelle réforme à ne respecter aucune autorité, et ayant entendu dire à des prédicans que dans l'Eglise naissante tous les biens des fidèles étoient communs, s'imaginèrent que cet usage auroit dû toujours subsister, et que le droit de propriété étoit proscrit par la loi évangélique. Sous ce prétexte ils infestoient tout le pays par leurs courses et leurs brigandages.

Abrégé Chronologique.

L'intérieur du royaume n'étoit pas même tranquille. Une foule de mécontens ne cherchoit qu'à y exciter ces troubles presque inévitables dans l'absence ou dans la minorité des rois; toutes les horreurs qu'avoit amenées la captivité du roi Jean sembloient prêtes à renaître. Toute la face de la France étoit couverte de deuil, il n'y avoit pas une famille, surtout dans la noblesse, dont les larmes ne redemandassent au ciel un père, un époux, un fils. Tant de pertes répandoient dans la nation un levain d'aigreur contre le gouvernement, qui n'est ordinairement aimé et respecté qu'à proportion des succès.

Le parlement n'avoit pas été assez ménagé sous le règne brillant et jusqu'alors plus heureux de François I. La vénalité des charges, l'affaire du concordat (1) l'avoient irrité; il voulut éloigner du conseil le chancelier Duprat auquel il imputoit les abus de l'administration; il

(1) Elle est renvoyée à la partie de l'Histoire Ecclésiastique de ce règne, tome IV.

1525. commença quelques procédures contre ce magistrat (1), il envoya d'amples instructions pour le gouvernement à la Régente qui en avoit besoin. Dans ces instructions on trouve quelques articles qui font seulement connoître l'esprit du temps, et qui ne s'y seroient pas glissés dans un siècle plus éclairé; tel est, par exemple, l'article où l'on demandoit que les luthériens fussent exterminés, etc.

Mais en même temps on relevoit plusieurs abus réels dans les différentes branches de l'administration, principalement dans celle des finances, on dounoit le conseil de recliercher les financiers, et le conseil meilleur encore de diminuer la dépense.

On avoit voulu engager le duc de Vendôme à demander la Régence en qualité de premier (2) prince du sang; on l'assuroit que le parlement seroit pour lui; on lui étaloit les droits de la naissance, on offroit sans cesse à son ressentiment l'outrage fait au nom de Bourbon dans la personne du Connétable, et les biens de cette maison possédés à ses yeux par la duchesse d'Angoulême; on lui exagéroit ce qu'il devoit à son rang et aux intérêts de sa maison; mais le sage Vendôme crut devoir encore plus à l'état; il répondit à ceux qui lui proposoient de le troubler que le service du Roi et les ordres de la Régente l'appeloient à Lyon, qu'il alloit travailler avec elle à procurer la sûreté du royaume et la liberté du Roi.

(1) Le parlement le décréta d'ajournement personnel. (Manuscrits de Colbert, tome I, des mémoires concernant le parlement.)

(2) Il n'étoit que le second, mais le duc d'Alençon n'étoit pas encore arrivé d'Italie, et il mourut peu de temps après son retour. Cette mort et la proscription du duc de Bourbon rendirent le duc de Vendôme premier prince du sang.

La duchesse d'Angoulême avoit mandé tous les princes du sang et tous les gouverneurs des provinces frontières, pour concerter avec eux les moyens d'empêcher la ruine de la France. Le parti qui se présenta d'abord à leur esprit fut de faire revenir au plutôt les troupes de ce duc d'Albanie, qui avoit été si mal à propos détaché de l'armée royale pour une expédition dans le royaume de Naples, qui n'eut point lieu. Le contre-coup de la défaite de Pavie, se faisoit si fortement sentir aux François dans toute l'Italie, que l'armée du duc d'Albanie, originairement composée de dix mille hommes, se trouvoit réduite par les désertions à quatre cents chevaux, mille lansquenets et quelques fantassins Italiens. Il étoit impossible qu'ils revinssent par terre, tous les passages étant occupés par les vainqueurs. André Doria et la Fayette, qui étoient alors à Marseille, allèrent avec leur flotte recevoir à Civita-Vecchia ces malheureux restes de l'armée Françoise, moins pour procurer leurs foibles secours à la France, que pour les sauver eux-mêmes. 1525.

On ordonna aussi dans le conseil que tous les prisonniers faits à la bataille de Pavie, tant officiers que soldats, seroient rachetés; résolution juste, mais généreuse dans un si grand besoin d'argent.

Cependant les paysans Allemands continuoient leurs ravages; et, ayant passé de l'Alsace désolée dans la Lorraine, ils alloient pénétrer en Bourgogne et en Champagne, si le comte de Guise n'eût rassemblé avec toute la diligence possible quelques troupes éparses dans la Champagne et dans la Picardie; il marcha promptement à la rencontre de ces brigands, n'ayant que six mille hommes contre quinze mille; il

les joignit près de Saverne, il en tailla en pièces huit
1525. ou dix mille, le reste se noya dans le Rhin ou s'égara dans les Montagnes, et le Rhin servit pour toujours de barrière aux courses de ces Brigands. Les envieux du comte de Guise prétendirent qu'il avoit témérairement exposé des troupes qui étoient alors la dernière ressource de l'état, et qu'il auroit mieux fait de laisser brûler la Lorraine, la Bourgogne et la Champagne. Le chancelier Duprat, qui pouvoit bien être de ces envieux, sut persuader à la duchesse d'Angoulême que le comte de Guise avoit eu tort, mais la Duchesse ne put le persuader au Roi, qui, plus juste et moins prévenu, jugea que le comte de Guise avoit rendu un service important à la France. Il l'en récompensa dans la suite par une faveur presque sans exemple alors; il érigea pour lui le comté de Guise en duché-pairie; jusque là ces sortes d'érections n'avoient guère été faites qu'en faveur des princes du sang. Le parlement fit des remontrances sur cette nouveauté, il n'enregistra qu'après plusieurs lettres de jussion; témoignage glorieux de la satisfaction du Roi et de son estime pour le comte de Guise (1). Le parlement lui avoit aussi donné des marques d'estime et de reconnoissance, il lui avoit écrit en corps et en vertu d'une délibération solemnelle, pour le féliciter sur sa victoire.

Ce premier péril écarté, on commença un peu à respirer; on entrevit que, comme les plus grandes prospérités sont souvent empoisonnées par quelques disgrâces, les calamités les plus accablantes sont aussi mêlées de quelque consolation, et que les états en ap-

(1) L'enregistrement est du 12 août 1528. Les lettres sont du mois de juillet précédent.

parence les plus voisins de leur chute trouvent dans la combinaison des intérêts, des passions et des conjonctures, les moyens de se relever et de s'affermir. L'Empereur et le roi d'Angleterre avoient paru d'abord vouloir partager entre eux la France dont ils auroient fait la conquête à frais communs, mais on n'envahit point ainsi les grands états en Europe : ils ne purent s'accorder sur le partage, chacun vouloit faire sa part trop forte, chacun d'eux craignit d'avoir l'autre pour voisin, par conséquent pour ennemi; la défiance, la jalousie les empêchèrent d'agir; quelques autres raisons encore firent naître entre eux un refroidissement dont la France profita. L'Empereur étoit fort dégouté de la clause du traité de Windsor, par laquelle il avoit promis d'épouser la princesse Marie d'Angleterre; Marie n'étoit qu'un enfant; ce mariage ne pouvoit se faire que dans plusieurs années; il ne devoit d'ailleurs apporter rien de réel à l'Empereur, parce que la dot étoit imputée sur les sommes qu'il devoit au roi d'Angleterre. Elisabeth ou Isabelle, sœur de Jean III, roi de Portugal, étoit nubile; les Espagnols vouloient une reine qui fût presque de leur nation, qui parlât leur langue, qui aimât leur pays, qui pût donner bientôt des successeurs au trône; ils offroient en faveur du mariage avec l'infante de Portugal, des sommes considérables dont l'Empereur avoit toujours besoin. D'un autre côté le roi d'Angleterre, voyant qu'il falloit abandonner le projet d'envahir la France et de s'en faire couronner roi, reprit aisément ce système d'équilibre auquel il avoit toujours été assez fidèle; et, voyant la France opprimée par l'Autriche, sa rivale, il commença de s'intéresser pour la première. 1525.

1525. On prétend que de petits motifs se joignirent, comme il arrive souvent, à ces grandes vues. L'Empereur, depuis sa victoire, croyant avoir moins besoin du cardinal d'Yorck, flatta moins son orgueil. Jusqu'alors il lui avoit écrit de sa main et avoit toujours signé: *votre fils et cousin Charles*. Depuis la bataille de Pavie, il se contenta de lui faire écrire par un secrétaire, et de signer simplement *Charles*. Changement méprisable par lequel l'Empereur accusoit lui-même de bassesse les avances qu'il avoit faites jusqu'alors au Cardinal. Une ame élevée eût à peine daigné apercevoir ce ridicule effet de la prospérité, mais Volsey s'en indigna; et, pour se venger, il engagea son maître à recevoir favorablement les ambassadeurs que la Régente envoya en Angleterre pour traiter de la paix (1).

Belcar., l. 13, n. 33.

Henri VIII se piqua de modération et de générosité; il déclara que, touché des malheurs de la France, loin de vouloir les aggraver, il alloit employer sa médiation ou ses armes pour les faire cesser; on signa en effet, le 30 août, à Moor en Angleterre, divers traités, soit de ligue, soit de commerce. Henri VIII s'engagea formellement à procurer la liberté de François I, à des conditions raisonnables dont Henri seroit l'arbitre; et, poussant déjà jusqu'à l'excès son zèle pour les intérêts de ses nouveaux alliés, il voulut qu'on exprimât que le royaume de France ne pourroit être démembré pour la rançon du Roi; la Régente promit de payer les arrérages échus du douaire de la duchesse de Suffolk, veuve de Louis XII, et sœur de Henri VIII; elle se reconnut

Guicciard, l. 16.

(1) C'étoit Jean de Brinon, premier président du parlement de Normandie et Jean Joachim Passano, Génois qui avoient des talens pour la négociation.

débitrice au nom du Roi, son fils, envers le roi d'Angleterre, de la somme de dix-huit cent mille sept cent trente-six écus au soleil, qui, jointe à celle qu'il faudroit sans doute payer pour la rançon du Roi, pouvoit ruiner la France; aussi les gens du Roi protestèrent-ils contre cet article du traité; leurs protestations furent insérées au registre secret du parlement, pour servir au Roi, ou plutôt à l'état, en temps et lieu. 1525.

La Régente et son conseil n'avoient pas négligé non plus de traiter avec l'Empereur; toute l'Europe avoit les yeux fixés sur lui, pour voir comment il sauroit user de la victoire; il se piqua d'éblouir l'Europe par les apparences d'une modération héroïque, qui ne se démentit qu'à l'égard de Volsey (1); il se contenta de remercier Dieu de ce qu'il lui avoit, disoit-il, fourni les moyens de pardonner à ses ennemis, de récompenser ses alliés, de procurer une paix solide à la chrétienté, de la réunir contre les infidèles. On ne le vit ni s'enorgueillir ni s'applaudir de ses succès; il défendit les feux de joie, les sons de cloche, les réjouissances publiques. *A Dieu ne plaise*, dit-il, *que j'insulte par d'odieuses fêtes au malheur de mes frères! Les réjouissances ne conviennent qu'aux succès obtenus contre les ennemis de la religion.* Il répondit avec la même sagesse aux ambassadeurs des princes qui le félicitoient sur sa victoire; il ne parla que de paix, d'alliance et de réunion contre les Turcs. On disoit en France que tous ces traits de modération, n'étoient que des traits d'hypocrisie, cela peut être; mais cette hypocrisie étoit très-décente et digne d'un grand prince. Ce dessein qu'avoit

Belcar, liv. 18, n. 28.

(1) Ant. de Vera, hist. de Charles V.

1525. l'Empereur d'être ou de paroître modéré, le défaut d'argent, qui toujours arrêta ou fit échouer ses projets, la défection du roi d'Angleterre, divers orages qui se formoient contre les Impériaux en Italie, déterminèrent l'Empereur à prêter l'oreille aux propositions de la France. Il commença par lui accorder une trève qui devoit être employée en négociations pour la liberté du Roi.

Belcar., l. 18, n. 32. Le Roi, aussitôt après la bataille de Pavie, avoit mis lui-même en liberté, sans rançon, ce dom Hugues de Moncade pris par André Doria, peu de temps auparavant, sur la côte de Gênes : c'étoit donner à l'Empereur l'exemple d'être généreux, et se ménager auprès de lui des intercesseurs désormais nécessaires ; Moncade étoit ami du viceroi de Naples Lannoi, et Lannoi avoit beaucoup de crédit sur l'esprit de l'Empereur. Ce fut, dit-on, par les conseils de Lannoi que l'Empereur consentit à la trève ; les négociations s'entamèrent sous ces auspices favorables.

La France, à l'ombre de sa foiblesse, ranima ses espérances, renoua ses intrigues et redevint bientôt capable d'inspirer des inquiétudes au vainqueur. Plus celui-ci étoit redoutable, et plus il avoit lui-même à craindre. La France négocioit avec toutes les puissances d'Italie ; la politique italienne fermentoit sourdement et préparoit de nouvelles révolutions.

L'armée impériale, répandue dans le Milanès, épuisoit ce duché de vivres ; le duc Sforce, pour lequel l'Empereur sembloit avoir vaincu, n'étoit en effet que son premier esclave, par conséquent son ennemi secret.

Le Pape avoit mécontenté l'Empereur ; il avoit condamné l'expédition de Marseille ; il avoit refusé ses

secours pour cette entreprise; il avoit abandonné la ligue, fait son traité particulier avec les François, favorisé le siège de Pavie, permis des levées dans Rome pour le duc d'Albanie. Après la bataille de Pavie, au lieu de recourir à la miséricorde du vainqueur, il avoit voulu se faire un rempart de l'armée du duc d'Albanie contre les Impériaux; il n'avoit plus cet appui, d'ailleurs foible et dangereux; il ne pouvoit de long-temps recevoir aucun secours de la France; un vainqueur irrité le menaçoit à la fois et du côté de Naples et du côté du Milanès; et ce vainqueur étoit empereur, c'est-à-dire héritier des plus vastes prétentions sur l'Italie, assez ambitieux pour vouloir les réaliser, assez fort pour le pouvoir. 1525.

Les Florentins, qui, gouvernés par le Pape, avoient suivi toutes ses démarches, étoient enveloppés dans sa disgrâce, partageoient ses craintes et la haine secrète que la crainte produit toujours.

Les Vénitiens avoient moins de reproches à se faire; ils n'avoient point traité avec les François; ils n'avoient point renoncé à la ligue, mais ils l'avoient mal servie; ils n'avoient point pris part à l'expédition de Marseille, ni à la dernière guerre du Milanès qui en avoit été la suite; et l'Empereur, leur ennemi naturel, n'avoit pas besoin d'un meilleur prétexte pour faire valoir contre eux, soit les prétentions générales de l'Empire, soit les prétentions particulières de la maison d'Autriche.

A l'exemple de ces grandes puissances, les petites avoient aussi été infidèles à la ligue; Lucques avoit cessé ses contributions; Sienne avoit reçu la loi du duc d'Albanie; le duc de Ferrare avoit fourni des secours

1525. aux François pendant le siège de Pavie ; c'étoit le duc de Ferrare qui se trouvoit alors dans la situation la plus critique. Ennemi de l'Empereur contre lequel il avoit servi les François et qui d'ailleurs prétendoit la suzeraineté de Regge et de Modène, plus ennemi du Pape qui lui retenoit Modène, et qui, suivant le système des précédens pontifes, brûloit d'envahir tous ses autres états, il avoit à craindre que ces deux puissances ne s'unissent pour l'accabler, ou que l'une des deux ne le vendît aux ressentimens de l'autre. En effet, le Pape, dont la politique incertaine et timide tendoit toujours à écarter le péril le plus pressant, se hâta de faire son traité particulier avec l'Empereur ; et dans ce traité, il se fit sacrifier le duc de Ferrare. Mais ce duc n'avoit rien à craindre du Pape, si l'Empereur étoit pour lui ; il le mit dans ses intérêts ; il reconnut tenir de l'Empire les villes de Regge et de Rubière, et força par cette soumission l'Empereur de le protéger comme son vassal. La fourniture du sel dans le Milanès acheva d'ailleurs de brouiller l'Empereur et le Pape ; celui-ci vouloit vendre son sel de Cervia ; l'Empereur donnoit la préférence à l'archiduc Ferdinand, son frère, qui avoit des salines dans ses états voisins du Milanès ; d'ailleurs il s'excusoit, en disant qu'il ne pouvoit empêcher le duc de Milan de prendre son sel où il vouloit. Cependant les troupes impériales prenoient fort librement leurs quartiers dans les villes du Plaisantin, et le Pape perdoit tous les fruits du traité prématuré que sa crainte s'étoit hâtée de conclure avec l'Empereur.

Belcar., l. 18, n. 27.

Les sages Vénitiens s'étoient moins empressés de traiter ; une lenteur prudente avoit mieux caché leur

foiblesse; ils étoient entrés en négociation, mais en même temps ils avoient employé sous main tous leurs efforts, soit pour traverser le traité du Pape avec l'Empereur, soit pour irriter le ressentiment que l'inexécution de ce traité inspiroit au Pape; ils auroient voulu l'entraîner dans une ligue contre l'Empereur, dont la puissance devenoit trop formidable.

1525.

Belcar., l. 18, n. 26.

Les princes d'Italie n'avoient que deux partis à prendre, ou de réunir leurs forces pour arrêter les progrès de l'Empereur, ou, si elles se divisoient, de s'humilier devant le vainqueur et de subir le joug qu'il voudroit leur imposer. La terreur répandue alors dans toute l'Italie, conseilloit assez ce second parti; le premier demandoit du courage et de la concorde, encore étoit-il bien tard de vouloir s'opposer au vainqueur.

Deux choses cependant pouvoient rendre les Italiens plus entreprenans, 1°. La garde de la personne du Roi dans le Milanès occupoit beaucoup de troupes; on ne pouvoit trop veiller sur un tel dépôt, dans un pays où l'autorité de l'Empereur n'étoit que l'effet de la force. Lannoi, particulièrement chargé de la garde de François I, se défioit de tout et craignoit tout le monde. Sforce pouvoit, en délivrant le Roi et en traitant avec lui, s'assurer une possession à jamais tranquille du Milanès, et une possession indépendante de l'Empereur. Bourbon pouvoit, par un si important service, expier son infidélité, mériter son rétablissement. L'ambitieux Pescaire, sujet médiocrement fidèle, pouvoit aussi fonder des projets sur la délivrance du Roi.

Toutes les puissances de l'Italie pouvoient par force ou par artifice ouvrir sa prison; il falloit donc qu'une armée entière entourât sans cesse le château de Pizzi-

1525. ghitone; il restoit aux Impériaux peu de troupes qui pussent agir dans l'Italie.

2°. La fidélité de ces troupes, surtout des troupes étrangères, dépendoit de l'exactitude du paiement; le pillage du camp François, qui avoit tant enrichi les soldats Impériaux, ne les avoit pas rendus moins ardens à exiger leurs montres. Les généraux de l'Empereur, toujours dépourvus d'argent, l'étoient surtout dans ce moment-là. L'active intelligence de Lannoi sut remédier à ces deux inconvéniens.

Il parcourut toute l'Italie, rançonnant impérieusement tous les états trop foibles ou trop timides pour lui résister; il prit, soit à titre de prêt, soit à titre de contribution, dix mille ducats aux Lucquois, quinze mille aux Siennois, cinquante mille au duc de Ferrare, quinze mille au marquis de Montferrat. Le traité fait entre l'Empereur et le Pape avoit procuré à l'Empereur cent mille ducats, qu'il devoit rendre s'il n'exécutoit point le traité; il n'exécuta point le traité, et il ne les rendit point. On tira aussi cent mille ducats du duc de Milan, et on lui demanda ensuite des sommes exorbitantes pour l'investiture que l'Empereur devoit lui donner.

Les Vénitiens ne se pressèrent point de fournir les sommes que le Viceroi leur demandoit, et ils s'en trouvèrent bien.

Lannoi, ayant ainsi pourvu au paiement des troupes, voulut encore se débarrasser de la garde si périlleuse du Roi; il en vint à bout par un stratagème adroit. Les négociations pour la liberté de François languissoient; les propositions de la cour de France étoient rejetées en Espagne, celles de la cour d'Espagne étoient

rejetées en France; il falloit d'ailleurs que toutes ces propositions respectives fussent communiquées et discutées en Espagne, en France, en Italie. Ce circuit entraînoit des longueurs, des incertitudes; le roi s'impatientoit; l'Empereur varioit et différoit; rien n'avançoit. Lannoi, témoin de tout l'ennui du Roi, et sachant combien ces lenteurs étoient insupportables à sa vivacité, lui dit que, s'il vouloit se transporter en Espagne pour traiter directement avec l'Empereur, une heure d'entrevue entre ces deux grands princes termineroit plus sûrement leurs affaires que tous les plénipotentiaires et tous les ministres ne pourroient le faire en plusieurs années. Le Roi crut aisément ce qu'il désiroit; il consentit au voyage d'Espagne; il eut l'imprudence que tout le monde lui reproche, et que tout le monde peut-être auroit eue à sa place, de se remettre entre les mains de son ennemi.

1525.

Belcar., l. 18, n. 35.

Sleidanus, Commentar. lib. 4.

Ce voyage d'Espagne avoit de grandes difficultés; il falloit le cacher à toute l'armée, surtout à Bourbon et à Pescaire, qui tous deux avoient intérêt que le Roi restât en Italie; d'ailleurs, il falloit que ce voyage se fît par mer, et on craignoit de rencontrer l'armée navale des François. Le Roi leva lui-même ce dernier obstacle, en priant la Régente de donner à Montmorenci, qu'il lui dépêcha, sept galères choisies parmi celles qui étoient à Marseille, et de faire désarmer les autres. Ces sept galères, sur l'une desquelles le Roi s'embarqueroit avec Lannoi, et qui seroient toutes montées par des Espagnols, devoient être entourées par seize galères impériales, et les deux escadres n'en devoient composer qu'une. Lannoi se chargea de tromper l'armée; il assembla le conseil de guerre; il y représenta qu'il se formoit tous les jours

1525. des complots dans les cours d'Italie, pour enlever le Roi (1); il fit convenir Bourbon et Pescaire que les dispositions des puissances voisines du Milanès, ne permettoient plus de retenir à Pizzighitone un prisonnier de cette importance; il convint avec eux qu'il ne falloit pas qu'il sortît de l'Italie, et il les amena jusqu'à conclure qu'il falloit le transporter à Naples, où il seroit sur les terres de l'Empereur et à l'abri de toute entreprise. On convint aussi qu'il falloit que le voyage se fît par mer, parce qu'il y auroit eu trop de pays ennemi ou suspect à traverser, si l'on eût voulu aller à Naples par terre, et que d'ailleurs le voyage eût été plus long. Il fut donc arrêté que Lannoi, Pescaire, Bourbon, Alarçon, tous les chefs et presque toute l'armée conduiroient le Roi de Pizzighitone à Gênes, où Lannoi s'embarqueroit avec le Roi et quelques régimens Espagnols, tandis que les autres chefs conduiroient l'armée à Naples par terre. Le projet du Viceroi étoit, lorsqu'il seroit embarqué à Gênes, de faire voile, non vers Naples, mais vers l'Espagne. Cependant Montmorenci, ayant fait passer de Masseille à Toulon les sept galères Françoises, crut devoir, avant de les remettre au viceroi de Naples, prendre de nouveaux ordres du Roi. Lannoi, toujours défiant et obligé de l'être, craignit que ce

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

(1) Martin du Bellay dit que le comte de Saint Pol, le comte de Vaudemont et le marquis de Saluces, espéroient, à la faveur de quelques intelligences qu'ils s'étoient ménagées en Italie, procurer la liberté du Roi, ou empêcher qu'il ne fût tiré du Milanès; il ajoute que le comte Francisque de Pontresme conduisoit cette intrigue. Il laisse le fond de cette prétendue intrigue dans une obscurité impénétrable. Il paroît que, si le Roi pouvoit être enlevé, c'étoit bien moins par les François que par les princes d'Italie, ou les généraux même de l'Empereur.

délai ne cachât quelque projet d'enlèvement; et, quoique Montmorenci fût reparti avec les ordres les plus exprès d'amener au plutôt les sept galères, Lannoi, pour sonder le Roi, au lieu de tourner à droite vers l'Espagne, tourne à gauche vers la côte d'Italie, comme s'il eût voulu exécuter la résolution prise dans le conseil de mener le Roi à Naples. Le Roi en eut toute la crainte et toute la douleur pendant deux jours, car il comptoit sur ce voyage d'Espagne pour obtenir promptement sa liberté. Le Viceroi s'arrêta à Portovenere, où Montmorenci et les galères Françoises le joignirent. Alors le Viceroi prit sans déguisement avec son prisonnier la route d'Espagne. Le Roi, en passant près des îles d'Hières, jeta un regard douloureux sur les côtes de France qu'on apercevoit de la flotte, et soupira de regret et d'espérance. Varillas n'eût pas cru l'histoire de cette navigation assez intéressante, s'il n'eût supposé qu'André Doria vint avec ses galères pour délivrer le Roi, ce qui obligea Lannoi de lui envoyer dire que, s'il ne se retiroit, il le forceroit de se porter aux dernières extrémités contre son prisonnier; que Doria ne se rendant point à cette menace, le Roi lui-même parut sur une galère et lui commanda de se retirer, ce que Doria fit en frémissant de dépit.

1525.

Histoire de François I.

Le Roi acheva paisiblement son voyage et arriva sur les côtes d'Espagne; mais à peine étoit-on débarqué, que les soldats se soulevèrent, parce qu'il leur étoit dû quelque argent que le Viceroi ne pouvoit pas alors leur payer. Après quelques demandes insolentes de leur part et quelques refus polis de la part du Viceroi, ils se présentèrent en armes devant la maison où le Roi étoit avec Lannoi. Ce dernier parut à la fenêtre

Brantôme, Homm. illustres. art. Chièvres.

pour les apaiser, mais une décharge que ces mutins
1525. firent de leurs arquebuses l'obligea de se retirer; il craignit même qu'on ne forçât la maison, et il se sauva précipitamment, par une porte de derrière. Le Roi courut un grand danger dans cette occasion; une grêle d'arquebusades fondoit sur son appartement; les balles siffloient à ses oreilles, tomboient à ses pieds; plusieurs donnèrent contre une colonne de marbre sur laquelle il étoit appuyé; cependant il ne parut point ému, il fit ce que Lannoi auroit dû faire; il se présenta aux mutins, leur donna de l'argent, leur en promit encore; son air à la fois majestueux et caressant, joint à l'inclination secrète que les soldats Espagnols avoient pour lui, apaisa la sédition. On a dit qu'il auroit dû mieux profiter de ses avantages, irriter la révolte au lieu de la calmer, obtenir des rebelles par ses libéralités et ses promesses qu'ils le laissassent remonter sur ses galères et faire voile vers la France. *C'eût été un brave coup celui-là*, dit Brantôme. Ce coup eût été plus habile que brave, mais le caractère de François I peut faire douter qu'il eût voulu devoir la liberté à un pareil moyen.

Lannoi, ayant voulu ménager à l'Empereur la surprise de voir son prisonnier arriver en Espagne, ne lui avoit point communiqué sa résolution et lui fit savoir qu'il l'avoit exécutée. L'Empereur fit rendre au Roi tous les honneurs dus à son rang, mais il le fit d'abord conduire dans la forteresse de Sciativa, au royaume de Valence, où les rois d'Arragon enfermoient anciennement les prisonniers d'état : Lannoi, par ses remontrances, obtint la permission de le conduire plus près de Valence, dans un pays où il pût

prendre le divertissement de la chasse; le laissa ensuite sous la garde du capitaine Alarçon qui ne l'avoit pas quitté depuis sa prise, et il partit pour la cour d'Espagne avec Montmorenci; il rendit compte à l'Empereur des motifs qui lui avoient inspiré l'heureux stratagème qu'il avoit employé; il lui exposa l'état de l'Italie, les dispositions de tous ses princes, celles mêmes des généraux de son armée, et il finit par engager ce prince à la paix. l'Empereur le combla de caresses et d'éloges, vanta et récompensa ses services, parut goûter ses raisons, et fit transporter le Roi à Madrid, comme pour être plus à portée de conférer avec lui, mais en effet pour l'éloigner de la mer, dont le voisinage eût pu lui fournir des facilités pour la fuite. 1525. Belcar., l. 18, n. 36.

Le transport du Roi hors de l'Italie redoubla les craintes de toutes les puissances de cette contrée; l'armée impériale n'ayant plus rien qui l'occupât, pouvoit marcher à des conquêtes nouvelles; les troupes étoient payées, contentes et victorieuses, rien ne pourroit leur résister; elles alloient courir à leur gré du Milanès au royaume de Naples, sûres de ne rencontrer aucun obstacle, les diverses puissances n'ayant eu ni le temps ni la hardiesse d'armer; mais l'embarras des princes d'Italie n'égaloit point la fureur dont Bourbon et Pescaire furent transportés quand ils surent qu'ils avoient été les dupes de Lannoi; ils se voyoient enlever le fruit de leurs travaux, le prix de leur victoire, l'espoir de leur grandeur. Ils s'étoient accoutumés à regarder le Roi, moins comme le prisonnier de Charles-Quint que comme le leur; il s'étoit rendu à Lannoi, mais comme Bourbon et Pescaire ne

1525. faisoient point à Lannoi l'honneur de penser qu'il eût contribué à la victoire, ils disoient que c'étoient eux qui avoient eu la gloire de faire le Roi prisonnier, et que Lannoi n'avoit eu que le bonheur de le recevoir. Maintenant Lannoi, fier du succès de son artifice, usurpoit à la cour impériale des triomphes qui n'étoient dûs qu'à eux, et leur faisoit leur part de lauriers aussi petite qu'il vouloit. L'Empereur paroissoit le croire et lui attribuer la fortune de Pavie. Ce vil courtisan, pour lequel ils avoient tant de mépris, les avoit assez méprisés eux-mêmes pour oser, en les trompant, rendre leur erreur complice de sa perfidie; ils avoient prêté les mains à l'enlèvement du Roi, ils l'avoient accompagné jusqu'à Gênes, ils l'avoient mis sur les galères qui devoient le transporter en Espagne. Si toutes les circonstances de cette évasion humilioient leur orgueil, l'évasion même trahissoit encore plus leurs intérêts; Pescaire, en restant le maître de cet illustre prisonnier, avoit prétendu mettre ses services au plus haut prix, il étoit déchu de ses espérances. Bourbon, si intéressé à intervenir dans le traité qui pourroit être fait entre l'Empereur et le Roi, s'étoit flatté d'être le maître de ce traité, tant que le Roi seroit sous ses yeux et sous sa main, dans un pays qui n'étoit point de la domination de l'Empereur. Cette situation étoit bien changée; il falloit que Bourbon allât en Espagne veiller à ses intérêts, défendre ses droits, mais avec respect, en suppliant, dans une cour étrangère, comme un homme qui sollicite des grâces, au lieu qu'il eût pu donner des lois. Il partit, il alla à Madrid apprendre ce métier de cour-

tisan, trop bas pour son grand cœur, et qu'il avoit tant dédaigné de faire en France. 1525.

Bourbon traînoit partout le malheur attaché aux titres de banni et de rebelle; il retrouva en Espagne plus encore qu'en Italie toute l'horreur que la trahison inspire; les seigneurs Castillans lui prodiguèrent ces mépris dont les plus grands talens ne préservent pas toujours le crime. On ne l'appeloit que *le traître à son Roi.* A peine put-il trouver à se loger dans Madrid. L'Empereur, qui affectoit de le recevoir comme son ami, comme un homme destiné à être son beau-frère, ne put, par les égards qu'il lui témoigna, étouffer cette aversion dans sa propre cour. Tout le monde sait cette réponse que lui fit le marquis de Villane, auquel il demanda son palais pour y loger Bourbon : « Je ne puis rien refuser à Votre « Majesté, mais je lui déclare que, dès que Bourbon « en sera sorti, j'y mettrai le feu moi-même, comme « à une maison infectée de la perfidie, et indigne « d'être désormais habitée par des gens d'honneur. »

Bourbon n'oublia pas de se plaindre de Lannoi, c'étoit un des principaux objets de son voyage. Il l'accusa de lâcheté à la bataille de Pavie, et de mauvaise conduite pendant tout le cours de la guerre; il ajouta que par les timides conseils que Lannoi avoit osé suggérer à l'Empereur, il avoit empêché la conquête de l'Italie et de la France entière, qui pouvoient être les fruits naturels de la victoire de Pavie. L'Empereur lui répondit avec la modération supérieure d'un maître qui connoît les hommes, qui sait employer leurs talens et dédaigner leurs querelles.

Il en usa de même à l'égard de Pescaire qui lui

1525. écrivit contre Lannoi une lettre pleine d'emportement et de menaces. Ce général y accumuloit les reproches de lâcheté, d'incapacité, de bassesse, de fourberie : « Si l'on eût cru ce lâche, disoit-il, on eût perdu tout « le Milanès par une fuite honteuse vers le royaume « de Naples, dès les premiers mouvemens du duc « d'Albanie. A la bataille de Pavie, il ne savoit ni or- « donner, ni combattre, il n'avoit ni tête ni cœur, « il s'écrioit sans cesse avec un effroi qui le rendoit « méprisable au moindre soldat : *Ah! nous sommes « perdus*. S'il ose démentir ces faits, je les lui soutien- « drai l'épée à la main. »

Il est difficile de décider si Lannoi méritoit tous ces reproches, mais Bourbon et Pescaire les lui firent publiquement, et rien ne prouve qu'ils l'aient calomnié. Au reste s'il avoit foiblement servi son maître par ses armes, il l'avoit très-bien servi par ses intrigues; le transport du Roi en Espagne étoit plus utile à l'Empereur que la victoire de Pavie sans ce transport; et l'Empereur savoit très-bien qu'il pouvoit plus compter sur la fidélité de Lannoi, que sur celle de tous ces chefs si vantés, que leurs talens enfloient d'un orgueil dangereux et d'une ambition suspecte.

Pescaire se plaignoit de tout, s'irritoit de tout, ses murmures éclatèrent avec tant d'amertume, que les puissances d'Italie commencèrent à y faire une attention sérieuse et à croire qu'elles pouvoient fonder sur le mécontentement de ce général les plus grandes espérances.

Jerôme Moron, ce chancelier du Milanès, toujours plus zélé pour la grandeur de François Sforce, son maître, qui faisoit la sienne, voyoit avec douleur la

dépendance dans laquelle l'Empereur retenoit Sforce et la dureté des conditions qu'il lui imposoit. On nourrissoit l'armée impériale aux dépens du duc de Milan, on l'accabloit d'exactions, on n'avoit pas honte de vouloir lui vendre douze cent mille ducats une investiture que tant de ducs de Milan avoient jugée inutile; les généraux de l'Empereur lui faisoient tous les jours quelque nouvel affront; il craignoit même ou il feignoit de craindre que, pour le mieux dépouiller de ses états, on ne voulût attenter à sa liberté. Moron partageoit ses alarmes et ressentoit ses injures; il comprit que les François trop abattus n'étoient plus des ennemis redoutables pour Sforce, qu'ils pouvoient devenir pour lui des alliés utiles, et que c'étoit désormais à l'Empereur qu'il falloit résister; il forma d'après ces réflexions un projet digne de son génie, il voulut rassembler dans une ligue contre l'Empereur seul, la France, l'Angleterre, le Pape, les Florentins, les Vénitiens et Pescaire lui-même, qui devoit attirer au parti de la ligue tout ce qu'il pourroit entraîner de l'armée impériale, et faire égorger le reste. 1525.

Ce plan hardi embrassoit le projet de la liberté de l'Italie, si cher aux papes Jules II, et Léon X, mais trop vaste pour Clément VII. Les François ne devoient rien posséder en Italie, les Espagnols devoient en êtres chassés, Sforce devoit être seul paisible possesseur du Milanès; Pescaire, pour prix de sa perfidie, devoit avoir le royaume de Naples, dont le Pape lui auroit donné l'investiture.

Pescaire fut le premier que Moron crut devoir sonder sur ce projet; Pescaire parut l'approuver, et on

1525. crut pouvoir compter sur lui. Le Pape entra aussi dans la Ligue et y entraîna les Florentins; mais ce ne fut qu'après avoir pris une de ces précautions que les papes prennent toujours pour se ménager la facilité de faire la paix avec ceux contre lesquels ils entrent en guerre; cette précaution fut de donner à l'Empereur, comme à son ami, le conseil de satisfaire ses généraux, mais sans rien révéler du complot qui se tramoit.

Les Vénitiens entrèrent dans la Ligue avec empressement, avec joie, sans précaution, sans restriction.

La Ligue traitoit avec la France; un contre-tems bizarre pensa rompre cette intrigue et faire avorter le projet dans sa naissance. Un agent que la Ligue avoit envoyé en France avec beaucoup de mystère ne paroissoit plus; on n'en recevoit aucunes nouvelles; on ne savoit que penser, les Alliés étoient dans l'inquiétude, le Pape tremblant ne doutoit point que ce courrier ne fût tombé avec ses dépêches entre les mains des Impériaux; on soupçonnoit Pescaire de l'avoir fait arrêter; on apprit enfin que ce courrier avoit été assassiné par des voleurs sur les bords du lac Iséo dans la Bresse. D'autres courriers furent plus heureux et portèrent en France le projet de la Ligue; la duchesse d'Angoulême, persuadée que c'étoit un moyen de hâter la délivrance de son fils, promit de faire un effort pour envoyer cinq cents lances et de l'argent en Italie.

Cependant Pescaire montroit des scrupules; il demandoit la permission de consulter sérieusement les plus fameux jurisconsultes de Rome et de Milan, pour savoir s'il pouvoit en conscience trahir son maître, égorger ses soldats, et lui enlever un royaume. Les

plus fameux jurisconsultes de Rome et de Milan répondirent et prouvèrent qu'il le pouvoit, qu'il le devoit même. Il est vrai qu'on déguisoit cette question infâme sous la forme d'une question féodale, car dans ces matières barbares de fief et de vassalité tout est question. On demandoit, mais sous des noms supposés, si le marquis de Pescaire, baron et vassal du royaume de Naples, devoit obéir à l'Empereur qui le possédoit en vertu d'une investiture du Pape, plutôt qu'au Pape, seigneur suzerain de ce royaume; mais ni le Pape, ni le duc de Milan, ni leurs jurisconsultes, ni Pescaire lui-même ne croyoient sincèrement qu'à la faveur de ces subtilités, on pût être traître sans honte et sans crime. 1525.

Les avis sont partagés sur la conduite que tint Pescaire dans cette affaire. Les uns disent que, toujours fidèle sujet, il ne feignit d'écouter les propositions de la Ligue qu'afin d'être mieux instruit de toutes les circonstances du projet et de les révéler à son maître avec plus de connoissance; il est sûr du moins que Pescaire se justifia ainsi auprès de l'Empereur, mais il n'est pas sûr qu'il lui ait dit la vérité. Le plus grand nombre des auteurs soutient qu'il fut ébloui par l'offre d'une couronne, qu'il entra sincèrement dans les vues de la Ligue, mais qu'ensuite doutant du succès, sachant qu'Antoine de Lève et Marino, abbé de Nagera, commissaire de l'armée, avoient découvert le complot et en avoient averti l'Empereur; il crut devoir se faire un mérite de sa faute en l'avouant et en déguisant son motif, comme on vient de le dire.

Cette idée du double artifice de Pescaire, qui trahit d'abord l'Empereur et ensuite les Alliés, semble établie

1525. aujourd'hui, et il faut convenir que le ressentiment dont Pescaire étoit alors animé, l'ambition dont il fut toujours dévoré, la duplicité de caractère qu'on lui a universellement reprochée, favorisent cette idée.

L'Empereur parut croire Pescaire et lui savoir gré des intelligences perfides qu'il avoit entretenues avec la Ligue; il lui ordonna de les continuer, afin de pénétrer de plus en plus au fond de ce mystère, et lui donna le commandement général de ses troupes en Italie. Alors l'ambition de Pescaire ne fit peut-être que changer d'objet. En trahissant l'Empereur, il eût pu se faire roi de Naples; en trahissant les Alliés, il parut vouloir mériter l'investiture du Milanès. Il falloit en dépouiller Sforce, et c'est à quoi Pescaire travailla.

La félonie de Sforce qui avoit traité avec les ennemis de l'Empereur fournit le prétexte; les conjonctures étoient favorables; Pescaire commandoit dans le Milanès une armée puissante; le duc de Milan, alors atteint d'une maladie dangereuse et qu'on croyoit mortelle, étoit hors d'état d'agir; mais Moron agissoit pour lui, et Pescaire connoissoit toutes les ressources de l'esprit de ce ministre; il voulut s'assurer de lui, non-seulement pour ôter cet appui au duc de Milan, mais encore pour convaincre par son moyen ce malheureux prince de la félonie dont on l'accusoit.

Pescaire attira Moron dans un piège presque inévitable. On ignoroit encore que Pescaire eût trahi la Ligue, on voyoit seulement dans ses démarches, une irrésolution, une incertitude que l'ardent Moron s'empressoit à dissiper. Pescaire étoit retenu à Novare par une assez forte maladie qui ne l'empêchoit pourtant pas de suivre ses projets; il y avoit rassem-

blé le plus de troupes qu'il avoit pu; il fit prier Moron de vouloir bien se rendre à Novare pour mettre avec lui la dernière main au traité contre l'Empereur. A cette proposition Moron hésite, balance, craint de se perdre, s'il y va; craint d'aliéner Pescaire s'il n'y va pas: son courage et son zèle pour les intérêts de son maître, l'emportent, il se rend à Novare. « Cette ré-
« solution, dit Guichardin, me surprit d'autant plus,
« que Moron m'avoit assuré plusieurs fois, lorsque
« nous faisions la guerre sous le pontificat de Léon X,
« que le marquis de Pescaire étoit l'homme le plus
« méchant et le plus perfide qu'il connût en Italie. »

1525.

Moron arrive à Novare, Pescaire le reçoit avec toutes les marques de la confiance et de l'amitié; l'ancienne intrigue se renoue, Moron développe tous les ressorts de la Ligue, Pescaire se prête à tout, on convient de massacrer tous les Espagnols fidèles à l'Empereur, nommément Antoine de Lève, qui par la défection de Pescaire alloit devenir leur chef. Cette conversation étoit entendue d'Antoine de Lève, que le marquis de Pescaire avoit fait cacher derrière une tapisserie; Moron, en sortant de la chambre de Pescaire, est arrêté et conduit au château de Pavie. Pescaire, de son complice devenu son juge, alla l'interroger lui-même sur toutes les circonstances du complot, Moron est forcé de tout avouer à un homme qui savoit tout; il chargea le duc de Milan de complicité, c'étoit cet aveu dont on avoit besoin. Aussitôt qu'on l'eut arraché, Pescaire parut aux portes de Milan, demandant au nom de l'Empereur des places de sûreté que le duc n'osa refuser; le lendemain il en demanda de nouvelles qu'il fallut bien lui accorder encore; il en redemanda encore d'autres, et

Belcar., liv. 18, n. 42.

réduisit enfin le duc aux seuls châteaux de Crémone
1525. et de Milan, encore les assiégea-t-il tous deux, et le duc, qui étoit dans celui de Milan, se vit près d'y être forcé; l'impitoyable Pescaire le pressoit avec toute la violence que lui inspiroient son ambition et le désir d'expier une perfidie dangereuse par une perfidie utile; en vain Sforce demandoit justice à l'Empereur et vengeance à tous ses alliés, en vain il désavouoit timidement Moron, qui avoit, disoit-il, profité du temps de sa maladie pour ourdir toute la trame dont l'Empereur se plaignoit; Pescaire vouloit qu'il lui remit tous ses états, qu'il livrât son secrétaire et celui de Moron. A peine lui promettoit-il la vie. Sforce prit le parti de se défendre avec tout le courage du désespoir. Il n'avoit plus d'autre ressource; la crainte avoit glacé tous ses alliés d'Italie, le Pape étoit prêt à se jeter aux pieds de l'Empereur, les Vénitiens traitoient avec lui, tout abandonnoit Sforce, un évènement imprévu le sauva, Pescaire mourut à trente-six ans.

Paul Jove Histor. l. 18. Elog. Aval. Piscarii. Guicciard, liv. 16.

Ce jeune héros venoit de ternir un peu sa réputation par l'affaire de Novare et par la conduite au moins équivoque qu'il avoit tenue à l'égard de la Ligue. Tant d'artifice étoit trop au dessous d'un si grand homme; on voyoit trop le principe intéressé de cette bassesse politique. Dans les autres occasions, Pescaire avoit toujours déployé une ame fière, faite pour le commandement, peu capable d'obéissance. Ami sincère du mérite, pourvu que la concurrence ne l'en rendît point jaloux, il l'honora dans Bayard, il l'admira dans François I, il le persécuta dans Colonne, il l'insulta dans Bourbon. Ses talens militaires, opposés en tout à ceux de Prosper Colonne, mais éminens dans leur genre,

s'étoient déjà muris par une étude assidue et par une prompte expérience. Dès vingt-trois ans, il s'étoit distingué à la bataille de Ravenne, où il avoit été fait prisonnier; il partagea depuis avec Colonne l'honneur de la victoire de la Bicoque, il eut seul l'honneur d'avoir défait Bayard à la camisade de Rebec, mais son chef-d'œuvre fut la bataille de Pavie; elle suffit pour l'immortaliser, puisque, au jugement même du Roi vaincu, le principal honneur de cette fameuse journée est dû à Pescaire. Ce général aimoit l'éclat de la gloire et le fracas des batailles, mais il ne sacrifioit rien d'essentiel à ce goût dominant. Dans les rencontres, dans les sièges, dans les courses de partis, il étonnoit par une activité incroyable qui le rendoit présent partout, qui surprenoit presque toujours l'ennemi le plus vigilant, qui ne lui permettoit pas de se reconnoître pendant la chaleur de l'action. Les auteurs Italiens dépriment beaucoup son caractère; Guichardin dit que « *cet homme altier, dangereux, faux, méritoit plutôt* « *d'être né en Espagne qu'en Italie* (1). » Ces reproches nationaux sont trop aisés à retorquer, mais il est sûr que le caractère de Pescaire plaisoit autant aux Espagnols qu'il déplaisoit aux Italiens. L'infanterie Espagnole dont il étoit capitaine général avoit pour lui une affection sans bornes.

1525.

Il laissa pour héritier de ses biens et de ses talens le marquis du Guast, son cousin, auquel il recommanda en mourant ses chers soldats Espagnols et Victoire

(1) La maison d'Avalos étoit originaire de Catalogne, mais les ancêtres de Pescaire s'étoient établis dans le royaume de Naples sous Alphonse le Magnanime, au commencement du quinzième siècle.

1525. Colonne, sa femme, qu'il avoit tant aimée, à laquelle il avoit été si cher, et à laquelle il avoit dédié un livre d'amour pendant sa prison après la bataille de Ravenne. Il est singulier que son attachement pour cette femme ne lui ait pas inspiré plus d'égards pour Prosper Colonne, à qui elle appartenoit de si près (1).

L'Empereur parut moins redoutable à toute l'Europe, lorsqu'il eut perdu Pescaire. La Ligue se ranima au bruit de cette mort, et entendit enfin les cris de Sforce. La France promit de nouveau cinq cents lances et quarante mille ducats par mois, qui devoient être employés à lever des Suisses. La Régente promettoit de plus de porter la guerre sur les frontières d'Espagne, pour empêcher l'Empereur d'envoyer des secours en Italie; les Vénitiens commencèrent à s'ébranler, le Pape même perdit ses terreurs; le duc de Ferrare, à la sollicitation des Vénitiens, consentoit aussi d'entrer dans la Ligue, pourvu que le Pape consentît à lui laisser Regge.

Tant d'orages qui s'élevoient sans cesse en Italie contre l'Empereur le déterminoient assez à faire la paix avec la France, mais il ne vouloit presque rien relâcher des conditions rigoureuses qu'il pouvoit prescrire, et le Roi ne vouloit point accepter de conditions qu'il ne pût remplir avec honneur.

Aussitôt après la bataille de Pavie, l'Empereur avoit fait examiner dans son conseil quel usage il devoit faire de sa victoire, et quelle conduite il devoit tenir à l'égard de son prisonnier. L'évêque d'Osma, son confesseur, se fit l'honneur d'ouvrir l'avis de renvoyer le Roi sans rançon, et de faire avec lui une paix solide

Belcar., l. 18, n. 29 et 30.

(1) Elle étoit sa nièce à la mode de Bretagne.

fondée sur la générosité et sur la reconnoissance : conseil excellent, si les hommes savoient s'élever jusqu'à une politique si sublime. Mais le duc d'Albe, qui opina ensuite, jugea cette générosité trop romanesque et plus propre à orner un panégyrique qu'à servir la politique ; il fut d'avis de tirer le meilleur parti possible des conjonctures, de n'accorder la paix qu'aux conditions les plus avantageuses pour l'Empereur. Cet avis prévalut, et Beaurein porta au Roi, qui étoit encore à Pizzighitone, les conditions de sa liberté. 1525.

On exigeoit, 1°. qu'il renonçât à tous droits sur l'Italie.

2°. Qu'il cédât la Bourgogne, ou plutôt, selon l'Empereur, qu'il la restituât (1), parce que c'étoit le patrimoine de Marie de Bourgogne, aïeule de Charles-Quint ; et qu'il renonçât à toute souveraineté sur la Flandre et sur l'Artois.

3°. Qu'il rétablît le duc de Bourbon dans tous ses biens ; qu'il y ajoutât la Provence et le Dauphiné ; que tous ces états fussent érigés en royaume possédé par Bourbon en toute souveraineté, et sans aucune mouvance de la couronne.

4°. Qu'il payât au roi d'Angleterre (qui n'avoit point encore rompu alors avec l'Empereur) tout ce que l'Empereur lui devoit.

Le Roi reçut ces propositions avec douleur et avec colère ; il protesta qu'il ne consentiroit jamais à aucun démembrement de son royaume ; il allégua les lois de l'état qui s'opposoient à toute aliénation.

Il fit ses offres de son côté ; 1°. il accorda le premier article, qu'aussi-bien il ne pouvoit plus refuser.

(1) Troisième Dissertation, tome I, p. 388.

1525. 2°. Il rejeta le second; il offrit en la place d'épouser Eléonore, sœur de l'Empereur et veuve du roi de Portugal, à condition de tenir d'elle le duché de Bourgogne à titre de dot, et de le rendre héréditaire aux enfans qui naîtroient de ce mariage. Cette princesse étoit depuis long-temps promise au duc de Bourbon, et le Roi ne craignoit rien tant qu'une alliance qui rendroit son rebelle sujet toujours redoutable par la facilité d'appeler en France, quand il voudroit, l'Empereur son beau-frère. Pour détourner ce coup, François crut devoir s'offrir lui-même, jugeant bien que la reine de Portugal préféreroit toujours un Roi que ses malheurs laissoient encore un des plus puissans de la chrétienté, à un prince fugitif et proscrit, dont la fortune dépendoit de la clémence de son maître, et des bontés de l'Empereur.

Au reste, cet article de la Bourgogne, d'après les offres du Roi, étoit délicat et un peu équivoque pour l'avenir. S'il venoit des enfans de ce mariage, ceux du premier lit, auxquels la couronne devoit appartenir, souffriroient-ils que la Bourgogne en demeurât détachée en faveur de ceux du second lit? Souffriroient-ils qu'il s'élevât une nouvelle maison de Bourgogne, c'est-à-dire, un nouvel ennemi domestique dans le centre du royaume?

Si ce mariage ne produisoit point d'enfans, la Bourgogne, comme dot d'Eléonore, devoit-elle retourner à l'Empereur?

3°. Le troisième article, qui concernoit le duc de Bourbon, fut rejeté avec horreur, en ce qui concernoit la cession de la Provence et du Dauphiné, et surtout l'érection des états de Bourbon en royaume. Le roi promit seulement de le rétablir dans ses do-

maines; et pour le dédommager de l'inexécution de son mariage avec la reine de Portugal, il lui offrit la duchesse d'Alençon sa sœur, alliance moins flatteuse peut-être pour l'ambition de Bourbon, mais plus touchante pour son cœur, s'il est vrai, comme on le croit assez communément, qu'il aimoit la duchesse. 1525.

4°. Le quatrième article, concernant les sommes dues au roi d'Angleterre, ne fit point de difficulté et n'en pouvoit point faire.

C'étoit par honneur que Charles-Quint avoit fait des demandes si fortes pour le duc de Bourbon, il les abandonna insensiblement; c'étoit par intérêt qu'il demandoit la Bourgogne, il ne voulut point abandonner cet article.

Les choses étoient dans cet état, lorsque le viceroi de Naples avoit persuadé à François I de passer en Espagne pour traiter en personne avec l'Empereur. L'attente du Roi fut cruellement trompée. L'Empereur, qui craignoit d'être généreux, lui fit dire qu'il n'étoit pas à propos qu'ils se vissent, jusqu'à ce qu'ils fussent d'accord sur les conditions (1).

(1) On prétend que le Roi, qui s'ennuyoit et s'impatientoit à Madrid, prit plaisir à humilier l'orgueil des grands d'Espagne, dont sa simplicité franche étoit sans cesse choquée. Il s'éleva des disputes sur le cérémonial. Le Roi se découvroit pour saluer les grands; ils prétendirent qu'il devoit encore s'incliner, et pour l'y contraindre, ils obtinrent qu'on baisseroit la porte de sa chambre, afin que le Roi fût obligé de s'incliner pour sortir, et que les grands qui seroient en dehors pussent prendre cette inclination pour eux; le Roi, dit-on, déconcerta leurs mesures, il sortit à reculons, en tournant le dos aux grands. Tout cela seroit bien petit de part et d'autre, ce n'est pas une raison de rejeter l'anecdote, mais on peut du moins en douter. Bayle rejette l'anecdote suivante, comme peu constatée. Un grand d'Espagne jouoit avec

1525. Il fallut donc négocier par des ambassadeurs. C'étoient Jean de Selve, premier président du parlement de Paris; Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, depuis cardinal; François de Tournon, archevêque d'Embrun, qui fut aussi cardinal, et que nous verrons jouer un grand rôle dans la suite.

Sleidanus, Commentar. liv. 6.

La duchesse d'Alençon passa elle-même en Espagne pour consoler et secourir le Roi son frère, à qui le chagrin de n'avoir pu voir l'Empereur, avoit causé une maladie si dangereuse, qu'on trembla pour ses jours. Les médecins avertirent l'Empereur que lui seul pouvoit rendre la vie à son prisonnier, en calmant la douleur qui avoit fait naître et qui irritoit son mal. Charles-Quint craignit de perdre avec François I la riche rançon qu'il en espéroit, il résolut de le voir et de lui donner des espérances; le chancelier Mercurin Arborio, dit Gattinara (1), lui représenta que s'il voyoit son prisonnier dans ces conjonctures, il falloit qu'il lui accordât la liberté sans rançon et sans conditions, qu'autrement on ne manqueroit pas d'attribuer cette visite à des motifs peu dignes d'un si grand empereur. Charles put sentir ce qu'il y avoit de noble et de juste dans ce conseil, mais il ne le suivit point. Il alla voir François dans l'intention de ne lui donner que des paroles vagues, mais consolantes.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Guicciard, liv. 10.

Belcar., l. 18, n. 40.

François I; le Roi gagnoit beaucoup, l'Espagnol demanda sa revanche, le Roi la refuse, l'Espagnol jette l'argent sur la table, et dit avec une fureur insolente: *Tu as raison, tu as besoin de cet argent pour payer ta rançon.* Le Roi indigné lui passe son épée au travers du corps, et l'Empereur ne répondit aux plaintes de toute sa cour sur cette violence, qu'en plaignant et en blâmant l'Espagnol que le Roi avoit tué.

(1) Du nom d'une petite ville du Piémont où il étoit né.

Lorsque François le vit entrer dans sa chambre, il lui dit d'un ton triste et abattu qui annonçoit l'état de son ame : *V. M. Impériale vient donc voir mourir son prisonnier? Vous n'êtes point mon prisonnier*, répondit Charles, *mais mon frère et mon ami, je n'ai d'autre dessein que de vous donner la liberté et toute la satisfaction que vous pouvez désirer*. Il l'embrassa tendrement, il l'entretint avec cet air de franchise qu'il savoit prendre, et dont François I ne savoit pas se défier.

1525.
Arnold. Ferron. l. 8. rer. Gallicar.
P. Jove, hist. liv. 3.

La duchesse d'Alençon fut très-bien reçue à la cour d'Espagne; elle en fit les délices pendant tout son séjour; l'Empereur paroissoit avoir le plus grand plaisir à s'entretenir avec elle; les espérances du frère et de la sœur se ranimèrent; l'entrevue des deux monarques fit un prompt effet sur le malade, en peu de jours il fut hors de danger, mais sa convalescence fut longue. Lorsque l'Empereur le vit bien rétabli, il changea de langage, et reprit toute son inflexibilité sur l'article de la Bourgogne; la duchesse d'Alençon ne put rien obtenir; et, le terme de son sauf-conduit étant près d'expirer, elle fut obligée de quitter les terres d'Espagne. On prétend qu'elle s'enfuit avec beaucoup de précipitation, sur un avis anonyme que lui fit passer le duc de Bourbon. Cet avis lui apprenoit que l'Empereur, qui la retenoit à sa cour par toute sorte d'égards, mais qui ne renouveloit pas son sauf-conduit, étoit résolu de la faire arrêter, dès que le terme seroit arrivé.

Le Roi, perdant enfin toute espérance, prit une résolution digne de son grand cœur, et propre à frustrer l'avidité de Charles-Quint; il remit à sa sœur, lorsqu'elle

1525. partit pour retourner en France, un acte par lequel il renonçoit à la couronne et la remettoit entre les mains du Dauphin, exhortant sa famille et son peuple à le regarder désormais comme s'il étoit mort. Par ce moyen il ne restoit dans les fers de l'Empereur qu'un prisonnier ordinaire, dont la rançon ne pouvoit plus être qu'un objet presque indifférent.

Ainsi ce grand roi se condamnoit lui-même à une prison perpétuelle, si l'état, pour lequel il se sacrifioit, l'eût assez peu aimé pour lui obéir. Il donna ordre à Brion et à Montmorenci de se rendre auprès de son successeur pour l'aider de leurs conseils; Montmorenci et Brion attendris, saisis d'admiration et de respect, différèrent leur départ, attendirent des ordres plus absolus, conjurèrent le Roi de ne les pas donner, d'espérer mieux du sort et du temps. Cependant les ambassadeurs continuoient la négociation; l'Empereur, quoique toujours inexorable, faisoit de temps en temps briller aux yeux de François quelques fausses lueurs d'espérance. Ce monument de la générosité du Roi, que la duchesse d'Alençon portoit en France, servit à la gloire du Roi, sans nuire à sa liberté.

Tous les François qui l'entouroient, lui répétoient sans cesse qu'il avoit assez fait pour l'état, et pour la gloire, qu'il falloit désormais qu'il fit tout pour sa délivrance; que si l'honneur lui défendoit de consentir à aucun démembrement de son royaume, il lui permettoit de dissimuler avec un vainqueur impitoyable qui abusoit de sa fortune; que la nécessité ne connoissoit point de loi; qu'il falloit tout promettre et ne tenir que ce qui seroit raisonnable; qu'une liberté

pleine et entière dans les contractans étoit essentielle à la validité de tout traité; que ceux qu'on souscrivoit en prison n'engageoient qu'autant qu'ils étoient justes : ces maximes, quoique présentées avec tout l'art qui pouvoit les faire paroître légitimes, avoient peine à se graver dans une ame aussi pleine de droiture et de vérité que celle du Roi; cependant, à force de les entendre, il parvint à s'y accoutumer; il capitula, pour ainsi dire, avec lui-même, il imposa silence au rigoureux honneur qui murmuroit tout bas, il prit toutes les précautions qu'il crut capables de le satisfaire, il fit des protestations par-devant notaires contre la violence qu'il éprouvoit, enfin il se détermina le 14 janvier 1526 à signer ce fatal traité de Madrid qu'il ne vouloit ni ne pouvoit peut-être exécuter.

1525.

Par ce traité, le Roi cédoit à l'Empereur tous ses droits sur l'Italie, il rendoit le duché de Bourgogne avec toutes ses dépendances; il renonçoit à la souveraineté de la Flandre et de l'Artois; il ôtoit sa protection au roi de Navarre, au duc de Gueldres, au duc de Virtemberg, à Robert de la Marck. Le sacrifice de ses amis et de ses biens ne pouvoit être plus entier. Non-seulement il abandonnoit ses alliés d'Italie, mais encore il devoit fournir à l'Empereur des secours d'hommes, d'argent et de vaisseaux pour les expéditions qu'il méditoit dans ce pays. Le duc de Bourbon et ses complices devoient être rétablis dans tous leurs biens, on permettoit au Duc de discuter juridiquement les prétentions qu'il avoit sur la Provence. Le prince d'Orange, qui avoit été dépouillé de ses biens pour s'être attaché au parti d'Autriche, devoit aussi être rétabli dans tous ses droits. François s'obligeoit

1526. *Pâques le 1 avril.* Guicciard, liv. 16. Sleidanus, Commentar. lib. 6.

1526. à payer au roi d'Angleterre cinq cent mille écus que lui devoit l'Empereur, et à celui-ci deux millions de rançon. Le Roi épousoit la reine de Portugal et promettoit de faire épouser un jour au Dauphin l'Infante de Portugal, fille de la Reine qu'il épousoit.

Pour assurer l'exécution d'un traité si onéreux, il falloit des sûretés et des otages. Le Roi donna sa parole de venir se remettre en prison, si les conditions du traité n'étoient pas remplies; il s'obligea de le ratifier dans la première ville de ses états où il entreroit en sortant d'Espagne, de le faire ratifier par les états généraux et enregistrer dans tous les parlemens de son royaume, enfin de le faire ratifier par le Dauphin, aussitôt qu'il auroit atteint l'âge de quatorze ans.

Il donna d'ailleurs des otages et les otages les plus précieux; c'étoient ses deux fils aînés. On lui laissoit seulement la liberté de livrer, à la place de son second fils, douze des plus grands seigneurs du royaume, qui seroient nommés par l'Empereur, liberté dont la Régente ne crut pas devoir faire usage, parce que Charles-Quint, par le choix qu'il avoit fait des douze otages, privoit la France des meilleurs chefs qui lui restoient (1).

Ce traité de Madrid que la France regardoit comme son opprobre et sa ruine, le chancelier de l'Empereur ne le jugeoit pas moins contraire aux vrais intérêts de

(1) Cette paix eût trop ressemblé à celle des brebis avec les loups, où les brebis donnent leurs chiens pour otages. Les douze otages demandés à la place du duc d'Orléans étoient le duc de Vendôme, le duc d'Albanie, le comte de Saint Pol, le comte de Guise, le maréchal de Lautrec, le comte de Laval, le marquis de Saluces, les seigneurs de Rieux et de Brezé, le maréchal de Montmorenci, l'amiral de Brion, le maréchal d'Aubiguy.

son maître; il auroit voulu que l'Empereur eût étouffé la Ligue par un traité solide avec les puissances d'Italie; et que, laissant François I en prison, il eût tourné ses armes contre la Bourgogne, qu'il eût acquise plus sûrement par la voie de la conquête que par celle d'un traité dont il étoit aisé de prévoir la rupture. Cette rupture alloit donner à la Ligue un protecteur puissant dans la personne de François I, libre et rendu à ses états; au lieu que, s'il restoit à Madrid, la France, dans la crainte d'irriter l'Empereur, feroit peu d'efforts en faveur de la Ligue. Gattinara étoit si persuadé que le traité de Madrid ne seroit point exécuté, qu'après avoir opiné contre ce traité dans le conseil, il refusa de le sceller. L'Empereur le scella, mais les raisons du chancelier avoient fait impression sur son esprit, sa conduite annonça qu'il comptoit peu sur l'exécution du traité; il commença lui-même par ne point l'exécuter; il laissa le Roi en prison à Madrid plus d'un mois après la signature. Le Roi, replongé dans tous ses chagrins, paroissoit menacé d'une rechute, ce qui rendit à l'Empereur ses anciennes inquiétudes. Le Roi étant au lit, le lendemain d'un violent accès de fièvre, voit entrer dans sa chambre, en bottes et en habit de campagne, le comte de Lannoi, qui lui dit qu'il étoit chargé de la procuration de la reine de Portugal pour les fiançailles. La cérémonie s'en fit sous ces tristes auspices, le Roi n'osant pas témoigner combien il trouvoit ridicule qu'elle se fit par procureur, tandis que la reine de Portugal étoit en Espagne, à quatre ou cinq lieues de Madrid.

1526.

Belcar., l. 18, n. 49. Mém. de Du Bellay, l. 3.

L'Empereur alla ensuite voir François I, le traita comme frère et comme allié, fit tout ce qu'il put pour

Le 17 Février.

1526. lui faire oublier les rigueurs de sa longue prison et pour le disposer à l'exécution du traité; ils allèrent ensemble dans un même carrosse visiter la reine de Portugal. Ces deux princes se traitèrent à l'envi, se donnèrent des fêtes; on les voyoit s'entretenir en public, avec une familiarité, une gaîté, un air de confiance, dont tous ceux qui n'étoient ni courtisans ni politiques auguroient bien.

Le maréchal de Montmorenci étoit allé porter à la Régente la nouvelle de la conclusion du traité, et l'avertir de se rendre à Bayonne avec les deux princes ses petits-fils pour consommer l'échange.

Si l'on en croit Antoine de Véra, que ses prodiges, ses rodomontades, son ignorance, ses panégyriques perpétuels de Charles-Quint et des Espagnols (1) rendent si peu croyable, l'Empereur, reconduisant François I, un peu au-delà de Madrid, le jour de son départ, lui dit : « Mon frère, vous voilà libre, et vous « ne pouvez plus cesser de l'être; mais nous n'avons « traité qu'en princes, traitons à présent en gentils- « hommes; avouez-moi avec la franchise d'un che- « valier, si vous êtes ou non dans la résolution d'exé- « cuter le traité. » Le Roi jura de l'exécuter, et prit à témoin de son serment une croix qui se trouvoit sur le chemin. « Si vous y manquiez, répliqua l'Empe- « reur, je pourrois donc dire que vous auriez manqué « à votre honneur autant qu'au traité ». Vous le « pourriez, répondit François, » et ils se séparèrent.

Sleidanus, Commentar. lib. 6. Belcar., liv. 18.

Enfin, après tant d'infortunes, François I vit luire le jour de sa délivrance; ce fut le 18 mars 1526; il avoit été conduit à Fontarabie; sa mère et ses enfans

(1) Ant. de Vera, hist. de Charles-Quint.

étoient à Bayonne; on avoit mis à l'ancre une grande barque vide au milieu de la rivière de Bidassoa qui coule entre Fontarabie et Andaye et qui sépare les deux états. François I, accompagné du viceroi de Naples, du capitaine Alarçon et de cinquante chevaux, parut sur la rive gauche de cette rivière. Le maréchal de Lautrec se présenta en même temps sur l'autre bord avec les deux princes, escorté d'un pareil nombre de cavalerie. François I, Lannoi et Alarçon entrent avec huit hommes seulement dans un bateau qui les conduit à la barque; Lautrec, avec les princes et huit hommes armés exactement comme les Espagnols, se rend aussi à la barque de son côté; l'échange se fait, les princes passent dans le bateau de Lannoi. Aucun historien n'a daigné remarquer l'impression que dut faire sur le Roi l'aspect de ses enfans entrant en captivité à sa place; le Roi s'élance avec précipitation dans le bateau de Lautrec, qui regagne promptement la rive; le Roi y trouve un cheval turc d'une vitesse extrême sur lequel il se jette à l'instant; il court à bride abattue jusqu'à S. Jean de Luz sans s'arrêter ni regarder derrière lui, soit qu'il craignît quelque surprise, soit que l'impatience de revoir ses états et le plaisir d'exercer le premier acte de sa liberté l'emportassent hors de lui, soit plutôt qu'il ne songeât qu'à s'éloigner de ses enfans dont la présence le troubloit dans ce moment mêlé de joie et de douleur. S'étant rafraîchi à la hâte à S. Jean de Luz, il poussa jusqu'à Bayonne, où les embrassemens de sa famille, les transports de sa cour et les acclamations de ses peuples lui firent sentir vivement le bonheur d'avoir été malheureux.

1526.

CHAPITRE XII.

Opérations de la Ligue en Italie, depuis le traité de Madrid jusqu'au sac de Rome, et jusqu'à la prise du Pape.

1526. La conduite que François I alloit tenir étoit l'objet des inquiétudes et des espérances de tous les princes de l'Europe, surtout des potentats d'Italie. La Ligue l'appeloit et lui tendoit les bras, mais ses enfans étoient au pouvoir de l'Empereur. Il n'y avoit que deux moyens de leur procurer la liberté; l'un étoit d'exécuter le traité de Madrid, l'autre, de remporter sur l'Empereur des avantages qui le forçassent à une paix dont leur délivrance seroit la première condition. La Ligue pouvoit faciliter ces avantages, si tous les alliés étoient fidèles; si les intérêts particuliers ne prévaloient jamais sur l'intérêt commun; si les princes d'Italie qu'il falloit commencer par secourir, pour qu'ils s'intéressassent à la délivrance des fils du Roi, continuoient de faire les mêmes efforts, lorsqu'ils auroient obtenu ce qu'ils désiroient; tout cela étant incertain, il étoit dangereux d'entrer dans la Ligue, mais il étoit affreux d'exécuter le traité de Madrid.

Guicciard, liv. 17. Mém. de Du Bellay, l. 3.

Dès l'arrivée du Roi à Bayonne, il fut aisé de s'apercevoir que ce traité ne seroit point exécuté. Un exprès qui avoit suivi le Roi dans cette ville, par ordre du viceroi de Naples, le somma de ratifier le traité suivant sa promesse; le Roi répondit qu'il falloit d'abord assembler les états de Bourgogne, pour savoir s'ils consentoient au changement de domination.

Le premier soin du Roi, lorsqu'il fût arrivé à Bayonne, fut d'écrire au roi d'Angleterre une lettre pleine de tendresse et de reconnoissance, dans laquelle il attribuoit à ses bons offices la liberté qu'il avoit enfin recouvrée, lui juroit une amitié inviolable, lui promettoit de n'avoir d'autres intérêts, de ne prendre d'autres conseils que les siens. François I aima toujours Henri VIII; il ne lui fit jamais la guerre qu'en se défendant; il s'empressa en toute occasion de lui rendre les plus grands services. Ces deux princes étoient de même âge; ils avoient à quelques égards les mêmes inclinations et se ressembloient un peu, du moins dans leurs foiblesses; mais Henri VIII étoit jaloux de François I, et François I ne l'étoit point de Henri VIII, preuve incontestable de la supériorité de François I. 1526.

Après cet acte de reconnoissance et de politique, le Roi pourvut aux grandes places que le désastre de Pavie avoit laissé vacantes. Celle de grand-maître qu'avoit eue le bâtard de Savoie, fut donnée au maréchal de Montmorenci avec le gouvernement de Languedoc; Chabot-Brion eut la dignité d'amiral qu'avoit eue le malheureux Bonnivet avec le gouvernement de Bourgogne qu'avoit eu la Tremoille; le gouvernement de Dauphiné qu'avoit aussi Bonnivet fut donné au comte de Saint Pol. Théodore Trivulce eut le bâton de maréchal de Chabannes, et Fleuranges celui du maréchal de Foix. Pompérant, qui avoit effacé le crime de sa rébellion par le bonheur qu'il avoit eu de sauver la vie au Roi à Pavie, obtint avec sa grâce une compagnie de cent hommes d'armes. *Le 23 mars 1526.*

De Bayonne, le Roi se rendit à Bordeaux, puis à Cognac. Il goûta le plaisir de revoir, après tant d'infor-

1526. tunes, l'heureux berceau de son enfance, et d'éprouver ce sentiment si pur et si doux que l'aspect de la patrie inspire aux hommes qui ont vécu loin d'elle. Il pensa y trouver son tombeau dans les périls de la chasse, plus souvent funestes aux princes que ceux de la guerre, comme l'a remarqué Mézerai. En poursuivant un cerf, il tomba de cheval et se blessa dangereusement.

Pendant son séjour dans cette même ville, il reçut une ambassade à laquelle il devoit s'attendre. Le viceroi de Naples, dont les conseils avoient contribué à sa délivrance, étoit resté à Vittoria, dans la Biscaye, avec les otages et la reine Éléonore, prêt à les conduire en France lorsque le traité seroit exécuté; il apprit par l'exprès qu'il avoit envoyé à Bayonne le refus que le Roi avoit fait de le ratifier. Ayant pris les ordres de l'Empereur, il vint à Cognac avec Moncade et le capitaine Alarçon, pour rappeler au Roi ses engagemens. Le Roi reçut bien ces ambassadeurs; et, par les distinctions dont il honora le Viceroi, il prouva qu'il n'avoit pas oublié ses bons offices, mais il lui répéta ce qu'il avoit dit à son exprès. Les ambassadeurs restèrent à la cour pour attendre la réponse des états de Bourgogne, et pour voir quel seroit le résultat de toutes les négociations dont cette cour étoit alors le centre.

Les puissances d'Italie, surtout le Pape (1) et les Vénitiens, n'avoient pas manqué d'envoyer des députés, pour complimenter le Roi sur sa délivrance, pour le sonder sur ses projets et pour l'entraîner dans la Ligue. Le Roi ne donna pas beaucoup d'exercice à la pénétration de ces ministres; il laissa éclater devant

Belcar., l. 18, n. 51.

(1) Le Pape avoit envoyé Chiappino de Mantoue; les Vénitiens, André Rosso, secrétaire de la Seigneurie.

eux tout son ressentiment contre l'Empereur; il se plaignit avec la plus grande amertume de sa dureté, indigne, disoit-il, et d'un chrétien, et d'un prince, et d'un homme; il rappela tout ce qu'il avoit souffert de contrainte, d'ennui, de chagrin et de maladie; il peignit la pitié lâche et intéressée que Charles-Quint lui avoit témoigée, lorsque son état avoit fait craindre qu'il ne mourût sans avoir payé sa rançon, et la barbare inflexibilité qui avoit succédé à cette fausse pitié, lorsque sa santé rétablie avoit dissipé les basses craintes de l'Empereur; il compara la rigueur cruelle dont on avoit usé envers lui avec la douceur généreuse que le roi Jean avoit trouvée en Angleterre dans ses vainqueurs; il dit aux ministres du Pape et des Vénitiens qu'il avoit été à portée de juger par lui-même des vues et des projets de l'Empereur, qu'il s'étoit convaincu que l'ambition de ce prince en vouloit à la liberté de toute l'Italie, qu'elle seroit à peine assouvie par l'usurpation de la monarchie universelle; qu'il étoit de l'intérêt de toute l'Europe chrétienne de se réunir contre cet ennemi commun, plus conjuré contre elle que les Turcs, de mettre à son avidité un frein qu'elle ne pût briser.

1526.

Sleidanus, Commentar. lib. 6.

D'après des dispositions si clairement annoncées, il étoit aisé de voir que François respiroit uniquement la guerre, que sa haine pour Charles-Quint s'étoit encore aigrie par lé malheur, qu'on n'avoit pas besoin de l'exciter à entrer dans la Ligue, qu'il seroit le premier à y entraîner les autres puissances. Elle fut en effet conclue à Cognac, le 22 mai, mais le Roi ne voulut pas qu'elle fut publiée jusqu'à ce que les états de Bourgogne se fussent déclarés sur l'article du traité

1526. de Madrid qui concernoit le changement de domination.

Les ambassadeurs de l'Empereur pressoient le Roi de s'expliquer, et demandoient à prendre possession de la Bourgogne au nom de leur maître (1).

Les députés des états de Bourgogne arrivèrent à la cour, et déclarèrent, en présence des ambassadeurs de l'Empereur, que la Bourgogne étoit Françoise par devoir et par inclination, qu'elle ne vouloit point être Autrichienne, que le traité de Madrid étoit nul, comme l'ouvrage de la violence et de la contrainte (2).

Belcar., l. 18, n. 53. Que François I eût provoqué ou non cette décision, il l'adopta, du moins quant à la Bourgogne; il offrit à l'Empereur d'exécuter le traité de Madrid dans tous les autres points, et de donner en échange de la Bourgogne deux millions, car il ne vouloit manquer à sa parole que le moins qu'il pourroit, et jamais engagement n'a été violé avec tant d'égard pour l'honneur, ni tant d'amour pour la justice.

L'Empereur, à cette nouvelle, fit transférer les enfans de France à Valladolid, dans la vieille Castille, rejeta avec hauteur l'offre des deux millions, réclama la foi trahie, somma le Roi de venir reprendre ses fers, et cependant laissa ses ambassadeurs en France pour négocier.

Leur présence ne servit qu'à leur faire recevoir un second affront, celui d'entendre publier la ligue. L'obs-

(1) Du Bellay dit que le prince d'Orange étoit déjà en chemin pour aller commander dans cette province au nom de l'Empereur.

(2) Ils dirent en propres termes; *que cette paix étoit très-injuste; et que, combien que le Roi eût beaucoup de pouvoir, toutefois cela n'étoit en son seul vouloir.*

tination constante de l'Empereur à exiger la restitution de la Bourgogne força le Roi de prendre ce parti, mais une répugnance secrète combattoit encore cette démarche forcée; le remords ne s'étouffoit point dans son cœur délicat, l'infidélité, si familière à tant de rois, lui étoit trop étrangère, il avoit besoin d'être enhardi par des autorités. Il consulta son parlement et les grands de son royaume sur la validité du traité de Madrid et sur la sommation que lui faisoit l'Empereur de retourner en Espagne. 1526.

Il vint tenir son lit de justice au parlement pour cette affaire, le 12 décembre 1527.

L'assemblée étoit aussi solemnelle que l'objet l'exigeoit. Le Roi avoit à sa suite plusieurs cardinaux et archevêques, un grand nombre d'évêques, les princes de son sang, les chevaliers de l'ordre, une foule de gentilshommes, et on avoit joint aux officiers du parlement de Paris, des députés des parlemens de Toulouse, de Bordeaux, de Rouen, de Dijon, de Grenoble, d'Aix, et le corps de ville de Paris. Le Roi commença par faire prêter serment à toute l'assemblée de ne rien révéler de ce qu'il alloit dire. Il retraça ensuite toute l'histoire de son règne, il dit que, quand il parvint au trône, il avoit trouvé l'état endetté d'un million huit cent mille livres, la gendarmerie non payée, etc. et beaucoup d'autres abus qu'il avoit tâché de corriger.

En parlant de sa malheureuse expédition d'Italie, il dit : « *Si mes sujets ont eu du mal, j'en ai eu avec eux.* » Témoignage que beaucoup de rois, même alors, ne pouvoient pas se rendre.

1526. Il raconta ensuite toute l'histoire de sa prison (1), il fit lire cet édit qu'il avoit remis à la duchesse d'Alençon, sa sœur, par lequel il cédoit la couronne à son fils, et se condamnoit à une captivité éternelle; à ce monument de son courage et de son amour pour ses peuples, tous les cœurs furent saisis d'admiration et pénétrés de tendresse.

Le Roi continua son récit, il rendit compte de l'état de ses finances, il entra dans le détail des charges auxquelles il avoit à satisfaire, il montra la destination de ses deniers, il dit ce qu'il pouvoit fournir pour la rançon de ses fils, il demanda le reste.

Il finit par offrir de retourner en Espagne, si l'on ne pouvoit trouver aucun autre expédient. Il avoue qu'il avoit donné sa foi d'y retourner au bout de quatre mois, si le traité de Madrid n'étoit point exécuté, mais il prétendit ne l'avoir donnée que parce qu'il savoit qu'elle ne l'engageoit à rien, à cause du défaut de liberté.

On a beau dire, cette dernière proposition fait toujours de la peine; qu'est-ce que c'est que de donner sa parole, parce qu'on sait qu'elle n'engage pas?

Le clergé répondit par la bouche du cardinal de Bourbon, qu'il le conseilleroit selon sa conscience, et l'aideroit en tout ce qu'il pourroit.

La noblesse répondit la même chose par la bouche du duc de Vendôme, et ajouta qu'elle étoit prête d'employer à son service *corps* et *biens*.

Le premier président de Selve fit au Roi les plus tendres remercimens, tant pour sa compagnie que

(1) Manuscrits de Colbert, tome 1, des mémoires concernant le parlement.

pour les autres compagnies souveraines et le corps de ville; il appliqua au Roi les paroles d'Esdras à Artaxercès : *Benedictus Dominus Deus, qui dedit hanc voluntatem in cor Regis* (1). 1526.

Quoique le Roi eût commencé par déclarer à ces différens corps qu'il ne les avoit point assemblés par forme d'états, il décida qu'ils délibéreroient à part. Chacun de ces corps voulut relire en particulier l'édit d'abdication, et cette lecture touchante dicta leurs suffrages.

La délibération dura quatre jours. Le 16 décembre, le parlement arrêta que le Roi n'étoit obligé ni de retourner en Espagne, ni d'exécuter le traité de Madrid; qu'il pouvoit *saintement et justement* lever sur ses sujets exempts et non exempts deux millions pour la rançon de ses fils, et les autres besoins de l'État.

Cette décision affermit le Roi dans l'avis dont il s'efforçoit d'être sur la nullité prétendue de ses engagemens; mais l'état pouvoit avoir raison sans que le Roi cessât absolument d'avoir tort, c'étoit lui qui avoit promis. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les Espagnols raisonnoient tout autrement sur cette affaire.

« Puisque les rois, disoient-ils, veulent paroître à « la tête de leurs armées, la gloire leur semble donc « assez belle pour mériter qu'ils en courent tous les « risques (2), comme la prison et les traités onéreux « qu'elle peut entraîner. Si les traités où la force a eu « quelque part étoient nuls, quels droits seroient légi- « times? où la paix se trouveroit-elle?

(1) « Béni soit le Seigneur, le Dieu de nos pères, qui à mis au « cœur du Roi cette pensée. » Esdras, liv. 1. chap. 7. vers. 27.

(2) Ant. de Vera, hist. de Charles-Quint.

1526. « Il est vrai qu'aucun particulier ne peut se pré« valoir contre un autre des engagemens qu'il a pu « lui extorquer par violence, parce que le droit de la « guerre n'est point établi entre les particuliers, et « que les lois positives, qui servent de fondement à la « société, défendent la violence et annullent ses effets; « mais il n'est ni de la dignité ni de l'intérêt des rois « d'alléguer la contrainte pour éluder leurs engage« mens : si ce dangereux système étoit admis, il pro« duiroit l'un de ces deux effets, ou de rendre éter« nelle la captivité des princes, ou de rendre nos « guerres plus barbares, et de souiller du sang des « rois nos armes sacrilèges. »

Le généreux roi Jean, qui disoit : *Que la vérité et la bonne foi, si elles étoient perdues dans le monde, devroient se retrouver dans la bouche des rois*, étoit bien éloigné de croire que les engagemens qu'ils contractoient en prison, fussent nuls, lui qui, ayant appris que le duc d'Anjou, son fils, s'étoit sauvé d'Angleterre où il étoit en otage, y retourna lui-même pour acquitter la foi donnée, et pour traiter de la rançon de son fils.

Sans doute en cette occasion le roi Jean fut plus grand que François; mais il faut admirer le premier, et plutôt plaindre que blâmer le second.

C'étoit dans la Ligue que résidoit le seul espoir de la délivrance des princes, le Roi s'y livra tout entier. Cette ligue, qui dans l'origine n'avoit été qu'une conjuration (1), prit une forme plus légitime et s'appela *sainte*, parce que le Pape en étoit le chef; il y fit entrer les Florentins, mais les Vénitiens ne purent

Belcar., liv. 18, n. 55.

(1) Voir le chapitre précédent.

obtenir de lui que le duc de Ferrare y fut admis. On y fit entrer les Suisses pour avoir leurs soldats, et le roi d'Angleterre pour avoir son argent. Celui-ci fut déclaré protecteur de la Ligue et ne fit rien pour elle. 1526.

L'objet de la Ligue, tel qu'il fut fixé par le traité, étoit d'assurer le Milanès à François Sforce qui épouseroit une princesse du sang de France, paieroit à Maximilien Sforce, son frère, qui vivoit toujours en France, la pension que le Roi lui avoit payée jusqu'alors, et au Roi lui-même, un tribut annuel de cinquante mille écus. A ces conditions, le Roi confirmoit la cession qu'il avoit faite du Milanès, et ne se réservoit que la cité de Gênes et le comté d'Ast, lorsqu'on les auroit repris. Sleidanus, Comment. lib. 6.

On devoit aussi conquérir le royaume de Naples, dont le Pape donneroit l'investiture à qui il voudroit, non cependant sans l'aveu des autres confédérés. Si le roi d'Angleterre et le cardinal d'Yorck servoient bien la Ligue, ils devoient avoir dans le royaume de Naples, le premier, une principauté de trente mille ducats de revenu; le second, une de dix mille. Au reste, on n'enlevoit point irrévocablement ce royaume à l'Empereur, on lui laissoit la liberté d'entrer lui-même dans la ligue qui se formoit contre lui; à ce prix, il pouvoit conserver le royaume de Naples et ne perdre que le Milanès. Surtout aucun des Confédérés ne devoit poser les armes qu'après avoir forcé l'Empereur à mettre les princes en liberté. On fixa le nombre de troupes que chaque puissance fourniroit, elles devoient former une armée capable d'exécuter les plus grands projets, si elle n'eût obéi qu'à un seul chef, si elle n'eût pas été formée de parties discordantes et mal unies. Belcar., l. 18, n. 54.

1526. L'expédition la plus pressée étoit de voler au secours du duc de Milan sur qui s'acharnoit toujours la vengeance de l'Empereur; il ne restoit plus au malheureux Sforce, comme on l'a déjà dit, que les châteaux de Crémone et de Milan; Pescaire avoit envahi tout le reste; à peine la mort de ce général laissa-t-elle respirer Sforce un moment dans le château de Milan, où il étoit assiégé; bientôt Antoine de Lève et le marquis du Guast reprirent les opérations du siège avec la plus grande vivacité.

Les vivres manquoient aux assiégés; mais, lorsqu'ils considéroient le sort des peuples soumis à l'armée impériale, ils ne pouvoient chercher de ressource que dans le désespoir. La faim et la mort étoient moins cruelles que le joug Espagnol. La ville de Milan l'éprouvoit; il y avoit long-temps qu'elle s'étoit rendue au marquis de Pescaire dans l'espérance de jouir sous la tyrannie de l'Empereur du repos que ses ducs particuliers n'avoient pu lui procurer, mais ce qu'elle avoit souffert jusqu'alors et la peste qui l'avoit ravagée les années précédentes, n'étoient encore qu'un foible prélude de ses maux. L'Empereur n'envoyant point d'argent en Italie et ses troupes n'étant point payées, les généraux les avoient distribuées, dans diverses places du Milanès où elles vivoient à discrétion. Chaque officier, chaque gendarme, chaque soldat devoit être logé et nourri par ceux des habitans dont la maison leur avoit été assignée ou avoit été choisie par eux. Les Impériaux qui étoient logés à Milan exigeoient des vivres, non-seulement pour eux, mais encore pour leurs amis qui venoient les voir en foule. Leurs hôtes, n'ayant pas assez de vivres pour tant de personnes, se voyoient

souvent arracher leur propre subsistance; et, pour se conserver le nécessaire, étoient obligés de traiter avec les soldats et de leur donner de l'argent au lieu de vivres. Alors ces soldats alloient forcer un autre bourgeois de les loger et de les nourrir eux et leurs amis. Il y avoit tel soldat qui avoit à la fois cinq ou six hôtes, dont un seul le logeoit et le nourrissoit, tandis que tous les autres lui donnoient de l'argent pour son logement et sa nourriture. Ces contributions étoient exigées avec la plus grande rigueur; le moindre retardement étoit puni par d'affreuses violences. Bientôt ces exactions n'eurent plus de bornes. Chaque soldat vouloit avoir une table abondamment, délicatement servie, et de l'argent à profusion. Les Allemands et les Espagnols disputoient d'avarice, d'insolence et de cruauté. La patience échappa quelquefois aux malheureux Milanois, le désespoir leur fit prendre les armes contre leurs tyrans et leurs bourreaux; mais, comme une rage aveugle présidoit seule à ces séditions, De Lève et Du Guast les apaisèrent aisément, moitié par adresse, moitié par force. L'esclavage des Milanois n'en devint que plus insupportable. On les désarma pour prévenir de nouveaux soulèvemens; sous prétexte de faire la recherche des armes, les soldats pénétroient dans les endroits les plus cachés et pilloient partout à loisir. Pour se soustraire à tant d'horreurs, les Milanois n'avoient plus d'autre ressource que de sortir de la ville avec tout ce qu'ils pourroient emporter, mais toutes les portes, toutes les avenues étoient soigneusement gardées, et les défenses de sortir si expresses, qu'on n'osoit s'y exposer qu'après avoir pris le parti de renoncer à la vie, s'il le falloit. Pour prévenir ces fuites 1526.

1526. que le désespoir rendoit cependant assez fréquentes, les Espagnols enchaînoient leurs hôtes, hommes, femmes, enfans, dans les maisons; ils forçoient les domestiques, le poignard sur la gorge, de leur découvrir l'endroit où leurs maîtres avoient caché leur argent. A cette monstrueuse barbarie se joignoit une incontinence féroce; ils abusoient brutalement de l'un et de l'autre sexe, sans que ni l'âge, ni le malheur, ni les cris, ni les larmes de ces innocentes victimes pussent troubler leurs infâmes plaisirs. Ceux qui avoient vu autrefois Milan dans sa splendeur, ne le reconnoissoient plus. Le commerce, ce principe de richesse, les arts qui le nourrissent, le luxe qu'il fait naître et qu'il entretient à son tour, les fêtes, les plaisirs, la joie avoient fui de cette ville infortunée. Ce n'étoit plus qu'un vaste cachot, où des milliers de captifs expiroient chaque jour dans l'opprobre et dans la rage; les magasins étoient vides, les comptoirs abandonnés, les maisons fermées; l'or, l'argent, les effets précieux confiés au sein de la terre; nulles liaisons, nulle société; à peine voyoit-on se traîner languissamment dans les rues quelques tristes citoyens, revêtus de haillons, la honte et la misère sur le front, le désespoir dans le cœur.

Guicciard. liv. 17.

Les Milanois s'étoient quelquefois adressés à l'Empereur; ils l'avoient conjuré par ses intérêts, par les droits sacrés de l'humanité, d'adoucir l'excès de leur misère. L'Empereur, qui ne la voyoit point, qui la croyoit exagérée, et qui ne pouvoit payer son armée, faisoit aux Milanois des promesses vagues. Ces promesses ne soulageoient point leurs maux, et le temps les aggravoit.

Telle étoit la perspective épouvantable et prochaine que la ville de Milan offroit aux regards du château, et qui l'invitoit à ne se rendre jamais. Quelques soldats s'y défendoient encore avec leur duc pour l'arracher, pour s'arracher eux-mêmes à une pareille destinée; les Confédérés ne pouvoient faire de trop prompts efforts pour les dégager. Les puissances d'Italie, comme plus voisines et du mal et du remède, s'ébranlèrent les premières. Pendant que François balançoit encore à servir la Ligue, dans l'espérance que l'Empereur se contenteroit des deux millions offerts en échange de la Bourgogne, les troupes du Pape, des Florentins, des Vénitiens, s'avançoient lentement vers Milan. Le comte Guy Rengon commandoit les troupes de l'Église, les lances Florentines étoient conduites par Vitelli, le célèbre Jean de Médicis, guéri de la blessure qui l'avoit empêché d'assister à la bataille de Pavie (1), étoit capitaine général de l'infanterie Italienne; Guichardin avoit le titre de lieutenant général de l'armée de l'Eglise; les Vénitiens avoient pour capitaine général le duc d'Urbin, et pour provéditeur Pierre Pesaro. On n'avoit point nommé de généralissime, mais ce tort sembloit en quelque sorte réparé par la déférence de tous ces chefs pour le duc d'Urbin (2) à qui ses guerres contre le S. Siège avoient acquis de la considération. Les talens de ce général, sans être à mépriser, n'avoient pourtant rien d'éminent, et il n'est pas sûr que ses intentions fussent droites; il fut accusé d'avoir cherché à prolonger la guerre, et d'avoir craint de rendre trop puissante une ligue dont un Pape du nom de Médicis

1526.

Belcar., l. 18, n. 25.

(1) Voir le dixième chapitre de ce second livre.

(2) La Rovère.

1526. étoit le chef; il n'avoit pas oublié les injures qu'il avoit reçues de Léon X et de Clément VII lui-même, alors cardinal; il voyoit avec indignation les Florentins garder toujours le fort de S. Léo, et tout le Montefeltro usurpés sur lui, et la fille unique de Laurent de Médicis (1) prendre le titre de duchesse d'Urbin.

Le duc d'Urbin, dans le cours de cette guerre, parut s'attacher davantage à essayer son autorité sur les chefs et sur l'armée, qu'à procurer des succès à la Ligue. Dans les conseils il prévenoit toujours l'avis des chefs, et annonçoit d'abord le sien avec tant de hauteur, qu'on osoit à peine le combattre; Guichardin prit quelquefois cette liberté, mais toujours en vain, quoique souvent il eût raison. Dans les opérations militaires, le duc d'Urbin fatiguoit quelquefois l'armée par des mouvemens sans objet, dont il ne rendoit point raison, et qui sembloient n'avoir pour but que d'accoutumer les soldats à l'obéissance et les chefs à la soumission; il se rendit maître à la vérité de Lodi, place importante que le marquis du Guast tenta vainement de reprendre; mais, s'étant ensuite avancé pour dégager le château de Milan, premier et principal objet de cette guerre, une terreur panique ou un vertige imprévu lui fit faire tout-à-coup une retraite honteuse à laquelle Guichardin s'opposa de tout son pouvoir, et dont Jean de Médicis fut indigné.

Mém. de Du Bellay, liv. 3. Belcar., l. 19, n. 2, 4, 6.

L'irrésolution et l'incertitude régnoient dans l'armée, et plus encore dans les cabinets des princes; les hosti-

(1) Mort en 1519, comme on l'a dit, ainsi que Marguerite de Boulogne, sa femme. Leur fille, dont il est ici question, fut la fameuse Catherine de Médicis. Voir le quatrième chapitre du livre premier.

lités languissoient, les négociations étoient ouvertes partout; l'Empereur traitoit avec le Roi pour l'engager à exécuter le traité de Madrid; avec le duc de Milan pour l'engager à remettre le reste de ses états, à se confier en sa justice et en sa miséricorde; avec le Pape, pour le détacher de la Ligue; avec les Colonne, pour les soulever contre le Pape dont ils étoient ennemis personnels; avec les Vénitiens, pour empêcher qu'ils ne resserrassent les nœuds de leur ancienne union avec la France. Tous les confédérés traitoient aussi entre eux; chaque jour voyoit éclore des projets de traités particuliers contraires au traité général de la Ligue. Tantôt on offroit au roi de France de conquérir le Milanès pour lui-même, tantôt on vouloit qu'il se contentât du comté d'Ast et de la ville de Gênes, suivant le traité de Cognac; d'autres fois on lui faisoit d'autres propositions plus ou moins vagues selon le plus ou le moins de besoin qu'on croyoit avoir de lui. Personne ne savoit ce qu'il vouloit. La défiance et le défaut de concert traversoient toutes les démarches; les Confédérés faisoient faire des levées en Suisse par Médequin (1) et par l'évêque de Lodi; François I, auquel par un rafinement ridicule la Ligue faisoit mystère de ces levées, s'y opposoit par le ministère de son agent auprès des Cantons; les uns vouloient qu'on se contentât des troupes Italiennes, dont la fidélité seroit plus sûre; les autres croyoient qu'on ne vaincroit qu'à force de Suisses. Le roi d'Angleterre et le cardinal d'Yorck demandoient que les principautés qu'on leur avoit assignées pour prix des services qu'ils 1526.

(1) Il servoit alors la Ligue contre l'Empereur; il se faisoit nommer le marquis de Marignan.

1526. ne rendoient pas à la Ligue, fussent dans le Milanès, au lieu d'être dans le royaume de Naples. François I ne témoignoit pas plus de zèle pour la Ligue, il ne lui avoit fourni encore ni troupes ni argent. Toute son ardeur guerrière se ralentissoit alors; soit que l'inaction de sa prison l'eût accoutumé à une vie oisive, soit que le désir de tenir sa parole à l'Empereur ne lui eût permis d'entrer dans la Ligue que pour intimider ce prince et l'engager à se contenter des deux millions pour la Bourgogne. D'ailleurs la volupté l'amollissoit de plus en plus; l'amour qui pourroit servir d'aiguillon à la gloire, mais qui en est trop souvent la fléau, l'arrêtoit dans sa course; une des filles de la suite de la duchesse d'Angoulême (Anne de Pisseleu qu'il fit depuis duchesse d'Etampes) avoit remplacé la comtesse de Château-Briant.

Pendant qu'il languissoit ainsi, l'Empereur, qui n'étoit amoureux que par délassement et qui ne négligeoit pas ses affaires, songeoit à tirer parti des talens supérieurs du duc de Bourbon que l'inexécution du traité de Madrid laissoit toujours en Espagne; il l'envoya poursuivre la conquête du Milanès, dont il lui promettoit l'investiture, lorsqu'il en auroit dépouillé Sforce; l'Empereur espéroit trouver plus de fidélité dans un prince étranger et proscrit, qui auroit toujours besoin de son appui, que dans un souverain dont la maison avoit au trône ducal des droits déja anciens, reconnus par les puissances d'Italie et qui pouvoient devenir indépendans des volontés de l'Empereur.

Belcar., liv. 18, n. 53.

Le duc de Bourbon arrive à Milan, les magistrats lui font une peinture énergique de leurs maux; les cris et les larmes d'un peuple désespéré la rendoient

plus énergique encore. Bourbon, que ses propres malheurs avoient dû rendre sensible, et qui, dans un temps plus heureux pour eux et pour lui, avoit été leur gouverneur sous François I, les console, les encourage, pleure avec eux, leur promet un prompt soulagement; mais il leur avoue que le défaut d'argent étant la source de tous ces désordres, il faut de l'argent pour les faire cesser; il les conjure de faire un dernier effort, afin de fournir trente mille ducats pour la solde d'un mois; il jure que, moyennant ce secours, il fera camper l'armée hors de la ville. « Je sais, leur dit-il, que « vous avez souvent été trompés par de semblables « promesses; mais, ajouta-t-il, si je vous trompe, « *que Dieu qui m'entend, me fasse périr au premier* « *assaut ou à la première bataille, du premier coup* « *que tireront les ennemis.* » 1526.

Ces paroles furent bien remarquées alors, et le furent encore davantage dans la suite.

Quoique trente mille ducats parussent une somme exorbitante aux Milanois épuisés par tant d'extorsions, cependant, si à ce prix ils alloient être délivrés de l'armée impériale, il n'y avoit pas à balancer; chacun fait ses efforts; il vont déterrer leur argent, ils l'apportent pleins de crainte et d'espérance aux pieds de Bourbon. Ce général se contente de faire passer de la ville dans les faubourgs quelques compagnies; il ne voulut ou ne put pousser plus loin l'exécution de sa parole. Le gros de l'armée, qui faisoit le siège du château, reste toujours dans la ville et continue d'y commettre les mêmes excès; les Milanois, trahis dans leur dernière espérance, connoissent enfin qu'ils n'ont plus d'asyle contre la barbarie des Espagnols que dans la mort. La plupart em-

1526. brassent cette horrible ressource; les uns se précipitent du haut des toits et s'écrasent sur le pavé, les autres se pendent dans leurs maisons; ces effroyables aventures se multiplient de jour en jour sous les yeux cruels des Espagnols qui daignent à peine s'en apercevoir, et poursuivent le cours de leurs violences.

C'est ainsi que des hommes traitoient des hommes à Milan, et voilà les effets de la guerre.

Cependant les défenseurs du château, instruits et peut-être témoins de toutes ces horreurs, étoient réduits à se rendre, pour ne pas laisser tomber leur duc entre les mains des Impériaux; la Rovère, qui s'étoit éloigné de Milan, lorsqu'il pouvoit le secourir, examinoit dans le conseil s'il étoit à propos de s'en approcher, lorsqu'il apprit que Sforce avoit remis le château de Milan au duc de Bourbon.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

La capitulation portoit que Sforce pourroit se retirer dans la ville de Côme et qu'il en auroit le gouvernement; c'étoit le reléguer à l'extrémité de ses états, dans une place sans conséquence, parce qu'elle étoit sans communication avec les autres; Sforce s'étoit flatté du moins que la garnison de cette ville en sortiroit à son arrivée, mais les Impériaux, interprétant à leur gré les lois qu'ils avoient eux-mêmes dictées, prétendirent que le Duc devoit s'estimer trop heureux qu'on le laissât demeurer dans Côme en sûreté. Sforce, qui ne croyoit pas y être en sûreté si la garnison y restoit, prit, contre sa première intention, un parti capable d'irriter l'Empereur: il alla trouver les Confédérés à Lodi, place qu'il devoit à leurs armes, et qui étoit, avec le château de Crémone, la seule qui lui restât. Quelque temps après, les Confédérés s'emparèrent

Guicciard., liv. 16.

aussi de la ville de Crémone, mais cette expédition, faite mal-à-propos, fit perdre l'occasion de surprendre Gênes. Une flotte que la France venoit d'équiper conformément au traité de Cognac, et la flotte combinée du Pape et des Vénitiens, s'étoient rangées aux deux côtés de Gênes, la première à Savonne au couchant de Gênes, la seconde à Porto-Fino au levant; de là elles croisoient perpétuellement dans ces mers, et resserrant Gênes de ce côté qui fait sa plus grande force, elles la réduisoient à manquer de vivres; les commandans des flottes demandoient que l'armée des Confédérés détachât quatre mille hommes d'Infanterie, pour resserrer pareillement Gênes du côté de la terre; ils répondoient de la soumettre, mais le duc d'Urbin, occupé alors au siége de Crémone, ne voulut pas faire une diversion si utile; et, par ce refus, fit manquer l'entreprise.

1526.

Belcar., l. 19, n. 10.

Enfin le secours de terre que le Roi devoit fournir à la Ligue, arrive dans le Piémont; c'étoient cinq cents lances Françoises et quatre mille hommes d'Infanterie commandés par le marquis de Saluces, des talens duquel le Roi lui-même avoit assez mauvaise opinion.

La Ligue acquit encore de nouveaux alliés. Ce Médequin, ce marquis de Marignan, qui avoit tant influé sur le succès de Pavie, en forçant par la prise de Chiavenne les Grisons à quitter l'armée Françoise, étoit à Lodi dans l'armée des Confédérés, lorsque Sforce y arriva, sortant du château de Milan. Médequin, qui avoit été son secrétaire et qui l'avoit offensé par tant de trahisons, surtout par la surprise de Musso, ne put soutenir son aspect et quitta l'armée; il eut l'insolence d'être mécontent de ce que la Ligue lui préféroit Sforce,

1526. et il en témoigna son mécontentement d'une manière plus insolente encore, en faisant arrêter un des ambassadeurs de Venise (qui alloit en France) sous prétexte que la Ligue lui devoit de l'argent pour les levées qu'il avoit faites en Suisse. Les Grisons venoient de reprendre sur lui Chiavenne, mais il les gênoit tant par des impôts qu'il avoit établis sur la navigation du lac de Côme, dont la ville de Musso le rendoit le maître, que les Grisons, pour s'exempter de ces droits, lui avoient donné cinq mille cinq cent ducats et lui en avoient promis encore autant. Les Grisons n'étoient point des alliés à dédaigner, Bourbon le savoit bien, et il faisoit faire des levées chez eux; il falloit empêcher ces levées d'aller joindre l'armée impériale, il falloit empêcher aussi que les Grisons ne livrassent passage à des troupes que le duc de Bourbon faisoit venir d'Allemagne; les Grisons, sur les sollicitations de la Ligue, consentirent à ces deux points, et même à un troisième, qui étoit de fournir deux mille hommes à la Ligue, et la Ligue promit de les acquitter envers le marquis de Marignan, des 5500 ducats qui restoient à payer, de leur rembourser ceux qu'ils avoient déjà payés, et de faire cesser les vexations de cet aventurier.

La Ligue avec tous ces secours n'en devint ni plus entreprenante, ni moins irrésolue; il est vrai que l'Empereur sut l'affoiblir par une diversion adroitement ménagée; les Colonne, dont la destinée fut plus d'une fois de faire trembler les Papes, étoient alors doublement ennemis de Clément VII comme sujets de l'Empereur dans le royaume de Naples, et plus encore pour des raisons qui leur étoient personnelles. Ces Colonne étoient Vespasien, fils de Prosper, Ascagne,

fils de Fabrice, et le cardinal Pompée Colonne, (1) le plus violent et le plus furieux des trois; ils menaçoient les états de l'Eglise du côté du royaume de Naples, ce qui obligeoit le Pape d'entretenir une armée de ce côté-là, et l'empêchoit de secourir la Ligue aussi puissamment qu'il l'auroit pu faire; il crut se délivrer de ces ennemis par un traité de paix dont Vespasien Colonne jura l'observation en son nom et au nom de ses cousins. Sur la foi de ce serment et de ce traité, le Pape licencia une partie de l'armée qu'il entretenoit à Rome, et envoya le reste à l'armée de la Ligue: les Colonne, soulevés par l'Empereur, trouvant l'occasion favorable, surprennent Rome pendant la nuit, se saisissent de trois portes, avancent en massacrant tout ce qui leur résiste; le cardinal Pompée Colonne ne se proposoit rien moins que d'égorger le Pape, et d'aller, les mains teintes de son sang, forcer les cardinaux à le couronner lui-même; il marchoit déjà vers S. Pierre et vers le Vatican. Le Pape, écrasé de ce coup de foudre, n'a pas la force de prendre un parti; il n'avoit plus de troupes; il ne pouvoit compter sur le peuple, dont la moitié voyoit cet évènement avec joie, et l'autre moitié avec indifférence. L'excès du péril ranima son courage; il voulut aller, revêtu des habits pontificaux, attendre ses ennemis sur le siège apostolique, comme avoit fait Boniface VIII lorsqu'il avoit été surpris par Sciarra Colonne; mais cet appareil imposant n'avoit pas plus arrêté la fureur de Sciarra Colonne, qu'un stratagème à peu près pareil des sénateurs Romains n'avoit arrêté celle des Gaulois, lorsqu'ils avoient pris

1526.

(1) Prosper et Fabrice étoient cousins germains, le cardinal Pompée étoit neveu de Prosper.

1526. Rome. La fuite étoit plus sûre que tout cet héroïsme forcé: les cardinaux qui entouroient Clément, effrayés de son danger, se jetèrent à ses pieds pour l'engager à s'y soustraire; ils eurent beaucoup de peine à obtenir qu'il se retirât avec eux dans le château S. Ange. Il étoit temps qu'il prît ce parti; à peine étoit-il sorti de son palais, que les troupes des Colonne y entrèrent et le mirent au pillage; elles pillèrent aussi les ornemens de la Basilique de S. Pierre; mais le désordre dura peu, le canon du château S. Ange arrêta l'impétuosité des Colonne. Moncade, qui étoit alors ambassadeur de l'Empereur auprès du Pape (car malgré la rupture, les diverses puissances avoient des ambassadeurs dans les cours ennemies), Moncade se rendit au château S. Ange, et voulut être médiateur entre le Pape et les Colonne; il fit également la loi à tous les deux partis; il accorda au Pape une trève au nom de l'Empereur et força les Colonne, qui n'agissoient que sous l'autorité de l'Empereur, d'y consentir. La trève étoit de quatre mois. Les Impériaux firent sortir leurs troupes de Rome et de tout l'état Ecclésiastique; mais le Pape fut obligé de rappeler celles qu'il avoit dans la Ligue, ce qui dérangea tous les projets de cette armée.

Guicciard., liv. 17.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Ce que Rome et le Pape souffrirent en cette occasion, n'étoit que l'avant-coureur de maux bien plus grands qui les attendoient. Rome devoit être réduite à envier le sort de Milan.

L'Empereur eût aisément subjugué toute l'Italie, si l'argent eût secondé ses intrigues et ses armes; mais, faute de ce nerf puissant de la guerre, il ne pouvoit tirer de l'Allemagne les troupes dont il avoit besoin;

l'Archiduc, son frère, plus pauvre que lui, ne pouvoit lui fournir ces secours; Bourbon, plus pauvre qu'eux, avoit su par la confiance qu'inspiroient ses talens et sa réputation, tirer de ce pays cette troupe d'Allemands qui avoient tant contribué à la victoire de Pavie: le chef de ces Allemands, George Fronsberg, qui avoit vaincu sous lui et à qui l'amour de la patrie et l'horreur de la religion Romaine rendoient tout possible, détermina un grand nombre de lansquenets à le suivre en Italie, moyennant un écu d'engagement par tête : il leur promit une fortune immense dans cette heureuse contrée, il leur rappela tout ce que le pillage du camp François à Pavie avoit procuré de richesses à leurs compatriotes; l'Archiduc les fournit d'artillerie et de chevaux. Ils partirent pleins d'espérance, profanant sur leur route les vases sacrés, et déchirant les images. 1526.

Au bruit de leur marche, le duc d'Urbin, qui avoit pris trop tard le parti d'assiéger Gênes, leva le siège pour aller empêcher leur jonction avec l'armée de Bourbon. Il voulut les attendre au passage de quelques rivières ou à la sortie de quelques défilés, mais il se trompa d'abord sur leur route; il croyoit qu'ils passeroient par le Bressan et le Bergamasque, et il s'avançoit contre eux vers l'Adda, tandis qu'ils traversoient le Trentin, le Véronèse et le Mantouan. Le duc d'Urbin, rectifiant sa marche sur celle des ennemis, les alla chercher dans le Mantouan, et par malheur il les rencontra : ce fut près de Borgo-Forte, vers le confluent de l'Oglio et du Pô : on eût dû, sans doute, attendre pour les attaquer qu'ils tentassent le passage du Pô : on crut devoir prévenir ce moment. Le duc de Ferrare, que le Pape avoit refusé d'admettre dans la Ligue,

1526. s'étoit jeté entre les bras de l'Empereur. Le moindre ennemi peut être dangereux, le moindre ami peut être utile : le duc de Ferrare fit tenir aux Allemands à Borgo-Forte quelques fauconneaux qui les servirent très-bien : un, entre autres, fracassa la cuisse au fameux Jean de Médicis qui chargeoit les Allemands à la tête des cheyau-légers ; il fut transporté à Mantoue et il y mourut de cette blessure (1). Brantôme et Varillas disent qu'on lui coupa la cuisse, et que Médicis, sans vouloir souffrir ni qu'on le soutînt, ni qu'on lui bandât les yeux, poussa la fermeté jusqu'à tenir lui-même la lumière pendant l'opération, sans qu'il parût la moindre altération sur son visage.

Mém. de Du Bellay. l. 3.

Belcar., liv. 19, n. 11.

C'étoit le seul de tous les chefs de la Ligue que les ennemis craignissent ; tous les partis tour à tour avoient éprouvé son courage. Un tempérament plein de feu le précipitoit dans toutes les occasions périlleuses ; ses talens, que l'expérience murissoit tous les jours, sembloient devoir rendre à l'Italie les Pescaire et les Colonne réunis en lui seul. Il mourut à vingt-neuf ans. Les exploits dont il remplit cet espace si court, auroient suffi pour illustrer une longue carrière.

La troupe particulière dont il étoit le chef, pour témoigner la douleur qu'elle avoit de sa perte, arbora le drapeau noir (2) qu'elle conserva depuis, monument respectable de la gloire du général et de l'amour de ses soldats. Elle prit le nom de bandes-noires qu'avoit

(1) Brantome, hommes illustres et capitaines étrangers, art. Jean ou Jeannin de Médicis.

(2) Brantôme dit que c'étoit Jean de Médicis lui-même qui avoit fait prendre à sa troupe le drapeau noir, à la mort de Léon X. (Brant. capitaines étrangers, tome second.)

porté la troupe du duc de Gueldres, détruite à Pavie.

Les Confédérés, après cette perte, la plus grande qu'ils pussent faire, devinrent moins ardens à poursuivre les ennemis; mais, donnant dans un autre excès, ils le devinrent trop peu; ils laissèrent les Allemands côtoyer sans obstacle le Pô, choisir l'endroit où ils le passeroient, le passer à Ostiglia, passer ensuite la Secchia, la Lenza, la Parma, le Taro, la Nura, et se joindre à un détachement des Impériaux vers Plaisance. 1526.

Cet accroissement de forces rendoit Bourbon à peu-près égal aux Confédérés, et son génie le rendoit bien supérieur; mais il étoit plus embarrassé des troupes qu'il avoit que de celles qu'il n'avoit pas; l'argent lui manquoit toujours; il avoit beau combler le désespoir des Milanois, dévorer leur substance, faire périr dans les prisons les bourgeois qu'il croyoit les plus riches, déchirer les autres par les plus cruelles tortures, il n'en pouvoit plus rien tirer; toutes les ressources étoient épuisées, toutes les églises étoient dépouillées de leur argenterie, usage qui commençoit à devenir fréquent, et auquel les Espagnols s'étoient accoutumés aussi-bien que les Allemands; ils s'étoient accoutumés à un usage plus odieux encore, celui de voir sans émotion couler les pleurs et le sang des infortunés : on a vu par quelle monstrueuse barbarie ils se procuroient dans Milan une opulence détestable; les sources de cette opulence étoient taries, et ils ne demandoient pas mieux que d'être conduits dans une autre ville plus riche, dont ils pussent opprimer les habitans avec plus de fruit; mais quelle que fût leur destination, ils vouloient, avant tout, qu'on leur payât toutes les montres qui leur étoient dues. La longue habitude qu'ils avoient de

1526. la licence obligeoit leurs généraux de se conformer à leur volonté, qui d'ailleurs avoit au moins les apparences de la justice. Bourbon imagina pour les satisfaire un stratagème qui lui réussit. Moron, toujours enfermé au château de Pavie, attendoit que l'Empereur ordonnât de son sort; on lui avoit fait son procès; convaincu d'avoir soulevé contre l'Empereur toute l'Europe, et surtout Sforce, son maître, d'avoir voulu séduire le marquis de Pescaire et faire égorger l'armée impériale, il fut condamné à perdre la tête. Bourbon lui promit la vie moyennant vingt mille ducats; Moron, voyant qu'on traitoit avec lui, crut qu'on ne se détermineroit pas aisément à perdre un homme dont on pouvoit employer si utilement les talens en les tournant contre la Ligue; il refusa de donner cette somme. Bourbon, sans s'amuser à marchander, fit tout préparer pour son supplice; la peur saisit Moron, et la nuit du jour qu'il devoit être conduit à l'échafaud, il fournit les vingt mille ducats. Echappé ainsi à la mort, il se fit connoître de plus en plus au duc de Bourbon qui admira ses talens et goûta son caractère : bientôt il eut sur l'esprit de ce général un ascendant presque égal à celui qu'il avoit eu sur celui de Sforce.

Guicciard., liv. 17.

Lorsque la vente honteuse de la grâce de Moron, l'enlèvement scandaleux des derniers ornemens des dernières églises, la multiplication barbare des supplices, des gênes, des estrapades contre les malheureux Milanois, eurent mis Bourbon en état de satisfaire en partie ses troupes, il les fit défiler vers Pavie, leur annonçant qu'il les alloit mener dans un lieu où elles s'enrichiroient à jamais. Le ton dont il faisoit cette promesse, l'air de mystère et de confiance à la fois

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

qu'on voyoit sur son visage, piquèrent et réveillèrent les esprits; on ne parloit plus que des victoires de Marignan et de Pavie; on espéroit tout du héros qui avoit fixé la fortune dans ces deux batailles; on ne pouvoit que vaincre sous lui, tout retentissoit de sa gloire; les soldats, dans leurs chansons, l'élevoient au-dessus de tous les conquérans. *Nous vous suivrons partout* (1), crioient-ils avec un enthousiasme effréné, *dussiez-vous nous mener à tous les diables*. Ces transports, ce dévouement aveugle étoient pour Bourbon le dédommagement le plus flatteur de ses disgrâces; ses longs ennuis cédoient au plaisir si touchant de se voir adoré par tant de braves hommes, et d'être plus roi dans son camp que Charles et François ne l'étoient dans leurs cours. Ce prince, si fier et si froid avec les courtisans, savoit gagner le cœur des soldats par l'affabilité, comme il savoit exciter leur admiration par sa valeur; il affectoit avec eux ce ton d'égalité qu'il connoissoit si propre à les séduire : « *mes enfans*, leur disoit-il, *je suis un pauvre cavalier, je n'ai pas un sou non plus que vous, faisons fortune ensemble*. Il leur avoit distribué sa vaisselle, ses meubles, ses bijoux, ses habits, et ne s'étoit réservé qu'une casaque de toile d'argent, qu'il portoit sur ses armes; son armée étoit devenue sa famille, sa patrie, sa fortune. Bourbon ne savoit plus lui-même jusqu'où ce personnage d'aventurier illustre alloit l'entraîner; il pouvoit être duc de Milan, il pouvoit se faire roi de Naples, il pouvoit bouleverser l'Italie et y fonder une monarchie nouvelle; une juste vengeance l'animoit contre son pays, où la duchesse d'Angoulême

1527.
Pâques le 21 Avril.

(1) Brantôme, capit. étrang. art. Bourbon.

régnoit encore sous l'autorité de François; il étoit
1527. mécontent de l'Empereur, qui ne lui avoit point tenu parole sur son mariage avec la reine de Portugal, et qui ne vouloit l'employer que comme un instrument servile de sa grandeur; il avoit à se faire un sort également indépendant et de ses ennemis et de ses protecteurs. Son armée étoit plus à lui qu'à l'Empereur, mais les intérêts de l'Empereur devoient servir de prétexte à toutes ses démarches, et de principal fondement à l'obéissance de ses troupes, jusqu'à ce que les conjonctures lui permissent de lever le masque et de s'approprier le fruit de ses travaux; c'est du moins tout ce qu'on peut entrevoir de ses projets, à travers le voile impénétrable dont ils sont restés couverts.

Quelques historiens ont écrit que son dessein étoit de faire sa paix avec la France aux dépens de l'Empereur, auquel il devoit enlever le royaume de Naples. Mézerai parle d'une lettre de Bourbon au Roi, *laquelle*, dit-il, *se voit en bon lieu*, et qui contient ces mots : *Naples vous donnera des preuves de ma repentance et justifiera ma faute.* Mais les traces de ce projet sont trop foibles et trop équivoques pour être érigées en preuves.

Bourbon, ayant préposé à la garde du Milanès Antoine de Lève avec quelques troupes Espagnoles et Italiennes, se mit en marche avec l'armée impériale, sans qu'elle sût où il la conduisoit et sans qu'il le sût peut-être lui-même; il parut d'abord menacer Plaisance, puis Bologne, enfin on le vit s'avancer vers l'état de Toscane, et les Alliés commencèrent à comprendre qu'il n'en vouloit pas à moins qu'à Florence ou à Rome.

Jusque-là leurs démarches avoient toujours été gênées, parce qu'ils ignoroient quelle route prendroit Bourbon et quelle entreprise il formeroit; on n'avoit pu concevoir qu'un général si sage voulût, sans aucune raison apparente, prendre un parti désespéré, tel que celui de s'engager au milieu d'un pays ennemi, à travers tant de places fortes, entre lesquelles il alloit se voir enfermé, sans ressources et sans vivres, poursuivi par une armée au moins égale à la sienne, et abondamment pourvue de tout. Il falloit en effet tous les talens de Bourbon, pour traîner ainsi à travers tant de périls et tant d'obstacles une armée composée d'Espagnols, d'Italiens, d'Allemands, tous peuples opposés d'inclinations, de religion, de caractères; jaloux, ennemis les uns des autres, apportant à l'exécution des desseins de leur chef, des dispositions toutes différentes; les Espagnols accoutumés dans Milan à une oisiveté opulente, à une mollesse cruelle; les Italiens craignant la fatigue, le travail, et ayant toujours l'oreille ouverte aux sollicitations de leurs concitoyens qui servoient dans l'armée ennemie; les Allemands n'ayant rien reçu, ne devant rien recevoir, ni pour leur engagement, ni pour leur solde, et menacés de la faim, dans un climat étranger où leur nom et leur religion étoient abhorrés. Tous ces intérêts divers se réunissoient en un intérêt commun contre un général qui, au lieu de paiement, n'offroit que des espérances vagues, que de belles chimères; encore ne les offroit-il pas nettement; il parloit d'un grand projet, mais il ne le dévoiloit pas; plus ses promesses étoient magnifiques, plus elles étoient suspectes. On étoit environné d'ennemis : la Toscane, l'état de l'Eglise, les possessions

1527.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

1527. des Vénitiens entouroient de toutes parts une armée isolée, fatiguée, abattue, à qui l'armée des Alliés alloit encore ôter toute communication avec le Milanès. Ces travaux, ces fatigues, ces périls étoient présens et réels, le prix étoit bien incertain. A tant de motifs de découragement et de révolte se joignoient les circonstances les plus fâcheuses; la conjuration des élémens, le débordement des rivières, qui allongea la route, retarda la marche, gêna l'approvisionnement; une violente attaque d'apoplexie vint encore, pour comble de malheur, frapper le général Fronsberg, dont l'exemple et l'autorité étoient si nécessaires pour soutenir la constance des Allemands. Le génie de Bourbon triompha de tous ces obstacles; ce général déclara enfin à ses troupes que c'étoit à Rome qu'il les menoit; il leur fit sentir l'importance et en même temps la facilité de cette expédition, il les remplit de son ardeur, on ne songea plus qu'à le suivre, à vaincre et à s'enrichir.

Il falloit à des Espagnols quelque chose de plus que le courage ordinaire pour aller braver ainsi la religion dans le centre de son empire, et s'enrichir par la profanation autant que par le brigandage; mais il y avoit déjà long-temps que l'avarice les avoit conduits à l'impiété, et leur commerce avec les Allemands avoit achevé de leur ôter tous leurs scrupules.

Les prétextes ne manquoient point à Bourbon pour cette entreprise, et il étoit aisé de persuader à l'Empereur qu'elle n'avoit été formée que par zèle pour son service. Le Pape avoit violé la trève que la force l'avoit obligé de conclure avec les Colonne; quelques légers avantages qu'il eut dans cette guerre, un peu

d'argent qu'il sut tirer à force de prières de toutes les puissances confédérées, lui ayant enflé le courage, il avoit osé porter la guerre jusque dans le royaume de Naples; mais bientôt une juste terreur le saisit, lorsqu'il reçut la nouvelle de la marche rapide et effrayante du duc de Bourbon, vers les états de Toscane et de l'Eglise, et lorsqu'il sut que le marquis de Saluces et le duc d'Urbin n'avoient pas pu ou n'avoient pas voulu l'arrêter. Le foible Saluces ne faisoit aucune démarche sûre; il étoit plus propre, dit Guichardin, à briller dans un tournoi qu'à paroître à la tête d'une armée. Le duc d'Urbin cachoit son ressentiment contre les Médicis pour le leur faire mieux sentir; il avoit toujours un prétexte tout prêt pour laisser échapper Bourbon; tantôt il feignoit de craindre pour les états des Vénitiens; et, comme c'étoit à eux qu'il étoit principalement attaché, c'étoit à leur sûreté, disoit-il, qu'il étoit le plus obligé de veiller; tantôt il alléguoit une maladie pour se dispenser d'agir, et mandoit la duchesse d'Urbin, sa femme, comme s'il eût été en danger. On entrevoyoit bien quelque mauvaise foi dans toutes ces défaites, et on la regardoit comme un assez juste retour de la mauvaise foi du Pape lui-même, qui ne cessoit de négocier avec les Impériaux sans la participation de ses alliés, et qui étoit alors en négociation ouverte avec le viceroi de Naples; mais Guichardin démêla mieux le vrai motif des infidélités du duc d'Urbin; il comprit que ce général vouloit qu'on lui restituât le Monte-Feltro et S. Leo, et que ce n'étoit qu'à ce prix qu'il étoit disposé à défendre Rome et Florence. Guichardin lui promit cette restitution au nom du Pape; mais le Pape, qui haïssoit encore plus

1527.

1527. la Rovère qu'il n'en étoit haï, désavoua Guichardin, et courut à sa perte, comme tous ceux qui écoutent trop la haine.

Le Pape crut avoir trouvé un moyen plus efficace d'arrêter le duc de Bourbon, en concluant une trève avec le viceroi de Naples, et en faisant venir ce viceroi à Rome, afin que son autorité contînt l'armée impériale, si elle continuoit de s'avancer; il se hâta de faire part de la trève au duc de Bourbon, et de l'engager à l'accepter, en lui offrant de l'argent pour ses troupes; ces offres furent rejetées comme insuffisantes. Le Viceroi envoya aussi un député au duc de Bourbon, pour lui proposer, moitié par forme de conseil, moitié par forme d'ordre, d'accepter la trève. Les Espagnols, pour toute réponse, voulurent massacrer ce député, qui se sauva du camp avec peine; le marquis Du Guast crut devoir déférer aux ordres du Viceroi, qui seul représentoit pleinement la personne de l'Empereur en Italie; il quitta l'armée et se retira dans le royaume de Naples. Les soldats, de leur propre autorité, le déclarèrent rebelle, tel étoit leur dévouement au duc de Bourbon.

Belcar., liv. 19, n. 23.

Le Viceroi, ayant appris l'accueil qu'on avoit fait à son député, se faisant d'ailleurs un honneur de dissiper les terreurs du Pape et de procurer l'exécution d'un traité qui étoit son ouvrage, partit pour aller lui-même trouver le duc de Bourbon et lui faire accepter la trève; il promit au Pape que, si Bourbon résistoit, il sauroit l'obliger à se soumettre, en se servant de son autorité pour lui enlever les Espagnols et les Italiens de son armée et le réduire à ses seuls Allemands; c'étoit où le duc de Bourbon attendoit Lan-

noi, pour lui prodiguer tous les mépris et tous les témoignages de haine qu'il lui devoit depuis l'enlèvement de François I de Pizzighitone en Espagne, injure que Bourbon n'avoit pas oubliée; il savoit que l'attachement des Espagnols à sa personne l'emporteroit toujours sur l'autorité impuissante de Lannoi qu'ils ne pouvoient ni aimer, ni estimer; il prit plaisir à rendre la démarche de Lannoi ridicule, il courut de pays en pays, toujours suivi de loin par Lannoi, qui ne pouvoit l'atteindre, parce que Bourbon lui indiquoit des rendez-vous et ne s'y trouvoit jamais. 1527.

La marche de Lannoi l'exposoit aux plus grands dangers; comme, en courant après Bourbon, il passoit presque sans suite dans des pays qui venoient d'être dévastés par les Impériaux, les paysans irrités par les brigandages de l'armée, pensèrent plusieurs fois s'en venger sur lui et l'immoler à leur fureur; il fallut qu'il se retirât à Sienne, et le Pape n'eut plus d'autre ressource que de fatiguer de ses cris les Vénitiens et les François. Il se flattoit pourtant encore que la guerre se borneroit à l'état de Toscane, ce qui n'étoit déjà que trop dur pour lui, et que du moins elle ne seroit point portée à Rome, parce que le duc d'Urbin et le marquis de Saluces s'étant enfin déterminés à venir couvrir Florence, les armées ennemies sembloient ne pas pouvoir échapper l'une à l'autre; mais cette espérance fut bientôt détruite. Bourbon partit d'Arezzo en Toscane, le 26 avril, sans artillerie, sans bagage; et, faisant une marche forcée, s'avança rapidement vers Rome, laissant bien loin derrière lui le duc d'Urbin et le marquis de Saluces.

Quand il fut sous les murs de Rome, « voici, dit-il

1527. « à ses troupes, l'objet de nos désirs, le terme de notre « course, la fin de nos maux, la source de notre fortune.»

Ayant reconnu la place, il disposa tout pour un assaut qui sembloit devoir être d'autant plus meurtrier qu'on n'avoit point d'artillerie pour renverser les murs. Un porte-enseigne Romain, auquel on avoit confié la garde d'une brèche qu'on n'avoit pas eu le temps de relever, vit le duc de Bourbon s'avancer avec quelques soldats; l'effroi le saisit, il s'égare, il veut fuir, il croit rentrer dans la ville, il marche droit à Bourbon. Le Duc ne doute pas que cet homme ne commande une sortie contre lui et qu'il ne soit suivi d'une troupe nombreuse; il s'arrête pour l'observer et pour donner le loisir à ses soldats de s'assembler autour de lui; en même temps il fait sonner la charge; au bruit des trompettes un nouveau saisissement fait rentrer en lui-même le porte-enseigne qui, dirigeant mieux sa course, fuit vers la ville, où il rentre par la brèche à la vue de Bourbon. *Mes amis*, s'écrie ce général, *suivons la route que le ciel prend soin de nous tracer lui-même;* il court aussitôt vers la brèche une échelle à la main, et, l'appliquant le premier à la muraille, il fut à l'instant suivi de tous ses Allemands.

C'étoit-là qu'il devoit subir la malédiction qu'il avoit prononcée contre lui-même à Milan, lorsque ses faux sermens avoient trompé les Milanois désespérés. Le premier coup d'arquebuse parti des remparts de Rome, et parti, dit-on, de la main d'un prêtre (1),

(1) Beaucaire semble insinuer que Lannoi pourroit bien avoir eu part à ce coup. Un fou très-singulier, nommé Benvenuto Cellini, qui étoit orfèvre, sculpteur, surtout ouvrier très-habile en mé-

renversa ce héros si brillant, si dangereux, et termina ses agitations avec sa vie. 1527.

La haine et la vengeance l'avoient égaré dans la carrière de la gloire; il rejeta les faveurs solides que la fortune et l'amour lui offroient dans sa patrie, pour poursuivre des chimères dans des climats étrangers. Esclave de ses passions et de ses espérances, il rampa le moins bassement qu'il put dans la cour la plus orgueilleuse, qui croyoit lui faire grâce en permettant qu'il la fît triompher. Ses rivaux, qu'il effaçoit, traversèrent toutes ses entreprises; ils feignoient de le mépriser comme rebelle, pour se venger d'être contraints de l'admirer et de le craindre comme un homme supérieur. L'Espagne qu'il servit trop bien le négligea, l'Italie qu'il opprimoit le détesta, la France qu'il trahit fut plus indulgente, elle le plaignit. On s'y souvenoit toujours qu'on avoit autrefois vaincu sous lui et par lui, on rejetoit toute la haine de sa révolte sur la duchesse d'Angoulême qui l'y avoit forcé. C'étoit elle seule qu'on accusoit d'avoir

dailles, soldat, ingénieur, musicien, poète, historien, voyageur, qui étoit tout, mais qui n'étoit pas prêtre, prétend dans sa vie qu'il a lui-même écrite, que ce fut lui qui tua Bourbon. Il vit arriver l'armée de Bourbon devant Rome; il aperçut dans cette armée un homme qui s'élevoit au-dessus de tous les autres; un brouillard épais ne lui laissoit pas distinguer si cet homme étoit à pied ou à cheval; il lui tire un coup d'arquebuse et le renverse; il remarque aussitôt un grand désordre dans l'armée ennemie; il sut depuis que c'étoit Bourbon qu'il avoit tué: mais, comme il répète à peu près la même aventure à l'égard du prince d'Orange, son recit est suspect; il paroît avoir voulu s'attribuer l'honneur ou le bonheur d'avoir tué par hasard les deux héros du siècle. (*Vita di Benvenuto Cellini, orefice scultore Fiorentino, da lui medesimo scritta.*)

1527. enlevé à la patrie et donné aux ennemis tant de valeur et de talens. On jugeoit qu'un héros n'avoit pas dû être opprimé pour n'avoir pu aimer une femme. Il s'en faut bien que la mémoire de Bourbon soit odieuse en France comme celle de Robert d'Artois avec lequel son sort eut d'ailleurs tant de conformité; c'est que Robert d'Artois avoit été faussaire avant d'être rebelle : des crimes volontaires l'avoient conduit à ce crime forcé; on n'avoit vu au contraire dans Bourbon, avant qu'un ascendant malheureux l'entraînât au crime, que de la grandeur et de la générosité; il ne lui avoit manqué, pour être toujours grand, que de savoir souffrir des injures et ne s'en pas venger.

Le coup qui le frappa lui laissa le temps de mourir en héros comme il avoit vécu; dès qu'il se sentit blessé mortellement, il dit à un capitaine Gascon, nommé Jonas ou Gogna, de le couvrir d'un manteau et de cacher sa mort, de peur qu'elle n'abattît le courage des soldats; (1) Jonas exécuta cet ordre, et Bourbon expira sur le champ, à l'âge de trente-huit ans, le dimanche 5 mai 1527 (2).

Belcar., l. 19, n. 29. A cet ennemi de la France succéda un autre ennemi aussi implacable et presque aussi terrible, Philibert, dernier prince d'Orange de la maison de Chalons. Ce seigneur, né François, avoit d'abord offert

(1) Dépositions de François Compagne, de Guillaume du Bellay-Langei, de François Trigory, de Guillaume le Rat, Roger le Maistre, des 14, 16 et 21 juillet 1527. Procès manuscrit du connétable de Bourbon.

(2) Ou plutôt à deux heures du matin, la nuit du dimanche au lundi. Le Ferron dit qu'il respiroit encore lorsque Rome fut prise, qu'il y fut porté et qu'il y expira.

ses services à François I; il parut dans un équipage brillant à la cérémonie du baptême du Dauphin, mais on ne lui témoigna point toute l'estime qu'il méritoit; il fut froidement accueilli, on lui ôta même l'appartement qu'on lui avoit donné d'abord à la cour; sa fierté ressentit vivement cet outrage, il partit mécontent et s'alla jeter entre les bras de Charles-Quint. 1527.

Les François, pour punir Philibert de s'être attaché à une puissance ennemie, confisquèrent la principauté d'Orange et les grands biens qu'il possédoit en Bourgogne. La haine du prince d'Orange pour les François devint si violente qu'il ne pouvoit la contenir; elle éclatoit en toute occassion, elle s'exhaloit en satires et en injures, quand elle ne pouvoit s'assouvir par les armes; il s'affligeoit hautement de leurs succès, il insultoit publiquement à leurs disgrâces; il avoit été pris par André Doria dans une bataille navale, donnée à la vue de Villefranche sur la mer de Gênes, en 1524 (1). On l'avoit enfermé au château de Lusignan en Poitou; là son amusement étoit de charger les murailles de sa chambre d'inscriptions injurieuses aux François. Par le traité de Madrid, l'Empereur lui fit assurer la restitution de ses biens; le traité de Madrid étant resté sans exécution, ses biens ne lui furent point restitués, mais il recouvra sa liberté dont il fit aussitôt usage contre les François et contre leurs alliés. Ce fut lui qui, à la mort du duc de Bourbon, dont il fut témoin, se trouva chargé de l'exécution de son entreprise; les soldats retrouvèrent en lui le cœur et la tête de Bourbon; il leur cacha la mort de ce

(1) Voir le chapitre 9 du liv. 2.

1527. général, jusqu'à ce que leur courage et leur constance les eussent conduits au haut des remparts à travers tous les obstacles et avec une perte de mille soldats; alors, pour les rendre inaccessibles à la pitié comme ils l'avoient été à la crainte, il leur annonça que Bourbon étoit mort et qu'il falloit le venger. La rage s'empara aussitôt de tous les cœurs; on ne respira plus que fureur et que vengeance; on n'entendoit que des voix féroces de soldats qui s'animoient au carnage et qui crioient horriblement (1) *carne, carne, sangre, sangre, Bourbon, Bourbon.* Les Romains fuyoient de tous côtés, jetant leurs armes et ne songeant qu'à sauver leur vie. Le Pape et les cardinaux se réfugièrent au château S. Ange, quelques-uns d'entre eux eurent à peine le temps d'y arriver; le cardinal Armelyn y arriva trop tard, les portes étoient fermées, et il restoit exposé aux outrages des Impériaux, si un de ses amis ne l'eût tiré avec une corde par-dessus les murs.

Le cardinal Santiquatro, fuyant à toute bride vers le château, fut renversé de cheval; son pied resta embarrassé dans l'étrier, et son cheval, continuant de courir, le traîna jusqu'à la porte du château, où il entra brisé et déchiré, mais dérobé du moins à la rage des vainqueurs.

Guicciard., liv. 18. Sleidanus, Commentar. lib. 6. Belcar., l. 19, n. 28.

L'imagination est effrayée de toutes les horreurs dont Rome fut le théâtre pendant deux mois (chose inouie) que dura le pillage sans interruption. Elle avoit trouvé plus de traces d'humanité dans ces brigands barbares qui l'avoient saccagée autrefois sous les Alaric,

(1) Brantôme, hommes illustres, capitaines étrangers, art. Bourbon.

lès Genseric, les Totila. Les vierges violées, puis égorgées; l'honneur tant vanté des dames Romaines livré à la plus infâme prostitution, en présence de leurs maris; la nature outragée en mille manières, et par la fureur et par le plaisir; l'avarice et l'impiété se disputant l'honneur de dépouiller les temples, de profaner les choses sacrées, de piller les monastères; la brutale insolence de l'hérésie employant avec affectation les habits sacerdotaux, les marques de la dignité pontificale aux farces les plus scandaleuses; l'opprobre, l'ignominie, les coups, la mutilation, prodigués aux prêtres et aux évêques; des rançons exorbitantes arrachées jusqu'à trois et quatre fois avec une fureur impitoyable à des malheureux qui donnoient tout pour sauver leur vie, et qu'on massacroit lorsqu'ils n'avoient plus rien à donner; toutes les rues semées de cadavres et inondées de sang. Tel fut le spectacle qu'offrit pendant deux mois (on le répète) la capitale du monde chrétien, et c'étoient des chrétiens qui le donnoient.

1527. Mém. de Du Bellay., liv. 3.

On avoit tellement lâché la bride à la licence et à la barbarie, que non-seulement on ne distingua ni rang, ni sexe, ni âge, mais qu'on ne distingua pas même les amis des ennemis. Les palais des cardinaux les plus impérialistes furent livrés au pillage et aux flammes, aussi-bien que ceux des cardinaux les plus attachés à la Ligue.

Le cardinal de Sienne avoit compté sur son dévouement connu aux intérêts de l'Empereur, et n'avoit point cru devoir chercher un asyle au château S. Ange contre ses amis; il fut obligé de payer sa rançon, d'abord aux Espagnols, ensuite aux Alle-

mands, ce qui n'empêcha pas qu'on ne le promenât
1527. ignominieusement, tête nue, sur un âne, au milieu des rues de Rome, en l'accablant de coups. On fit le même traitement au cardinal de la Minerve et au vieux cardinal Ponzetta, qui avoit alors quatre-vingt dix ans.

Telles sont les horreurs que l'énergique et indécent Brantôme raconte en riant, et en s'excusant d'omettre, dit-il, des particularités fort plaisantes.

On peut juger de l'immensité du butin qui fut fait en cette occasion, par la durée du pillage, par l'opulence de la ville, par la surprise qu'elle avoit éprouvée. Personne n'avoit cru qu'elle pût être attaquée, personne ensuite n'avoit cru qu'elle pût être prise. Le Pape, oubliant sa timidité, avoit défendu aux habitans de sortir de la ville, et même de sauver leurs effets par le Tibre, comme quelques-uns auroient pu le faire. Le ciel, qui avoit résolu l'oppression des Romains, leur ôta et la prévoyance et le courage.

Le Viceroi, dont le traité avec le Pape avoit été si peu respecté par l'armée impériale, voyant que le duc de Bourbon, son ennemi, étoit mort, tenta de disputer le commandement au prince d'Orange. Il vint à Rome, mais les dispositions peu favorables où il trouva les troupes tant Allemandes qu'Espagnoles, effrayèrent sa timide ambition; il ne se crut pas même en sûreté à Rome, et déjà il reprenoit la route du royaume de Naples, lorsqu'il rencontra son ami Moncade, le marquis du Guast et le capitaine Alarçon, qui, voyant que la guerre continuoit, malgré la trève du Viceroi qu'ils avoient cru devoir respecter, revenoient tous à l'armée; ils ramenèrent avec eux le Viceroi qui fut

seulement souffert par les troupes, mais qui ne put recouvrer la considération, encore moins l'autorité. 1527.
Elle resta toute entière entre les mains du prince d'Orange, qui dirigea seul les opérations du siège du château S. Ange.

L'insolence des lansquenets à l'égard des évêques et des cardinaux, annonçoit assez au Pape le sort qu'il devoit attendre, s'il étoit forcé dans ce château. Sa vie même pouvoit être exposée à la rage des Colonne qui s'acharnoient à sa perte; l'implacable duc d'Urbin, chargé de défendre et de sauver le Pape qui n'espéroit plus qu'en lui, saisit cette occasion de s'en venger. Au lieu de courir à Rome, sa haine industrieuse, secondant les vœux des Impériaux, fait naître mille occasions de lenteur; il s'arrête d'abord à Pérouse, il s'approche ensuite de Rome, il s'en éloigne, il se fait voir du château S. Ange sur des montagnes, il disparoît, il revient encore, il reconnoît des postes, il va les attaquer, il change de projets, toujours constant dans ses perfides irrésolutions. Il sembloit qu'il prît plaisir à faire périr le Pape d'une mort lente et recherchée, en le faisant passer mille fois de l'espérance au désespoir.

Cependant le prince d'Orange pressoit le siège au péril de sa vie. Un coup d'arquebuse qu'il reçut à la tête pensa le joindre au duc de Bourbon; il fut plusieurs jours dans un extrême danger, il n'en devint que plus ardent à presser les attaques. Le Pape comprit enfin qu'il n'avoit de salut à attendre que de lui-même, et qu'il falloit se résoudre à traiter avec des ennemis moins à craindre encore pour lui que les faux amis qui prétendoient le secourir; il capitula en homme qui a sa vie à sauver, c'est-à-dire, aux condi-

1527. tions les plus dures; il consentit à remettre aux Impériaux, non-seulement le Château S. Ange, mais encore les citadelles d'Ostie, de Civita-Vecchia, de Civita-Castellana, et les villes de Parme, de Plaisance et de Modène; il se constitua lui-même prisonnier dans le Château Saint Ange avec treize cardinaux, jusqu'au paiement de sommes considérables qu'il promit de livrer à l'armée impériale; il donna d'ailleurs plusieurs évêques et autres personnages importans en otage, et l'absolution aux Colonne et à tous ceux qui l'avoient offensé, c'est-à-dire, à tous les Impériaux. Le malheureux pontife fut confié à la garde du capitaine Alarçon, dont la destinée étoit de garder des souverains prisonniers, comme celle de Charles-Quint étoit d'en faire. Le Pape fut resserré dans un appartement fort étroit. Les Vénitiens, oubliant qu'ils étoient membres d'une ligue dont le Pape étoit le chef, et qu'ils n'étoient déjà que trop coupables de l'avoir laissé sans secours dans une pareille extrémité, profitèrent de ses disgrâces pour le dépouiller. Ils surprirent Ravenne, s'emparèrent de Cervia et de ses salines. Sigismond Malatesta, un de ces petits princes de la Romagne, un de ces feudataires du S. Siège, que le S. Siège avoit autrefois écrasés, rentra dans Rimini; un Jean de Sassatello prit Imola; le duc de Ferrare avoit pris Modène et le garda; Florence secoua le joug des Médicis; tout étoit juste alors contre eux, parce que tout étoit facile; le temps étoit venu où le Pape devoit connoître combien on a tort d'être foible et malheureux. Ses amis, ses sujets même nuisoient à sa délivrance, en ne livrant point les places qu'il avoit promis de remettre. La Ligue garda Civita-Castellana; André Doria, Civita-Vec-

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

chia (1); Parme et Plaisance refusèrent de recevoir les Impériaux. 1527.

Pour comble de calamité, la peste ravagea Rome et le château S. Ange, où le Pape, toujours en danger de la vie, voyoit chaque jour expirer autour de lui ses domestiques et ses amis.

Quelques cardinaux, qu'il chargea d'aller implorer pour lui la miséricorde de l'Empereur, n'osèrent se remettre entre les mains *de ce preneur de princes*. Guicciard., liv. 18.

L'Empereur n'avoit point paru se réjouir de la prise de François I; il parut s'affliger de celle de Clément VII. On n'a pas manqué d'observer qu'il fit faire des prières publiques pour la délivrance du Pape; et, sur cela, l'on s'emporte contre son hypocrisie qui feignoit de n'attendre que de Dieu, ce que lui-même il pouvoit très-bien accorder. On suppose que l'Empereur n'avoit qu'à dire un mot pour se faire obéir de son armée; mais c'est de quoi on peut raisonnablement douter, quand on considère que cette armée n'étoit presque point à lui; que les différens corps dont elle étoit composée, ne connoissoient guère que leurs chefs particuliers; que l'armée entière, en se dévouant aux fureurs héroïques du duc de Bourbon, avoit moins prétendu servir l'Empereur, que suivre un aventurier illustre dont il est fort incertain que l'Empereur approuvât l'expédition; que, pendant la vie du duc de Bourbon, elle avoit refusé d'obéir au Viceroi qui exerçoit légitimement l'autorité de l'Empereur dans l'Italie; qu'après la mort de Bourbon elle avoit elle-même élu son général et méconnu l'autorité de Sleidanus, Commentar. lib. 6.

(1) Pour sûreté de 14000 ducats qu'il disoit lui être dûs pour ses appointemens.

1527. l'Empereur réclamée par Lannoi. Les généraux même qu'elle s'étoit donnés, n'avoient sur elle qu'une autorité très-bornée. L'habitude du pillage et de la licence avoit rendu son indocilité incorrigible. Quelle peine le duc de Bourbon n'avoit-il pas eue à l'arracher de Milan! quelle peine n'avoit point alors le prince d'Orange à la tirer de Rome! Avoit-il pu arrêter un pillage dont la durée et les excès le rendoient l'horreur de l'Italie? or, si les généraux qu'elle avoit élus par confiance et par amour avoient sur elle un si foible empire, que faut-il penser de l'Empereur qu'elle ne connoissoit point, dont elle ne recevoit pas un sou, et dont elle étoit en grande partie indépendante? l'erreur de ceux qui croient que le sort du Pape étoit entièrement entre les mains de l'Empereur, vient de ce qu'ils supposent un souverain absolu, qui paie bien son armée, et qui, de son cabinet, en dispose à son gré. Mais, dans cette supposition, comment expliquent-ils l'hypocrisie qu'ils reprochent à l'Empereur? quel but lui donnent-ils? car l'hypocrisie en a toujours un, elle veut faire illusion. Or, à qui l'Empereur, qu'on suppose universellement reconnu pour le seul maître de la destinée du Pape, eût-il pu en imposer par des prières publiques pour la délivrance de son prisonnier? Dans ce système, ce n'eût point été une hypocrisie, c'eût été une momerie impertinente, une insulte barbare et sacrilège au malheur du Pape, une farce odieuse, capable d'attirer à son auteur la haine et le mépris public. Peut-on soupçonner d'un procédé si maladroit un empereur habile, plein d'esprit et de vues, qui ne faisoit rien sans dessein?

Mais enfin quel étoit son dessein? le voici; du moins

je crois que le voici. L'Empereur connoissoit les bornes de son pouvoir sur l'armée d'Italie; il savoit qu'on les connoissoit comme lui; il vouloit qu'on les connût, il cherchoit même à les exagérer aux yeux de l'Europe, afin qu'on ne lui imputât point la captivité du Pape, à laquelle il n'avoit peut-être en effet aucune part, mais dont il vouloit tirer le meilleur parti possible, en la prolongeant s'il le falloit. On sent que les prières publiques de Madrid entrent naturellement dans ce plan, et qu'elles y entrent dépouillées de cette indécence que je leur reprochois dans le système contraire. 1527.

Quelques auteurs disent que l'Empereur vouloit faire transporter le Pape en Espagne comme François I, et qu'il n'abandonna ce projet que sur les remontrances des prélats et des grands de son royaume, qui craignirent que ce transport ne rendît l'Empereur odieux. Quand cette circonstance seroit vraie, ce qui est incertain, elle ne détruiroit point ma conjecture. Il étoit naturel que l'Empereur voulût en tout évènement se rendre le seul maître de la destinée du Pape; on auroit vu alors quelle auroit été la conduite de Charles-Quint, mais sûrement on n'en sait rien. Au reste, on peut douter que l'armée eût consenti au transport du Pape en Espagne.

En un mot, le personnage naturel de l'Empereur étoit de paroître désavouer la détention du Pape, désirer sa délivrance, travailler à la procurer, mais de persuader qu'elle ne dépendoit pas de lui.

Par la même raison, le personnage de ses ennemis étoit de représenter le ravage de l'Italie, le sac de Rome et l'emprisonnement du Pape comme l'ouvrage de l'Empereur; d'étaler dans des manifestes violens

1527. tous les titres qui auroient dû rendre la personne du souverain pontife respectable et sacrée à un prince chrétien, de rendre enfin la conduite de l'Empereur odieuse et redoutable à toute l'Europe. Ce dernier point n'étoit pas difficile. Un roi de France et un Pape successivement pris par l'armée impériale, le Pape, actuellement gardé par un capitaine Espagnol, tandis que les deux fils de France étoient encore au pouvoir de l'Empereur, le Milanès arraché aux Sforce, le patrimoine de S. Pierre enlevé à ses successeurs, l'Italie entière asservie ou menacée, tout cela rendoit l'Empereur pour le moins trop redoutable. Aussi la Ligue fit-elle enfin, mais trop tard, de véritables efforts. François I et Henri VIII s'unirent d'une plus étroite alliance.

Jusqu'alors l'un n'avoit point agi du tout, l'autre avoit agi trop mollement. Divers traités, conclus entre les deux rois le 30 avril et le 29 mai 1527, n'avoient rien produit. Pendant toute cette année 1527 il y eut beaucoup de négociations pour le mariage de François I avec la princesse d'Angleterre Marie, qui avoit été promise au Dauphin dès l'année 1518; mais le scandale qui venoit d'être donné dans l'Italie réchauffant le zèle romanesque de Henri VIII, il offrit à François I de ne plus poser les armes, que le Pape et les fils de France ne fussent mis en liberté; le cardinal Volsey passa la mer et vint trouver François I à Amiens pour prendre des mesures avec lui. Les deux rois proposèrent aux cardinaux de se rendre à Avignon pour y travailler en paix au soulagement des maux de l'Eglise; mais les cardinaux que tout alarmoit craignirent de se mettre dans la dépendance de François I, et rejetèrent la proposition. Les deux rois convinrent du

moins, par un traité du 18 août, que, si l'Empereur convoquoit un concile, soit en son nom, soit sous le nom du Pape, tant qu'il seroit en sa puissance, les décrets n'en seroient reçus ni en France ni en Angleterre ; mais il ne s'agissoit point de concile, il s'agissoit de guerre. On convint que les deux rois feroient passer en Italie une nouvelle armée qu'ils entretiendroient à frais communs. Le roi d'Angleterre fit à Lautrec l'honneur de le demander au Roi pour commander cette armée, soit qu'à travers les fautes qu'il avoit faites autrefois en Italie, on démêlât les talens d'un grand capitaine, soit que le roi d'Angleterre prévît, comme d'autres l'ont cru, que Lautrec auroit assez de vivacité pour réparer d'abord le mal présent, et qu'il feroit ensuite assez de fautes pour mettre des bornes aux succès de son maître, deux choses qu'il étoit dans le caractère de Henri VIII de désirer également. François, qui n'aimoit plus la comtesse de Château-Briant, et qui n'estimoit guère Lautrec, accorda celui-ci avec répugnance aux sollicitations de Henri VIII. Lautrec accepta aussi malgré lui ce dangereux honneur, prévoyant, d'après la haine de la duchesse d'Angoulême, que la disgrace de la comtesse de Château-Briant (1) devoit pourtant avoir diminuée, et d'après la négligence du roi, que le temps et les plaisirs augmentoient chaque jour, qu'on le laisseroit manquer de tout lorsqu'il seroit en Italie.

1527.

Belcar, liv. 19, n. 34.

Sleidanus, Commentar. lib. 6.

Mém. de Du Bellay, l. 3.

Guicciard, liv. 18.

François I fit aussi avec Sforce et les Vénitiens un

(1) Elle étoit alors remplacée, comme ont l'a dit, par Anne de Pisseleu, autrement mademoiselle de Heilly, depuis duchesse d'Etampes, dont le Roi étoit devenu amoureux à Bordeaux, à son retour d'Espagne.

1527. nouveau traité, par lequel on convint de part et d'autre du nombre de troupes qu'on entretiendroit contre l'Empereur. Les Vénitiens entraînèrent dans la Ligue les Florentins, quoique libres alors du joug de Médicis.

Ainsi ce fut toujours la même ligue qui avoit été formée en 1526; mais cette ligue, excitée par les évènemens, alloit enfin sortir de son inaction et servir la cause commune.

CHAPITRE XIII.

Cartels respectifs de Charles-Quint et de François I.

1528. Belcar., l. 19, n. 46. Guicciard. Paul Jov. Du Bellay. Le Ferron. *Et alii passim.* Sleidanus, Commantar. lib. 6. *Pâques, le 12 avril.*

FRANÇOIS et Henri (1) envoyèrent déclarer la guerre à l'Empereur par des hérauts d'armes. La guerre, depuis 1521, avoit à peine cessé entre Charles-Quint et François I; mais elle devint plus vive et plus personnelle par l'éclat dont cette déclaration fut accompagnée, par les défis mutuels dont elle fut suivie, par les témoignages de haine, et les reproches sanglans qu'elle entraîna de part et d'autre. Tout fut spectacle et décoration dans les préliminaires de cette nouvelle guerre qui sembloit devoir être éternelle et qui fut très-courte. L'Empereur, au milieu de toute sa cour assemblée à Burgos, donna audience à Guyenne, héraut d'armes de France, et à Clarence, héraut d'armes d'Angleterre; il écouta les plaintes qu'ils lui firent de la part de leurs maîtres, et y répondit.

(1) Presque tout le récit suivant est tiré d'une chronique qu'on trouve à la bibliothèque du Roi, parmi les manuscrits de Béthune, n. 8471 et 8472.

Cès plaintes, infinies dans le détail, avoient trois objets principaux : la captivité du Pape, celle des enfans de France, le refus que faisoit l'Empereur de payer au roi d'Angleterre les sommes qu'il lui devoit. 1528.

L'Empereur répondit avec une modération ferme et fière qu'il n'avoit eu aucune part à la violence que le Pape avoit essuyée, et qu'aussitôt qu'il l'avoit sue il avoit pris, autant qu'il étoit en lui, les mesures propres à la faire cesser; qu'il rendroit la liberté aux enfans de France, quand le traité de Madrid seroit exécuté, qu'il étoit prêt de payer au roi d'Angleterre dans des termes convenables ce qu'il pouvoit lui devoir, et qu'il n'y avoit qu'à compter.

L'Empereur ne dissimula point au roi d'Angleterre qu'il étoit instruit des chagrins que ce monarque volage commençoit à donner à Catherine d'Arragon, sa femme et tante de l'Empereur (1). « On vous impute à « cet égard, lui dit-il, des projets dont je vous crois « incapable. S'ils étoient réels, ce seroit bien un autre « sujet de guerre. »

Il l'avertit d'avoir une confiance moins aveugle dans le Cardinal d'Yorck. « Cet ambitieux, lui dit-il, ne « peut me pardonner de n'avoir pas voulu employer « mon armée d'Italie, à forcer les suffrages des car- « dinaux pour le placer sur le S. Siège, comme vos « lettres et les siennes m'en ont tant de fois pressé; « il a juré de se venger de mon refus, il a osé se vanter « publiquement qu'il exciteroit entre nous des brouil- « leries éternelles, dussent-elles entraîner la ruine de « l'Angleterre. » Henri VIII ne regarda cet avis, peut-être utile, que comme un détour dont se servoit l'Em-

(1) On en parlera dans la suite.

1528. pereur pour l'outrager dans la personne de son ministre.

Au reste, dans cette affaire comme dans toutes les autres, Henri VIII voulut jouer un grand rôle et n'en joua aucun; il n'y avoit de véritable querelle qu'entre Charles-Quint et François I.

Cette querelle produisit d'abord beaucoup d'écritures aussi indécentes qu'inutiles; on se convainquit réciproquement des plus grands torts; on s'imputa de part et d'autre les malheurs de la chrétienté, les progrès des infidèles et des hérétiques; on poussa si loin la subtilité de la dispute, que Charles-Quint prouva qu'on devoit imputer à François I le sac de Rome et la prison du Pape, parce que c'étoit François I qui, en revendiquant le Milanès, avoit été cause de tous les troubles de l'Italie. On sent qu'avec cette manière de raisonner, personne n'étoit innocent ni coupable du traitement fait au Pape.

On joignit les mauvais procédés aux mauvais écrits. Mém. de Du Bellay, l. 3. l'Empereur relégua Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, ambassadeur extraordinaire de François I, et le président de Calvimont, son ambassadeur ordinaire, à vingt lieues de la cour, et leur donna des gardes; il traita de même les ambassadeurs des autres puissances confédérées. Le Roi, usant de représailles, fit mettre au châtelet Granvelle, ambassadeur de l'Empereur. Soit que cette vengeance, plus éclatante encore que l'offense en eût imposé à Charles-Quint, soit que les premiers mouvemens de sa colère eussent naturellement cédé à des réflexions plus sages, les ambassadeurs de France ne tardèrent point à être mis en liberté; le Roi les rappela aussitôt: il relâcha aussi Granvelle qui reçut de son maître le même ordre de se rendre auprès de lui.

Tandis qu'on avoit ainsi violé le droit des gens et les règles de la bienséance, on s'étoit piqué de procéder suivant les lois de la chevalerie. Charles-Quint et François I, oubliant qu'ils étoient rois et se souvenant seulement qu'ils étoient gentilshommes, se défioient à un combat singulier. Charles-Quint dit au héraut Guyenne : « je suis surpris que votre maître s'avise au « bout de sept ans de me déclarer une guerre qui n'a « point cessé entre nous : cette démarche qui ne se- « roit qu'irrégulière, si votre maître étoit libre, de- « vient téméraire et insolente par les circonstances, « puisqu'il est mon prisonnier, et qu'il m'a donné sa « parole de rentrer dans mes fers, si le traité de Ma- « drid n'étoit pas exécuté ; au reste je ne puis penser « que ce héros si jaloux de sa gloire, ce gentilhomme « à qui les maximes de l'honneur sont si sacrées, n'ait « pas voulu entendre ce que je dis il y a deux ans, « en Grenade, à Calvimont son ambassadeur : mais, soit « que ce ministre ait été muet ou que votre maître « ait été sourd, je vous charge expressément de redire « à celui-ci ce que je vous dis aujourdhui ; c'est le « devoir de votre office, et ce n'est qu'à ce prix que « vous jouissez dans ma cour des privilèges qui y sont « attachés. » L'Empereur ne s'expliqua pas davantage. Guyenne rendit compte au Roi de ce discours mystérieux, et lui remit les longues réponses que les secrétaires d'état Espagnols avoient faites aux longs écrits des secrétaires d'état François. Le Roi ne fit attention qu'au mot de l'Empereur. Impatient d'apprendre qu'elles étoient ces paroles si importantes qui intéressoient son honneur, il se hâta d'écrire à Calvimont qui étoit encore alors en Espagne, il lui reprocha sa né- 1528.

1528. gligence ou sa discrétion, il lui ordonna de redire le plus littéralement ce que l'Empereur lui avoit dit à Grenade. Calvimont, étonné ou feignant de l'être, écrivit le 18 février à l'Empereur une lettre respectueuse; il accusa sa mémoire, il le pria de vouloir bien répéter le propos tenu à Grenade, et qu'il avoit oublié, afin qu'il pût en instruire son maître, qui le menaçoit de sa disgrâce, s'il n'en étoit instruit au plutôt. L'Empereur lui répondit le 8 mars: « je vous ai dit que « votre maître avoit lâchement violé la parole qu'il « m'avoit donnée à Madrid, et que s'il osoit le nier, « je le lui soutiendrois seul à seul les armes à la main. « Aussi bien, tandis que les ennemis de la foi me- « nacent de toutes parts la chrétienté, il sied mal à « des rois, qui doivent en être les défenseurs, de « verser des flots de sang chrétien; il vaut mieux « qu'un combat particulier décide d'une querelle par- « ticulière. N'est-ce pas là monsieur l'ambassadeur, « le mot dont vous êtes en peine? redites-le à votre « maître, et qu'il en sente toute la force. »

Le Roi, ayant reçu cette réponse, assembla le 28 mars les princes de son sang, les cardinaux, les prélats, tous les grands du royaume, tous les ministres des cours étrangères, et en leur présence donna l'audience de congé à Granvelle, qui venoit de recevoir son ordre de rappel. « Je suis fâché, lui dit-il, qu'on m'ait con- « traint de vous traiter avec une rigueur dont « votre ministère et votre conduite sembloient devoir « vous garantir; mais il falloit venger l'outrage fait à « mes ambassadeurs, et leur procurer la liberté en « vous l'ôtant. Je rends témoignage aux vues pacifiques « que j'ai toujours reconnues en vous, je sais qu'il n'a

« pas tenu à vos soins qu'un traité juste et solide ne « nous ait réunis, votre maître et moi, contre les in- « fidèles. C'est à lui de récompenser des services qui « auroient pu lui être plus utiles. Pour moi, je me « dois à moi-même une apologie authentique sur les « accusations dont il ose me noircir dans l'Europe. « Ecoutez-moi, et rendez un compte fidèle à votre « maître de ce que vous aurez entendu. »

1528.

Le Roi reprit alors toute l'histoire de son règne, réfuta son ennemi sur tous les points, tourna tout à son avantage et à la charge de l'Empereur. Comme ce plaidoyer n'avoit point de contradicteur, puisque Granvelle étoit là pour écouter et non pour répondre, il fut aisé au Roi de prouver que le traité de Madrid étoit nul, parce qu'il l'avoit souscrit en prison. « Je « ne suis point le prisonnier de Charles, dit-il, et je « ne lui ai point donné ma foi, car nous ne nous « sommes jamais trouvés ensemble les armes à la main. »

Reproche adroit peut-être, mais mauvaise raison; il est vrai que l'Empereur avoit fui devant François I à Valenciennes et qu'il n'avoit pas combattu en personne à Pavie; mais, comme l'Empereur ne dédaigna pas de l'observer, les rois sont censés faire eux-mêmes ce qu'ils font par leurs généraux.

Au reste, le principal objet de cette assemblée étoit d'y faire lire un cartel adressé à l'Empereur et que François I avoit écrit de sa main. Ce cartel conçu dans tous les termes de la brutalité chevaleresque, disoit que l'*élu en Empereur avoit menti par la gorge*, lorsqu'il soutenoit que François I avoit manqué au devoir d'un gentilhomme. Le cartel finissoit par les sommations les plus pressantes. « Assurez-moi le champ.

Mém. de Du Bellay, l. 3.

1528. « Plus d'écritures. Tout est dit; entrons en champ clos,
« et terminons en gens d'honneur une querelle illustre
« que tant de disputes font dégénérer en un procès
« ridicule. »

Le Roi présenta cet écrit à Granvelle, sans lui dire ce qu'il contenoit, et le pria de le lire tout haut. Granvelle qui se douta de la teneur de l'écrit, et qui voyoit ces divisions avec douleur et ces cartels avec pitié, répondit sagement que la lettre de rappel avoit annulé ses pouvoirs et l'avoit dépouillé de son caractère. Sur son refus, le Roi fit lire ce cartel par le secrétaire d'état Robertet; puis il continua de faire son apologie et la satire de l'Empereur. La chaleur de la dispute produisit sur lui son effet ordinaire; elle l'emporta au delà de toutes les bornes, il oublia ce qu'il devoit à son rang, ce qu'il se devoit à lui-même, il s'abaissa jusqu'à insulter, non seulement l'Empereur, mais encore ses ministres. « Si votre maître, dit-il, démentant son « défi généreux, continue à traiter cette affaire en « praticien, je ferai répondre à son chancelier par un « avocat beaucoup plus homme de bien que lui; » sur quoi l'Empereur, plus sage et plus maître de ses passions, répondit encore avec avantage, qu'il étoit honteux à un roi d'outrager des officiers qui faisoient leur devoir en défendant leur maître.

Robertet, par ordre du Roi, mit en écrit tout le discours dont on vient de parler. Le Roi voulut le remettre avec le cartel à l'ambassadeur. Celui-ci se dispensa encore de s'en charger, en alléguant toujours sa révocation. On fut obligé de remettre le tout au héraut Guyenne, qui retourna en Espagne intimer le cartel et demander le champ.

Ce fut encore devant toute sa cour, solemnellement assemblée le 8 juin, que l'Empereur voulut recevoir les démentis, les reproches, les défis de son rival; il étoit alors à Monçon en Arragon. Il parut revoir Guyenne avec plaisir, et Guyenne se loue partout, dans son procès-verbal, du bon accueil que lui fit l'Empereur, et des attentions que ses officiers lui prodiguèrent. Guyenne, en présentant à l'Empereur le cartel et le discours, lui dit: « Sire, si votre réponse est la sûreté du champ, « j'ai ordre de la rapporter; si c'est toute autre chose, « mon maître m'a expressément défendu de m'en « charger. « Votre maître, répondit l'Empereur, n'a « point de lois à donner dans mes états, vous pouvez « partir mon héraut d'armes lui portera ma réponse. » L'Empereur chargea seulement Guyenne d'obtenir du Roi un sauf-conduit pour son héraut, et de le faire tenir promptement au gouverneur de Fontarabie. 1528.

L'Empereur ne voulut laisser sans réponse, ni le discours ni le cartel. Il répondit au discours tout ce qu'on imagine aisément; cette réplique n'étoit qu'une pièce de plus au procès. A l'égard du cartel, il déclara qu'il le recevoit avec joie, qu'il lui paroissoit avoir tardé trop long-temps, puisque, étant daté du 18 mars, il ne lui avoit été remis que le 8 juin; il fixa le lieu du combat sur la petite rivière de Bidassoa. « Ce lieu vous « est connu, dit-il au Roi, c'est celui où vous fûtes dé- « livré, c'est celui où vous me donnâtes vos enfans pour « otages de l'exécution de ce traité que vous avez violé « depuis. Ce lieu ne peut vous être suspect, il est situé « autant dans vos états que dans les miens. Rendez- « vous-y, si vous aimez l'honneur. Rien ne doit plus « nous arrêter. Nous enverrons de part et d'autre un

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

1528. « seul gentilhomme, pour arranger tout ce qui pourra « procurer la sûreté égale du champ, et pour décider « du choix des armes que je prétends m'appartenir. »

François I, dans son cartel, avoit protesté que, si l'Empereur s'amusoit à écrire au lieu d'assurer le champ, il resteroit chargé du délai ou du refus de combattre; l'Empereur lui rend cette protestation, et lui déclare que si, dans quarante jours à compter du jour que le héraut Espagnol lui aura remis le présent cartel, il ne se trouve au lieu du combat, la honte du délai retombera sur lui seul. On prétend que Charles-Quint avoit déjà fait choix d'un second pour ce combat; on dit qu'il avoit jeté les yeux pour cela sur Baltazar Castiglione, comme sur le plus brave homme qu'il connût. Castiglione n'avoit pas moins d'esprit que de valeur; il est l'Auteur du *Cortegiano*. Au reste, pour appuyer les reproches d'infidélité qu'il lui avoit faits, et qu'il lui renouveloit dans sa réponse et dans son cartel, il lui envoya une copie collationnée du sixième article du traité de Madrid, par lequel le Roi avoit promis de se rendre prisonnier en Espagne, si dans quatre mois la Bourgogne n'étoit pas rendue à l'Empereur.

On ne pouvoit, ce semble, procéder de part et d'autre avec plus de bonne foi, et rien ne paroissoit pouvoir retarder un combat si désiré par les deux parties.

Il faut avouer que si les principes de l'art de régner, mieux connus aujourd'hui, nous font apercevoir un ridicule réel dans ce duel d'un empereur et d'un roi, les maximes de ce temps-là diminuoient considérablement ce ridicule, ou même le faisoient disparoître; on sent assez que le désir d'épargner le sang des sujets, de ménager les forces de la chrétienté, etc., fournissoit à

cette conduite des prétextes du moins plausibles. Mais un ridicule bien plus réel, et que rien ne peut sauver, c'est de s'être défiés mutuellement avec tant d'éclat, d'avoir fixé sur ce combat les yeux de toute l'Europe, de s'en être fait publiquement un point d'honneur rigoureux, d'y avoir rapporté pendant près d'un an toutes ses démarches, d'avoir demandé le champ, de l'avoir donné et d'avoir fini par n'y point entrer. 1528.

Il reste à examiner à qui, de l'Empereur ou du Roi, cette honte doit être imputée, ou si tous deux la partagent.

On doit observer d'abord que, sur cet objet, le procès-verbal dressé en France par le secrétaire d'état Bayart ne se rapporte point dans toutes les circonstances au procès-verbal de Bourgogne (1), héraut d'armes de l'Empereur. Nous croyons devoir analyser ici ces deux pièces, afin que rien ne manque à la discussion de ce fait très-important sans doute, puisqu'il intéresse l'honneur de deux souverains, et qui plus est, de deux grands hommes.

Selon la relation de Bourgogne, l'Empereur lui remit le 24 juin trois écrits; le cartel, l'extrait du traité de Madrid, et la réponse au discours du Roi; il lui ordonna de rendre le cartel et l'extrait au Roi seul, après les lui avoir lus, et de donner à Robertet ou à un autre secrétaire d'état la réponse au discours. Bourgogne arriva le dernier juin à Fontarabie, il n'y trouva point le sauf-conduit que Guyenne s'étoit chargé d'y faire tenir, et que le gouverneur de Fontarabie avoit déjà demandé inutilement au gouverneur de

(1) Les hérauts d'armes portent des noms de provinces; on sent pourquoi le héraut de l'Empereur portoit le nom de Bourgogne.

1528. Bayonne. Bourgogne ne manqua pas d'écrire dès le lendemain au gouverneur de Bayonne pour avoir ce sauf-conduit. Saint Bonnet (c'étoit le nom de ce gouverneur) répondit le 3 juillet qu'il l'attendoit, et qu'il l'enverroit aussitôt qu'il l'auroit reçu. Le lendemain il écrivit de nouveau à Bourgogne, et lui manda qu'avant tout, le Roi vouloit savoir s'il portoit l'assurance du champ, et s'il n'avoit point d'autre commission. Bourgogne, après avoir dépêché vers l'Empereur pour savoir s'il permettoit qu'on fît part de ses commissions à d'autres qu'au Roi, répondit le 16, par ordre de l'Empereur, qu'il portoit l'assurance du champ, la réponse au cartel du Roi, et autres choses concernant cette affaire. Saint Bonnet récrivit le lendemain: « le Roi, « comme il l'a fait assez entendre dans son cartel, ne « veut plus qu'il soit question d'écritures ni de con- « tredits; le combat répond à tout; si donc vous voulez « lui porter l'assurance du champ seulement, j'enverrai « au-devant de vous un gentilhomme jusqu'à Andaye; « je vous ferai conduire vers le Roi, et vous pouvez « compter sur le meilleur accueil. » Bourgogne attendit jusqu'au 26, l'exécution de cette promesse. Enfin, ne voyant pas arriver le gentilhomme, il écrivit à Saint Bonnet: « Tous ces délais sont de bien mauvaise grâce: « je vous ai déjà dit que je portois l'assurance du « champ; si j'ai d'autres commissions, elles sont toutes « relatives au combat; il est bien étonnant que celui « qui parle et qui provoque ne veuille pas qu'on lui « réponde. Votre maître n'auroit-il prétendu que « donner son cartel, en prendre acte, et borner là « cette affaire? Je vous somme de me donner mon

« sauf-conduit, et je proteste contre tous les délais
« qui seront apportés de votre part à l'exercice de 1528.
« mon ministère. » Cette lettre resta sans réponse. Neuf jours après, Bourgogne écrivit une seconde lettre qui resta sans réponse encore; il en écrivit une troisième. Saint Bonnet perdit patience, il dit en propres termes au trompette que Bourgogne lui avoit envoyé, *qu'il allât à tous les diables, et qu'il ne s'avisât plus de revenir*. Bourgogne ne manqua pas d'insérer littéralement ce propos dans son procès-verbal, et il prit plaisir à risquer une quatrième lettre le 12 août. Enfin, le 17 août, Saint Bonnet répondit: « Le sauf-
« conduit est arrivé; le Roi me sait mauvais gré de
« vous avoir retardé si long-temps; mandez-moi quand
« vous voudrez partir, je vous enverrai à Andaye un
« gentilhomme, comme je vous l'ai promis. » Saint Bonnet, pour détruire les soupçons que tant de longueurs avoient pu faire naître contre le Roi, crut devoir envoyer à Bourgogne l'original d'une lettre du Roi, par laquelle, en adressant à lui Saint Bonnet un second sauf-conduit, il lui marquoit son mécontentement de ce qu'il n'avoit pas fait usage du premier qu'il lui avoit adressé long-temps auparavant. «Je trouve bien étrange,
« lui disoit le Roi, que vous ayez tant différé de laisser
« venir le héraut de l'Empereur, puisqu'il vous avoit
« écrit qu'il m'apportoit l'assurance du champ. »

Voilà donc jusqu'ici la conduite de Françoit I disculpée. Loin d'autoriser les délais dont Bourgogne se plaignoit, il s'en plaignoit lui-même. Tout devoit être imputé au seul Saint Bonnet. Il paroît que ce gouverneur, sentant toute l'importance d'une pareille affaire, avoit cru devoir ne rien précipiter, donner le

1528. temps au Roi de faire toutes ses réflexions, attendre de nouveaux ordres et un nouveau sauf-conduit.

Bourgogne, ayant reçu ces deux lettres, répondit le 18 : « Je suis tout prêt, je n'attends que mon sauf-« conduit, et je partirai aussitôt. » Le lendemain un trompette lui apporta le sauf-conduit à Fontarabie, et l'avertit que Boussonsault, capitaine du vieux Château de Bayonne, député par S. Bonnet pour l'accompagner en France, l'attendoit à Andaye. Bourgogne arriva le 7 septembre à Etampes, où il trouva le héraut d'armes Guyenne, qui lui dit : « Le Roi est allé « à la chasse vers Montfort-l'Amaury, il m'a envoyé « au-devant de vous pour vous dire d'aller à Longju-« meau où vous recevrez de ses nouvelles. Je suis chargé « de l'avertir de votre arrivée, et je vais le trouver. » Le lendemain Guyenne vint à Longjumeau où Bourgogne l'attendoit, et rapporta que Montmorenci, grand-maître de la maison du Roi, auquel il s'étoit adressé, lui avoit dit : « Le Roi est à plus de dix lieues d'ici à « la poursuite d'un cerf; il tourne du côté de Hou-« dan, où vraisemblablement il passera la nuit; re-« tournez avertir le héraut de l'Empereur de rester à « Longjumeau, jusqu'à ce que le Roi soit revenu à « Paris, et qu'il lui fasse savoir sa volonté. » Bourgogne, qui crut que c'étoit une défaite, répondit : « C'est trop de délais, je veux absolument aller à Paris « et savoir par moi-même où je pourrai trouver le « Roi. » Guyenne, voyant l'impatience de Bourgogne, dit à l'officier qui l'avoit amené en France : « Je vous « défends de la part du Roi de mener cet homme à « Paris et de souffrir qu'il y aille. » Bourgogne s'offensa de ce procédé; il dit au héraut d'armes François :

« Ce n'est pas là le traitement que vous avez reçu en « Espagne; on ne vous y a point troublé dans les fonc- 1528.
« tions de votre office. Vous devez savoir qu'on n'en « use pas ainsi avec un héraut d'armes, j'en ferai mon « rapport à l'Empereur, vous ne devez point me céler « le Roi, puisque j'ai son sauf-conduit. « Eh bien! re- « partit Guyenne avec colère, allez donc le chercher « au travers des forêts, mais absolument vous n'irez « point à Paris. » Bourgogne fut donc obligé d'attendre à Longjumeau. Le même jour un gentilhomme vint de la part de Montmorenci tenir compagnie à Bourgogne et le prier d'attendre les ordres du Roi à Longjumeau. Bourgogne insista encore pour aller à Paris, le gentilhomme lui dit que cela n'étoit pas possible pour ce jour-là, parce que le Roi étoit engagé dans une partie de chasse, mais que le lendemain Guyenne iroit demander les ordres du Roi. Cela fut exécuté. Guyenne vint le lendemain prendre Bourgogne pour le mener à Paris. Il s'éleva entre eux une assez frivole dispute à propos de la cotte d'armes, dont Bourgogne voulut se revêtir en entrant dans les faubourgs de cette ville; Guyenne s'y opposa de la part du Roi, et fit plusieurs plaisanteries assez grossières sur ce vain cérémonial dont Bourgogne sembloit jaloux. Les deux gentilshommes qui, avec Guyenne, accompagnoient le héraut de l'Empereur, le firent descendre dans une hôtellerie des faubourgs, et dirent qu'avant de le faire passer outre, il falloit qu'ils parlassent au Roi. Ils revinrent quelques heures après, accompagnés de deux notaires, en présence desquels ils déclarèrent à Bourgogne qu'il y avoit du danger pour lui à paroître dans Paris avec sa cotte d'armes, que le peuple pourroit

1528. l'insulter; que, s'il persistoit à vouloir y entrer dans cet équipage, il falloit que ce fût à ses risques, périls et fortunes, et qu'ils demandoient à être déchargés de la garde de sa personne. A cette proposition, Bourgogne, qui se voyoit dans une terre ennemie, entouré de gens qu'il ne connoissoit pas, craignit que les deux gentilshommes, quand ils l'avoient quitté, n'eussent été soulever le peuple contre lui, ou lui tendre quelque autre piège; il déclara que, puisqu'on ne vouloit point se charger de sa personne, il ne sortiroit point du logis où il étoit. Sur cet incident, les deux gentilshommes sortirent encore pour prendre de nouveaux ordres, et à leur retour, ils dirent à Bourgogne: « Nous avons parlé à M. le grand-maître, « vous pouvez entrer dans la ville en tel équipage « qu'il vous plaira, nous nous chargeons de vous. » Bourgogne eut donc la satisfaction qu'il avoit désirée, d'entrer dans Paris avec sa cotte d'armes. On le mena dans la maison d'un chanoine de Notre-Dame, où des archers le gardèrent. Ces archers, nécessaires ou non pour sa sûreté, ne le quittèrent point, pendant tout son séjour à Paris. Aussi-tôt qu'il fut arrivé, il pria un des deux gentilshommes d'aller avertir le grand-maître qu'il voudroit lui parler, ce qui fut fait; et le lendemain, 10 septembre, le grand-maître l'envoya chercher. Bourgogne lui exposa l'objet de son voyage; le grand-maître lui dit de retourner dans son logis jusqu'à ce qu'on le mandât. Le même jour, à quatre heures après midi, plusieurs gentilshommes, hérauts d'armes et un nombreux cortège d'archers vinrent le prendre pour le mener au palais, où le Roi l'attendoit au mi-

lieu des princes du sang, des prélats et de tous les grands du royaume. 1528.

Aussi-tôt que le héraut parut, avant même qu'il parlât, et tandis qu'il s'inclinoit pour saluer le roi, le Roi impatient lui crie : « Héraut, toutes tes lettres « annoncent que tu apportes l'assurance du champ. « L'apportes-tu ?» Sire, répondit gravement l'Espagnol, étonné de cette vivacité peu conforme au cérémonial, « permettez que je fasse mon office, et que je dise ce « que l'Empereur m'a chargé de dire. «Non, s'écria le « Roi, je ne t'écouterai point, si, avant tout, tu ne « me donnes une patente, signée de ton maître, con-« tenant la sûreté du champ. » Le héraut Espagnol voulut tout faire par ordre ; et, sans s'émouvoir, commença sa harangue. *Sire, la très-sacrée majesté de l'Empereur* .... « Je te dis, interrompit le Roi, que « tu me donnes la patente de ton maître, tu haran-« gueras après tant que tu voudras. « Sire, dit le hé-« raut, j'ai ordre de vous lire le cartel et de vous le « donner ensuite. « Quoi donc, s'écria le Roi, en se « levant de son siège plein de colère, ton maître pré-« tend-il introduire des usages nouveaux dans mon « royaume et me donner des lois dans ma cour ? Quel « est ce nouveau trait d'hypocrisie qu'il nous pré-« pare ? » Le héraut, choqué de ce terme d'hypocrisie, assez déplacé en effet, répondit d'un ton ferme : « Sire, « mon maître fera toujours ce que doit faire un prince « vertueux et plein d'honneur. « Ah ! ah ! dit le Roi, je « le veux croire. » Montmorenci voulut parler, soit pour apaiser son maître qu'il voyoit s'écarter trop de la modération, soit pour ouvrir quelque avis. A peine avoit-il prononcé le mot, *Sire*... que le Roi,

1528. l'interrompant avec la plus grande colère, s'écria: « Non, non, je ne souffrirai point qu'il parle avant « qu'il m'ait donné l'assurance du champ; » puis se tournant vers Bourgogne: « donne-la moi, lui dit-il, « ou retourne-t'en comme tu es venu. » Bourgogne, voyant que le Roi ne vouloit point lui laisser faire sa commission à son gré, qu'il l'interrompoit à chaque mot, qu'il le troubloit par ses transports de colère, prit le parti de lui dire: « Sire, je ne puis sans votre « permission faire mon office, je vous la demande; « si vous ne daignez point me l'accorder, faites-moi « donner votre refus par écrit, et faites entretenir mon « sauf-conduit pour le retour. » Le Roi répondit toujours avec le même ton d'aigreur: *je le veux bien; qu'on le lui donne.*

Bourgogne sortit de l'assemblée, et retourna dans son logis avec la même escorte qu'il avoit eue en venant au Palais; il demanda ensuite à parler au grand-maître, ce qu'il ne put faire que le sur-lendemain; il lui dit: « Monsieur, c'est à vous que je me suis adressé « pour obtenir audience du Roi; vous avez vu qu'il « n'a point voulu m'entendre, vous avez vu avec quelle « dureté il m'a parlé. J'espère cependant que ma con-« fiance en son sauf-conduit ne sera point trahie, et « que les privilèges de ma charge seront respectés. Je « vous prie au reste de vouloir bien dire au Roi, que, « quand il lui plaira de m'entendre, je serai toujours « prêt à lui délivrer le cartel de l'Empereur, qui, « comme je l'ai déjà plusieurs fois dit et écrit, contient « l'assurance du champ: s'il ne veut pas le recevoir, « qu'il me fasse donner un acte par écrit de son refus, « et je proteste que l'Empereur le publiera partout. »

Montmorenci répondit qu'il en parleroit au Roi et qu'il en rendroit réponse à Bourgogne. Cette réponse n'arriva que le 15; Montmorenci la rendit à Bourgogne dans la grande galerie du palais où il l'avoit fait venir. « Le Roi, lui dit-il, ne juge plus à propos de vous « donner audience; il regarde votre commission « comme faite, et vous permet de partir. « Je partirai « donc, répondit Bourgogne; mais je vous répète en- « core que, si le Roi le veut, je suis prêt à lui remettre « le cartel de l'Empereur, et que ce cartel contient « la sûreté du champ. S'il persiste à refuser, je ferai « mon rapport de tout ce qui s'est passé, et je proteste « de nouveau que l'Empereur le publiera partout, « afin que tout le monde sache que le combat n'a point « manqué par sa faute. » Bourgogne répéta plusieurs fois cette même protestation en présence du secrétaire d'état Bayart et d'environ cent personnes qui étoient dans la grande galerie avec Montmorenci. Bourgogne les prit pour témoins du refus qu'il essuyoit. 1528.

Le même jour, Bayart l'envoya chercher, et voulut lui remettre un écrit contenant un procès-verbal de l'audience du 10. Bourgogne refusa de s'en charger, parce qu'il le trouva, dit-il, trop contraire à la vérité. Presque tout y étoit altéré ou dissimulé. Les paroles dures et violentes du Roi n'y étoient point insérées, on ne parloit point de ses transports de colère, les réponses même de Bourgogne étoient changées. Enfin le 16 septembre, ce Héraut partit de Paris, reportant à l'Empereur son cartel, et les autres pièces dont il l'avoit chargé. Le 1 octobre il passa par Bayonne. S. Bonnet lui demanda des nouvelles de son voyage et de sa commission. « On ne m'a point maltraité, dit Bourgogne,

1528. « mais on n'a pas voulu m'entendre. « Je m'en doutois « bien, reprit S. Bonnet, et je vous l'aurois prédit. » Le 7, Bourgogne arriva à Madrid, où il fit à son maître la relation qu'on vient de voir.

Cette relation est pleine de venin, et ne contient pas une circonstance qui ne se rapporte au dessein de faire retomber sur le Roi la honte du refus de combattre. Tout s'y présente d'abord de mauvaise grâce de la part de la France. Ce sauf-conduit qui se fait attendre près de deux mois, les brutalités, les variations, les lenteurs étudiées de S. Bonnet, les duretés et les bouffonneries de Guyenne, l'incident sur la cotte d'armes, la crainte du peuple qu'on veut inspirer à Bourgogne, la demande qu'on fait d'être déchargé de sa garde, etc. Cependant, lorsque l'on considère attentivement toutes ces circonstances vraies ou fausses, on voit qu'il n'en résulte rien contre le Roi.

On a déjà prouvé qu'on ne pouvoit lui imputer les délais qu'essuya Bourgogne à Fontarabie; et que tout étoit sur le compte du gouverneur de Bayonne.

Quant aux délais qu'essuya Bourgogne à Longjumeau, ils se réduisent à deux jours, puisque, étant arrivé le 7 septembre, il eut audience le 10. Un si foible retardement est assez expliqué par la partie de chasse où le Roi, qui ne savoit point l'arrivée de Bourgogne, s'étoit engagé entre Montfort-l'Amaury et Houdan.

Si d'ailleurs il est échappé un trait d'emportement à un officier Gascon trop vivement pressé; si dans une nation gaie et railleuse il s'est trouvé un mauvais plaisant; si l'on a craint qu'un héraut ennemi, s'annonçant avec trop d'appareil dans de semblables conjonctures, ne blessât les yeux du peuple, que peut-on con-

clure contre le Roi de ces menus faits, recueillis avec une affectation si suspecte, et dont les uns ne parvenoient pas à la connoissance du Roi, les autres annonçoient de sa part une attention délicate pour le héraut même? 1528.

En supposant donc que le procès-verbal de Bourgogne ne contînt rien de faux ni d'exagéré, tout ce qu'on entrevoit dans le récit des faits qui précèdent l'audience du 10 septembre, c'est que les François, toujours tendrement attachés à leurs maîtres, ne pouvoient voir, sans une juste inquiétude, le Roi s'exposer aux hasards d'un combat singulier, mais rien ne fournit la plus légère induction contre la sincérité du désir que le Roi témoignoit de combattre son rival.

Quant à la conduite du Roi dans l'audience du 10 septembre, on croit devoir suspendre les réflexions qui se présentent sur cet objet, jusqu'à ce qu'on ait rapproché du procès-verbal de Bourgogne celui que le secrétaire d'état Bayart dressa par ordre du Roi, et dont Bourgogne refusa de se charger, parce qu'il le trouvoit, disoit-il, trop infidèle.

Ce procès-verbal ne parle ni des délais de Bayonne ni de ceux de Longjumeau; il commence par l'assemblée du 10 septembre, dont il étale toute la pompe. Le Roi, avant d'introduire le héraut Espagnol, expose l'état de l'affaire, et rappelle tout ce qui s'est passé depuis sa prison. Il pose toujours pour base de sa justification la nullité prétendue du traité de Madrid; il fait sentir la nécessité que les circonstances lui imposent de défendre son honneur contre les reproches et les cartels de l'Empereur. Le héraut est ensuite introduit.

1528. On croit devoir transcrire ici mot à mot toutes les questions du Roi et toutes les réponses de Bourgogne, parce que c'est en cela que réside le nœud de la difficulté qu'on examine et dont on abandonne la solution au lecteur.

« Le Roi a dit : héraut, portes-tu la sûreté du « champ, telle qu'un assailleur comme l'est ton maître « doit bailler à un défendeur tel comme je suis? Le « hérant lui a dit : Sire, il vous plaira me donner « congé de faire mon office. Alors le Roi lui dit, baille-« moi la patente du champ, et je te donnerai congé « de dire après tout ce que tu voudras de la part de « ton maître. Le héraut commence à dire : *La très-« sacrée Majesté*... sur lequel mot, le Roi lui a dit « derechef, montre-moi la patente du champ; car je « pense que l'élu en Empereur soit gentil prince, ou « le doive être, qu'il n'auroit point voulu user de si « grand hypocrisie, que de t'envoyer sans ladite sûreté « du champ, vu ce que je lui ai mandé, et aussi tu « sais bien que ton sauf-conduit contient que tu portes « ladite sûreté. Ledit héraut a répondu qu'il croyoit « porter chose que ledit seigneur Roi s'en devroit « contenter. A quoi ledit seigneur Roi a répliqué : « héraut, baille-moi la patente du champ, baille-moi-« la, et si elle est suffisante, je l'accepte; et après, dis « tout ce que tu voudras. A quoi ledit héraut a ré-« pondu qu'il avoit commandement de son maître « de ne la bailler point, qu'il n'eût premièrement dit « aucune chose, qu'il lui avoit donné charge de dire. « Alors le Roi lui a dit : ton maître ne peut pas don-« ner de lois en France; et d'autre part, les choses « sont venues à tel point, qu'il n'est plus besoin de

« paroles; et si dois être averti que je n'ai fait porter « paroles par mon héraut à ton maître; mais ce que « je lui ai mandé a été par écrit, signé de ma main; « à quoi ne falloit autre réponse, que ladite sûreté « du champ, sans laquelle je ne suis délibéré de te « donner audience; car tu pourrois dire chose dont « tu serois désavoué, et aussi ce n'est pas à toi à qui « j'ai à parler, ne à combattre, mais seulement à l'élu « en Empereur. Ledit héraut a dit lors audit seigneur, « qu'il lui donnât donc congé, et sauf-conduit pour « s'en retourner; ce que ledit seigneur lui a accordé, « et a dit au héraut, *prends acte*; et après, a de- « mandé à moi Gilbert Bayart, . . . acte comme il n'a- « voit tenu et ne tenoit à lui, qu'il ne reçût ladite « patente, et qu'en la lui baillant telle qu'elle doit « être, il ne refusoit de venir audit combat, et ce fait « s'est retiré en la chambre ordonnée pour tenir son « conseil. Et ledit héraut a requis audit seigneur, « que les choses susdites lui fussent baillées par écrit; « ce qui avoit été accordé. Fait, etc. »

1528.

L'exacte justice demande d'abord qu'on ne croie aveuglément ni la relation de Bourgogne, ni celle de Bayart. L'une peut exagérer les circonstances, l'autre peut les dissimuler; c'est en les balançant l'une par l'autre qu'on peut rencontrer la vérité. Au reste, les différences qu'on y aperçoit ne roulent que sur le plus ou le moins de vivacité que le Roi a pu mettre dans ses interpellations au héraut. Toutes deux s'accordent sur le fond; et il résulte également de l'une et de l'autre, que Bourgogne auroit remis au Roi le cartel de l'Empereur, si le Roi eût eu la patience de lui accorder une audience plus régulière, et d'écouter les

1528. choses que ce héraut étoit chargé de lui dire, sur quoi l'on ne peut trop s'étonner qu'une formalité si légère ait décidé d'une affaire si importante. Comment le Roi a-t-il pu ne pas sentir qu'en renvoyant ainsi sans audience un héraut qui lui portoit la sûreté du champ, il fournissoit à son rival le plus beau prétexte de décrier sa valeur, et de rejeter sur lui le refus du combat? On ne peut pas dire qu'il craignît d'essuyer devant une assemblée si solemnelle les reproches d'infidélité que ce hérault pourroit lui faire de la part de son maître. 1°. Ces reproches n'eussent fait aucune impression sur cette assemblée, qui les avoit déjà jugés injustes, en déclarant nul le traité de Madrid. 2°. Le Roi permettoit au héraut de dire tout ce qu'il voudroit, quand il lui auroit remis le cartel.

La seule raison dont le Roi coloroit son excessive vivacité, est qu'il falloit mettre fin aux écritures, aux discours, et terminer l'affaire par des actions. Mais le vrai moyen de faire cesser la dispute, n'étoit pas de rejeter les écritures de l'Empereur, ni d'imposer silence à son héraut, c'étoit de ne point répondre, de recevoir l'assurance du champ et de venir au lieu du combat.

D'un autre côté, s'il étoit vrai que l'Empereur désirât si sincèrement le combat, il semble que son héraut ne risquoit rien de laisser au Roi le cartel seulement, et de protester que sur tout le reste on n'avoit voulu ni l'entendre ni recevoir ses papiers; mais le héraut eût répondu à cette objection, que, dans une affaire où il s'agissoit de l'honneur et de la vie d'un Empereur et d'un Roi, il ne lui étoit pas permis d'interpréter les ordres de son maître, qu'il falloit qu'il les exécutât strictement et avec la plus scrupuleuse exactitude.

Ceux qui aiment à se persuader que l'Empereur, content de s'être donné dans l'Europe la gloire d'avoir défié François I, n'avoit voulu que proposer le combat et l'éviter, remarquent avec plaisir qu'il débuta très-mal dans cette affaire. Ce fut à l'ambassadeur de François I, et à un ambassadeur homme de robe, qu'il fit les premières propositions du duel; il devoit sentir que ce ministre de paix pourroit se faire un devoir d'être discret sur un article si délicat; il falloit qu'il chargeât son propre ambassadeur de faire le défi directement à François I. Mais l'irrégularité de cette première démarche n'est-elle pas réparée par toutes les suivantes? L'Empereur avertit le Roi de se faire rendre compte par son ambassadeur de ce qu'il lui a dit; il donne par écrit le discours qu'il lui a tenu, il reçoit le cartel du Roi, il y répond; on lui demande l'assurance du champ, il la donne et dans un lieu non suspect. Que pouvoit-il faire de plus? 1528.

Ceux qui cherchent dans le caractère des deux souverains la décision de cette question, allèguent en faveur de François I, les preuves éclatantes qu'il avoit données de son courage, son goût pour les armes, son ardeur pour la gloire. L'histoire, disent-ils, taxera plutôt de témérité que de timidité le vainqueur de Marignan et le prisonnier de Pavie. Cela est incontestable. Mais aussi, dépouillons-nous (l'histoire l'exige) des préjugés nationaux, et que, pour la première fois peut-être, une vie de François I, ne soit point un *Factum* contre Charles-Quint. Tant d'avantages que cet Empereur remporta en personne sur les infidèles, sur les Gantois, sur les princes Allemands de la ligue de Smalcalde, l'expédition de Tunis, la bataille de Mul-

1528. berg, tant d'autres exploits ne prouvent-ils pas que Charles-Quint étoit, par sa valeur personnelle, un digne concurrent de François I? On peut pourtant remarquer que, dans le temps de ce défi, Charles-Quint n'avoit point encore fait ses preuves de valeur, et que François I avoit fait les siennes.

Tout ce qu'on peut dire de plus juste en faveur de ce dernier, c'est que, s'il faut nécessairement conclure que l'un des deux rivaux a voulu en imposer à l'Europe par des défis fastueux, et proposer un combat qu'il n'avoit pas dessein de livrer, la franchise connue de François I, écarte de lui ce soupçon et le fait retomber sur son adroit adversaire, dont les artifices continuels dans le cours de cette histoire, paroîtront déposer sans cesse contre lui. Mais le fond de la question reste toujours indécis. C'est un de ces problèmes que l'histoire aime à offrir quelquefois à la sagacité du lecteur. La partialité les résout aisément, l'équité les discute et n'ose rien prononcer.

Les auteurs qui disent que Henri VIII envoya aussi un cartel à Charles-Quint, confondent les cartels avec les déclarations de guerre. On ne produit aucun cartel de Henri VIII. Ce prince n'avoit avec l'Empereur que quelques légères discussions d'intérêt et nulle affaire d'honneur.

Au reste, l'histoire fournit quelques exemples de défis entre souverains, elle n'en fournit aucun de duel réellement exécuté entre eux.

Antoine défia Auguste, qui lui répondit que, s'il étoit las de vivre, il avoit mille moyens de mourir; mais que jamais Auguste ne tremperoit ses mains dans le sang d'un citoyen.

Antigonus avoit fait la première partie de cette réponse à un défi de Pyrrhus. 1528.

L'empereur Héraclius et Cosroës, roi de Perse, convinrent de terminer leurs guerres par un combat singulier. Cosroës mit en sa place un de ses officiers revêtu de ses armes. L'Empereur pousse son cheval au faux Cosroës, en lui criant : *lâches, vous êtes suivis malgré nos conventions*. Le faux Cosroës tourne la tête pour voir s'il est vrai qu'on le suive ; dans ce moment Héraclius lui porte le coup mortel ; il n'y a rien là de brave de la part d'aucun des deux souverains.

Louis le Gros défia Henri I, roi d'Angleterre, à un combat singulier en présence des deux armées, qui applaudirent au défi ; elles n'étoient séparées que par la rivière d'Epte, sur laquelle il y avoit un pont qui tomboit en ruine. Quelques plaisans crièrent : *il faut que les deux rois se battent sur le pont qui tremble*. Henri I se moqua du défi et livra bataille.

Pierre, roi d'Arragon, propose à Charles d'Anjou, son compétiteur au royaume de Sicile, un combat ou de corps à corps, ou de cent contre cent ; Charles l'accepte ; et le roi d'Angleterre, Édouard I, leur parent, leur assure le champ à Bordeaux. Charles se présente au jour marqué, et reste sous les armes depuis le lever du soleil jusqu'au coucher. La nuit, Pierre arrive en poste ; court chez le sénéchal de Bordeaux, prend acte de sa venue, proteste contre Charles et contre le roi de France, qui lui ont, dit-il, dressé des embûches sur son chemin, et il s'enfuit.

Édouard III défia Philippe de Valois qui lui répondit, selon les uns, qu'un suzerain ne recevoit point de défi de son vassal ; selon les autres, qu'il accepteroit le défi,

1528. si Édouard vouloit mettre dans la balance l'Angleterre contre la France; la vérité est que la réponse de Philippe ne dit rien de tout cela; mais seulement qu'il espère chasser Édouard du royaume.

On dit encore que le même Édouard et le roi Jean se défièrent; mais on n'a point leurs cartels.

En 1611, Charles-IX, roi de Suède, envoya un cartel injurieux à Christiern IV, roi de Danemarck, qui lui répondit : « Tes injures sont des mensonges, « et ton cartel une folie. Prends de l'ellébore. »

Il y a au contraire un exemple d'un roi qui voulut sincèrement se battre contre deux particuliers. C'est Pierre III, roi de Cypre, de la maison de Lusignan; ses adversaires étoient les seigneurs de Rochefort et de Sbarses, sujets du Pape. Ils avoient fait au roi de Cypre un reproche indirect; le Roi leur avoit donné un démenti; l'un d'eux s'étoit écrié : *Ah! si nous avions affaire à un simple gentilhomme!.... Eh bien, c'est à un simple gentilhomme que vous avez affaire, je me dépouille de la royauté pour châtier votre insolence.* Il reçut leur défi; mais ils lui donnèrent rendez-vous pour le combat devant le Pape, et le Pape excommunioit les duellistes. Pierre III se rendit au lieu indiqué; Rochefort n'osa paroître; Sbarses ne parut que pour tomber aux pieds de Pierre III, qui lui dit : *Le gentilhomme alloit vous combattre, le roi vous pardonne.*

De tous ces cartels, le plus célèbre est celui de François I et de Charles-Quint; c'est que le caractère des deux assaillans et leur haine réciproque sembloient tellement assurer l'exécution du combat, que la cause qui le fit manquer est encore aujourd'hui un problème.

CHAPITRE XIV.

Nouvelle campagne de Lautrec dans le Milanès. Opérations de la Ligue jusqu'à la délivrance du Pape.

PENDANT que deux souverains illustres se couvroient ainsi de ridicule, l'armée impériale, répandue dans Rome et dans les environs, s'affoiblissoit insensiblement par les ravages de la peste; les restes de la vieille armée de la Ligue, commandée par le duc d'Urbin et par le marquis de Saluces, faisoient des courses et des fautes dans l'Ombrie; le maréchal de Lautrec, avec une nouvelle armée, faisoit des conquêtes dans le Milanès, où il avoit en tête Antoine De Lève, avec fort peu de troupes.

1527.

Guicciard., liv. 18.

Lautrec avoit passé les monts vers la fin de juillet 1527; il s'étoit trouvé dans l'Astesan à la tête d'environ mille hommes d'armes, et vingt-six mille fantassins lansquenets, Gascons, François et Suisses. Les lansquenets, au nombre de six mille, avoient à leur tête le comte de Vaudemont, frère du comte de Guise; Pierre de Navarre commandoit les Gascons qui étoient aussi au nombre de six mille; quatre mille François étoient commandés par le seigneur de Burie; Mondragon, gentilhomme Gascon, gouvernoit l'artillerie; André Doria commandoit les galères Françoises.

Il sembloit qu'on dût d'abord courir à Rome pour délivrer le Pape, puisque c'étoit, en apparence, le principal objet de la guerre. Le duc d'Urbin même étoit de ce sentiment, soit que sa fureur contre le Pape fût as-

1527. souvie, soit que, par hypocrisie, il ne conseillât cette démarche que parce qu'il voyoit qu'on ne la feroit point. En effet Sforce, pour qui on devoit conquérir le Milanès, et les Vénitiens qui désiroient de voir, avant tout, ce duché enlevé à l'Empereur, obtinrent que Lautrec s'arrêteroit en Lombardie.

Belcar., liv. 19, n. 37, 38. Mém. de Du Bellay, liv. 3. Sleidanus, Commentar. lib. 6.

Ce général pénétra dans l'Alexandrin, prit Bosco, puis Alexandrie. La prise de cette dernière place jeta quelques semences de division parmi les Alliés, parce que Lautrec vouloit en faire un lieu de retraite pour son armée, et un rendez-vous pour les troupes qui arriveroient de France. Les Alliés crurent voir dans ce projet une disposition à conquérir tout le Milanès pour la France, et non pour Sforce, à qui le traité promettoit la restitution de ce duché. Ils exigèrent tous, surtout les Vénitiens et le roi d'Angleterre, que la place fût remise au duc Sforce; elle le fut, non sans beaucoup de mécontentement de la part du maréchal de Lautrec.

Guicciard., l. 18. Belcar., l. 19, n. 37. Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Pendant qu'il avoit pris Alexandrie, André Doria, parti de Marseille avec quatorze galères, avoit tellement bloqué le port de Gênes, que, rien ne pouvant entrer dans la ville, elle avoit été bientôt réduite à une extrême disette. Les Frégose, toujours ennemis (1) des Adorne, étoient toujours dans le parti de la France, et les Adorne dans le parti de l'Empereur. Lautrec, voulant seconder Doria, envoya César Frégose avec un détachement considérable pour serrer la place du côté du continent. Les Génois, ayant armé quelques galères pour tenter de se procurer des vivres du côté

(1) Voir le liv. 1, chap. 1, et le liv. 2, chap. 4.

de la mer, le combat alloit s'engager entre ces galères et celles de Doria, lorsqu'une tempête obligea Doria de se retirer à Savone, avec perte d'une de ses galères que montoit Philippin Doria, son neveu, et qui tomba entre les mains des Génois. Ceux-ci, encouragés par ce petit succès, espérèrent le même bonheur du côté de la terre; ils firent une sortie contre Frégose, et elle parut encore leur réussir d'abord; mais, l'ivresse du succès ayant engagé les Génois trop avant, ils furent coupés et mis en déroute; leur général Martinengue fut fait prisonnier. Cette défaite ayant abattu le courage des assiégés, ils se rendirent, et Lautrec donna le gouvernement de Gênes au maréchal Théodore Trivulce (1). Le doge Adorne, avec ses partisans et les Impériaux, s'étoit retiré dans le château qu'il rendit assez lâchement sans attendre qu'on l'attaquât. 1527.

La nécessité avoit contraint Sforce d'oublier les outrages qu'il avoit reçus de ce célèbre aventurier Médequin, tyran de Musso, et maître du lac de Côme. Ce Médequin avoit alternativement servi et l'Empereur et les Alliés. La situation des places qu'il avoit su enlever et au duc de Milan et aux Grisons, l'avoit rendu redoutable à ses voisins, et important dans toute l'Italie. Sforce, s'étant réconcilié avec lui, l'avoit chargé de faire quelques levées avec lesquelles Médequin alloit joindre l'armée de Lautrec. Antoine De Lève qui étoit à Milan fut instruit de sa marche; il sut que Médequin occu- Mém. de Du Bellay, liv. 3. Guicciard., liv. 18.

(1) Il avoit eu le bâton du maréchal de Chabannes. Voir le chap. 12 de ce second livre. Il étoit cousin germain du fameux maréchal Jean-Jacques Trivulce, dont Lautrec lui-même avoit causé la mort. Voir le chap. 4 du liv. 1.

poit un poste peu avantageux à Carata, à quatorze
1527. milles de Milan; il vint l'attaquer, et ses vieux soldats
Galeazzo Capella. taillèrent en pièces les nouvelles levées de Médequin
Brant. Capit. étrang. art. Marq. de Marignan. qui s'enfuit avec une précipitation dont sa gloire souffrit un peu.

Mais cette victoire étoit plus honorable à De Lève qu'utile aux affaires de l'Empereur; De Lève avoit trop peu de troupes pour défendre le Milanès. Deux places importantes demandoient tous ses soins: c'étoient Milan et Pavie. Milan étoit trop vaste pour pouvoir être défendu par le peu de monde que De Lève étoit en état d'y jeter; Pavie étoit trop dépourvu de vivres pour que même ce peu de monde pût y subsister: De Lève se détermina pour Milan, et résolut d'y attendre les ennemis.

Belcar., liv. 19, n. 38.

Lautrec poursuivoit ses conquêtes; il prit Vigevano, et s'empara de toute la Lomeline; il jeta un pont sur le Tésin, prit Biagrasso, et, marchant droit à Milan, confirma De Lève dans l'opinion qu'il avoit eu raison de préférer Milan à Pavie; mais tout-à-coup Lautrec, tournant au levant, se présenta aux portes de cette dernière place, que les François attaquèrent du côté du château, et les Vénitiens du côté de la ville. Il s'agissoit de venger l'affront et les malheurs que le Roi avoit essuyés sous ses murs. Les soldats impatiens n'attendirent pas que la brèche fût assez grande pour souffrir l'assaut, ils se débandèrent et pénétrèrent sans chef jusqu'aux remparts. Leur témérité ne fut point heureuse; ils furent repoussés avec perte, et obligés de regagner leurs retranchemens; mais le lendemain, le canon ayant agrandi la brèche, la place fut emportée d'assaut; la garnison savoit trop

Sleidanus, Commentar. lib. 6.

le sort qu'elle devoit attendre, pour ne s'y pas dérober : elle eut le temps de se sauver sur le pont, qu'elle rompit après l'avoir passé. Sa perte fut légère, mais la ville fut livrée au pillage. Les soldats y mirent même le feu, et le maréchal de Lautrec eut beaucoup de peine à empêcher qu'elle ne fût entièrement réduite en cendres.

1527.

Guicciard., liv. 18. Belcar., liv. 19, n. 39.

Toutes ces places furent remises fidèlement au duc Sforce; tout réussissoit alors à la Ligue, et cependant son chef, qu'on différoit de secourir, étoit toujours accablé de douleur, environné de périls, et prisonnier dans le château Saint-Ange. Lorsque Lautrec étoit encore au camp devant Pavie, le cardinal Cibo, légat du Pape, vint le conjurer de hâter sa marche vers Rome, lui représenter que le principal et le plus pressant objet de la Ligue, devoit être la délivrance du Pape. D'un autre côté le duc Sforce, qui arriva vers le même temps au camp, faisoit les plus fortes instances pour que le maréchal, avant de s'engager dans l'état de l'Eglise, achevât la conquête, déjà si avancée, du Milanès; il représentoit ce qui restoit à faire comme extrêmement facile; Milan, sans garnison, sans argent, sans vivres, alloit ouvrir ses portes dès qu'on s'y présenteroit; si au contraire on quittoit le Milanès, De Lève s'y fortifieroit, et ne pourroit plus en être chassé.

Guicciard., liv. 18.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Belcar., l. 19, n. 39.

Cibo et Sforce avoient tous deux raison, et Lautrec prit le parti de les satisfaire tous deux. Les troupes Vénitiennes, jointes à celles du duc, lui parurent suffisantes pour achever la conquête du Milanès; il résolut d'aller avec le reste de l'armée au secours du Pape; il attendit quelque temps des lansquenets qui lui manquoient. Quand ils eurent joint, il partit; mais

1527. il s'arrêta encore, d'abord à Plaisance, ensuite à Bologne : ces délais furent longs. Plusieurs auteurs jugent que ce temps eût suffi pour chasser entièrement les Impériaux de la Lombardie, ce qui, rendant Lautrec plus redoutable à l'Italie, eût facilité toutes ses entreprises. D'autres le justifient, et rejettent ces longueurs sur les ordres de la cour de France, qui étoit alors amusée par des espérances de paix avec l'Empereur, auquel François I auroit aisément sacrifié la Ligue, si l'Empereur eût voulu lui rendre ses fils. Quoi qu'il en soit, Lautrec employa ces délais utilement pour la Ligue, puisqu'il sut y attirer deux alliés nouveaux : l'un fut le marquis de Mantoue, qui s'étoit piqué longtemps d'une neutralité difficile à observer entre tant de grandes puissances ennemies les unes des autres, et qui enfin avoit embrassé le parti de l'Empereur comme celui du plus fort ; l'autre fut le duc de Ferrare qui, depuis long-temps, s'étoit entièrement dévoué à l'Empereur. Sa défection fut payée du prix le plus glorieux ; elle valut dans la suite à Hercule d'Est, son fils, l'honneur de devenir beau-frère du Roi : il épousa la seconde fille de Louis XII, Renée de France, sœur de la feue reine Claude.

Guicciard., liv. 18. Belcar., l. 19, n. 41.

Lorsqu'Antoine De Lève vit que Lautrec s'éloignoit du Milanès, il sentit renaître l'espérance de le recouvrer ; il comptoit pour peu de chose les troupes de Sforce et des Vénitiens, qui restoient pour la défense de cet état, et qui étoient campées entre le Pô et le Tésin. Il sort de Milan, résolu de forcer les postes qui serroient cette place, et la gênoient pour les vivres ; il court à Biagrasso et s'en empare ; déjà il se promettoit la conquête de toute la Lomeline, lorsque le

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Belcar., l. 19, n. 40.

maréchal de Lautrec, instruit de ses desseins, détacha de l'armée qu'il menoit vers Rome, cinq ou six mille fantassins choisis, avec quelque gendarmerie, sous la conduite de Pierre de Navarre. Ce détachement reprit Biagrasso, et resserra De Lève dans Milan. 1527.

Lautrec s'avançoit toujours vers l'état de l'Eglise. Dès les premiers bruits de son départ pour l'Italie, l'Empereur avoit songé sérieusement à délivrer le Pape, et à se donner tout l'honneur de cette délivrance. Il se trouvoit alors dans le même embarras où il s'étoit trouvé après la prise de François I. Le soin de garder le Pape, occupant une grande partie de l'armée impériale, la mettoit hors d'état de rien entreprendre; elle bornoit toutes ses opérations à bien veiller sur son prisonnier; et tous ses projets à ne le relâcher qu'à prix d'argent, quoi que l'Empereur en pût ordonner; car le pillage de Rome n'avoit fait qu'enflammer la cupidité du soldat en la satisfaisant. L'Empereur avoit envoyé en Italie le général de l'ordre de S. François, et un autre négociateur nommé Véri de Migliau, avec des instructions et des pouvoirs adressés au viceroi de Naples. Ce viceroi n'étoit plus Charles de Lannoi, il venoit de mourir à Gaëte, c'étoit dom Huges de Moncade, son ami, le seul des grands d'Espagne, qui aimât Lannoi. Celui-ci, en mourant, l'avoit désigné son successeur sous le bon plaisir de l'Empereur qui agréa ce choix.

Belcar., liv. 19, n. 42.

Guicciard., liv. 18. Brant. Capit. étrang. art. Moncade.

Le général et Migliau, ayant conféré avec le Viceroi, partirent pour Rome; et Moncade, qui, dans un commencement de vice-royauté, ne croyoit pas devoir quitter son gouvernement, se fit représenter à Rome par Serenon son secrétaire. Le général des cordeliers, qui

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

vouloit être cardinal, se montra très-favorable au
1527. Pape. Migliau, qui n'avoit point d'intérêt personnel, qui n'envisageoit que ceux de son maître, qui se défioit de la vertu des traités, en voyant surtout l'inexécution du traité de Madrid, et qui craignoit la vengeance que le Pape voudroit peut-être tirer de sa captivité, lorsqu'il seroit libre, inclinoit assez à rendre cette captivité éternelle. Moncade, qui n'étoit ni chrétien, ni humain, n'étoit pas fâché de nuire au Pape qu'il n'aimoit pas, et dont il étoit haï.

Belcar., l. 19, n. 42.

Tel étoit l'état de la négociation, quant aux dispositions des négociateurs.

L'objet de la négociation rouloit principalement sur deux articles, dont l'un regardoit l'armée, et l'autre l'Empereur (car sans le concours de ces deux puissances, rien ne pouvoit être solidement conclu). Quant à l'armée, les négociateurs exigeoient que le Pape lui payât tout ce qui étoit dû par l'Empereur; et comme l'Empereur ne prenoit rien pour lui, il appeloit cela délivrer le Pape sans rançon.

A l'égard de l'Empereur, on exigeoit des assurances solides que le Pape n'emploieroit point sa liberté à se venger, en s'alliant directement ou indirectement, en public ou en secret, avec les ennemis de l'Empereur; et comme tous les traités et toutes les paroles ne pouvoient donner cette assurance, on exigeoit des places de sûreté; car l'Empereur ne se prêtoit point au projet odieux de tenir éternellement un pape dans les fers.

La conduite de Clément fut aussi adroite que les conjonctures l'exigeoient. Il pressoit secrètement le maréchal de Lautrec d'avancer; il l'assuroit qu'il ne concluroit rien avec les Impériaux, s'il n'y étoit forcé,

ou que, dès qu'il seroit libre, il désavoueroit tout ce qu'il auroit promis, et qu'il seroit toujours fidèle à la Ligue. En tout évènement il demandoit de l'indulgence pour les foiblesses que le malheur de sa situation pourroit lui arracher. 1527.

L'habile pontife avoit vu aisément ce que toute l'Europe voyoit ou pouvoit voir comme lui; que sa destinée ne dépendoit pas uniquement de l'Empereur, et qu'il falloit aussi se rendre l'armée favorable; il mit dans ses intérêts le fameux Moron qui étoit le conseil de tous les principaux chefs; il donna l'évêché de Modène à son fils; il lui promit à lui-même des sommes considérables. Guicciard., liv. 18.

Il ne se comporta pas moins adroitement à l'égard de son furieux ennemi le cardinal Pompée Colonne. Ce prélat étoit venu lui rendre visite au château S.-Ange, soit par bienséance, soit pour jouir de son humiliation. Le Pape sut tirer parti de sa vanité; il s'avoua vaincu, il reconnut qu'il n'appartenoit qu'aux Colonne, et surtout à Pompée, d'abaisser et de relever le Saint-Siège à leur gré; les titres qu'il lui prodigua de dompteur des papes, d'appui ou de fléau du Saint-Siège, d'arbitre de la chrétienté, flattèrent ce cœur ambitieux, et dissipèrent insensiblement sa haine. Le Pape, le voyant ébranlé, n'épargna ni prières, ni larmes pour le fléchir; Colonne s'enivra de la noblesse du personnage qu'il pouvoit jouer, il devint l'ami du Pape et son protecteur auprès de l'Empereur et de l'armée; il crut que le Pape, remis en liberté, se souviendroit du bienfait et oublieroit les outrages. Belcar., l. 19, n. 43.

Il étoit temps que l'Empereur relâchât le Pape, s'il ne vouloit pas qu'il lui fût arraché. Lautrec avan-

1527. çoit toujours sans obstacle. L'Empereur envoya de nouveaux ordres pour faire mettre le Pape en liberté, aux conditions, disoit-il, les plus agréables à ce pontife. Migliau, voyant que le traité alloit être conclu, ne voulut point y prendre part, et crut devoir se retirer à Naples. Le général des Cordeliers s'empressa d'exécuter les ordres de l'Empereur; et, Moncade se lassant de persécuter le Pape sans motif et sans intérêt, Serenon, son secrétaire, fit tout ce qu'on voulut.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Belcar., l. 19, n. 44.

On convint donc que le Pape seroit mis en liberté sans rançon, dans le sens qu'on a expliqué plus haut, mais en payant 67000 ducats aux Allemands, 35000 aux Espagnols, avant que de sortir de Rome; en donnant encore une pareille somme aux Allemands, quinze jours après, et en achevant la somme de trois cent cinquante mille ducats dans le terme de six mois.

Guicciard., liv. 18.

A l'égard des places de sûreté, on convint que l'Empereur resteroit en possession d'Ostie et de Civita-Vecchia qu'André Doria lui avoit remises depuis le premier traité, après avoir été payé des quatorze mille ducats qu'il demandoit; et que de plus on remettroit à l'Empereur, Forli et Civita Castellana. On donna d'abord en otage Hyppolite et Alexandre de Médicis, en attendant que les otages moins précieux au Pape, les cardinaux Pisani, Trivulce et Gaddo, qui devoient être les véritables otages, fussent arrivés de Parme où ils étoient alors; le Pape fut obligé encore de livrer les cardinaux Césis et des Ursins, mais il fut obligé à une chose bien plus dure pour remplir les funestes engagemens qu'il venoit de contracter. Ses besoins les plus pressans n'avoient pu le faire consentir à mettre en vente la dignité

de cardinal, quoique son conseil l'y eût souvent exhorté, en alléguant l'exemple de ses prédécesseurs, qui n'avoient pas eu le même scrupule. Guichardin attribue même principalement les malheurs de ce pontife au refus opiniâtre qu'il fit d'employer cette ressource, refus dont on doit encore plus louer sa religion qu'on n'en doit blâmer sa politique. La religion céda enfin à la nécessité : l'infortuné pontife, pour trouver le prix de sa liberté, vendit, en gémissant, la pourpre Romaine à des hommes qui s'en montrèrent d'autant plus indignes qu'ils consentirent de l'acheter. Il accorda autant de décimes sur le clergé que Charles-Quint en demanda, il lui permit même d'aliéner les biens ecclésiastiques pour payer les lansquenets luthériens. Le gouvernail étoit forcé dans ses mains, on ne pouvoit plus lui rien imputer. 1527.

Enfin le jour arriva qui devoit lui rendre sa liberté; c'étoit le neuf de décembre. Les Espagnols devoient le conduire ou à Orviète, ou à Spolète, ou à Pérouse, mais le Pape les prévint. Le malheur avoit aigri ses défiances; il connoissoit, il s'exagéroit peut-être les mauvaises intentions du Viceroi, tout lui était suspect, il ne voulut se fier qu'à lui-même et aux siens. A l'entrée de la nuit du 8 au 9 décembre il sortit du château Saint-Ange, déguisé en marchand (1); une troupe d'arquebusiers qui l'attendoit dans la prairie l'escorta jusqu'à Montefiascone; il gagna ensuite Orviète où il arriva de nuit presque seul et sans être accompagné d'aucun des cardinaux. Mém. de Du Bellay, liv. 3. Guicciard., liv. 18.

Tout affoibli, tout épuisé qu'il étoit, et dépouillé

(1) En marchand, dit Guichardin; en valet, dit Beaucaire. *Servi habitu..... dispensatoris sui ministrum mentitus.*

1527. de presque tous ses états, à peine eut-il recouvré sa liberté qu'il parut avoir recouvré sa puissance et sa gloire; « preuve sensible, dit Guichardin, du res-« pect des princes chrétiens, et de la vénération des « peuples pour la majesté pontificale. »

CHAPITRE XV.

Expédition de Naples. Défection d'André Doria.

1528. Mém. de Du Bellay, liv. 3.

DÈS qu'on sut le Pape arrivé à Orviète, les puissances d'Italie s'empressèrent de le féliciter sur sa délivrance. Le Pape reconnut qu'il la devoit aux bons offices des François, et à la marche de Lautrec vers Rome; il écrivit à ce général pour l'en remercier, et il ne ménagea aucune des expressions de la plus vive reconnoissance. Au reste il offrit dès lors sa médiation pour la paix à toutes les puissances ennemies; il y eut vers ce temps quelques négociations infructueuses, qui ne firent que rendre la guerre plus animée.

Lautrec, résolu de la porter dans le royaume de Naples, voulut profiter de la reconnoissance que le Pape témoignoit, pour l'engager de nouveau dans la Ligue qui lui avoit été si fatale; il traversa l'état de l'Eglise en vainqueur ami, en libérateur du Pape; il lui fit rendre Imola et Rimini; mais le Pape craignoit de se replonger dans les malheurs dont il étoit à peine délivré; il demandoit de quel secours il pouvoit être à la Ligue, dans l'état de foiblesse où il étoit réduit, sans argent, sans troupes, et presque sans places. Il vouloit que Lautrec forçât les Vénitiens de lui rendre

Ravenne et Cervia, mais ni Lautrec, ni le Roi ne pouvoient employer que leurs bons offices auprès de la république; ils ne vouloient ni ne devoient se brouiller avec elle. Un autre obstacle empêchoit encore l'accession du Pape à la Ligue, c'étoit le traité fait avec le duc de Ferrare pendant la prison du Pape. Par ce traité la France assuroit au duc de Ferrare la possession de ses états. Les papes, toujours ennemis du duc de Ferrare, ne pouvoient ratifier cette clause. Clément offroit cependant de traiter avec le duc, mais il vouloit qu'on remit les choses dans l'état où elles étoient avant sa prison. Lautrec, toujours négociant avec le Pape, toujours se plaignant de ses irrésolutions, toujours espérant les vaincre, s'avançoit vers le royaume de Naples, qui alloit enfin devenir sérieusement le théâtre de la guerre.

1528.

Guicciard., liv. 18.

Les Impériaux, débarrassés du soin gênant de garder le Pape, se retirèrent dans ce royaume, et se livrèrent entièrement au soin de le défendre. La marche de Lautrec étoit pénible, elle se faisoit au milieu d'un hiver très-rigoureux; plus de trois cents hommes de son armée moururent de froid sous ses yeux dans l'Abbruzze; il arriva dans la Capitanate, où il partagea son armée en plusieurs corps pour la commodité des vivres. Le prince d'Orange, en ayant été averti, vint pour les couper : Lautrec étoit à Lucera. Le prince d'Orange à Troïa. Lautrec, voyant son dessein, se hâta de réunir toute son armée à Lucera. Le prince d'Orange parut vouloir traverser la jonction, mais la fière contenance de Lautrec lui en imposa, et l'arrêta entièrement, sans même qu'il osât risquer la moindre escarmouche.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

1528. Après la jonction, ce furent les François qui allèrent chercher les Impériaux dans leur camp de Troïa; ceux-ci en sortirent comme s'ils eussent voulu attaquer eux-mêmes Lautrec, mais il n'y eut que de foibles escarmouches, et les Impériaux rentrèrent dans leurs retranchemens, d'où il ne fut plus possible de les tirer. Le maréchal de Lautrec tourna autour du camp, parut sur toutes les montagnes voisines, insulta le camp de tous côtés par son artillerie; rien ne fut capable d'émouvoir les Impériaux. Il ne restoit plus que deux partis à prendre; il falloit ou renoncer à les combattre, ou les forcer dans leurs retranchemens; l'armée inclinoit fort pour ce dernier parti, les Suisses baisoient la terre avec ardeur (1), tous les soldats crioient qu'on les menât à l'ennemi. Lautrec ne fut point de cet avis; il en fut loué, il en fut blâmé. Ses raisons étoient qu'il ne pouvoit livrer cette bataille sans une perte irréparable des plus braves gens de son armée dont il avoit besoin pour la conquête du royaume de Naples, et que d'ailleurs il vouloit attendre les bandes noires qui devoient incessamment le joindre. C'étoit la fameuse troupe de Jean de Médicis, commandée alors par Horace Baglione; elle n'arriva qu'au bout de huit jours. Pendant tout ce temps les armées restèrent dans la même position; seulement les braves des deux partis se signalèrent par quelques escarmouches. Lautrec n'en négligea aucune et parut dans plusieurs au milieu du péril, l'armet en tête et l'épée à la main. Plusieurs soldats périrent encore, non par les armes des ennemis, mais par la rigueur d'un froid excessif, amené par un orage si violent, qu'il avoit renversé

Guicciard., liv. 18.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

(1) Signe d'impatience et de désir de combattre.

toutes les tentes. Enfin la nuit qui suivit l'arrivée des bandes noires, les Impériaux, prévoyant qu'ils pourroient être attaqués et forcés dans leur camp, se retirèrent sans tambours, sans trompettes, et allèrent droit à Naples. Quand le retour du jour apprit à Lautrec leur évasion, il se contenta d'envoyer à leur poursuite quelques compagnies de gendarmes et de chevau-légers, qui purent à peine tomber sur quelques traîneurs, tant la diligence des Impériaux avoit été grande. 1528.

Les avis étoient partagés dans l'armée Françoise. Les uns soutenoient que toute l'armée devoit suivre celle des Impériaux vers Naples; que sûrement le prince d'Orange, dont le Viceroi méconnoissoit l'autorité, envioit la puissance et détestoit la personne, trouveroit beaucoup de difficulté à se faire ouvrir les portes de cette capitale où commandoit le Viceroi; que peut-être seroit-il obligé d'employer la violence; on auroit le temps de l'atteindre et de mettre à profit ces divisions, surtout l'armée Françoise étant supérieure en forces. Les autres, à la tête desquels étoit Pierre de Navarre, vouloient qu'on commençât par s'emparer des principales places du royaume; ils prétendoient qu'alors, Naples tombant de lui-même, les troupes qui s'y seroient renfermées, seroient obligées de se rendre à discrétion. Peut-être qu'on n'eût pas mal fait de tenter d'abord le premier parti, et que s'il n'eût pas réussi, c'est-à-dire, si le prince d'Orange fût entré sans obstacle dans Naples, et si on n'eût pu l'atteindre, il auroit toujours été temps de revenir au second parti. Quoi qu'il en soit, on s'en tint à ce second; l'armée tira vers la Basilicate; Pierre de Na-

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

1528. Guicciard., liv. 18.

varre prit Melphe avec ses Gascons et les bandes noires; un autre détachement prit Venouse, place devenue célèbre dans l'histoire des guerres de Naples, par le courage avec lequel le brave Louis d'Ars la défendit si long-temps, au milieu du désastre des affaires Françoises dans ce royaume, sous Ferdinand le catholique et Louis XII, en 1503 et 1504.

Belcar., l. 19, n. 55.

Après la prise de Melphe et de Venouse, la plupart des autres villes ouvrirent leurs portes; il n'y eut que Manfredonia sur la mer Adriatique, et Gaëte sur l'autre mer, qui firent quelque résistance; les Vénitiens, comme on l'a déjà plusieurs fois observé, n'avoient jamais voulu consentir que le Milanès et le royaume de Naples appartinssent à une même puissance; ils n'avoient point changé de principes. Si le Milanès presque entièrement conquis par les François n'avoit pas été remis au duc Sforce, ils eussent traversé la conquête que les François faisoient alors du royaume de Naples; ils la facilitèrent, à condition de la partager : ils se firent céder tous les ports de ce royaume dont ils s'étoient vus en possession avant que le traité de Cambrai, conclu contre eux, eût amené la bataille de Ghiara d'Adda, si fatale à leur république. Pour remplir cette condition, Monopoli et Trani, qui étoient deux de ces ports, leur furent remis.

Du 14 mai 1509.

Mém de Du Bellay, liv. 3.

Lautrec, après s'être assuré des places les plus importantes dans presque toutes les provinces du royaume de Naples, s'approcha de Naples même, et parcourut en conquérant toute la terre de Labour. Déjà toutes les places qui servent comme de boulevards à la capitale, Acerra, Capoue, Nole, Averse, s'étoient rendues. Quarante hommes d'armes surprirent et pillèrent Vico,

où ils firent un butin immense : sans compter les profits inconnus, chaque homme d'armes eut pour sa part douze cents écus, somme étonnante pour le temps. Pouzzols se rendit aussi ; il ne restoit plus enfin qu'à réduire la capitale. 1528.

C'étoit là le plus difficile, toutes les forces des Impériaux y étoient rassemblées ; il est vrai que de ces forces même pouvoit naître la foiblesse de la place, les vivres pouvoient manquer ; il n'y avoit de blé que pour un peu plus de deux mois, et très-peu de viande et de fourrages. La division d'ailleurs pouvoit se mettre parmi les chefs ; indépendamment de la haine mutuelle de Moncade et du prince d'Orange, deux combats singuliers dans l'un desquels le marquis Du Guast blessa le comte de Potenza, et dans le second desquels il tua le fils de ce seigneur, donnèrent les plus grandes espérances aux François : mais ces espérances devoient être cruellement déçues : c'étoit entre les François et leurs alliés, que la division alloit naître ; c'étoit à eux qu'elle alloit attirer les plus grands malheurs.

Belcar., liv. 20, n. 2.

Guicciard., liv. 18.

Cependant tout sembla d'abord leur être favorable. A peine parurent-ils à la vue de Naples, qu'il se livra autour de cette ville diverses escarmouches, dans lesquelles ils eurent presque toujours l'avantage : dans une entre autres fut tué ce Migliau qui s'étoit tant opposé à la liberté du Pape.

Belcar., l. 19, n. 43.

Enfin Naples fut investi. On délibéra si l'on feroit un siège régulier, ou un simple blocus. Le siège, contre une armée entière qui défendoit la ville, devoit être dangereux et meurtrier ; le succès du blocus parut plus certain ; il étoit déjà presque tout formé du côté de la terre, par la prise de toutes les places situées

Le dernier jour d'avril, ou le premier de mai. Sleidanus, Commentar. lib. 6. Mém. de Du Bellay, liv. 3.

1528. autour de Naples. Pour la serrer encore davantage, et couper tous les convois qui pourroient venir par terre, on construisit divers forts dont l'attaque et la défense donnèrent lieu à plusieurs combats, tous assez violens. Les Impériaux voulurent surprendre par une camisade le fort des Basques (1), construit dans les marais de la Madeleine, confié à la garde des capitaines Martin et Raimonet. C'étoient deux officiers d'une valeur éprouvée (2). Belcar., l. 20, n. 2.

Raimonet ne démentit point la gloire de son nom dans le fort des Basques; les sentinelles Françoises, ayant aperçu de loin les Impériaux qui se traînoient ventre contre terre, et que quelques-uns avoient pris d'abord pour des moutons qui paissoient près du fort, avertirent les commandans; ceux-ci firent mettre promptement les soldats sous les armes, mais sans bruit et sans aucun mouvement apparent. Les Impériaux s'approchent, on leur crie : *Qui vive*. Pour toute réponse ils s'élancent sur les remparts, et ne doutent plus du succès de leur entreprise. Alors tous les soldats Basques paroissent et les enveloppent; les Impériaux sont taillés en pièces; il en resta deux cent cinquante sur les remparts ou dans les fossés; mais ce combat coûta aussi aux François; le capitaine Martin y reçut des blessures dont il mourut peu de jours après. Raimonet fut aussi brave et plus heureux; un grand coup

En 1479.

Mém. de Du Bellay, l. 3.

(1) Ainsi nommé, parce que c'étoient les Basques et les Gascons de Pierre de Navarre, qui l'avoient construit et qui le défendoient.

(2) Le nom de Raimonet étoit célèbre par la défense des forts. Un Raimonet, sous Louis XI, avoit arrêté l'armée de Maximilien pendant une campagne presque entière devant un fort ouvert de tous côtés, et lui avoit fait perdre par cette résistance héroïque, tout le fruit de la bataille de Thérouenne.

d'arquebuse dont il fut blessé au genou ne l'empêcha pas de combattre, quoiqu'il ne pût se soutenir que sur une jambe. 1528.

Dans un autre combat, près du même fort, Baglione, capitaine des bandes noires, défit un détachement ennemi, mais il fut enseveli dans son triomphe; il mourut couvert de gloire et percé de coups : digne successeur, par son courage, de l'illustre Jean de Médicis. Sa charge de capitaine-général des troupes Florentines ou bandes noires, fut donnée au comte Hugues de Pepoli, Bolonnois.

Il y eut encore un autre combat particulier, digne de mémoire, autour d'un autre fort, où le jeune Bonnivet, fils de l'Amiral, qui promettoit d'effacer la gloire, ou, si l'on veut, la honte de son père, reçut une si violente blessure, que les intestins lui sortoient du corps; il en guérit cependant à Venouse, où il fut transporté, mais ce ne fut que pour mourir quelque temps après de maladie.

Cependant, c'étoit en vain que, du côté de la terre, tant de places conquises, tant de forts construits, tant de précautions prises fermoient le passage aux vivres; c'étoit en vain que Lautrec étendoit ses quartiers jusqu'à un demi-mille de la place pour la priver de la commodité des aqueducs de Poggio-Reale (1) où il étoit posté; si la mer n'étoit pas également fermée, si le port restoit libre, les vivres entroient en abondance, et Naples étoit imprenable. Or, l'escadre Françoise n'étoit pas suffisante pour bloquer entièrement le port de Naples, et les Vénitiens, qu'on pressoit tous les jours de joindre leurs galères aux galères Françoises pour

Guicciard., liv. 19. Belcar. l. 20, n. 5.

(1) Palais magnifique, bâti par Alphonse II.

1528. achever le blocus, aimoient mieux s'emparer des ports de Polignano, de Brindes et d'Otrante, que de bloquer celui de Naples. Ces trois premiers ports étoient situés sur leur golfe, et ils espéroient les garder, quel que fût dans la suite le sort du reste du royaume, au lieu que Naples ne devoit pas être pour eux. Cette conduite intéressée des Vénitiens commença de nuire à la cause commune; mais les affaires Françoises devoient être absolument détruites dans ce pays-là, par une de ces grandes défections trop communes sous le règne de François I, et qui prouvent que ce grand prince ne s'attachoit pas assez à connoître les hommes. Sickinghen et les Lamarck méconnus lui avoient fait manquer l'empire, et perdre sa supériorité dans l'Europe; le connétable de Bourbon, poussé à la révolte par d'indignes traitemens, lui avoit fait perdre le Milanès et la liberté; il falloit encore qu'il perdît le royaume de Naples, et une armée victorieuse, pour n'avoir pas su connoître André Doria.

Guicciard., liv. 19.

Sleidanus, commentar. lib. 6.

André Doria, issu d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Gênes, étoit le plus grand homme de mer de son temps; il aimoit la gloire et sa patrie, et ne dédaignoit point la fortune. La fierté républicaine, qu'augmentoit encore en lui la connoissance de ses talens, le rendoit odieux aux courtisans, et lui rendoit les courtisans odieux. Il avoit autrefois servi avec éclat François I; depuis, il avoit passé au service de Clément VII auquel il fut attaché pendant la Ligue dont on vient de voir l'histoire; il se remit au service de François I, dans le temps où Lautrec fut envoyé en Italie: c'étoit lui qui, en bloquant le port de Gênes, sa patrie, avoit aidé à la soumettre au Roi; mais il at-

Mém. de Du Bellay, l. 3.

tendoit de ce dernier service un prix digne de flatter un grand homme. Il désiroit que le Roi, content de n'avoir plus les Génois pour ennemis, voulût les avoir pour alliés, non pour sujets, et qu'il rétablît à Gênes, sous sa protection, le gouvernement républicain. Les Génois, pour obtenir cette grâce, avoient offert au Roi deux cent mille ducats. Le Roi, non-seulement ne l'accorda point, mais encore, jugeant par cette demande et par tant d'exemples de l'inconstance Génoise, qu'il falloit humilier et affoiblir cette ville, il parut vouloir relever Savone sa rivale, sa voisine et sa sujette; il la démembra de l'état de Gênes, il en rétablit les fortifications et le port, qu'il parut destiner à la construction et à la retraite de ses vaisseaux; il la mit en état de partager avec Gênes l'empire de la mer de Ligurie; déjà le commerce de Savone s'agrandissoit au point d'alarmer celui de Gênes. Le trafic du sel y avoit été transporté; les Génois prièrent Doria d'employer le crédit que lui donnoient ses services pour obtenir que Savone fût réduite à son premier état; il parla et n'obtint rien. Les courtisans qui régnoient alors, les Duprat, les Montmorenci, traitèrent même de crime d'état les pressantes sollicitations de Doria, en faveur de sa patrie. Le défaut ordinaire des courtisans, dans un état monarchique absolu, est de ne voir partout qu'une seule espèce de sujets, et de ne pas assez distinguer des sujets naturels ceux qui ne le sont qu'à titre de conquête ou que par un choix libre; on prétend d'ailleurs que des vues d'intérêt contribuoient à rendre Montmorenci inflexible; on assure qu'il jouissoit des impôts qui se levoient au port de Savone.

On crut apercevoir les premiers signes du mécon-

1528.

Belcar., l. 20, n. 21.

Car. Sigonius, de vitâ et rebus gestis Andr. Auriæ. lib. 1. Mém. de Du Bellay, l. 3.

Mézerai, abrég. chronolog.

1528. Belcar., liv. 19, n. 51; et l. 20, n. 8.

tentement de Doria dans une expédition qui fut tentée sur la Sicile, vers le temps où le maréchal de Lautrec arriva devant Naples. Un Sicilien, nommé César Impérador, avoit proposé aux François de leur faciliter la conquête de cette île par le moyen de quelques-uns de ses amis, las du joug Espagnol. Ses offres parurent mériter de l'attention, et François I résolut d'envoyer un corps d'armée en Sicile : André Doria eut le commandement de la flotte, et Renzo de Céré, celui des troupes de débarquement. Une tempête violente obligea la flotte de cingler vers l'île de Corse, d'où la proximité engagea les François à passer en Sardaigne. Doria voulut qu'on s'arrêtât dans cette dernière île, et il l'emporta sur Renzo de Céré qui vouloit, selon sa destination, continuer sa route vers la Sicile.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Le viceroi de Sardaigne vint à la rencontre des François avec des forces très-supérieures; il fut pourtant battu et mis en déroute : la prise de Sassary fut le fruit de cette victoire qui ne coûta aux François qu'un officier distingué; c'étoit Jacques Du Bellay, frère de ces fameux Du Bellay, dont nous verrons les exploits dans la suite. Mais ces succès, qui sembloient présager la conquête de l'île entière, n'aboutirent à rien. Une extrême disette que suivit trop rapidement une abondance meurtrière, amena une peste qui consuma les trois-quarts de cette petite armée. La mésintelligence de Doria et de Renzo, s'envenimant d'ailleurs de plus en plus, fit abandonner l'entreprise de Sardaigne, et manquer celle de Sicile; les restes de cette armée victorieuse et détruite revinrent à Gênes, où André Doria resta dans une inaction très-suspecte. Il laissa cependant Philippin Doria, son neveu, prendre

Guicciard., liv. 19.

le commandement des galères qui devoient bloquer le port de Naples pour seconder Lautrec qui bloquoit cette place du côté de la terre. Cette flotte, comme on l'a déjà dit, ne suffisoit pas pour fermer absolument le passage aux vivres, mais elle incommodoit la ville par des interceptions fréquentes. Le viceroi Moncade entreprit ou de surprendre cette flotte, ou de l'attaquer à force ouverte. Il fit armer le plus secrètement qu'il put six galères; et, pour en imposer à ses ennemis par l'appareil d'une flotte nombreuse, il joignit à ses galères toutes les barques de pêcheurs qu'il put rassembler. Moncade, instruit par ses espions que le service étoit fort négligé sur la flotte de Doria, et que souvent les soldats en descendoient pour aller se promener au camp de Lautrec, espéroit les surprendre et croyoit marcher à un succès certain. Les principaux chefs des Impériaux, le Marquis Du Guast, le seigneur de Ris, les Vaudrei et plusieurs autres s'empressèrent de partager la gloire de cette entreprise. Mais Lautrec, mieux servi encore en espions que le Viceroi, sut tout ce qui se préparoit; il en avertit Philippin Doria, et lui envoya quatre cents arquebusiers sous les ordres du capitaine Du Croc. L'étalage des innombrables voiles de la flotte impériale ébranla d'abord un peu Philippin; mais de loin c'étoit quelque chose, et de près ce n'étoit rien. Cette flotte, à mesure qu'elle approchoit, dissipoit elle-même l'illusion qu'elle avoit fait naître : les premiers coups de canon écartèrent toutes ces voiles impuissantes. Philippin vit qu'il n'avoit réellement affaire qu'à six galères : il en coula d'abord deux à fond, il enveloppa les autres et les força de venir à l'abordage. Ces quatre galères, montées

1528.

Car. Sigon. de vit. et reb. gest. Andr. Auriæ. lib. 1.

Belcar., l. 20, n. 3.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

1528. par l'élite des troupes impériales, se défendirent avec le plus grand courage; on combattit depuis deux heures après midi jusqu'à une heure après minuit. On vit des compagnies Espagnoles changer jusqu'à sept fois d'alfier ou de porte-enseigne, tous briguant avec audace l'honneur de porter cette enseigne qui sembloit promettre une mort certaine à quiconque osoit s'en charger; mais Philippin, redoublant par des manœuvres adroites, la supériorité de ses forces, triompha enfin de toute cette résistance. De huit cents soldats embarqués sur les galères Espagnoles, sept cents périrent dans le combat, et la plupart de ceux qui restèrent furent blessés. Tous les chefs de la flotte impériale, Ascagne Colonne, fils de Fabrice, et Camille Colonne, neveu du cardinal Pompée Colonne, le seigneur de Ris, un des Vaudrei, le prince de Salerne, le marquis Du Guast, lui-même, furent faits prisonniers; César Ferramusca ou Fieramosca, qui avoit été pris autrefois (1) avec Prosper Colonne dans Villefranche, fut submergé. Moncade, qui n'avoit jamais montré tant de valeur que dans cette journée, après avoir long-temps combattu malgré une blessure considérable qu'il avoit reçue au bras, mourut accablé sous une grêle d'arquebusades. La superstition remarqua que, des trois négociateurs qui avoient traité avec le Pape, les deux qui s'étoient opposés à sa délivrance, Migliau et Moncade, périrent à ce siége de Naples. L'Empereur perdit dans Moncade, sinon un grand général, du moins un brave soldat, un bon sujet, d'ailleurs un méchant homme : le prince d'Orange lui succéda dans la vice-royauté de Naples.

Guicciard., liv. 19.

Belcar., liv. 20. n. 9. Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Ce terrible combat, connu sous le nom de combat

Belcar., l. 20, n. 3.

(1) Voir le premier chapitre du premier livre.

de Salerne parce qu'il se livra dans le golfe de ce nom, coûta beaucoup aux François. Des quatre cents arquebusiers envoyés par Lautrec à Philippin Doria, il n'en revint que soixante; mais la victoire fut entière; on prit deux galères aux Impériaux, deux avoient été submergées, les deux autres regagnèrent à force de rames le port de Naples; le prince d'Orange, qui, étant resté dans la ville, pouvoit ignorer combien il avoit été nécessaire de fuir, fit pendre le patron d'une de ces galères pour avoir fui. Cette sévérité déplacée fit révolter l'autre galère qui vint se rendre à Philippin Doria. 1528.

Cette victoire, qui sembloit devoir entraîner la réduction de Naples, ne fit qu'accélérer la ruine des François. Lautrec voulut envoyer en France les importans prisonniers qu'on avoit faits; Philippin Doria eut ordre de les y conduire : mais lorsqu'il fut arrivé avec eux à Gênes, André Doria, qui ne pouvoit trouver une meilleure occasion, les retint, et protesta qu'il ne les rendroit que quand on l'auroit dédommagé de la rançon du prince d'Orange et de celle de Moncade, qu'il avoit faits prisonniers autrefois; le premier dans un combat naval (1) vers la côte de Gênes; le second (2) à Varaggio sur la même côte. Le Roi avoit renvoyé Moncade libre (3), sans rançon, mais peut-être avoit-il été généreux aux dépens de Doria, du moins Doria le prétendoit ainsi; et soutenoit que, suivant son traité avec le Roi, tous les prisonniers qu'il faisoit devoient lui appartenir. Pour le prince d'Orange, c'étoit

Guicciard., liv. 19.

(1) Voir le chapitre 9, de ce livre 2.
(2) Voir le même chapitre.
(3) Voir le chapitre 11, de ce livre 2.

1528. le traité de Madrid qui lui avoit procuré la liberté, toujours aux dépens de Doria, auquel on n'avoit point payé de rançon. Doria dépêcha un gentilhomme à la cour de France pour rendre compte de sa conduite, et pour solliciter le paiement de quelques sommes qui lui étoient dues. Quand le conseil de François I apprit par ce moyen de quelle manière hardie Doria s'étoit procuré des otages de son paiement, il fut saisi d'indignation. Montmorenci, qui s'élevoit insensiblement au comble de la faveur, et les autres courtisans qui vouloient s'y élever comme lui, ne virent dans le procédé de Doria qu'un excès d'insolence, qu'un attentat criminel; ils n'examinèrent point si ses demandes étoient justes, ils n'en virent que la forme, qui en effet paroissoit violente; on alloit prendre contre lui des résolutions plus violentes encore : car l'autorité déposée entre les mains de jeunes favoris, connoît peu cet art des tempéramens, si nécessaire à la politique; l'étourderie, l'orgueil, sont ses guides et l'égarent. Un homme qui n'étoit ni favori, ni courtisan, mais citoyen plein de zèle et de fidélité, quoiqu'ami de Doria, Du Bellay-Langei, sut des premiers (par les espions qu'il entretenoit partout avec beaucoup de soin et d'intelligence) que son ami Doria tendoit à la défection; que le marquis Du Guast, aussi utile à son maître dans la prison qu'à la tête des armées, négocioit fortement auprès de ce général pour l'attirer au parti de l'Empereur; qu'il aigrissoit le ressentiment de Doria; qu'il lui exagéroit ses injures; qu'il levoit tous ses scrupules; et que Doria n'attendoit peut-être pour lever l'étendard de la rébellion qu'une réponse peu favorable de France. Il avertit Lautrec de ce qui se passoit, et se

Car. Sigon., de vit. et reb. gest. Andr. Auriæ. lib. 1. Belcar., l. 20, n. 9.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Brantôme, capit. étrang. art. André Doria.

fit envoyer à la cour pour concilier, s'il se pouvoit, cette affaire plus importante qu'on ne paroissoit le croire. Avant de passer en France, il alla voir Doria dans Gênes pour arracher à son amitié la confidence de ses chagrins et de ses projets. Doria lui ouvrit son cœur, lui fit ses plaintes, le chargea de ses propositions : Langei partit pour aller plaider à la cour la cause de Doria et des Génois, avec tout le zèle d'un ami, et tout le respect d'un sujet. Il tâcha de faire prendre à cette cour trop fière et trop prompte, des idées plus exactes de l'importance de Doria; il montra le besoin qu'on avoit de ses services, surtout dans la conjoncture du siège de Naples, où Doria pouvoit décider du succès par l'usage qu'il feroit de ses galères; il représenta que la défection de ce général entraîneroit celle de l'état de Gênes; il voulut faire juger de la nécessité de conserver Doria par les mouvemens que se donnoit Du Guast pour le séduire; mais c'étoit parler une langue étrangère dans un pays où un sujet, quel qu'il fût, n'étoit toujours qu'un sujet, et où les talens paroissoient bien moins nécessaires que l'obéissance. Ce n'étoient pas seulement les jeunes courtisans qui pensoient ainsi; le chancelier Duprat, que son expérience et ses lumières rendoient l'oracle du conseil, ne vouloit jamais que l'autorité reculât ni fléchît; système dangereux, et qui deviendroit inutile, si l'autorité savoit mieux l'art de fléchir avec grandeur.

1528.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Car. Sigon., de vit. et reb. gest. Andr. Auriæ. lib. 1.

Il fut décidé que Doria seroit déposé du commandement, que sa charge d'amiral du levant, ou de général des galères, seroit donnée à Barbésieux, qui iroit prendre possession non-seulement des galères Françoises, mais encore des galères Génoises, et qui, après

s'être assuré d'André Doria, l'enverroit en France
1528. recevoir le châtiment de son insolence et de sa félonie (1).

Ce dernier ordre étoit plus aisé à donner dans le conseil du Roi qu'à exécuter à Gênes. Il devoit être secret, mais il ne put l'être assez pour échapper à Doria qui avoit tant d'intérêt de le savoir; il en fut instruit par les amis qu'il avoit à la cour, sans que l'histoire répande à cet égard le moindre soupçon sur Langei. Lorsque Barbésieux fut arrivé à Gênes, son premier soin fut d'aller rendre visite à Doria qui l'attendoit sur ses galères. Tandis que Barbésieux préparoit en bégayant les discours dont il vouloit l'éblouir, Doria lui dit : *Je sais ce qui vous amène;* et, lui montrant d'un côté les galères de France, de l'autre celles de Gênes : *Voici*, ajouta-t-il, *les galères de votre maître que je vous remets; voici celles de ma république que je conserve, accomplissez le reste de votre ordre, si vous l'osez.* On juge bien que ce reste de l'ordre ne fut pas accompli; mais les prédictions de Langei ne le furent que trop. Le marquis Du Guast, profitant des fautes de la cour de France, et redoublant ses efforts auprès de Doria, l'amena enfin à traiter avec l'Empereur.

Guicciard., liv. 19. Si cette défection peut avilir Doria aux yeux de

(1) Sur un bruit qui courut dans la suite, que Doria venoit insulter les côtes de Provence, Montmorenci écrivoit : « *Je voudrois* « *qu'il y fût déjà, pour le pouvoir faire pendre et étrangler.* »

Dans une autre lettre, il parle de *le faire châtier comme tels paillards le méritent.*

Dans une autre, il l'appelle *le bon Génois, qui est en danger de faire comme S. Denys.*

l'austère honneur, la gloire qu'il eut de faire servir cette défection même à la liberté de sa patrie, semble devoir l'illustrer à jamais. Gênes fut déclarée libre sous la protection de l'Empereur, Savone fut rendue aux Génois; Doria s'engagea à commander douze galères pour le service de l'Empereur qui lui assigna soixante mille ducats d'appointemens. 1528.

On peut induire du récit de Martin Du Bellay, que Doria ne restitua (1) point les galères du Roi comme il l'avoit promis, mais qu'il les fit passer avec les siennes au service de l'Empereur, procédé qui paroît ne recevoir point d'excuse. Belcar., liv. 20, n. 10.

Au reste, il se présente ici une singularité assez remarquable; les auteurs François accusent de la défection d'André Doria, la hauteur et la précipitation du conseil de France; au contraire, l'Italien Guichardin justifie la cour de France, et rend la conduite du général Génois très-blamable. Selon cet historien, Doria, moins par amour de la patrie que pour les intérêts de sa propre grandeur, préparoit depuis long-temps la révolution de Gênes, et traitoit secrètement avec l'Empereur. Lorsque les premières traces de son mécontentement furent aperçues, François I, touché de ses plaintes, lui offrit le paiement de tous ses appointemens, la rançon de tous ses prisonniers, même celle du prince d'Orange; il fit plus, il lui laissa le choix ou de garder les prisonniers du combat de Salerne, ou d'en recevoir la rançon; enfin il voulut le satisfaire sur l'article de Savone: mais plus il faisoit d'avances à Doria, plus celui-ci reculoit et redoubloit d'insolence et de dureté. Il traita enfin publiquement avec l'Empereur, et du moins il cessa Du Bellay, Mém. liv. 3. Mezerai, Abr. Chronolog. Guicciard., liv. 19.

(1) Beaucaire le dit formellement. Belcar. liv. 20. n. 10.

1528. Guicciard., liv. 19.

d'être perfide; car Guichardin soutient que depuis long-temps il trahissoit François I; que sa flotte eût suffi pour bloquer entièrement le port et affamer Naples, mais que lui-même avoit plusieurs fois ouvert le passage aux vivres, et que Philippin Doria en avoit souvent fait porter par ses brigantins.

Il reste à décider si le suffrage d'un Italien, lorsqu'il est favorable à la France, doit l'emporter sur le témoignage des François, lorsqu'il lui est contraire.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Dans notre premier récit nous avons suivi les historiens François, nommément Du Bellay, frère de Langei; et parmi les étrangers, celui de Sigonius, *qui* paroît avoir approfondi cette affaire.

Belcar., liv. 20, n. 8.

Doria, devenu l'ennemi déclaré des François, commença par ravitailler Naples qui n'avoit besoin que de vivres pour résister. Ces secours firent traîner le siège en longueur; les François se virent attaqués par le plus redoutable de tous les ennemis, la peste. On prétend qu'elle y fut portée par des ballots de hardes infectées que les assiégés, au mépris du droit des gens, firent passer dans le camp des François. Ce fléau emporta une grande partie de l'armée, et s'étendit jusqu'aux plus précieuses têtes. Vaudemont en mourut. Lautrec lui-même en fut atteint. Les assiégés, reprenant courage, tiennent à leur tour les François comme assiégés dans leur camp; ils leur enlèvent tous leurs convois; bientôt la famine se joignit à la peste; les désertions, suites de ces calamités, devinrent tous les jours plus fréquentes; les restes languissans de cette armée long-temps triomphante, resserrés alors dans leurs retranchemens, bornoient tous leurs efforts et toute leur espérance à s'y défendre.

Belcar., liv. 20, n. 12, 13.

Lautrec, au milieu du mal qui le consumoit, déployoit cette grande ame que la prospérité pouvoit quelquefois enfler de trop d'orgueil, mais que l'adversité ne pouvoit abattre, et qui se relevoit toujours plus forte et plus hardie au sein du malheur. On le voyoit sans cesse courir dans le camp, visiter les malades, les consoler, les secourir, les rassurer, promettre à l'armée découragée des renforts qu'il sollicitoit avec ardeur à la cour, montrer aux soldats fatigués la fin prochaine de leurs maux. Sa vigilance embrassoit tout; il faisoit garder les passages avec le plus grand soin, pour empêcher les désertions; les convois, appuyés de puissantes escortes, parvenoient quelquefois jusqu'au camp, ou du moins n'étoient pas enlevés sans combat; la garde se faisoit avec une exactitude qui prévenoit toute surprise. Mais la cour, toujours pour le moins négligente (1), le servit mal; elle lui envoya des secours trop foibles et trop tardifs; lui-même il avoit trop différé à les demander, soit que, par une présomption qui étoit de son caractère, il crût pouvoir s'en passer; soit que, par une foiblesse qui est d'un courtisan, il craignît de se rendre importun. Il réparoit alors, autant qu'il étoit en lui, et ses fautes de courtisan, et ses fautes de général; mais c'étoit bien de la constance perdue, et peut-être eût-il mieux valu lever le siège, comme la plupart des chefs l'en pressoient. Son corps, moins robuste que son ame, succomba enfin sous le

1528.

Guicciard., liv. 19.

Belcar., liv. 19, n. 52.

Mém. de Du Bellay, l. 3.

(1) Beaucaire peint bien plus fortement cette négligence, qu'il impute au Roi; *Lautrecius*, dit-il, *in desperationem versus, Francisci socordiam execratus est, qui neque ullâ ratione, neque datâ fide, neque suâ utilitate motus, tot inutiles impensas faceret, necessarias omitteret.* Belcar. l. rer. Gallicar. liv. 19. n. 52.

1528. poids de la fatigue et de la maladie ; il se vit obligé de garder le lit, il n'y consentit qu'à l'extrémité ; une inquiétude continuelle l'y consumoit encore plus que son mal ; il ne songeoit qu'au salut de l'armée ; il demandoit à tous momens des nouvelles de l'état des troupes ; on le trompoit, et on avoit raison ; on l'assuroit que tout alloit bien, que la peste avoit cessé ses ravages. Il se défioit de ces récits, et, pour son malheur, il voulut être désabusé : il fit venir deux pages qui n'étoient préparés à rien ; il leur ordonna d'un air terrible d'avouer la vérité, les menaçant de les faire fouetter jusqu'au sang s'ils lui déguisoient la moindre chose : les pages avouent en tremblant que le mal augmentoit chaque jour, et que la désolation étoit au comble. La peinture qu'ils firent des malheurs de l'armée saisit Lautrec et lui creva le cœur : il se tourna de l'autre côté de son lit en gémissant, et expira : mort digne d'un cœur sensible et d'un vrai citoyen ; « Mort bien « différente, dit Brantôme, de celle de Gaston de « Foix, son cousin. » Mais, quoi qu'en dise Brantôme, l'avantage est tout entier du côté de Lautrec. Une témérité folle avoit précipité Gaston au-devant de la mort, une juste sensibilité avança la fin de Lautrec. Malheur à qui ne sent pas tout ce qu'a de noble et de respectable le désespoir d'un général qui ne peut survivre à la perte de son armée ! Faut-il toujours avertir les hommes d'être sensibles, ou de respecter ceux qui le sont ! Que le petit-fils du grand Consalve serve ici d'exemple. Les honneurs que ce seigneur Espagnol fit rendre au général François, à l'ennemi de sa nation, ont ajouté à la gloire du nom de Consalve. Les restes du malheureux Lautrec, enterrés d'abord dans un

Belcar., liv. 20, n. 12.

champ par ses derniers soldats, transporté depuis dans une cave à Naples, par un soldat Espagnol qui espéroit les vendre bien cher à sa famille, y reposoient sans éclat et sans honneur; le petit-fils de Consalve leur érigea un tombeau de marbre parmi ceux de ses pères, dans l'église de Sainte Marie la Neuve, uniquement guidé par ce mouvement tendre et respectueux qu'inspire aux cœurs sensibles le spectacle ou le souvenir des malheurs de l'humanité (1).

1528.

Mém. de Du Bellay, l. 3.

Paul. Jov. in élog.

Le Pape, qui avoit dû sa délivrance à Lautrec, lui fit faire de magnifiques obsèques à Rome, et François I à Paris, dans l'église de Notre-Dame. Lautrec méritoit en effet qu'on honorât sa mémoire; ses talens étoient dignes d'estime, son courage d'admiration, ses services de reconnoissance, ses malheurs de pitié. Le peuple, quelquefois injuste, haïssoit en lui la source de sa faveur sous François I. Dès le règne de Louis XII, on avoit répandu un ridicule ineffaçable sur la carrière militaire de Lautrec. Il avoit eu le malheur d'être choisi pour escorter, à Pise, les prélats du concile que Louis XII y convoquoit contre Jules II. Cette commission d'escorter des prêtres, quoiqu'ennoblie par son objet, donna lieu à ces plaisanteries si redoutables qui souvent étouffent une réputation naissante, ébranlent une réputation établie, et dont l'influence ne peut être détruite qu'à force d'exploits. Ceux de Lau-

Brantôme, Hom. illustr. art. Lautrec.

(1) Tel est le sens général de l'épitaphe que ce petit fils du grand Consalve fit faire à Lautrec, et que voici : « *Odeto Fexio Lautrecco,* « *Consalvus Ferdinandus, Ludovici filius Corduba, magni Consalvi* « *nepos, cùm ejus ossa, quamvis hostis, ut belli fortuna tulerat, sine* « *honore jacere comperisset, humanarum miseriarum memor, ita* « *in avito sacello, duci Gallo Hispanus princeps posuit.*

1528. trec furent mêlés de trop de fautes pour produire tout leur effet. Sa valeur, à la vérité, fut non-seulement irréprochable, mais éclatante : en condamnant la témérité de Gaston à Ravenne, en s'efforçant de la réprimer, il la partageoit, et il pensa en être la victime ; il combattoit seul contre une armée entière, pour arracher Gaston à la mort : cette époque est la plus brillante de sa vie. Mais les négligences qu'il parut affecter pendant la campagne de 1521, dans le Milanès, l'inflexibilité barbare avec laquelle il gouverna ce duché, l'opiniâtreté aveugle avec laquelle il suivit ses projets sans les communiquer, sans consulter l'expérience des vieux chefs, la présomption qui présida souvent à ses démarches, qui sembla prendre plaisir à appeler le danger, à le laisser parvenir au comble pour le dissiper tout-à-coup par un trait de génie; qui rejeta la victoire quand elle s'offroit, pour la rappeler ensuite malgré elle ; les pertes, les défaites qu'entraîna cette conduite équivoque, ont obscurci sa gloire, l'ont fait confondre dans la foule des capitaines du second ordre, ont empêché qu'on ne lui tînt compte de tout ce qu'il avoit fait à la journée de la Bicoque, et de ce qu'il souffrit devant Naples (1).

Belcar., l. 20, n. 12.

Guicciard., l. 19. Belcar., l. 20, n. 13.

On perdit tout en le perdant ; le marquis de Saluces, qui prit le commandement de l'armée, n'avoit pas les mêmes ressources dans l'esprit ; d'ailleurs, il étoit malade, le peu qui restoit de troupes étoit découragé ; André Doria étoit à Gaëte avec douze galères. Les en-

(1) Beaucaire dit qu'il eut, comme Démétrius I, roi de Macédoine, le surnom de *Poliorcetes* ou *Preneur de villes*. Beaucaire ne se trompe-t-il pas ? Ce surnom paroît convenir bien mieux au fameux Pierre de Navarre, qui mourut peu de temps après.

nemis, enhardis par la mort de Lautrec, sembloient vouloir attaquer le camp qu'ils avoient toujours respecté pendant sa vie; ils venoient de surprendre Nole, Sarno, Capoue; il étoit à craindre que les François ne se trouvassent pressés entre ces places, celle de Naples et la mer. Dans ces malheureuses conjonctures, le marquis de Saluces ne put se refuser aux instances de cette armée détruite qui demandoit la retraite: on la fit pendant la nuit, et d'abord en assez bon ordre; mais ensuite les ennemis en ayant été avertis vinrent la troubler, ils défirent l'arrière-garde; et, pénétrant jusqu'au corps de bataille que commandoit Pierre de Navarre, ils firent celui-ci prisonnier; on le conduisit à Naples; il étoit malade; il mourut peu de temps après. On a écrit qu'il fut étouffé entre deux matelas par ordre de l'Empereur, en punition de ce qu'il s'étoit attaché au service de la France. Cependant lorsque le même Pierre de Navarre avoit été pris à Gênes par les mêmes Impériaux, quelque temps auparavant, il avoit été traité comme un prisonnier ordinaire, il avoit été délivré moyennant une rançon, et l'on n'avoit point exigé qu'il quittât le service de France. Quelle rage soudaine auroit donc pu engager l'Empereur à faire assassiner lâchement un vieillard qui n'étoit plus à craindre, et qui ne l'avoit point offensé? Car c'étoit sous Ferdinand le Catholique que Pierre de Navarre avoit quitté le service d'Espagne pour celui de France, parce qu'après la bataille de Ravenne, où il avoit été pris par les François, la cour d'Espagne avoit refusé de payer sa rançon. D'ailleurs, ces défections étoient trop communes alors pour être punies; et, si l'on eût voulu les réprimer par la terreur, Pierre de Navarre

1528.

Id. ibid. Mém. de Du Bellay, liv. 3.

1528. eût été livré publiquement au supplice, et non pas étouffé avec un secret qui laisse au moins la liberté de douter de ce fait étrange.

Paul Jov., in élog. Brantôme, Vie des Capit. étrang.

Ce fut encore un excellent capitaine que la France perdit. Sa longue expérience, l'art des mines qu'il inventa, ou du moins qu'il exerça le premier en Europe avec un succès marqué, tant de sièges qu'il conduisit, tant de malheurs qu'il éprouva, surtout celui d'être pris jusqu'à trois fois, l'ont distingué parmi les capitaines de son temps. Consalve Ferdinand de Cordoue, ce généreux ami des héros malheureux, rendit à sa mémoire les mêmes honneurs qu'à celle de Lautrec : ce qui ajoute encore aux raisons de douter que Pierre de Navarre soit mort victime de l'injuste vengeance de l'Empereur (1).

Quel qu'ait été son sort, il n'effraya point le prince de Melphe, Jean-Baptiste Caraccioli (2), qui venoit de se livrer à la France pour le même sujet que Pierre de Navarre, c'est-à-dire, parce qu'ayant été pris par les François, l'Empereur l'avoit oublié dans les fers.

Belcar., l. 20, n. 13.

L'armée Françoise s'étoit retirée à Averse, les Impériaux en firent aussitôt le siège; le marquis de

(1) Consalve Ferdinand de Cordoue, fit enterrer Pierre de Navarre avec honneur, ainsi que Lautrec, dans l'Eglise de Sainte Marie la neuve, et il fit mettre sur son tombeau une inscription où il dit que la prérogative de la vertu est de se faire admirer même dans un ennemi; voici cette inscription : «*Ossibus et memoriæ Petri* « *Navarri Cantabri, solerti in expugnandis urbibus arte clarissimi,* « *Consalvus Ferninandus, Ludovici filius, magni Consalvi Suessiæ* « *principis nepos, ducem Gallorum partes secutum, pro sepulchri* « *munere honestavit. Hoc in se habet virtus, ut vel in hoste sit admi*« *rabilis.*»

(2) Il fut fait maréchal de France le 4 décembre, 1544, à la place du maréchal de Montpesat.

Saluces, y ayant eu un genou cassé d'un éclat de pierre, se détermina un peu trop promptement à une capitulation par laquelle il remit au prince d'Orange la ville et le château d'Averse, l'artillerie, les vivres, les munitions, les armes, les bagages, les chevaux, sa personne même, et celle des principaux officiers. Les Italiens de l'armée de Saluces s'engagèrent à ne servir de six mois contre l'Empereur ; les François devoient être renvoyés avec une escorte jusqu'aux frontières de France; le marquis de Saluces promit même de se rendre médiateur auprès des François, des Vénitiens et de leurs alliés, pour les engager à remettre les places dont ils s'étoient emparés dans le royaume de Naples. Un traité si humiliant ne pouvoit être exécuté dans tous ses points, et le marquis de Saluces n'avoit pas une assez grande autorité dans l'armée pour la faire souscrire à son infamie; ceux des François que la maladie n'avoit pas entièrement abattus, allèrent se joindre dans l'Abbruzze, aux troupes que Renzo de Céré et le prince de Melphe y avoient nouvellement levées; elles se retirèrent toutes ensemble à Barlette, et dans quelques autres places maritimes, d'où l'on ne put les chasser. D'autres François qui, pour favoriser la retraite de l'armée à Averse, étoient restés dans le fort des Basques devant Naples, firent du moins une capitulation plus honorable, et sortirent du fort avec armes et bagages. Saluces n'eut pas long-temps à rougir de son déshonneur; il mourut de ses blessures à Naples, n'ayant eu le commandement pendant un instant que pour voir perdre tout le royaume de Naples, et dissiper toute l'armée de la Ligue.

1528. Mém. de Du Bellay, liv. 3. Guicciard, liv. 19. Belcar., l. 20, n. 13.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

CHAPITRE XVI.

Dernière expédition du Milanès, jusqu'à la paix de Cambrai, ou des dames, et à la dissolution entière de la Ligue.

1528. PENDANT que toutes ces révolutions agitoient le royaume de Naples, il en étoit arrivé d'autres dans le Milanès. Les troupes Vénitiennes, jointes à celles de Sforce, s'étoient chargées de resserrer Antoine De Lève, dans Milan, et de le réduire par famine; mais le duc d'Urbin, qui commandoit les troupes Vénitiennes, se bornoit à couvrir les frontières de la république, et montroit beaucoup d'indifférence sur le reste des affaires de la Ligue. De Lève, à force d'extorsions, et de nouvelles violences exercées sur les malheureux Milanois, trouvoit le moyen de faire subsister ses troupes. Il s'étoit emparé de tous les vivres, il en avoit fait des magasins; les Milanois n'avoient que le rebut des soldats, et ne l'avoient qu'au prix qu'il plaisoit à De Lève d'y mettre.

Guicciard, liv. 19.

Belcar., liv. 20, n. 16.

Cependant, ni les troupes de De Lève, ni celles de la Ligue, n'étoient en état d'agir. On attendoit de part et d'autre des renforts nécessaires.

Le duc de Brunswick assembloit des troupes dans le Tirol et dans le Trentin, pour l'Empereur. Le succès des lansquenets de Fronsberg attirant en foule les Allemands en Italie, Brunswick eut bientôt dix mille hommes de bonne infanterie, appuyés de six cents chevaux.

D'un autre côté, la Ligue attendoit le comte de Saint Pol (1), qui devoit partir incessamment de France avec une armée à-peu-près aussi forte. 1528.

Tout dépendoit de la diligence, vertu inconnue alors à la cour de France où l'on ne songeoit aux affaires, que quand on étoit las des plaisirs. Brunswick étoit déjà en Italie, avant que le comte de S. Pol fût seulement en état de partir. Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Une autre négligence venoit de faire perdre Pavie à la Ligue. Cette place, avec une très-forte garnison, étoit très-mal gardée, parce que personne ne faisoit son devoir. Antoine De Lève, qui ne s'occupoit que du sien, vint escalader la nuit, par trois endroits, cette importante place, et l'emporta. Il réduisit aussi Mortare, et tout cela, sans le secours du duc de Brunswick, qui ne lui servit de rien, même dans la suite; car De Lève et Brunswick ayant formé, après leur réunion, le siège de Lodi, la peste, le défaut de paiement, l'inconstance, dissipèrent peu-à-peu les lansquenets, et le siège de Lodi fut levé. En vain le marquis Du Guast, ayant obtenu d'André Doria un congé de dix jours, sur sa parole, vint à Milan travailler avec le duc de Brunswick à retenir les lansquenets; ils vouloient de l'argent, Brunswick n'en avoit point, De Lève n'en vouloit point donner, les lansquenets partirent au grand contentement d'Antoine De Lève qui ne vouloit partager avec eux ni l'autorité, ni le pillage; et qui se flattoit que la négligence des François lui laisseroit reconquérir le Milanès avec ses seules troupes: il ne resta de toute l'armée de Brunswick, que deux mille Guicciard., liv. 19. Belcar., liv. 20, n. 14.

(1) Prince de la maison de France, de la branche de Bourbon-Vendôme. Voir l'Introduction, chap. 4.

1528. Allemands qui s'attachèrent à De Lève, et qu'il voulut bien recevoir.

Mém. de Du Bellay, liv. 3. Le comte de S. Pol arriva enfin avec une armée beaucoup moindre qu'elle ne devoit l'être, moindre même qu'on ne le croyoit en France; car, grâce à la négligence des généraux et à l'avarice des commissaires de l'armée, les troupes étoient toujours payées comme complètes, et ne l'étoient jamais; ces funestes effets de l'inapplication des princes ne peuvent être trop remarqués; ils expliquent pourquoi la France, qui abondoit, sous ce règne, en braves soldats, en grands capitaines, en citoyens pleins d'amour pour leur maître, de zèle pour l'état, de passion pour la gloire, ne réussissoit dans aucune de ses entreprises. Tout se faisoit à contre-temps, et d'une manière insuffisante; la dissipation du Roi étoit trop bien imitée par ses courtisans, par ses ministres, par ses généraux; trop bien aperçue par ces hommes mercenaires et avides, partout détestés, et partout employés, qui ont intérêt que l'état soit mal gouverné, que le prince ait des foiblesses, Belcar., l. 19, n. 52. et que les peuples soient malheureux. Les secours (1) n'arrivoient jamais dans le temps où ils auroient pu être utiles. On ne les envoyoit qu'à l'extrémité, on en envoyoit trop peu. L'argent, moins bien fourni encore que les soldats, ne suffisoit jamais aux besoins, et il falloit que le peu qu'on fournissoit essuyât toutes les déprédations qu'entraîne une administration négligée.

Guicciard, l. 19. Le comte de S. Pol paroissoit arriver sous d'heureux anspices. Sa foible troupe, qui n'eût pu résister à l'ar-

(1) *Ordinairement en France*, dit l'historien du chevalier Bayard, *ne se font pas volontiers les provisions, de saison ne de raison*. Est-ce un défaut de la Nation, ou seulement de quelques-uns de ses chefs?

mée du duc de Brunswick, n'avoit plus cette armée à craindre, elle étoit dissipée. La jonction du comte de S. Pol avec les Confédérés, ne fut point traversée, et ne pouvoit pas l'être; elle se fit vers les bords de l'Adda, dans le Lodesan, après que S. Pol eut passé le Pô près de Crémone: alors les troupes des Confédérés se trouvèrent monter presque au double de celles d'Antoine De Lève, mais c'étoient des forces de confédérés, que la division affoiblit toujours. Les Vénitiens tout au plus ne trahissoient pas la cause commune, mais ils la servoient bien mal. Uniquement occupés du soin de garder leurs frontières, pour lesquelles ils feignoient toujours de craindre, tandis qu'ils ne craignoient réellement que la trop grande puissance des François en Italie (1); secrètement flattés de voir l'état de Gênes échapper à François I par la défection de Doria, leur conduite équivoque se ressentoit de ces principes, qu'ils cachoient pourtant avec soin; elle ne faisoit qu'embarrasser les opérations, et le duc d'Urbin, leur général, ne secondoit que trop bien leurs vues.

1528.

Ces dispositions ne se manifestèrent point d'abord; on commença par presser de toutes parts les Impériaux avec assez de bonne foi; on pénétra dans le centre du Milanès, on prit S. Angelo, on chassa les ennemis de Marignan, on menaça Milan, un détachement passa le Tésin, et alla prendre Vigevano; on vint ensuite faire le siège de Pavie. La ville fut forcée et pillée, le château se rendit; mais ce fut-là le terme des succès des Alliés, et du zèle des Vénitiens.

Guicciard., liv. 19. Belcar., liv. 20, n. 16. Mém. de Du Bellay, liv. 3.

La défection d'André Doria, qui avoit fait perdre le

(1) Les François faisoient alors la conquête du royaume de Naples.

1528. royaume de Naples aux François, n'influoit pas moins puissamment sur les affaires de la Lombardie; la peste qui avoit si bien servi les projets de Doria devant Naples, les servit aussi-bien à Gênes. Les ravages qu'elle faisoit dans cette place, l'avoient fait abandonner presque entièrement par les troupes Françoises; Théodore Trivulce, qui y commandoit pour le Roi, s'étoit retiré dans le château. La flotte Françoise que commandoit Barbésieux, voyant les galères de Doria qui s'avançoient pour profiter du trouble et de l'abandon où étoit la ville, se sauva promptement à Savone, dans la crainte que le port de Gênes ne fût bloqué, et les chemins de la France fermés. Doria n'avoit que cinq cents hommes de débarquement; il n'avoit osé se promettre un succès si rapide, il en profita, il entra dans Gênes, où il fut reçu comme le père et le libérateur de sa patrie: le joug François fut brisé. Trivulce, enfermé dans le château, écrivit au comte de S. Pol de lui envoyer en diligence trois mille hommes d'infanterie, l'assurant qu'avec ce secours il reprendoit la place; le comte de S. Pol les envoya aussitôt sous la conduite de René de Montejan (1): mais ils n'allèrent point jusqu'à Gênes, et se dissipèrent (2) faute de paiement. A cette nouvelle, le comte de S. Pol partit lui-même avec deux mille hommes d'infanterie, et cent lances; mais, une partie de sa troupe s'étant encore dispersée, et toujours faute de paiement, il désespéra de sauver le château de Gênes, il voulut du moins secourir Savone dont les Génois formèrent alors le siège: mais Montejan, auquel il ordonna de se jeter

Belcar., l. 20, n. 15.

Car. Sigon., de vit. et reb. gest. Andr. Aur. liv. 1.

Car. Sigon., de vit. et reb. gest. Andr. Aur. liv. 1. Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Guicciard., liv. 19.

(1) Qui fut depuis maréchal de France en 1538.

(2) C'étoient des lansquenets et des Suisses.

dans cette place avec trois cents hommes d'infanterie, trouva tous les passages fermés. La flotte Françoise, qui vouloit toujours conserver la liberté du retour, avoit quitté le port de Savone comme celui de Gênes. Il étoit trop dur pour le comte de S. Pol de n'être accouru de la Lombardie dans la Ligurie, que pour laisser prendre sous ses yeux le château de Gênes et Savone; il envoya demander trois mille hommes aux ducs de Milan et d'Urbin, qui lui en envoyèrent douze cents; S. Pol jugea ce secours insuffisant pour défendre Savone : elle fut prise. Trivulce rendit aussi le château de Gênes que les Génois rasèrent aussitôt; ils comblèrent le port de Savone; et, désormais libres de toute autorité étrangère, délivrés de toute concurrence sur la mer de Ligurie, ils établirent, par le conseil d'André Doria, une forme de gouvernement qui parut enfin fixer leur inconstance. On comprit que les fureurs de parti, si invétérées à Gênes, avoient été la source des troubles et de la servitude; on s'appliqua sérieusement à les éteindre, à extirper les profondes racines des factions des Guelphes et des Gibelins, de la noblesse et du peuple, des Adorne et des Frégose; on unit, on confondit les familles nobles avec les Plébeïennes, les partisans des Adorne avec ceux des Frégose; on forma un conseil de quatre cents personnes en qui résida le pouvoir de nommer à toutes les magistratures, et surtout de créer le doge qui devoit changer tous les deux ans. Doria, commandant les galères de l'Empereur, maître par leur secours d'asservir Gênes, n'y voulut conserver d'autre autorité que celle que donnent la sagesse, la réputation, les talens, les bienfaits; il fut le dieu de sa patrie pour n'avoir pas voulu en être le

1528.

Belcar., l. 20, n. 15.

1529. *Pâques le 28 mars.*

Belcar., liv. 20, n. 17.

Guicciard., liv. 19.

1529. roi; il fut maître absolu en paroissant, en croyant n'être qu'un simple citoyen; on le consultoit sur tout, on déféroit en tout à ses avis; il refusa d'être chargé de l'administration des deniers publics, de concourir à l'élection du Doge et des autres magistrats: cette modération politique affermit son pouvoir en désarmant la défiance et la jalousie. Gênes, fatiguée de ses longues agitations, se reposa, pour ainsi dire, à l'ombre de ce grand homme; la fureur de parti fit place aux vues de commerce, il ne fut plus question parmi les Génois d'être grands ni puissans, ils ne songèrent qu'à être riches, libres et à peu près égaux.

Mém. de Du Bellay, liv. 3. Ainsi furent remplis, à la gloire éternelle du généreux Doria, les deux grands objets de son traité désintéressé avec l'Empereur; la liberté de Gênes, l'asservissement de Savone.

Barbésieux sembla rougir de ses fuites perpétuelles devant les galères de Doria; il osa enfin les envisager, les attaquer même, à la hauteur de Nice et de Monaco: Doria eut une galère coulée à fond, mais ce combat ne produisit rien.

Le comte de Saint Pol se voyoit presque abandonné des Vénitiens, qui lui avoient fait manquer son expédition de Gênes et de Savone, qui ne songeoient qu'à passer l'Adda pour se renfermer dans la défense de leurs frontières qu'on n'eût point attaquées, qui s'applaudissoient de la liberté que Gênes avoit recouvrée, par l'intérêt qu'avoient toutes les puissances d'Italie à l'affoiblissement des puissances étrangères. Ils avoient promis à Saint Pol de lui fournir des troupes pour réduire diverses places du territoire de Gênes, et pour la resserrer du moins du côté de la terre; ils

lui manquèrent de parole. Saint Pol erra long-temps dans le Tortonèse, l'Alexandrin, la Lomeline, sans forces suffisantes pour rien entreprendre, toujours se plaignant des Vénitiens, toujours implorant leur secours, et ne l'obtenant jamais. 1529.

Il imagina pourtant un projet dont le succès eût pu renverser l'édifice naissant de la liberté Génoise. Le palais d'André Doria, situé sur le bord de la mer, et presque contigu aux murs de Gênes, n'y touchoit pourtant pas entièrement; c'étoit un bâtiment isolé, sans défense. Saint Pol résolut de l'y surprendre et de l'enlever; il fit faire, pendant la nuit, une marche forcée à deux mille homme d'infanterie, soutenus de cinquante chevaux commandés par Villacerf et par Montejan qui vouloit prendre sa revanche du mauvais succès de son expédition de Savone. Mais de Vitade, d'où ils étoient partis à quatre heures du soir, la distance étoit si grande qu'ils ne purent arriver que quelques heures après le lever du soleil; on les vit. Doria eut le temps de se jeter dans une barque, les François n'eurent que celui de piller son palais et de retourner promptement sur leurs pas.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Guicciard., liv. 19.

Belcar., liv. 20, n. 18.

Après bien des entrevues du duc Sforce, du duc d'Urbin et du comte de Saint Pol, après bien des plaintes réciproques, bien de froides excuses et de profondes dissimulations, on fit semblant d'agir de concert et avec ardeur; on envoya des troupes et de l'argent de France et de Venise, mais toujours moins qu'on n'en avoit promis, et bien moins qu'il n'en falloit. Antoine De Lève reçut aussi du secours. Les forces, soit séparées, soit réunies des François, des Vénitiens et des autres Italiens, ne purent empêcher deux mille cinq

1529. cents Espagnols arrivés à Gênes de joindre ce général à Landriano : on courut à leur rencontre dans l'Alexandrin, dans le Tortonèse, dans tout le Milanès; ils se détournèrent par le Plaisantin, passèrent le Pô la nuit à Arona, et, de détours en détours, arrivèrent à Landriano, sans avoir rencontré les Alliés. Ceux-ci s'en vengèrent par la prise de Mortare et de Novare, entre le Tésin et la Sessia, de S. Angelo et de S. Colombano dans le Lodesan; ce fut le comte de S. Pol, presque seul, qui fit toutes ces conquêtes et qui réduisit par degrés Antoine De Lève aux deux places de Milan et de Côme.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Il restoit toujours à forcer De Lève dans Milan par un siège régulier, ou à l'affamer par un blocus; le comte de S. Pol proposoit le premier de ces deux partis, les Vénitiens le second : Sforce n'avoit pas assez d'autorité pour décider entre eux, et comme on ne pouvoit rien entreprendre contre Milan sans les Vénitiens, ce furent eux qui l'emportèrent. D'ailleurs les esprits n'étoient pas disposés aux grandes entreprises, ils se tournoient tous vers la paix; François I, qui s'étoit déjà lassé de la guerre pour lui-même, commençoit à s'en lasser même pour ses sujets; il n'espéroit plus recouvrer ses enfans que par un traité avec l'Empereur. Les Vénitiens, instruits de ces dispositions conformes aux leurs, songeoient aussi à traiter, et se refusoient aux expéditions ou coûteuses, ou périlleuses. Il fut donc décidé qu'on se borneroit au blocus; mais le comte de S. Pol, peu fait pour l'inaction, indigné des subterfuges perpétuels du duc d'Urbin, et jaloux de son ascendant, déclara qu'on n'obtiendroit jamais de lui qu'il restât les bras croisés; et que, puisqu'on renon-

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

çoit à faire le siège de Milan, il iroit ailleurs chercher la gloire et servir son maître. En effet, une autre expédition plus importante pour les François que le siège même de Milan, tentoit toujours son courage : c'étoit la réduction de Gênes. Cette place devoit appartenir au Roi, s'il en faisoit la conquête, au lieu que Milan devoit être remis au duc Sforce. D'ailleurs Saint Pol ne se consoloit point d'avoir vu prendre Gênes, et de songer que son commandement dans l'Italie serviroit d'époque à la perte de cet état. Pendant qu'il erroit entre le Tésin et Milan, mécontent de ses alliés, et méditant les moyens de venger seul cet affront, De Lève lui en fit essuyer un autre. Ce fameux Philippe Torniello, qui avoit été pris en l'année 1522 dans Novare, vivoit encore. Sa haine pour les François étoit devenue moins féroce, mais non moins vive, depuis sa captivité. De Lève l'envoya faire le siège de cette même ville de Novare; le château tenoit encore pour l'Empereur, et Torniel y fut aisément introduit; il lui fut aisé aussi, avec le renfort qu'il amenoit, de réduire la ville. Mais on vit alors un singulier exemple du danger de la sécurité. Torniel étoit allé faire des courses pour se procurer des vivres, et le commandant du château étoit allé se promener dans la ville, l'un et l'autre ayant laissé tout paisible et sans aucune apparence de mouvement. Deux soldats de Sforce, qui avoient été faits prisonniers, et trois habitans de Novare, qu'on savoit être mal intentionnés pour l'Empereur, étoient gardés dans le château, mais ils l'étoient assez négligemment depuis la réduction de la ville; ils échappèrent aisément à leurs gardes; ils mirent quelques ouvriers dans leurs intérêts, on leur fournit des armes, ils égorgèrent

1529.

1529. une partie de la garnison, s'assurèrent de l'autre, se rendirent maîtres du château; ils savoient que quand Torniel étoit parti pour faire le siège de Novare, les Alliés avoient de leur côté fait partir un corps de troupes pour la défense de cette place; ils s'attendoient donc à être secourus : mais lorsqu'au lieu des troupes des Alliés, ils virent arriver Torniel écumant de colère, qui investissoit le château, qui préparoit l'assaut, qui juroit de ne faire aucune grâce aux rebelles, s'ils ne se rendoient à l'instant, la frayeur les saisit, ils remirent le château moyennant la vie sauve seulement.

Cependant le zèle inhabile de saint Pol l'entraînoit à sa ruine; il vouloit toujours marcher seul contre Gênes, et il étoit déjà en route. Il se proposoit de passer par Pavie pour gagner le Tortonèse, il envoyoit devant lui son avant-garde avec l'artillerie et les bagages, qui devoient l'attendre à Lardarigo, près de Pavie, où il comptoit se rendre *le lendemain*, et il s'avança jusqu'à Landriano. De Lève, instruit de sa marche, sachant qu'il étoit seul, séparé, non-seulement des autres corps de la Ligue, mais encore de son avant-garde et de son artillerie, jugea qu'il ne trouveroit jamais une plus belle occasion de le battre; il va, malgré la goutte qui le tourmentoit, livrer une camisade aux François à Landriano; il les surprend et les met aisément en désordre. Saint Pol ne trouva que du courage à lui opposer; il fit avancer tour à tour, et toujours au hasard, les lansquenets, la cavalerie, et quelques troupes Italiennes qu'il avoit avec lui : tous ces différens corps, repoussés, renversés les uns sur les autres, ne firent qu'augmenter la déroute.

Guicciard., liv. 19.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

On rencontroit partout De Lève, qui, ne pouvant

monter à cheval, à cause de sa goutte, se faisoit porter tout armé, dans une chaise, par quatre hommes. Saint Pol, entraîné dans la fuite des siens, se trouve arrêté par un large fossé; il pousse son cheval pour le franchir, le cheval se cabre, résiste, s'élance et tombe enfoncé dans la fange; Saint-Pol est fait prisonnier, ainsi que Jérôme de Castiglione, et Claude Rangone, qui commandoient les Italiens de l'armée Françoise. Plusieurs autres officiers distingués furent pris avec lui. Annebaut seul, monté sur un cheval ou plus hardi ou plus vigoureux, passa heureusement le fossé. La perte fut aussi grande qu'elle pouvoit l'être; la cavalerie qui fuyoit tout effrayée vers Pavie, rencontra l'avant-garde, et lui communiqua son effroi; celle-ci se mit à fuir aussi, en abandonnant l'artillerie et les bagages qui tombèrent au pouvoir du vainqueur. L'armée du comte de Saint-Pol fut entièrement dissipée; les soldats qui restèrent reprirent la route de France.

1529.

Belcar., liv. 20, n. 22

Guicciard., liv. 19.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Cet échec des François fut le dernier acte d'hostilité de cette guerre. L'épuisement de toutes les puissances rendoit la paix nécessaire, François I vouloit revoir ses enfans, et soulager ses sujets. L'Empereur, malgré tous ses succès, n'étoit sûr de rien. Son principal ennemi étoit écrasé dans le royaume de Naples et dans le Milanès, mais la Ligue subsistoit toujours, et pouvoit, par des efforts plus heureux, lui enlever ces deux états. Une grande partie du Milanès étoit encore entre les mains du duc Sforce; au royaume de Naples, les restes des François, joints aux nombreux partisans qu'avoit la France parmi la haute noblesse du pays, entretenoient toujours la guerre dans l'Abbruzze, dans la Pouille, dans la Basilicate, guerre de sièges, épi-

neuse, difficile, sans éclat, sans succès décisif, procurant peu de profit à l'Empereur, peu d'honneur à ses généraux. D'un autre côté les Turcs commençoient à presser les états Autrichiens en Allemagne; la malheureuse Italie, ravagée tour a tour par tant d'ennemis redoutables et de dangereux amis, fatiguée du flux et du reflux perpétuel de tant d'armées refoulées sans cesse par le sort de la guerre du Milanès au royaume de Naples, et du royaume de Naples aux Milanès, l'Italie ne demandoit qu'à respirer. Le Pape, qui avoit éprouvé les plus grandes horreurs que la guerre puisse entraîner, qui avoit langui dans les fers, qui avoit vu saccager sa capitale, qui ne voyoit depuis long-temps que le péril et la mort autour de lui; qui ne pouvoit plus ni prendre parti, ni rester neutre, n'imaginoit de sûreté que dans la pacification universelle. Les Vénitiens ne prenoient à tous ces troubles qu'un intérêt foible, éloigné; ils vouloient que le Milanès restât au duc Sforce, et que Gênes fût libre; ils s'embarrassoient peu à qui appartiendroit le royaume de Naples, pourvu qu'ils conservassent les places qu'ils y avoient conquises; ils pouvoient aussi bien obtenir tous ces objets par un traité que par les armes. L'Angleterre, qui n'avoit d'autre intérêt que celui de tenir la balance, pouvoit s'imaginer la tenir en paix comme en guerre. D'ailleurs l'Angleterre pouvoit arrêter lorsqu'il étoit question d'entrer en guerre, non lorsqu'il s'agissoit de faire la paix. De plus, par des circonstances particulières, dont on aura lieu de parler dans la suite, le roi d'Angleterre avoit trop besoin alors du roi de France, pour ne pas approuver tout ce qu'il feroit.

1529.

Guicciard., liv. 19. Belcar., l. 20, n. 23.

Le Pape fit d'abord sa paix particulière avec l'Em-

pereur. L'Empereur lui devoit bien des sacrifices pour le dédommager de tout ce qu'il lui avoit fait souffrir. 1529.
Outre sa prison et ses longs malheurs, les suites de l'expédition du connétable de Bourbon avoient fait descendre du trône de Florence la maison de Médicis. On a vu que cet état, d'abord républicain, s'étoit accoutumé insensiblement au joug de cette maison. Il reprenoit cependant quelquefois avec violence la liberté qu'on lui ôtoit; l'esprit démocratique étoit presque toujours en fermentation contre le despotisme chancelant et incertain des Médicis. Léon X, qui avoit gouverné la Toscane depuis la mort de Laurent de Médicis, son neveu, avoit éprouvé peu de contradictions. Clément VII fut moins heureux. Lorsque le terrible Bourbon menaçoit à la fois Rome et Florence, et tenoit toute l'Italie dans une attention pleine d'effroi, les Florentins, qui n'étoient entrés dans la ligue contre l'Empereur que comme sujets du Pape, ne voulurent plus l'être. Le plus grand bien de la servitude est de procurer la paix, et la leur, ne faisoit qu'attirer chez eux les fléaux de la guerre. Ils se soulevèrent contre le gouvernement, prirent les armes, forcèrent le palais, firent rendre un décret de proscription contre Hippolyte, et Alexandre de Médicis, cousins du Pape. La détention de ce pontife augmenta encore l'insolence des mutins; il s'élevoit de toutes parts un cri de haine contre les Médicis, on s'indignoit de la foiblesse qu'on avoit eue de servir l'ambition de Léon X, et de Clément VII, dans tous les projets qu'il leur avoit plu d'enfanter, et d'en avoir fait tous les frais. On se rappeloit avec fureur que la guerre d'Urbin, sous Léon X, avoit coûté à Florence cinq cent mille ducats, celle

1529. du même pape contre la France, autant; qu'on en avoit fourni en différentes occasions trois cent mille autres aux généraux de l'Empereur; que la guerre présente en coûtoit déjà six cent mille. Ces calculs et ces raisonnemens ranimant l'amour de la liberté et la haine pour les Médicis, on s'emporta contre eux jusqu'aux plus violens excès; on abattit, on effaça leurs armoiries dans toute la ville; on brisa les statues de Léon et de Clément dans l'Eglise de l'Annonciade; on saisit les biens du Pape, on rétablit la démocratie. Le Pape, remis en liberté, tenta par mille voies obliques de rendre à sa maison l'autorité qu'elle avoit eue à Florence; les Florentins recherchèrent contre lui l'appui des François, et le Pape, flottant entre Charles-Quint et François I, n'osant depuis sa captivité, ni rentrer dans la Ligue, ni en sortir, redoutant plus l'Empereur dont il avoit trop senti la puissance, espérant plus de lui, par la même raison, pour la réduction de Florence, mécontent d'ailleurs des intelligences que François I avoit entretenues avec les Florentins, prit le parti de traiter avec l'Empereur.

Guicciard., liv. 19.

La base de ce traité devoit être et fut le rétablissement des Médicis à Florence; l'héritière légitime de cette maison étoit Catherine de Médicis, fille de Laurent. Mais l'intérêt du nom faisoit préférer les mâles bâtards aux filles légitimes; la bâtardise, dans cette maison, n'étoit un obstacle, ni à la grandeur, ni à la fortune; Clément VII lui-même (1) étoit bâtard, et le

(1) Lorsqu'il avoit été fait cardinal, de faux témoins avoient déposé pour la forme, contre la notoriété publique, qu'il étoit né en légitime mariage, parce que c'étoit une opinion reçue qu'un bâtard ne pouvoit être cardinal, quoique cela ne fût établi par aucune loi.

nom de Médicis n'étoit porté alors avec éclat, que par trois bâtards; Clément VII, fils naturel de Julien; Alexandre (1), fils naturel de Laurent II; et Hippolyte, fils naturel de Julien II. C'étoit à Alexandre, que Clément VII destinoit le gouvernement de Florence; il avoit fait Hippolyte cardinal, partage dont celui-ci fut toujours mécontent. L'Empereur profita pour sa bâtarde des vues qu'avoit le Pape pour les bâtards de sa maison; il donna en mariage à Alexandre de Médicis, Marguerite d'Autriche, qu'il avoit eue d'une Flamande nommée Marguerite Van-Gest; il promit de le remettre en possession de l'autorité que les Médicis avoient eue à Florence, promesse dont le mariage de sa fille garantissoit l'exécution. Il s'engagea, de plus, à faire rendre au Pape, Modène, Reggio, et Rubiera, dont le duc de Ferrare s'étoit emparé; il promit même, mais d'une manière moins solemnelle et moins authentique, d'aider le Pape à reconquérir Ferrare, s'il en étoit requis, en qualité d'avoué, de protecteur et de fils aîné du Saint-Siège: ce galimatias signifioit qu'il ne falloit pas compter sur lui pour la réduction de Ferrare; mais il s'engagea de la manière la plus formelle à faire rendre au Pape Ravenne et Cervia, dont les Vénitiens s'étoient emparés en lâches ou en politiques, pendant la captivité du Pape. Comme le plus grand avantage de Cervia consistoit dans ses salines, il fut décidé que les Milanois s'y fourniroient de sel pendant la vie du Pape, et deux ans encore après. L'Empereur se chargea d'y faire consentir Ferdinand, son frère, roi de Hongrie, qui avoit aussi des salines

1529.

(1) Scipion Ammirato dit qu'Alexandre étoit fils naturel du Pape Clément VII lui-même et non de Laurent.

1529. Guicciard., liv. 19.

dans le voisinage du Milanès. Le Pape, de son côté, donnoit à l'Empereur l'investiture du royaume de Naples, moyennant un cheval blanc, pour toute reconnoissance de souveraineté, et en annulant le cens qu'il s'étoit réservé par ses traités précédens avec l'Empereur. Ils partagèrent entre eux la nomination aux bénéfices de ce royaume; on permit aux Vénitiens d'accéder au traité, mais à condition de rendre toutes les places qu'ils avoient prises, soit à l'Empereur dans le royaume de Naples, soit au Pape dans la Romagne.

A l'égard du Milanès, l'Empereur, reprenant l'ancienne accusation de félonie contre Sforce, stipula qu'on jugeroit ce prince; que, si par l'évènement du procès il étoit justifié, le duché lui seroit rendu; que, s'il étoit jugé coupable, l'Empereur ne disposeroit de ce duché qu'en faveur d'une personne agréable au Saint-Siège.

On inséra aussi dans le traité deux clauses qui étoient devenues de style lorsqu'on traitoit avec un pape; l'une concernant les Turcs, l'autre concernant les hérétiques. Clément accorda à l'Empereur et à Ferdinand, son frère, le quart des revenus ecclésiastiques de leurs états, pour se défendre contre les Turcs; on convint d'employer les armes spirituelles et temporelles pour la conversion ou la punition des hérétiques.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Les clauses de ce traité n'étoient encore qu'arrêtées lorsque Charles-Quint reçut la nouvelle de la déroute des François à Landriano; on craignoit que ce succès ne l'empêchât de signer; il signa cependant, et ce fut encore un trait de modération que ses partisans eurent à publier. La ratification de ce traité, faite avec la plus grande solemnité dans la cathédrale de Barcelone, est du 29 juin.

Par ce traité, l'Empereur ne cédoit que ce qu'il vouloit; le Pape obtenoit tout ce qu'il vouloit; le duc de Ferrare, les Vénitiens et les Florentins étoient sacrifiés. 1529.

C'étoit à la France à les défendre dans le traité qu'elle alloit faire; mais elle avoit assez de ses intérêts à discuter, le sort des armes ne l'avoit pas mise en état de ménager ceux de ses alliés. C'étoit gagner beaucoup, si elle obtenoit quelque adoucissement au traité de Madrid.

On se rappelle que le Roi eût exécuté ce traité si dur, sans l'article de la cession de la Bourgogne, auquel ses sujets n'avoient pas même voulu consentir. Pourvu que cet article fût changé, pourvu qu'il pût revoir ses enfans, il étoit déterminé à recevoir toutes les conditions que l'Empereur voudroit lui prescrire; en effet, la paix de Cambrai, ainsi que la convention de Madrid, fut moins un traité de puissance à puissance, qu'une suite de conditions imposées au vaincu par le vainqueur.

Le Roi renonça au duché de Milan, au comté d'Ast, au royaume de Naples; et, bien loin d'assurer aux Vénitiens les places dont ils s'étoient emparés dans ce royaume, François s'engagea lui-même à leur en demander la restitution, les armes à la main, s'il le falloit. Guicciard., liv. 19.

Un autre article très-important, fut la renonciation du Roi à toute souveraineté sur la Flandre et sur l'Artois, et la cession qu'il fit à l'Empereur de tous ses droits sur Tournay, ainsi que sur Arras. Mém. de Du Bellay, liv. 3.

L'Empereur eut la générosité de ne point abandonner le duc de Bourbon, même après sa mort. Il

1529. exigea que son procès fut annulé, sa mémoire réhabilitée, ses biens rendus à ses héritiers. Nous avons dit (1) jusqu'à quel point cette clause fut exécutée. L'Empereur, pour faire voir qu'on ne perdoit rien à le servir, voulut que toutes les confiscations auxquelles la dernière guerre avoit donné lieu, fussent rendues. Cette clause resta sans exécution à l'égard du prince d'Orange, en faveur de qui elle avoit principalement été faite. L'Empereur s'en plaignit, mais il ne fit que s'en plaindre.

Le Roi promit encore de ne se mêler jamais des affaires ni de l'Allemagne, ni de l'Italie: promesse trop vague pour pouvoir être fidèlement remplie.

Il ne fut plus question de la Bourgogne.

On mit au traité de Cambrai le même sceau qu'on avoit voulu mettre au traité de Madrid; c'est-à-dire, le mariage de François I avec Eléonore, reine douairière de Portugal, et sœur aînée de l'Empereur; on ajouta seulement, par rapport à la Bourgogne, cette clause dont il étoit aisé de prévoir l'inexécution: « Que, « s'il naissoit un fils de ce mariage, il hériteroit du « duché de Bourgogne, au préjudice des fils du pre« mier lit. »

On convint d'envoyer des députés à Bayonne et à Fontarabie, pour la délivrance des enfans de France; le Roi s'obligea de payer deux millions d'écus d'or pour leur rançon, dont douze cent mille écus en recevant ses fils; sur les huit cent mille autres, le Roi s'engageoit à faire remettre à l'Empereur pour environ cinq cent mille écus de terres situées dans la Flandre, l'Artois, le Hainaut, le Brabant, et qui avoient passé,

(1) Voir le chap. 6. de ce liv. 2.

par des alliances, dans les branches de Bourbon-Montpensier et de Bourbon-Vendôme; il se chargeoit aussi d'acquitter l'Empereur envers le roi d'Angleterre, d'environ cent mille écus qui restoient; il se chargeoit encore de quelques autres sommes. 1529.

Les Vénitiens, les Florentins, le duc de Milan, le duc de Ferrare, les bannis du royaume de Naples, et tous les seigneurs Napolitains qui avoient pris le parti de la France, furent sacrifiés.

De toutes ces victimes qu'on abandonnoit à la vengeance, soit de l'Empereur, soit du Pape, les Vénitiens étoient la plus considérable. Ce traité conclu à Cambrai, et conclu par Marguerite d'Autriche, tante de l'Empereur, rappeloit aux Vénitiens la fatale ligue faite contre eux en 1508, au même lieu, par la même femme. « La ville de Cambrai, dit le doge André Gritti, « est le purgatoire des Vénitiens; c'est là que les Em- « pereurs et les rois de France, font expier à la répu- « blique la faute qu'elle fait toujours de s'allier avec « eux. »

Guicciard., liv. 19.

La paix de Cambrai fut publiée le 5 août; on l'appelle aussi *la paix des dames*, parce qu'elle fut l'ouvrage de deux femmes qui négocièrent ensemble à Cambrai en qualité de plénipotentiaires, assistées seulement par quelques ministres, pour la discussion des divers articles. Ces deux femmes étoient Marguerite d'Autriche pour l'Empereur, et la duchesse d'Angoulême pour le roi de France. Cette paix si nécessaire, que la duchesse sut terminer avec tant de promptitude, est un bienfait que les François ne doivent pas oublier, eux qui se souviennent si bien de toutes les fautes de cette princesse; mais le père Daniel fait à ce sujet une

Belcar., l. 20, n. 24, 25.
Mém. de Du Bellay, liv. 3.
Sleidanus, Commentar. lib. 6.

1529. réflexion sévère, qui est sans réplique; c'est que la duchesse d'Angoulême ne répara point par ce traité la double perte du Milanès, qu'elle avoit causée par sa haine pour le maréchal de Lautrec, et pour le connétable de Bourbon.

Cette paix de Cambrai fut négociée avec le même secret que l'avoit été la ligue de Cambrai en 1508. Les deux plénipotentiaires furent impénétrables; toutes deux accoutumées aux affaires et au secret qu'elles exigent, savoient se taire et dissimuler (1). La dissimulation de la duchesse d'Angoulême avec le ministre des Confédérés alla jusqu'à l'artifice; elle les assuroit tous les jours qu'elle ne concluroit rien contre eux, ni sans eux; mais la nécessité excusoit tout. S'ils furent trompés, ils voulurent bien l'être; ils n'avoient qu'à considérer l'état des affaires et la captivité des princes, pour sentir que la France ne pouvoit songer qu'à elle-même.

Guicciard., liv. 19. Guichardin dit que quand le Roi, après la *conclusion* du traité, alla voir Marguerite d'Autriche à Cambrai, il évita, pendant plusieurs jours, de voir les ministres de ses alliés, redoutant leurs reproches, et ayant trop à rougir devant eux; que, forcé enfin de leur donner audience, il s'excusa sur la nécessité de racheter ses enfans, sur la juste impatience qu'il avoit de les revoir, joignant à ces excuses de vaines promesses pour l'avenir: on sentoit que tout ce qui avoit l'air d'un manque de foi coûtoit infiniment à sa franchise.

Paul Jove, liv. 26, hist.

Guicciard., liv. 19. Parmi les ministres qui assistèrent au congrès de Cambrai pour les puissances intéressées, Guichardin nomme

(1) Afin de pouvoir conférer ensemble plus librement, elles s'étoient logées dans deux maisons contiguës, et qui communiquoient l'une à l'autre.

l'évêque de Londres, et le duc de Suffolk (Charles Brandon) pour le roi d'Angleterre. Il assure que rien ne se décidoit sans l'agrément de ce prince. Martin Du Bellay assure au contraire que le traité de Cambrai fut conclu sans que le roi d'Angleterre y eût eu aucune part, et que Henri VIII en témoigna son ressentiment à Langei, envoyé par François I pour traiter avec lui du remboursement des sommes déléguées par le traité de Cambrai. Langei, par sa dextérité et par les services qu'il eut occasion de rendre au roi d'Angleterre en profitant de ses foiblesses, sut calmer l'esprit de ce monarque; et comme Henri VIII ne se piquoit pas moins de grandeur d'âme, que de politique, il remit à François I des sommes que celui-ci s'étoit chargé de payer à l'acquit de l'Empereur, et il fit présent au prince Henri, duc d'Orléans, son filleul, d'une fleur de lys d'or de cinquante mille écus, donnée autrefois en gage au roi d'Angleterre par Philippe d'Autriche, père de Charles-Quint, et que François I, par le traité de Cambrai, s'étoit chargé de retirer. C'étoient là les vertus de Henri VIII, prince d'ailleurs si vicieux; on le reconnoissoit à ce procédé noble qui adoucissoit à François I les conditions de la délivrance de ses fils.

1529.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Mém. de Du Bellay., liv. 3.

Ce fut le maréchal de Montmorenci, dont la faveur étoit alors au plus haut degré, qui fut choisi avec l'archevêque d'Embrun (1) pour les aller recevoir. La cérémonie de leur délivrance se fit au même lieu, avec les mêmes précautions et les mêmes marques de défiance que celle de François I. Comme c'étoit un échange d'hommes contre de l'argent, il fallut s'assurer de la somme, de l'aloi, du poids. On fit venir sur la fron-

Le premier juin 1529.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

(1) Qui fut depuis le cardinal de Tournon.

1529. tière des directeurs des monnoies de France et d'Espagne, qui employèrent quatre mois à cet examen. Dupleix prétend que le chancelier Duprat avoit justifié ces défiances, en faisant affoiblir l'aloi des écus, petite fraude dont il espéroit tirer pour son maître un léger profit, et qui ne fit que tourner à sa confusion; car il fallut, pour compléter la somme, ajouter quarante mille écus (1). On déposa ensuite la somme entière dans quarante-huit caisses, de vingt-cinq mille écus chacune, qui toutes furent scellées du sceau des députés, et de France et d'Espagne. Au jour pris pour l'échange, on vit paroître, sur la rive Espagnole de la Bidassoa, la reine douairière de Portugal, avec les fils de France, conduits par dom Pedro Fernandes de Velasco, connétable de Castille; et sur la rive Françoise, Montmorenci avec ses quarante-huit caisses. Deux seuls gentilshommes, l'un François, l'autre Espagnol, entrèrent dans un bac qui se trouva placé au même endroit, où en 1526, s'étoit fait l'échange du Roi et des Princes. Lorsque ce bac fut bien au milieu de la rivière, lorsqu'il fut bien visité, lorsqu'on se fut bien assuré qu'il ne contenoit rien de suspect, le gentilhomme Espagnol appela le connétable de Castille, qui s'avança dans une barque, avec la Reine et les Princes, tandis que Montmorenci, appelé pareillement par le gentilhomme François, s'avançoit de son côté dans une barque avec l'argent: les sceaux reconnus, l'échange fut consommé. Montmorenci envoya Montpesat en porter la

Belcar., l. 20, n. 31.

Sleidanus, Commentar. lib. 7.

(1) Dupleix rappelle à cette occasion que, quand Saint-Louis paya sa rançon aux Sarrasins, ceux-ci se trompèrent à leur préjudice de dix mille écus, et que Saint-Louis, l'ayant su, leur envoya cette somme à l'instant, en les avertissant de l'erreur.

nouvelle au Roi, qui s'étoit avancé jusqu'à Bordeaux; il partit aussitôt pour aller recevoir ses fils et sa nouvelle femme. La rencontre et le mariage se firent dans l'abbaye de Veien, située sur les confins des Landes et du Condomois, entre Rocquefort de Marsan et Capitieux ou Capsjoux. La Reine fit son entrée solemnelle à Bordeaux; Cognac, Amboise, Blois, jouirent tour à tour du spectacle de cette cour renouvelée. Le couronnement de la Reine à S. Denis, et son entrée à Paris furent célébrés par un magnifique tournois qui se donna dans la rue S.-Antoine.

1529.

Au mois de mars 1530. Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Ces fêtes, ces tournois, cette femme qu'il n'aimoit guère, ce titre de beau-frère d'un homme qu'il haïssoit, voilà tout ce qui restoit à François I, de tant de justes prétentions sur la Ligurie, sur la Lombardie, sur le royaume de Naples, de tant d'armemens, de tant d'argent, de tant de sang, de cette gloire acquise à Marignan par la victoire, conservée à Pavie au sein du malheur, mais presque perdue depuis dans sa cour par la mollesse et l'inapplication.

Cependant son rival exerçoit sans obstacle sa puissance en Italie; Il y exécutoit avec hauteur le traité de Cambrai. Les Italiens, abandonnés à leur foiblesse, attendoient en tremblant quelle seroit leur destinée.

Guicciard., liv. 19. Belcar., liv. 20, n. 27.

L'Empereur s'étoit transporté chez eux, tant pour recevoir la couronne impériale des mains du Pape, que pour régler en personne ses affaires dans ce pays-là. Le Pape et l'Empereur étant d'accord, et ce dernier paroissant en armes dans l'Italie, son couronnement ne souffroit ni difficultés, ni délais, il se fit à Bologne dans l'église de S. Petronio. L'empereur, à genoux, baisa ces mains qui portoient encore les marques de

Le 24 février 1530. Guicciard., liv. 20. Sleidanus, Commentar. lib. 7.

1529. ses fers; le Pape embrassa et couronna cette tête qu'il eût voulu écraser : il parut avoir oublié toutes ses injures, l'amitié la plus tendre sembla présider à cette entrevue.

Belcar., l. 20, n. 29. Il restoit pour la pacification universelle, à réconcilier le duc de Ferrare avec le Pape, le duc de Milan et les Vénitiens avec l'Empereur; enfin à réduire la république de Florence; cette dernière expédition intéressoit à la fois le Pape et l'Empereur, à cause du mariage d'Alexandre de Médicis avec la bâtarde de Charles-Quint.

Le duc de Ferrare vit bien qu'il n'avoit pas d'autre parti à prendre que celui de soumettre ses droits au jugement de l'Empereur; le Pape prit aussi ce prince pour arbitre, comptant sur un peu de partialité que l'Empereur lui avoit promis, et sur quoi il ne lui tint point parole. Clément VII affectoit d'étendre les prétentions du Saint-Siège jusque sur Ferrare, afin que le Duc s'estimât trop heureux d'en être quitte pour la restitution de Modène et de Regge. L'Empereur décida que Modène et Regge appartenoient au duc de Ferrare, et il lui remit Modène qu'il avoit entre les mains : à l'égard de Ferrare, il prononça que le Pape en donneroit une nouvelle investiture au Duc, moyennant cent mille ducats. Le Pape fut très-mécontent de cette décision, il ne voulut pas s'y soumettre; il refusa les cent mille ducats, et le cens que le Duc lui fit offrir publiquement; il ne fit ni la paix ni la guerre, mais le duc de Ferrare obtint de l'équité de l'Empereur tout ce qu'il avoit espéré de l'alliance des François.

(Paul Jov., de vitâ Alphonsi Ducis Ferrariæ. — Belcar., liv. 20, n. 38. Guicciard., liv. 20.)

Charles-Quint avoit voulu paroître juste envers le duc de Ferrare, il voulut paroître clément envers le

duc Sforce; celui-ci, à qui Antoine De Lève enlevoit toujours quelques portions du Milanès, prit le parti d'aller se jeter aux pieds de l'Empereur, et se justifier de la prétendue félonie dont il étoit toujours accusé. Antoine De Lève pressoit l'Empereur de disposer du Milanès en faveur d'Alexandre de Médicis ou de quelque autre sujet sans prétentions et sans titres, qui devroit tout à sa bonté, et que la reconnoissance attacheroit à ses intérêts; mais il falloit faire un choix agréable à toute l'Italie, et ce choix étoit tout fait dans la personne de Sforce. L'Empereur, qui n'auroit pu prendre le Milanès pour lui-même, sans renouveler les troubles qu'il vouloit alors étouffer, crut qu'il n'étoit pas même prudent d'y établir sa bâtarde et son gendre, en dépouillant celui que le vœu de l'Italie entière y avoit appelé. Il donna un sauf-conduit à Sforce qui vint le trouver à Bologne. Sforce parut devant son juge avec une contenance modeste et assurée : « je ne « veux point d'autre sûreté que mon innocence, lui « dit-il : » il jeta le sauf-conduit aux pieds de l'Empereur. Cette manière franche et noble plut à Charles-Quint. Le Duc rejeta tout ce qu'il avoit fait sur les violences du marquis de Pescaire qui l'avoient forcé à prendre les armes pour sa défense, lorsqu'il s'étoit vu pressé par ce furieux ennemi dans le château de Milan. Pescaire étoit mort, il valoit mieux qu'il eût tort que Sforce; d'ailleurs la conduite de Pescaire n'avoit jamais été bien éclaircie. Ces considérations, jointes aux motifs politiques qui déterminoient alors l'Empereur, donnèrent beaucoup de poids à la justification du Duc. Le Pape, qui vouloit voir l'Empereur débarrassé de toute autre affaire, afin qu'il s'occupât uniquement de la

1529. Guicciard., liv. 19.

Belcar., liv. 20, n. 28.

1529. réduction de Florence, employa ses bons offices en faveur de Sforce. L'Empereur confirma donc l'investiture qu'il avoit autrefois donnée du Milanès à Sforce : il la confirma moyennant quatre cent mille ducats payables dans un an, et cinquante mille autres ducats payables d'année en année pendant dix ans. Le Duc, conservant ses états à ce prix, perdit l'amour de ses sujets qu'il fut obligé d'accabler d'impôts pour remplir des engagemens si onéreux, et pour être en état de récompenser les seigneurs qui l'avoient le plus utilement servi. Le sort du duché de Milan étoit toujours d'être opprimé par ses ennemis ou par ses maîtres.

Guicciard., liv. 19.

L'Empereur, pour s'assurer de plus en plus de la fidélité de Sforce, lui fit épouser dans la suite la princesse de Danemarck sa nièce (1).

Le 23 décembre 1529. Belcar., liv. 20, n. 29.

Les Vénitiens, par l'entremise du Pape, traitèrent aussi avec l'Empereur en même-temps que Sforce. Ils furent obligés de rendre Ravenne et Cervia au S. Siège, d'évacuer toutes les places qu'ils occupoient dans le royaume de Naples, et de fournir beaucoup d'argent à l'Empereur. Ce traité fut non-seulement une paix perpétuelle, mais encore une alliance défensive entre l'Empereur, le duc de Milan et les Vénitiens; on régla le nombre de troupes que chacune de ces puissances entretiendroit toujours pour la défense de leurs états respectifs. Le duc d'Urbin fut compris dans le traité comme allié et protégé des Vénitiens; ainsi son duché d'Urbin lui fut assuré.

Il ne resta enfin que les Florentins à soumettre. Eux
1530. seuls ne goûtèrent point les douceurs de la paix. Ce

(1) Fille de Christiern II, roi de Danemarck, et d'Elisabeth, sœur de Charles-Quint : elle se nommoit Christine.

vif enthousiasme qu'excite la liberté qu'on recouvre, plus encore que la liberté qu'on défend, enflammoit chez eux tous les esprits; ils osèrent résister aux forces de l'Empereur, qui, n'ayant plus d'autres ennemis à combattre, se rassembloient toutes contre Florence. L'armée du prince d'Orange avoit reflué du royaume de Naples dans la Toscane; les troupes occupées autrefois contre Sforce et les Vénitiens venoient aussi, sous la conduite du marquis Du Guast, presser Florence du côté du nord, et donner la main à celles du prince d'Orange; Malatesta Baglione, qui, avec Étienne Colonne, commandoit dans la ville, fit assembler tous les officiers de la garnison dans l'église S. Nicolas, et, après leur avoir fait entendre la messe, il les fit jurer par le saint sacrifice de défendre la liberté jusqu'à la mort; mais lui-même il fut le premier à violer ce serment, à entretenir des intelligences avec le prince d'Orange, à traiter sourdement avec le Pape, pour être rétabli dans Perouse qui avoit appartenu à sa maison. Ses vues et ses intrigues ayant été découvertes excitèrent contre lui des soulèvemens qu'il eut beaucoup de peine à calmer. Baglione, Étienne Colonne étoient à la solde de François I qui leur ordonnoit hautement de sortir de Florence, et qui, dit-on, les engageoit en secret à rester : il faisoit aussi tenir quelque argent aux Florentins, n'osant pas leur envoyer d'autres secours qu'il leur promettoit pourtant. Ces petites infidélités méritent à peine ce nom en matière de politique, tant l'usage les autorise.

1530.

Guicciard, liv. 20.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Pâques le 17 avril.

Mém. de Du Bellay, l. 3.

Les malheureux Florentins, abandonnés à eux-mêmes, enveloppés de tous côtés par des forces supérieures, réduits aux dernières horreurs de la famine, déchirés

1530. Guicciard., liv. 20. par les divisions, suite de la défiance et de l'infortune, ne se soutenoient plus que par le fanatisme républicain et par un désespoir aveugle, ressources toujours redoutables, mais impuissantes contre les talens du prince d'Orange et du marquis Du Guast. Cependant quelque mésintelligence survenue entre ces deux généraux délivra les Florentins du marquis Du Guast qui quitta l'armée, et un petit combat fort peu décisif, où les Impériaux furent vainqueurs, emporta, dès le premier Belcar., liv. 20, n. 32. choc, le prince d'Orange (1) auquel les historiens font le reproche, toujours flatteur, d'avoir mérité son sort par une témérité plus digne d'un soldat que d'un général. Sa mort eut cela de commun avec celle du duc de Bourbon, son maître et son ami, qu'elle n'empêcha pas ses troupes de vaincre.

Le prince d'Orange n'avoit que trente ans lorsqu'il mourut, après avoir fait de si grandes choses, après avoir exécuté l'entreprise du *Connétable sur Rome*, après avoir détruit les affaires de France dans le royaume de Naples, après avoir tant avancé la réduction de la Toscane, qui fut presque entièrement son ouvrage. Le capitaine Florentin, Ferruccio, qui commandoit le convoi à l'attaque duquel avoit péri le prince d'Orange, ayant été pris par les Impériaux, fut immolé aux mânes de ce général et au ressentiment des soldats, dont le prince d'Orange s'étoit fait aimer, comme Bourbon, par sa libéralité affable et généreuse. Brantôme semble attribuer le redoublement de valeur que le prince d'Orange fit paroître dans cette guerre de

(1) Il fut tué, non comme le dit Brantôme, devant un des forts de Florence, mais en attaquant un convoi sur le chemin de Pise à Pistoya.

Toscane, au désir qu'il avoit d'épouser Catherine de Médicis, que Brantôme appelle sa maîtresse et qu'il prétend que Clément VII avoit promise au prince d'Orange. J'ignore si on pouvoit l'appeler la maîtresse du prince d'Orange, mais elle avoit à peine onze ans quand il fut tué. 1530.

La retraite de ce marquis Du Guast, si digne de remplacer et Pescaire et Bourbon et d'Orange, procura le commandement de l'armée et la vice-royauté de Naples à Ferdinand De Gonzague, qui avoit été colonel-général de la cavalerie-légère, sous Bourbon au siège de Rome, et sous d'Orange à l'expédition de Naples, et à celle de Florence. Guicciard., liv. 29.

Les Florentins se défendoient toujours en furieux contre les armes de l'Empereur et du Pape, contre les intrigues de Malatesta Baglione leur chef, contre les remontrances de leurs magistrats, amis de la paix, qui vouloient sauver, avec les restes de la république, les monumens dont les arts avoient embelli cette ville opulente sous la protection des Médicis. Le siège traînoit en longueur; le Pape commençoit à craindre pour le succès : tant de révolutions qu'il avoit éprouvées l'avoient accoutumé à l'inquiétude : toute la fortune, toute la puissance de l'Empereur, son nouvel allié, ne le rassuroient pas. Il avoit prié François I d'agir auprès des Florentins pour les engager à se rendre. Le Roi avoit offert sa médiation, et fait négocier ses ministres (1); ce qui valut le chapeau à deux d'entre eux, à l'évêque

(1) Ces négociations duroient depuis long-temps. Le chancelier Duprat avoit reçu le chapeau dès le 19 janvier 1528; deux ans après il eut la légation; il fit son entrée solennelle à Paris en qualité de légat *a latere* le 20 décembre 1530; l'évêque de Tarbes fut fait cardinal le 8 juin 1530.

1530. de Tarbes, Grammont, alors ambassadeur du Roi à Rome, et au chancelier Duprat, qui eut la légation de France.

Enfin à travers mille orages qu'excitoient à Florence les divisions au dedans, les pertes au dehors, l'intérêt des chefs, la fureur du peuple, la famine, le fanatisme, l'horreur des Médicis, le désir effréné de se défendre, la nécessité absolue de se rendre, l'idée, répandue par quelques zélateurs, que le ciel attendoit qu'on fût réduit à la dernière extrémité pour sauver la république par un miracle, des députés Florentins furent envoyés à Ferdinand de Gonzague pour capituler, au bout de onze mois de siège. On fit, pour la forme, une espèce de traité par lequel on prétendit sauver quelques restes de la liberté; mais en effet les Florentins se livroient la corde au cou à leurs vainqueurs et à leurs maîtres. Ce qu'il y eut de mieux exécuté de toute la capitulation, ce fut le paiement de quatre-vingt mille ducats qu'on exigea des Florentins, pour l'armée qui les avoit opprimés. D'ailleurs, malgré l'amnistie solemnellement promise, l'exil, la prison, le supplice même vengèrent et délivrèrent les Médicis de leurs ennemis les plus acharnés. L'autorité souveraine fut entièrement rétablie en Toscane, et déclarée héréditaire dans la maison de Médicis, par la décision de l'Empereur.

Mém. de Du Bellay, liv. 3.

Le 9 août 1530.

Belcar., l. 20, n. 32.

La réduction des autres places de cet état, ou avoit précédé, ou suivit celle de Florence.

La foible influence que la France avoit eue dans l'affaire de Toscane, ne méritoit en effet que ce qu'elle obtint, c'est-à-dire, deux chapeaux de cardinal.

L'Italie connut enfin la paix, elle se retrouva au même point à peu près, où elle s'étoit vue à l'avène-

ment de François I au trône; Sforce régnoit à Milan; les Vénitiens étoient réduits à leurs anciennes possessions; les Médicis régnoient à Rome et à Florence; le royaume de Naples étoit assuré à l'Empereur, comme héritier de la maison d'Arragon. A quoi donc avoit servi la guerre?

1530. Guicciard., liv. 20.

Le duc de Savoye, qui ne l'avoit point faite quoiqu'il s'en fut mêlé, fut presque le seul à qui elle valut un agrandissement réel, par l'acquisition du comté d'Ast, que l'Empereur lui vendit pour que le duc eût encore plus d'intérêt de l'aider à éloigner toujours les François de la Lombardie.

Belcar., liv. 20, n. 35.

FIN DU LIVRE SECOND.

DISSERTATIONS

SUR DIVERS POINTS DE L'HISTOIRE DE FRANÇOIS PREMIER.

PREMIÈRE DISSERTATION.

(*Livre* 2, *Chapitre* 5, *pages* 93 *et suivantes.*)

SUR LE PROCÈS ET LA MORT DU SUR-INTENDANT SEMBLANÇAI.

On se rappelle que le Roi ayant demandé compte au sur-intendant Semblançai d'une somme de quatre cent mille écus qu'il l'avoit chargé de faire tenir à l'armée d'Italie en 1521, Semblançai se justifia aux dépens de la duchesse d'Angoulême, à laquelle il prétendit avoir remis cette somme.

On raconte cette histoire de diverses manières qui peuvent se rapporter à trois principales; on va les discuter toutes trois séparément.

PREMIÈRE OPINION

Sur Semblançai.

Suivant cette opinion, la duchesse d'Angoulême avoit donné quittance à Semblançai des quatre cent mille écus, et cette quittance étoit placée dans l'ordre qui lui convenoit parmi les papiers du sur-intendant. Le

principal commis du sur-intendant, nommé Gentil, étoit le seul qui eût la clef du cabinet où étoient ces papiers. Il en tira la quittance pour plaire à une femme dont il étoit amoureux, et qui, étant attachée à la Duchesse, exigea par son ordre cette infâme trahison. Semblançai, dont toute la justification étoit fondée sur cette pièce, perdit par cette fraude les moyens de manifester son innocence. Il resta chargé des apparences du double crime d'avoir détourné les fonds, et d'avoir, par la plus insolente calomnie, imputé ses propres déprédations à la mère du Roi. Il fut puni comme coupable, mais sa mémoire fut vengée. La duchesse d'Angoulême, se voyant prête à mourir, céda aux remords dont elle étoit tourmentée, révéla tout à son fils, et lui en demanda pardon. Gentil, son complice, qui de commis de Semblançai étoit devenu conseiller, puis président au parlement, fut pendu dans la suite pour ce crime qu'il avoua.

Ce trait de la quittance enlevée par Gentil, paroît s'être répandu dans la croyance publique, par une espèce de tradition indépendante du témoignage de l'histoire.

Mais diverses raisons le rendent suspect.

1°. Les écrivains contemporains n'en disent rien. Martin Du Bellay, qui raconte l'histoire de Semblançai dans un assez grand détail, et qui vraisemblablement devoit en être instruit; Beaucaire, qui ajoute au récit de Du Bellay des traits fort vifs contre François I et contre sa mère, en faveur de Semblançai; du Bouchet, dans ses Annales d'Aquitaine; Marillac, qui, dans la vie du connétable de Bourbon dont il avoit été secrétaire, n'auroit pas laissé échapper cette occasion de diffamer

l'ennemie de son héros; tous gardent le plus profond silence sur l'article de la quittance soustraite.

2°. On trouve dans ces auteurs des faits absolument inconciliables avec le fait de la quittance enlevée, comme on le verra dans la suite.

3°. Les historiens postérieurs qui ont acquis le plus de réputation, ou ont négligé ce fait ou l'on rejeté formellement. M. de Thou, qui accuse la duchesse d'Angoulême d'avoir détourné les fonds destinés à l'armée d'Italie, afin de perdre Lautrec, et qui dit nettement que la coupable Louise de Savoye fit périr l'innocent Semblançai qu'il appelle *bonus civis et Regis regnique studiosus*, ne parle point de la quittance enlevée; Mézerai n'en parle ni dans sa grande histoire ni dans son abrégé chronologique: le père Daniel rejette ce trait avec mépris. On ne le trouve guère que dans quelques auteurs d'anecdotes dont l'autorité est contestée, tels que Brantôme et Amelot de la Houssaye.

4°. On voit par les lettres de commission données pour le procès de Semblançai, que Gentil fut nommé pour être un de ses juges. Or, si Gentil avoit été son commis dans le temps du crime qu'on lui imputoit, si par conséquent il avoit pu être ou son complice ou son délateur, si lui seul avoit eu la clef des papiers de Semblançai, si lui seul avoit pu les soustraire, d'un côté auroit-on eu l'impudence de le donner pour juge à Semblançai, tandis que Duprat lui-même, pour garder les apparences de l'équité, toujours précieuses à l'injustice, s'abstenoit d'être des juges? De l'autre côté Semblançai, qui, certain d'avoir eu en sa possession la quittance de la Duchesse, n'en pouvoit imputer la soustraction qu'à Gentil, ne l'auroit-il pas récusé?

Or il paroît, par l'arrêt de Semblançai, qu'il tenta d'échapper à l'autorité de ses juges en général, en alléguant son privilège de cléricature, mais qu'il n'en récusa aucun en particulier.

5°. Les auteurs qui parlent de la trahison de Gentil et de son supplice, ne marquent point l'année de sa mort, ne citent point son arrêt. Cet arrêt existe cependant, et je vais en rendre compte tout à l'heure. Mais il résulte toujours de cette observation que les partisans de l'histoire de la quittance enlevée ont parlé de Gentil au hasard et sans avoir approfondi les faits qui le concernent. Ils ont ignoré, par exemple, que Gentil eût été un des juges de Semblançai.

6°. On ne trouve aucune trace de la réhabilitation de la mémoire de Semblançai qui a dû suivre la découverte de son innocence, et qui, après la mort du chancelier Duprat, après la mort de la duchesse d'Angoulême, et après le supplice de Gentil, ne pouvoit plus trouver de contradicteurs.

7°. Pourquoi le procès de Semblançai auroit-il été différé cinq ans, si sa décision eût dépendu de la quittance? Il ne s'agissoit que de faire inventaire des papiers du sur-intendant, et de le condamner, si la quittance ne s'y trouvoit point.

8°. L'époque même de la détention du président Gentil dément l'histoire que j'attaque. Il ne fut arrêté que vers 1538. Or si, comme le disent les défenseurs de la quittance enlevée, la duchesse d'Angoulême (morte en 1531) avoit révélé en mourant ce mystère d'iniquité, auroit-on attendu jusqu'en 1538 à faire arrêter Gentil?

Les raisons de rejeter l'histoire de la quittance

soustraite se développeront de plus en plus par la réfutation des raisons qu'on allègue ou qu'on auroit pu alléguer en faveur de cette histoire.

Premièrement, dit-on, Marot, auteur contemporain, a désigné la perfidie de Gentil dans sa 22e. élégie, intitulée : *Du riche infortuné Jacques de Beaune, Seigneur de Semblançai.* Marot, dans cette élégie, fait parler le sur-intendant qui, après avoir rappelé les faveurs dont la fortune l'avoit comblé, ajoute :

> Mais cependant sa main gauche très-orde
> Secrètement me filoit une corde,
> Qu'un de mes serfs, pour sauver sa jeunesse,
> A mise au col de ma blanche vieillesse.

Je réponds, 1°. qu'il n'est parlé là ni de Gentil, ni de quittance soustraite, et qu'un trait si vague est un fondement bien fragile pour une pareille histoire.

2°. Le sens naturel de ces vers est que l'homme qui trahit Semblançai, ne le fit que pour éviter le supplice dont il étoit lui-même menacé; mais il n'y a pas d'apparence que Gentil eût été perdu pour le refus qu'il auroit fait de soustraire la quittance, et il y avoit quelque apparence qu'il pourroit l'être un jour, s'il consentoit à cette perfidie, et en effet, on veut qu'il l'ait été pour cela.

3°. Ces quatre vers désignent si peu, dans l'intention du poète, l'histoire de la quittance soustraite, qu'on voit par les vers suivans que Marot croyoit Semblançai coupable. Or, ces deux idées, de la manière surtout dont elles sont énoncées, ne peuvent s'accorder. En effet, Marot fait dire au sur-intendant :

> J'eus en effet des plus grands la faveur,
> Où, au besoin, trouvai fade faveur;
> Mesme le Roi son père m'appela;
> Mais tel faveur justice n'ébranla :

Car elle, ayant le mien criminel vice
Mieux épluché que mon passé service,
Près de rigueur, loin de miséricorde,
Me prononça honte, misère et corde.

Si la justice, sans être ébranlée par la faveur, éplucha le criminel vice de Semblançai et le condamna en conséquence, ce n'est donc pas en dérobant à Semblançai une quittance qui l'auroit justifié, *qu'un de ses serfs lui a mis la corde au cou.*

Annales d'Aquitaine, 4e. partie.

4°. L'idée de Marot, peu développée par elle-même, se trouve heureusement éclaircie par un passage de Du Bouchet, auteur contemporain de Semblançai, aussi bien que Marot. Du Bouchet dit que les ennemis de Semblançai, ayant résolu de le perdre, recherchèrent toute son administration avec la plus grande rigueur, *et tant feirent*, dit-il, *avec un nommé Prévôt, de Tours, qui avoit été son serviteur, qu'ils surent plusieurs grands secrets et choses faites au dommage du Roi et du royaume.*

Ainsi ce serf dont parle Semblançai dans l'élégie de Marot, n'est point Gentil, c'est Prévôt, qui, selon Du Bouchet, *avoit été son serviteur;* et on sent que dans l'idée de Marot, qui croyoit Semblançai coupable, ce Prévôt étoit son complice, qu'on le menaça de la mort, si pour *sauver sa jeunesse, il ne mettoit la corde au cou* de Semblançai, non en lui dérobant sa quittance, mais en révélant ses déprédations secrètes dont Prévôt seul connoissoit parfaitement les détails.

Ainsi les vers de Marot, appliqués à Prevôt, présentent un sens naturel et lumineux; les mêmes vers, appliqués à Gentil, offrent un sens non-seulement louche, mais obscur, puisqu'ils signifieroient que Gentil, encore innocent, n'auroit trouvé d'autre moyen d'échapper

au supplice, que de commettre une action vraiment digne du supplice, et qui devoit le lui procurer un jour. Comment Marot qui avoit survécu au supplice de Gentil (1), auroit-il laissé dans son élégie, que Gentil s'étoit sauvé du supplice, en y conduisant Semblançai, puisque, dans la supposition, il s'y seroit conduit lui-même par ce crime. Il est donc évident que, si Marot n'a point corrigé cet endroit, c'est que jamais il n'avoit entendu y parler de Gentil, mais de Prévôt, auquel en effet la dénomination de serf de Semblançai convenoit beaucoup mieux qu'à Gentil. Il est donc certain qu'il ne résulte rien des vers de Marot en faveur de l'histoire de la quittance soustraite.

Un autre titre que citent les partisans de cette histoire, est l'épitaphe du président Gentil, faite par Théodore De Bèze, auteur contemporain, quoique mort (2) sur la fin du règne de Henry IV. Voici cette épitaphe, qui ne peut être de 1538, comme on le dit dans l'édition des auteurs latins de Barbou, puisque le président Gentil ne mourut qu'en 1542.

Fracto gutture stare quem revinctum
Impellique vides et huc et illuc,
Quondam purpureo sedens senatu,
Primas Parisio in foro tenebat.
Verum (proh facinus scelusque grande!)
Dum lucri studio impotente captus,
Bonos non minùs ac malos coërcet,
Justo numine sic jubente Divûm,
Vivus qui malè sederat tot annos,
Stare nunc malè mortuus jubetur (3).

(1) Marot n'est mort qu'en 1544, et le président Gentil avoit été pendu en 1542.

(2) Théodore De Bèze mourut en 1605, âgé de 87 ans.

(3) La Roche-Flavin (des Parlemens de France, fol. 647) dit

Tout ce qui résulte de cette épitaphe, qu'il n'est pas question d'examiner ici du côté du goût, c'est que le président Gentil fut pendu, et qu'il méritoit son supplice par des malversations dans l'exercice de sa charge, où il montroit *une avidité fatale également aux gens de bien et aux méchans;* mais on n'y trouve pas un seul trait qui indique même de loin l'affaire de Semblançai et de la quittance enlevée.

On a déjà observé que les auteurs qui ont parlé du président Gentil paroissent n'avoir eu aucune connoissance de son arrêt. Cet arrêt est du 4 mai 1542 (1).

Les crimes pour lesquels on condamne ce magistrat sont, suivant les propres termes de l'arrêt : *Plusieurs fautes, abus, malversations, concussions, faussetés, exactions, prévarications, larcins et péculats, faits et commis par ledit Gentil, tant au fait de l'office de juge et de procureur du Roi en la réformation des finances, que au fait de son office de conseiller et président aux enquêtes en la cour, et autrement hors de son office.*

Il est vrai que l'arrêt parle ensuite d'un larcin de papiers, mais les partisans de la quittance soustraite n'auroient pu faire usage de cette circonstance, s'ils avoient eu connoissance de l'arrêt de Gentil, car l'arrêt même explique ce que c'étoit que ce larcin de papiers. *Larcin et transport de plusieurs papiers et enseignemens appartenant au seigneur Roi, et servant tant en sesdites finances qu'autres affaires d'icelui seigneur, lesquels ledit Gentil envoyoit hors du royaume.*

que Gentil fut pendu au gibet de Montfaucon qu'il avoit fait construire, *et l'étrenna le premier.* Cette histoire a bien l'air de n'être que celle d'Enguerrand de Marigny renouvelée.

(1) Et non de 1543, comme le dit le journal de l'étoile.

Ces papiers avoient été saisis près de Lyon, sur quelque avis que Gentil les faisoit transporter en pays étranger; mais on voit que ce larcin de papiers n'a aucun rapport avec celui qu'on prétend avoir été fait à Semblançai; d'ailleurs l'arrêt ne parle point de ce sur-intendant, ne justifie point sa mémoire, ne prononce point son nom, ne le désigne pas, même indirectement.

Si à ce larcin de papiers exprimé dans l'arrêt et dont la tradition pouvoit avoir perpétué un souvenir vague, on joint un passage de Du Bouchet, on verra que ce bruit si accrédité de la quittance soustraite ne doit peut-être son origine qu'à une combinaison singulière de diverses circonstances altérées et corrompues.

« Environ l'an 1538, dit cet auteur, M. Gentil, « président ès enquêtes du parlement de Paris, et natif « du pays d'Italie, fut constitué et mis prisonnier à la « Bastille, pour avoir furtivement retenu par devers « lui les acquits du feu trésorier Poncher, qui, par « faulte d'iceulx avoit été pendu et étranglé à Paris, par « sentence donnée à la tour carrée, jaçoit qu'il fût « estimé un des hommes de bien de France. » Annales d'Aquitaine, 4e. partie, fol. 282.

Il est certain qu'en mettant le nom de Semblançai à la place de celui de Poncher, l'histoire qu'on réfute ici se trouvera établie sur le témoignage positif d'un historien contemporain, et il est naturel de conjecturer que, la disgrâce de Poncher n'ayant, ni par l'importance du personnage, ni par la grandeur des évènemens ou l'éclat des intrigues qui la préparèrent, les mêmes droits que celle de Semblançai à la mémoire de la postérité, on a insensiblement oublié Poncher, on ne s'est souvenu que de Semblançai, on lui a appli-

qué ce qui avoit été dit de Poncher, on n'a plus lu Du Bouchet, qui véritablement n'est pas trop fait pour être lu; ou ceux qui ont continué de le lire ont cru qu'il s'étoit trompé sur les noms, et qu'il avoit dû dire Semblançai au lieu de Poncher.

Mais cette correction seroit un peu téméraire, car Du Bouchet rapporte l'histoire du procès de Semblançai, et on a vu par le passage où il est parlé de Prévôt, que Du Bouchet croyoit le sur-intendant coupable, au lieu que, dans le passage où il parle de Poncher, il représente ce dernier comme innocent. D'ailleurs Du Bouchet (1), témoin de disgrâces aussi frappantes que celles de Semblançai, de Poncher et de Gentil, pouvoit-il les confondre, et peut-on supposer cette confusion?

Au reste, si on s'en tient à l'arrêt de Gentil, qui ne parle ni de Poncher ni de Semblançai, Gentil n'aura dérobé les quittances *ni de l'un ni de l'autre*, mais seulement des papiers d'état qui intéressoient le Roi seul: en ce cas l'histoire de la quittance enlevée à Semblançai tombe d'elle-même, n'étant fondée ni sur les actes, ni sur le témoignage de l'histoire.

SECONDE OPINION

Sur Semblançai.

Cette opinion est que Semblançai étoit coupable, soit du divertissement des fonds destinés pour l'Italie, soit de ces concussions générales dont l'arrêt le déclare

(1) Du Bouchet est mort en 1550, âgé de 70 ans au moins (car son père étoit mort en 1480), ainsi il avoit vu tous ces évènemens.

convaincu, et pour lesquelles il le condamne. Du Bouchet et Marot, tous deux auteurs contemporains, favorisent, comme on l'a vu, cette prétention. Selon Du Bouchet, on demanda une grosse somme au surintendant pour les affaires du Roi; il refusa de la fournir, en disant et en prouvant que le Roi lui devoit plus de trois cent mille francs; s'il se fût borné à ce refus, l'affaire n'auroit pas eu d'autres suites, mais il eut l'imprudence de solliciter avec trop de vivacité le paiement de ce qu'il avoit prouvé lui être dû, et la cour ne trouva d'autre moyen de se délivrer de ses importunités, que de le perdre; elle fit donc rechercher toute son administration avec la plus grande rigueur, *et tant feirent avec un nommé Prévôt de Tours, qui avoit été son serviteur, qu'ils sçurent plusieurs grands secrets, et choses faites au dommage du Roy et du royaume, et informations de ce faites et rapportées par devers l'étroit conseil du Roy, fut ledict de Beaune constitué prisonnier en la Bastille a Paris, et certains juges députés.... qui l'ouïrent sur les charges et informations contre lui faites, et aussi sur ses justifications et défenses; et lui se voyant convaincu, requit en lettres de tonsure qu'il exhiba, être renvoyé par devant son évêque.*

Annales d'Aquitaine, 4e partie, fol. 412, 413.

Quoique Du Bouchet rende la cour plus coupable encore que Semblançai, par l'indignité des motifs qui la font agir et des moyens même qu'elle emploie, il finit pourtant par inculper ce ministre et par le déclarer convaincu. Mais on ne peut présumer qu'un procureur de Poitiers soit mieux instruit des intrigues de la cour, que le célèbre Martin Du Bellay-Langei, chevalier de l'ordre du Roi, qui passa toute sa vie à la cour ou à l'armée, et dont toute la maison joua sous le

règne de François I le rôle le plus important. Beaucaire, évêque de Metz, qui avoit été précepteur du cardinal Charles de Lorraine, et qui avoit eu les liaisons les plus intimes avec toute cette puissante maison, par conséquent avec toute la cour, doit l'emporter encore sur un particulier obscur, tel que Du Bouchet ; et la conformité du récit de Beaucaire avec celui de Martin Du Bellay fortifie l'un et l'autre témoignage. Marillac pense aussi comme eux du sur-intendant. Si Marot paroît s'accorder avec Du Bouchet, que peut ce témoignage confus, incertain, mal développé d'un poète qui suppose les faits sans les exposer, contre la foule réunie des historiens, qui atteste l'innocence de Semblançai? Dailleurs, quel étoit le crime dont il eût fallu convaincre Semblançai? Le divertissement des fonds destinés pour l'Italie, et l'imputation calomnieuse de ce vol à la mère du Roi. Qu'importe qu'à force de recherches, la rage de ses ennemis et la bassesse de ses juges soient parvenues à le charger de quelques concussions étrangères à cet objet? Il en résulteroit toujours qu'il étoit innocent du crime principal dont il avoit d'abord été accusé. Mais c'est ce qu'on va développer avec plus de détail dans l'examen de la troisième opinion.

TROISIÈME OPINION

Sur Semblançai.

Selon Du Bellay, Beaucaire, F[illegible]ron, Belleforêt, selon tous les mémoires du temps [illegible] témoignage le plus authentique et le plus universel de l'histoire, la duchesse d'Angoulême ne nia point que Semblançai lui eût remis

quatre cent mille écus dans le temps dont il s'agissoit; ainsi elle n'avoit nul intérêt à faire enlever sa quittance, mais elle soutint que cette somme étoit un dépôt qu'elle avoit confié au sur-intendant et qui provenoit des épargnes qu'elle avoit faites sur ses revenus. *Pecuniam quidem, sed alio nomine sibi debitam, se recepisse professa est,* dit Beaucaire. Elle dit, selon Martin Du Bellay, « que c'étoient deniers que ledict Sg. De Semblançai lui avoit de long-temps gardez, procédant de « l'épargne qu'elle avoit faite de son revenu. »

Semblançai persista de son côté à soutenir qu'il ne devoit rien à la Duchesse, qu'elle ne lui avoit rien confié, et que la somme qu'il lui avoit remise étoit celle que le Roi vouloit envoyer en Italie.

Ce récit, auquel la foule des historiens (1) s'est conformée, n'inculpe pas pleinement la duchesse d'Angoulême; il semble laisser la question indécise entre elle et le sur-intendant; cependant tous les suffrages se réunissent contre elle en faveur de Semblançai; il n'est personne aujourd'hui qui ne la croie coupable et Semblançai innocent; et il faut convenir que toutes les circonstances autorisent cette opinion.

1°. Le caractère connu du sur-intendant, sa réputation d'économie et d'exactitude, sa faveur qu'il ne

(1) De Serres, Mézerai, le P. Daniel, dom Montfaucon, etc. Le continuateur de Du Haillan dit, avec une discrétion plaisante, que Semblançai déclara avoir *compté et baillé la somme en question à certaines personnes,* et il ne les nomme pas; mais il met en note que, selon Du Bellay, ce fut à la mère du Roi. C'est que le continuateur de Du Haillan traduit, sans en avertir, l'histoire de Ferron qui, par une discrétion de contemporain, n'avoit pas voulu nommer la mère du Roi.

devoit à aucune brigue, la tendresse filiale dont le Roi l'avoit honoré.

2°. Le caractère violent et audacieux de la Duchesse, sa fureur contre la comtesse de Château-Briant et contre ses frères, le désir de leur nuire qu'elle avoit fait éclater en mille occasions, et dont la maison de Foix étoit si convaincue, que Lautrec n'avoit voulu d'abord partir pour l'Italie qu'après avoir reçu ses quatre cent mille écus (1).

3°. L'estime singulière que la duchesse d'Angoulême avoit toujours montrée pour Semblançai, avant que la nécessité de se défendre l'eût obligé de l'accuser elle-même.

4°. Le rapport singulier des deux sommes et le choix du moment où la Duchesse redemande le prétendu dépôt qu'elle disoit avoir confié à Semblançai.

5°. Les variations *de la Duchesse, qui*, avant que Semblançai parût devant elle, avoit nié d'avoir rien reçu, et qui, lorsque Semblençai parut, convint d'avoir touché les quatre cent mille écus, et inventa l'histoire du dépôt, histoire que son fils même ne crut point.

6°. Le peu d'apparence qu'un ministre expérimenté eût osé détourner une somme dont l'emploi avoit été si solemnellement indiqué en présence de toute la cour, et dont il étoit impossible que le Roi et tout l'état ne lui demandassent point compte.

7°. Le peu d'apparence encore qu'un ministre sans appui eût été assez imprudent pour charger de ses

(1) C'étoit pour faire échouer l'expédition de Lautrec en Italie, que la Duchesse s'étoit emparée de cette somme, qu'on devoit envoyer à Lautrec.

propres crimes la mère du Roi, une femme sous la puissance de laquelle tout trembloit à la cour. Il eût été moins dangereux d'accuser le Roi lui-même.

8°. Une lettre de Semblançai au Roi, du 15 octobre 1521, dans laquelle il lui dit formellement : « *Vous avez pu entendre par madame la provision qui* « *a été donnée pour le secours de M. Lautrec*, » paroles qui paroissent ne pouvoir s'entendre que des quatre cent mille écus donnés à la duchesse d'Angoulême pour Lautrec. Semblançai écrivoit alors naturellement la vérité, sans rien prévoir de ce qui devoit arriver un jour. Bibl. du Roi Mss. de Béthune, n. 8489, fol. 48.

9°. Le jugement du Roi, qui ne crut point Semblançai coupable, qui le laissa en place depuis 1522 jusqu'en 1524, qui ne lui ôta pour lors la sur-intendance, qu'à cause du refus qu'il fit d'avancer des fonds pour une nouvelle expédition.

10°. Le compte, très-sévèrement examiné sans doute, que Semblancai rendit en 1525, et dont le résultat fut que le Roi lui devoit trois cent mille livres.

11°. L'inaction où la Duchesse étoit restée depuis 1522 jusqu'en 1525, et la demande qu'elle fait alors du reste de son prétendu dépôt, parce que Semblancai est en disgrâce, et qu'il est créancier de l'état.

12°. Le mauvais succès de cette demande, qui aboutit à faire voir que la Duchesse étoit débitrice à l'égard de Semblançai, au lieu d'en être créancière.

13° Le procès criminel qui vient alors à l'appui du procès civil que la Duchesse alloit perdre.

14°. Le choix des juges, tous amis du chancelier (1),

(1) Beaucaire dit que le chancelier Duprat, qu'il appelle : *Bipedum omnium nequissimus, qui Semblancaïo ob summam ejus autori-*

tous prévenus par lui contre Semblançai, tous vendus aux passions de la Duchesse. Pourquoi ne lui pas laisser ses juges naturels? Pourquoi ne pas éviter, dans une affaire de cette nature, tout ce qui pouvoit donner de la défiance au public? Pourquoi irriter cette défiance par des formes irrégulières?

15°. Le silence de l'arrêt sur le crime originairement imputé à Semblançai, crime qu'on ne pouvoit exprimer d'une manière trop nette ni trop forte, pour donner à la justification de la Duchesse tout l'éclat dont elle avoit besoin.

16°. Les dispositions même de cet arrêt (1), qui d'un côté ne prononce rien sur les allégations de la Duchesse, de l'autre condamne Semblançai, pour d'autres crimes que celui pour lequel il avoit été ar-

tatem invidebat, illi judices è suâ cohorte, hoc est ex iis quos vel ad senatum Parisiensem promoverat, vel sibi fidos alioqui sciebat, dedit. Belcar. Histor. Gallic. Lib. 17. n. 12.

(1) *Extrait du prononcé de l'arrêt de Semblançai.*

« Déclarent le dit Jacques de Beaune, être atteint et con-
« vaincu de larcins, faussetés, abus, malversations, et male ad-
« ministration des finances du Roy, mentionnés au dit procès. Et
« pour réparation desdits crimes et délits, l'ont déclaré et déclarent
« être privé et le privent de tous honneurs et états. Et outre, ont
« icelui condamné et condamnent à être pendu et étranglé à Mont-
« faucon, et tous ses biens, meubles et héritages, confisquez. Sur
« lesquels biens et confiscation, sera prinse la somme de trois cent
« mille livres Parisis, tant pour restitution des sommes par
« ses faussetez mal prises par ledit Jacques de Beaune, sur lesdites
« finances du Roy, qu'autres dommages et intérêts par lui faicts et
« donnés en icelle. Laquelle somme, lesdits juges ont adjugée au
« Roy, pour ladite restitution, et ce sans préjudice de ladite debte,
« prétenduë par madite Dame mère du Roi. (9 aoust 1527.)

rêté (1), et pour des crimes dont le prétexte ne manque jamais contre un ministre des finances qu'on veut perdre.

17°. Enfin, le rapport encore qui se trouve entre la somme que le Roi devoit à Semblançai et celle que l'arrêt condamne Semblançai à restituer au Roi.

Il est certain qu'on reconnoît, à toutes les circonstances de ce jugement, la vengeance implacable d'une femme irritée, plus que la juste punition d'un ministre infidèle.

SECONDE DISSERTATION.

(*Livre* 2, *Chapitre* 6, *Pages* 112 *et suiv.*)

PROCÈS ENTRE LA DUCHESSE D'ANGOULÊME ET LE CONNÉTABLE DE BOURBON.

On sait que Robert de France, comte de Clermont, sixième fils de Saint-Louis, épousa Béatrix de Bourgogne, héritière de la maison de Bourbon, et qu'il fut la tige de la branche royale de Bourbon.

L'esprit de la loi salique se répandoit presque partout en France. On prétend que dans l'encienne maison de Bourbon-L'Archambaud, dont Béatrix avoit porté les biens dans celle de France, la succession étoit toujours réglée par cette loi, et que tant qu'il restoit des mâles, quelque éloignés qu'ils fussent, ils succédoient toujours aux terres, à l'exclusion des filles. Agnès de

(1) Le divertissement des fonds destinés en 1521 pour l'Italie.

Pasquier, Recherches de la France, l. 6. ch. 11.

Bourbon, mère de Béatrix, n'avoit hérité du Bourbonnois, que parce qu'elle étoit restée seule de sa famille. La même loi fut censée subsister plus que jamais dans la nouvelle maison de Bourbon, issue de Robert de Clermont.

Cette loi fut souvent confirmée par des actes exprès. En 1400, Louis II, duc de Bourbon, mariant le duc Jean, son fils, avec Marie de Berry, fille de Jean duc de Berry et d'Auvergne, frère du roi Charles V, donne son duché de Bourbon et ses comtés de Clermont et de Forez à son fils, et aux enfans mâles et descendans des mâles, tant que la ligne masculine subsisteroit. Au défaut de mâles, il stipule la réunion de ces provinces à la couronne. Le duc de Berry, du consentement du Roi, fit les mêmes dispositions à l'égard du duché d'Auvergne et du comté de Montpensier.

Par ce mariage, les biens du duc de Berry passèrent dans la maison de Bourbon, soumis, relativement à l'ordre de la succession, aux mêmes lois et aux mêmes clauses que les propres anciens de la maison de Bourbon.

Le duc de Bourbon Jean eut deux fils (1), 1°. Charles, duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez. 2°. Louis, comte de Montpensier.

Charles eut plusieurs enfans, mais nous n'en avons que deux à considérer ici.

1°. Pierre, seigneur de Beaujeu et duc de Bourbon, mari de la fameuse duchesse de Bourbon-Beaujeu, Anne

(1) Nous ne faisons mention que de ceux dont on a besoin pour l'intelligence de cette affaire; nous écartons, comme inutiles ici, les enfans morts sans postérité.

de France, fille de Louis XI, dont il n'eut qu'une fille, nommée Susanne.

2°. Marguerite, qui épousa Philippe, comte de Bresse, depuis duc de Savoye, et qui eut pour fille Louise de Savoye, duchesse d'Angoulême.

Louis, comte de Montpensier, eut pour fils Gilbert, qui mourut dans les guerres de Naples (1), et qui eut pour fils Charles de Bourbon, depuis connétable de France.

D'après la loi salique et les actes de famille, à la mort de Pierre de Bourbon-Beaujeu, Susanne, sa fille, ne devoit point hériter de lui ; tous les biens de la branche aînée de Bourbon devoient passer à la branche de Montpensier, dont Charles, duc de Bourbon, étoit chef.

Cependant il paroissoit dur que Susanne fût privée de la succession de son père. Pour prévenir ce combat de la nature et de la loi, Louis XII proposa de marier la princesse Susanne avec Charles duc de Bourbon. Le mariage se fit : dans le contrat on eut soin de confondre tous les droits. Le Duc et la Princesse se firent une donation mutuelle de tous leurs biens, donation confirmée depuis par le testament de Susanne, et par celui de la duchesse de Bourbon-Beaujeu, sa mère.

La duchesse d'Angoulême étoit la plus proche parente et l'héritière légitime de la duchesse Susanne, si l'ordre des successions n'eût pas été réglé dans la maison de Bourbon, en faveur de la masculinité ; elle descendoit, comme la duchesse Susanne, de Charles, l'aîné des fils de Jean, duc de Bourbon ; le Connétable ne

(1) Voir l'introduction, ch. 2, art. Naples. tom. 1. pag. 51 et 52.

descendoit que de Louis comte de Montpensier, fils puîné du même duc Jean.

La duchesse d'Angoulême avoit donc à faire valoir les mêmes raisons qu'on eût dites en faveur de Susanne; elle vouloit aussi terminer le différend de la même manière, c'est-à-dire, en épousant le Connétable. Les refus du Connétable ayant détruit cette voie d'accommodement, la Duchesse entama, par les conseils et avec les secours du chancelier Duprat, ce trop fameux procès. Elle ne pouvoit guère réclamer que les droits généraux de la nature annulés par les dispositions précises des pactes de famille, et par un usage constant.

Mais comme la Duchesse vouloit plutôt humilier et ruiner Bourbon, que recueillir la succession de Susanne, le chancelier Duprat lui persuada de faire intervenir le Roi, parce que, par l'examen qu'il avoit fait des actes de famille, il trouvoit plus de facilité à établir le droit de réversion à la couronne qu'à faire valoir les droits du sang au préjudice de la masculinité; et d'ailleurs, parce que c'étoit une maxime constante *que le Roi ne plaide jamais dessaisi.*

Pasquier, Recherches de la France, l. 6, ch. 11.

Parmi les actes que Duprat s'étudioit à interpréter en faveur de la cause à laquelle il s'étoit vendu, il y en avoit un sur lequel il paroissoit fonder de grandes espérances, c'étoit le contrat de mariage de Pierre de Bourbon-Beaujeu avec la princesse Anne de France. Louis XI, en mariant sa fille avec Pierre de Bourbon-Beaujeu, avoit voulu tirer parti de ce mariage; cela n'étoit pas aisé, car l'ordre de la succession dans la maison de Bourbon, étant réglé par les actes antérieurs, il paroissoit impossible de l'intervertir. Le Roi vouloit s'assurer la succession de Pierre, en cas qu'il n'eût point

d'enfans mâles, mais les collatéraux mâles de Pierre étoient appelés par le contrat de mariage du duc Jean avec Marie de Berry; toute la descendance masculine du duc Jean étant appelée à la succession, la branche de Montpensier, descendue de ce duc Jean, étoit comprise dans l'institution, et Pierre ne pouvoit nuire aux droits de cette branche. Cependant, comme la force n'a besoin que du plus léger prétexte, Louis XI, pour se ménager ce prétexte, voulut que Pierre de Bourbon-Beaujeu, en devenant son gendre, exprimât dans le contrat de mariage, qu'il consentoit, *en tant qu'il le touchoit, ou le pouvoit toucher,* (ce furent les termes du contrat), que tous les duchés, comtés et vicomtés de la maison de Bourbon, s'il mouroit sans enfans mâles, retournassent à la couronne; ce fut sur ces mots, *en tant qu'il le touchoit ou le pouvoit toucher,* qu'on disputa beaucoup. Le sens en étoit pourtant assez clair.

Pierre de Bourbon-Beaujeu sentoit qu'il ne pouvoit nuire aux droits de la branche de Montpensier. Louis XI devoit le sentir comme lui; mais enfin Louis XI exige de lui une clause qui exclue la branche de Montpensier, sans la nommer; Beaujeu y consent *en tant qu'il le touchoit ou le pouvoit toucher*, c'est-à-dire, autant qu'il étoit en lui. C'étoit à Louis XI à faire valoir cette clause comme il pourroit, contre la branche de Montpensier.

C'étoit donc le plan d'injustice tracé par Louis XI que la duchesse d'Angoulême et le chancelier Duprat suivoient alors.

Mais on remontoit plus haut; et, en répandant de l'équivoque sur des termes très-clairs du contrat de 1400, on excluoit encore la branche de Montpensier. Ce

contrat, au défaut de la descendance masculine directe de Jean, duc de Bourbon, appeloit les rois de France à sa succession; c'étoit de ce mot *directe* qu'on abusoit; on prétendoit que les aînés seuls étoient appelés. La branche de Montpensier, disoit-on, est dans la ligne collatérale. L'équivoque semble un peu grossière. La branche de Montpensier n'étoit collatérale qu'à l'égard de la branche aînée de Bourbon; elle étoit bien directe à l'égard de Jean, duc de Bourbon, de qui elle descendoit; et, si on n'avoit entendu appeler à la succession de ce duc, que les aînés de ses enfans à perpétuité, en excluant tous les cadets qui pourroient après coup devenir aînés (clause innouie), Pierre de Baujeu n'auroit jamais eu de droit à la succession de Bourbon, puisqu'il avoit eu un frère aîné.

Au reste, comme la réversion stipulée par le mariage de Pierre de Bourbon-Beaujeu avec Anne de France, ne regardoit que *les duchés, comtés et vicomtés*, les autres terres moins considérables devoient, dans le système du chancelier Duprat, appartenir à la duchesse d'Angoulême, comme héritière du sang. Par là il prétendoit satisfaire à la nature, tandis que la réunion des grands-fiefs satisferoit à la loi. Bourbon seul étoit dépouillé de tout.

FIN DU LIVRE SECOND.

TABLE

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SECOND VOLUME.

SUITE DU LIVRE SECOND.

DISSERTATIONS SUR DIVERS POINTS DE L'HISTOIRE DE FRANÇOIS I.

FIN DU SECOND VOLUME.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

